



Commune de Saint-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2018



**Rapport
de la Municipalité de Saint-Sulpice
au Conseil communal
sur la gestion de l'exercice 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (articles 4 et 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de Saint-Sulpice du 10 juin 2016,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2018, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2018.

***Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité,
sont présentés séparément.***

Sommaire

Autorités	1
- Conseil communal	1
- Municipalité.....	7
Administration générale	13
- Préambule	13
- Ressources humaines	13
- Secrétariat municipal	18
- Office communal de la population	19
- Registre civique - Votation/Elections	25
- Informatique.....	27
Finances	28
Bâtiments, domaines et forêts	30
- Bâtiments.....	30
- Domaines	33
- Forêts	37
Développement durable	38
Infrastructures et énergie	39
- Routes	39
- Eclairage public	40
- Assainissement et épuration	41
- Service de voirie	42
- Gestion des déchets	46
Constructions et urbanisme - Transports	47
- Police des constructions	47
- Transport - Mobilité	51
Sécurité	53
- Police.....	53
- Service du feu.....	57
- Protection civile.....	57

Activités et vie locale	58
- Culture	58
- Location des salles	61
- Sociétés locales	62
- Tourisme.....	71
- Développement économique	72
- Cultes - Paroisses.....	72
Jeunesse et enfance	76
- Écoles.....	76
- Réfectoire et devoirs surveillés	78
- UAPE "La Plage des Pirates"	79
- Bibliothèque des Jeunes	81
- Jeunesse et sports.....	85
Affaires sociales	86
Conclusions générales	91
<hr/>	
Organismes intercommunaux	92
AJESOL (Association pour l'Accueil de jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois).....	92
Accueil familial de jour	94
APREMADOL (Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest Lausannois)	95
ARASOL	100
AdCV (Association de Communes Vaudoises).....	103
Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"	107
BI (Bureau Intermunicipal)	107
COH (Commission de coordination Ouest Lausannois - Hautes Ecoles)	114
Commission intercommunale de la taxe de séjour	115
Ecorecyclage	116
Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge	119
IITC (Inspection Intercommunale des Chantiers)	124
Lausanne Région (Association des communes de la région lausannoise).....	130
Mèbre-Sorge (Entente intercommunale Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge)	137
ORPOL (Office régional de placement)	138
Plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois	139
Protection civile (ORPC-ROL).....	140
Service du feu (SDIS Chamberonne).....	152
SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois).....	166
VALORSA	180



AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2018, le Conseil communal s'est réuni à 4 reprises sous la direction de son président pour 2017-2018, M. Laurent **Clerc**, et à 5 reprises sous la direction de M. René **Piller**, une fois en tant que vice-président pour 2017-2018, puis 4 fois en qualité de président pour 2018-2019.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30.06.2018

Président	M.	Clerc	Laurent
1 ^{ère} Vice-président	M.	Piller	René
2 ^{ème} Vice-président	M.	Dubuis	Etienne
Scrutateurs	M.	Equey	Aurélien
	M.	Ruegg	Olivier
Scrutateurs-suppléants	Mme	Comte	Evelyne
	M.	Ryser	Robert
<i>Secrétaire</i>	M.	Giroud	<i>Daniel (*)</i>
<i>Huissier</i>	M.	Groubel	<i>Fabio (*)</i>

(*) = hors Conseil communal

COMPOSITION DU BUREAU AU 31.12.2018

Président	M.	Piller	René
1 ^{ère} Vice-président	M.	Dubuis	Etienne
2 ^{ème} Vice-président	M.	Racine	Michel
Scrutateurs	Mme	Comte	Evelyne
	M.	Golaz	Cyril
Scrutateurs-suppléants	Mme	Aufrère	Laurence
	Mme	Devaud	Ghislaine
<i>Secrétaire</i>	M.	Giroud	<i>Daniel (*)</i>
<i>Huissier</i>	M.	Deboffe	<i>Thomas (*)</i>

(*) = hors Conseil communal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2018

Groupes :	Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE)	Indépendants de Centre-Droite (ICD)
Affolter Markus	ICD	Golaz Cyril
Aufrère Laurence	ASSE	Grzelak-Guidon Madeleine
Bähni Philippe	ICD	Gygax Rolf
Beck Thomas	ICD	Hanlon David
Berner Roxane	ASSE	Hirsch Hans-Jörg
Beyeler Laurent	ICD	Hunziker Daniel
Bizzo Quentin	ICD	Jindra Fröhlich Helena
Burrus Diane	ICD	Kaeser-Moser Alice
Chappuis Olivier	ASSE	Knusel David-André
Clerc Laurent	ASSE	Kobel Damien
Comte Evelyne	ICD	Kovgar Alexey
Del Boca Pierre	ASSE	Lehmann Christian
Devaud Ghislaine	ASSE	Leonardi Annamaria
Dijamatovic Yves	ASSE	Liechti Bernard
Dubuis Etienne	ASSE	Matthey Olivier
Dubuis Nathalie	ASSE	Michel Christiane
Equey Jacques	ASSE	Moriyama Swan Cristina
Fankhauser Carmen	ASSE	Moser Jean-Louis
Gass Volker	ASSE	Mouvet Laurent
Glauser Cédric	ICD	Pache Rémy
		Oberhaensli Jean
		Parent Christine
		Piller René
		Plass Robert
		Potalivo Nicolas
		Probst Claude
		Quintas Benito
		Racine Michel
		Richards Stephen
		Rodriguez Carlos
		Ruegg Olivier
		Salas Monika
		Spaccapietra Stefano
		Strobel Patrick
		Walpen René
		Weber Nicolas
		Wessner René
		Willi Corinne
		Wirth Paul
		Wyss Christophe



MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Il y a eu quatre démissions au sein du Conseil communal au cours de l'année 2018, celles de MM. Aurélien **Equey** (ASSE), Frédéric **Gardet** (ICD), Jean-Michel **Jungen** (ASSE) et Robert **Ryser** (ICD).

L'effectif du Conseil communal au 31.12.2018 était de 60 membres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des 9 séances tenues durant l'année 2018, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 7 février 2018

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 60 membres

Présents : 48 membres

Le Conseil communal a assermenté 2 nouveaux membres du Conseil communal :

- M. Alexey Kovgar, suppléant à M. Robert Ryser (ICD)
- M. Quentin Bizzo, suppléant à M. Frédéric Gardet (ICD)

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le budget communal pour l'exercice 2018, tel qu'amendé;
- d'approuver les budgets 2018 des Ententes intercommunales Chalet "Les Alouettes" à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, ainsi que du Service intercommunal de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne;
- d'accepter le préavis municipal n°15/2017 "Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Theumann & Consorts sur l'amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice".

Séance du 14 mars 2018

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 60 membres

Présents : 49 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- Mme Cristina Moriyama Swan, suppléante à M. Jean-Michel Jungen (ICD)

Le Conseil communal a décidé :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 249'000.00 pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux;
- d'adopter le règlement communal sur la protection des arbres (RPA) tel qu'amendé.

Séance du 18 avril 2018

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 60 membres

Présents : 44 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'admettre l'affiliation obligatoire ou optionnelle des membres de la Municipalité n'ayant pas encore l'âge ordinaire de la retraite selon la LAVS à une institution de prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2018 et de porter un montant de CHF 20'300.00 au budget 2018;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 130'000.00 hors taxes (à vérifier car amendé)** pour la désaffectation partielle et le réaménagement du cimetière communal.



Séance du 13 juin 2018

Présidence : M. René PILLER, Vice-président Effectif : 60 membres Présents : 53 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017, ainsi que le bilan et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2017;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 des Ententes intercommunales Chalet "Les Alouettes" à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, ainsi que du Service intercommunal de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne;
- d'autoriser à la Municipalité à ouvrir de nouveaux postes au budget 2018, tels que décrits dans le préavis municipal n°06/18 et d'ajuster le budget 2018 avec les montants correspondants, sans modification du total général;
- de prendre en considération la motion de la commission de gestion et des finances "Règlement communal sur la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité".

Séance du 27 juin 2018

Présidence : M. Laurent CLERC Effectif : 60 membres Présents : 47 membres

Le Conseil communal a procédé à l'élection :

- tacite de son président pour 2018-2019 en la personne de M. René Piller;
- de son Bureau pour 2018-2019 (voir détail en page 1);
- de la Commission de gestion et des finances pour 2018-2019 (voir détail en page 4);

Séance du 26 septembre 2018

Présidence : M. René PILLER Effectif : 59 membres Présents : 47 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 58'000.00 pour le remplacement d'un tracteur et d'une épareuse;
- de ratifier la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy;
- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre des travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune d'Ecublens, sur le secteur 9 - "Bois-Villars".

Séance du 7 novembre 2018

Présidence : M. René PILLER Effectif : 60 membres Présents : 55 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Jean Oberhaensli, suppléant à M. Aurélien Equey (ASSE)

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le préavis municipal n°11/18 amendé et d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'000'000.00 pour l'acquisition de la parcelle n°187 de Saint-Sulpice, sise à la rue du Centre 152.



Séance du 28 novembre 2018

Présidence : M. René PILLER

Effectif : 60 membres

Présents : 46 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour l'achat et l'installation de 7 équipements de sport extérieur ainsi que leur promotion auprès de la population.

Séance du 12 décembre 2018

Présidence : M. René PILLER

Effectif : 60 membres

Présents : 47 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le budget communal pour l'exercice 2019 tel qu'amendé ainsi que les budgets des Ententes intercommunales "Chalet les Alouettes" à Morgins et "Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge" et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours "SDIS Chamberonne".

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2018

Gestion et finances (nommée pour l'année)				Immobilière (nommée pour la législature)			
Mmes	Berner	Roxane	ASSE	Mmes	Leonardi	Annamaria	ASSE
	Burrus	Diane	ICD		Salas	Monica	ICD
MM	Affolter	Markus	ICD	MM	Beck	Thomas	ICD
	Del Boca	Pierre	ASSE		Dijamatovic	Yves	ASSE
	Gass	Volker	ASSE		Moser	Jean-Louis	ASSE
	Hirsch	Hans-Jörg	ASSE		Pache	Rémy	ICD
	Racine	Michel	ICD		Rodriguez	Carlos	ASSE
Recours en matière d'impôts (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest (nommée pour la législature)			
MM	Hanlon	David	ICD	Mme	Devaud	Ghislaine	ASSE
	Knüsel	David-André	ASSE	MM	Golaz	Cyril	ICD
	Kobel	Damien	ASSE		Moser	Jean-Louis	ASSE
	Richards	Stephen	ASSE				
	Wessner	René	ICD				
Épuration (nommée pour la législature)				Laviau (nommée pour la législature)			
MM	Beck	Thomas	ICD	Mmes	Parent	Christine	ASSE
	Chappuis	Olivier	ASSE		Probst	Claude	ASSE
	Glauser	Cédric	ICD	MM	Dijamatovic	Yves	ASSE
	Quintas	Benito	ASSE		Gygax	Rolf	ICD
	Racine	Michel	ICD		Hunziker	Daniel	ICD
	Rodriguez	Carlos	ASSE		Potalivo	Nicolas	ICD
	Ruegg	Olivier	ASSE		Quintas	Benito	ASSE
Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASOL) (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (nommée pour la législature)			
Mmes	Burrus	Diane	ICD	Mme	Leonardi	Annamaria	ASSE
	Dubuis	Nathalie	ASSE	M.	Piller	René	ICD
Conseil d'Établissement de La Planta (nommée pour la législature)							
Mme	Willi	Corinne	ASSE				

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION DE 2018

Dans son rapport du 30 mai 2018, la commission de gestion et des finances formulait un certain nombre de vœux, listés ci-dessous avec la réponse apportée par la Municipalité :

1. Concernant la péréquation, une comparaison des péréquations 2016 et 2017 pour tenter de comprendre ce qui pourrait expliquer cette progression de 2 MCHF. Et lors du préavis sur le point d'impôt cet automne, nous souhaiterions pouvoir disposer d'une estimation de l'influence du point d'impôt et d'une éventuelle modification du point d'impôt, non seulement sur le revenu mais également sur la péréquation.

Les mécanismes de la péréquation et l'évolution de cette dernière ont été expliqués dans le cadre la planification financière et de l'élaboration du préavis sur le taux d'impôt.

2. La Commission souhaite également, avant de rédiger les rapports, la marge d'autofinancement avant amortissements et avant attribution aux fonds de réserves. Elle souhaite que ce soit dorénavant fait chaque année

Les informations ont été remises.

3. Réaliser le point encore ouvert de la liste de vœux de la COGEFI dans son rapport de 2017, soit présenter un préavis afin que le droit du sol soit attribué au développement durable en vue de permettre des propositions d'actes concertés.

Ce travail est en cours, l'objectif étant de présenter un préavis d'ici la fin de 2019.

4. La Commission souhaite disposer des documents suivants :
 - la marge d'autofinancement,
 - la liste des charges par nature (en totaux par groupe)
 - la liste des fonds de réserve et leur affectation
 - l'état locatif et la situation financière de tous les bâtiments, avec une note d'appréciation du gestionnaire quant aux travaux à prévoir dans une période de 3-5 ans.

La marge d'autofinancement, la liste des charges par nature, ont été remises. La mise en œuvre d'un rapport documenté sur l'état locatif et la situation financière de tous les bâtiments sera mise en place en 2020 car nous avons besoin d'outil informatique pour le faire.

5. La Commission souhaite disposer à l'avenir, pour les rencontres sur l'étude des comptes et de la gestion de :
 - un résumé de la gestion de chaque dicastère par son responsable ainsi que les perspectives pour l'année suivante et une vision globale regroupant le tout effectuée par le syndic,
 - la marge d'autofinancement,
 - la liste des charges par nature (en totaux par groupes),
 - que les petites améliorations du plan comptable telles que proposées et discutées soient intégrées,
 - la liste des fonds de réserves et leur affectation,
 - l'état locatif et la situation financière de tous les bâtiments.

La marge d'autofinancement et la liste des charges par nature ont été remises. Le plan comptable a été sensiblement amélioré. Une réorganisation complète du plan comptable sera nécessaire dans le cadre de l'implémentation de MCH2.

6. Dans le cadre des discussions concernant le développement économique, élaboration par la Municipalité de propositions concrètes de valorisation du patrimoine immobilier et financier.

En cours.



MOTIONS, INTERPELLATIONS, INITIATIVES ET POSTULATS EN COURS OU EN SUSPENS AU 31.12.2018

- Interpellation concernant l'application de la directive cantonale de protection des eaux DCPE 872 "gestion des eaux et déchets de chantier" sur le territoire de la commune (déposée lors de la séance du 7 septembre 2016).
- Initiative "Modification de l'art. 3.6 du RPGA de Saint-Sulpice" (déposée lors de la séance du 14 juin 2017).
- Motion « Affiliation des Municipaux à une caisse de pension » (déposée lors de la séance du 13 juin 2018).

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le samedi 1^{er} septembre 2018 a eu lieu la sortie du Conseil communal, organisée par le Président René Piller.

44 membres du Conseil et de la Municipalité étaient présents. La surprise a été grande lorsque les participants ont été informés que nous nous rendions au Palais fédéral et que nous étions attendus par Monsieur le Conseiller aux États Olivier Français accompagnée de son assistante Madame Yvonne Godel.

Durant deux heures nos cicérones nous ont fait visiter l'ancre de notre parlement. Les propos de Monsieur Français ont été passionnants.

La journée s'est ensuite poursuivie par un succulent repas pris au Kornhauskeller et s'est terminée par la traditionnelle raclette au carnotzet communal.

René Piller, Président du Conseil communal

RENCONTRE AMICALE ENTRE AUTORITÉS DE PRÉVERENGES ET SAINT-SULPICE

Cette année la traditionnelle rencontre amicale entre les Conseils communaux de Préverenges et de Saint-Sulpice a été organisée sous la forme d'une compétition amicale au centre de bowling « Miami » à Echandens, le jeudi 31 mai 2018 en fin de journée.

La compétition s'est déroulée dans la bonne humeur. Elle a pris fin avec un apéritif et la remise de petits prix aux plus méritants, sans remise en jeu d'une channe. La soirée s'est poursuivie par un repas servi dans le même établissement.

REMISE DES POUVOIRS DU BUREAU

La remise officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal a eu lieu le mardi 3 juillet 2018. Cette cérémonie a été suivie d'un apéritif au carnotzet communal puis d'un repas au restaurant.



MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. En 2018, la Municipalité a pu profiter d'une année moins tourmentée qui lui a permis de lancer, de poursuivre ou de conclure plusieurs projets importants de cette législature. Ainsi, la révision du règlement sur les arbres a finalement pu être terminée après plusieurs années de travail. De même, une solution pragmatique au sujet épineux de la caisse de pension des municipaux a été présentée au Conseil communal qui l'a approuvée. Enfin, cette année 2018 a vu l'achat par la commune de la parcelle 187, située dans la zone industrielle ; cette parcelle est vouée, dans ces prochaines années, à accueillir notre future déchèterie communale ainsi que le nouveau bâtiment de la voirie.

L'administration communale a, en 2018, poursuivi sa mutation avec, en particulier, l'engagement de Mme Jessica Frei comme responsable des Ressources humaines, suivi de celui de M. Fabio Cheraz au poste de responsable des bâtiments communaux. L'arrivée de ces deux nouveaux cadres a permis d'améliorer l'organisation interne de l'administration tout en déchargeant les Municipaux d'un important travail de gestion sur le terrain. Comme c'est l'usage, je profite de cet espace pour rendre hommage à tous les employés communaux qui assurent, jour après jour, le bon fonctionnement de notre commune grâce à leur expérience et leur professionnalisme !

En ce qui concerne les événements, l'année 2018 a également été riche : outre la traditionnelle sortie des aînés, nous avons ainsi pu apprécier à sa juste valeur la fête triennale de l'Abbaye des Lacustres qui s'est déroulée à la satisfaction de tous. La seconde édition du « slow-up » de Cap sur l'Ouest, de même que la visite du Conseil d'État le 3 mai, sont autant d'exemples de l'implication de la Commune de Saint-Sulpice dans l'organisation d'événements régionaux. Cette même implication se traduit également dans le lancement de l'application « Info Ouest » qui centralise les annonces de manifestations des 8 communes de l'Ouest lausannois.

En résumé, c'est une année riche en réalisations et en avancées que vous pourrez découvrir au fil de pages de ce rapport dont je vous souhaite bonne lecture !

Alain Clerc, Syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 31.12.2018

Syndic	M.	Alain	Clerc	ASSE
Vice-syndic	M.	Pierre-Yves	Brandt	ASSE
Membres	Mmes	Anne	Merminod	ASSE
		Cécile	Theumann	ASSE
	M.	Marcel André	Panzera	ICD

Au cours de l'année 2018, la Municipalité a tenu 44 séances ordinaires (le lundi, en principe à 16 heures) et a participé aux 9 séances tenues par le Conseil communal. Elle a, en outre, été représentée dans les séances tenues par des commissions communales ou des délégations diverses au niveau intercommunal, régional ou cantonal.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES AU 31.12.2018

<i>Responsable</i>	<i>Secteur</i>
M. Alain CLERC , Syndic	Administration générale Finances Voirie Domaines et forêts Transports publics
Mme Anne MERMINOD , Municipale	Bâtiment scolaires Préscolaire, parascolaire et instruction publique Transports scolaires Affaires culturelles Logement Paroisses Naturalisations
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Développement économique Développement durable Jeunesse et sports Tourisme Affaires sociales Société locales



Responsable	Secteur
M. Pierre-Yves BRANDT , Municipal	Routes Services industriels Police des constructions Aménagement du territoire
M. Marcel André PANZERA , Municipal	Police SDIS Service du feu ORPC (Protection civile) Bâtiments communaux Informatique Assainissement

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

N°	Année 2013	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
10/13	Demande d'un crédit de CHF 22'000'000.- pour la construction d'un nouveau complexe scolaire au ch. des Pâquis	En cours	21'500'000.00	20'896'821.50
13/13	Demande d'un crédit de CHF 739'000.- pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A – Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Etape 2)	En cours	739'000.00	684'232.20

N°	Année 2014	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
05/14	Demande d'un crédit de CHF 550'000.- pour la constitution d'une servitude d'accès et d'usage de 14 places de parc intérieures dans l'immeuble « Domaine du Village » de la rue du Centre 76	En cours	450'000.00	407'462.70
09/14	Adoption d'un règlement communal relatif à l'octroi de subvention pour les études musicales	En cours	--	--

N°	Année 2015	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
04/15	Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, Etape 3	En cours	58'300.00	33'016.90
06/15	Participation aux charges d'exploitation du centre sportif de Malley - Participation au capital-actions du Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM)	En cours	--	--
11/15	Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, Secteur Concorde/Autoroute	En cours	1'458.00	2'317
17/15	Demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour le changement de logiciels informatiques	En cours	80'000.00	110'279.00
18/15	Révision du Plan Directeur Communal	En cours	65'000.00	--
19/15	Assainissement du collecteur de concentration - Tronçon terrain de sport des Hautes Ecoles à la STREL de la Chamberonne	En cours	100'000.00	59'683.20

N°	Année 2016	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
04/16	Demande d'un crédit de CHF 324'000.- pour l'acquisition du mobilier du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60	En cours	324'000.00	273'544.22



N°	Année 2017	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
3/17	Demande de crédit de CHF 60'000.- pour le réaménagement de la parcelle communale no 339 (chemin des Pâquis 7)	En cours	60'000.00	4'500.00
5/17	Demande de crédit de CHF 1'841'000.- pour la réfection rue du Centre - chemin du Bochet	En cours	1'841'000.00	1'080'872
10/17	Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois	En cours	2'085.45	0.00
11/17	Demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 214'000.- pour la construction d'une garderie et d'un jardin d'enfants au chemin des Pâquis	En cours	214'000.00	36'427.20
15/17	Réponse au postulat de Mme Theumann et Consorts - Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice	En cours	--	--
18/17	Demande d'un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux	En cours	249'000.00	81'409.65

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2018
1/18	Budget 2018	Terminé	--	--
2/18	Adoption du nouveau règlement sur la protection des arbres (RPA)	En cours		
3/18	Affiliation des Municipaux à une caisse de pension	Terminé	20'300.00	
4/18	Demande d'un crédit de CHF 265'000.- pour la désaffectation partielle et le réaménagement du cimetière communal	En cours	95'500.00	212.70
5/18	Demande d'un crédit d'étude de CHF 22'500.- pour la révision du bonus énergétique prévu à l'art. 3.6 RGATC	En cours	22'500.00	
6/18	Demande d'ajustements au budget 2018	Terminé	--	--
7/18	Demande de crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement du tracteur et de l'épareuse du service des routes et de la voirie		58'000.00	32'000.00
8/18	CISTEP - Modification de la convention intercommunale de la STEP de Vidy	En cours		
9/18	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois/Villars" - Demande d'un crédit de CHF 381'000.-	En cours	2'438.00	1'614.00
10/18	Adoption du règlement communal concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité (RPPM)	Terminé	--	--
11/18	Arrêté d'imposition pour l'année 2019	Terminé		
12/18	Demande de crédit de CHF 40'000.- pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs	En cours	40'000.00	
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle 187 à Saint-Sulpice	En cours	3'000'000.00	
14/18	Budget 2019	Terminé	--	--
15/18	Nouveaux statuts de l'organisation régionale de la protection civile région Ouest-lausannois	En cours		



VISITE PRÉFECTORALE

Le vendredi 7 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, Madame Anne **Marion Freiss**, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé à l'inspection annuelle de la commune.

A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés.

1. Les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité
 - b) du Conseil communal
 - c) des votations et élections
2. Les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs)
 - b) des inhumations
 - c) des commerçants
3. L'office communal de la population
4. L'onglet de la correspondance
5. Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
6. Le fichier de contrôle des citernes
7. Le dossier des titres et créances
8. La comptabilité de l'année écoulée

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, Mme la Préfète s'est entretenue avec le Syndic, le Secrétaire municipal, le Boursier, les Conseillers municipaux et le Président du Conseil communal sur les affaires courantes et les projets de la commune.

ACTIVITÉS DIVERSES

LAUSANNE REGION

Saint-Sulpice fait partie de l'association Lausanne Région, qui regroupe 27 communes de la région lausannoise et dont le président est M. Gustave Muheim, Syndic de la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

Le résumé du rapport d'activités 2018 de Lausanne Région figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

277 communes sur les 309 que compte le canton (90 %) sont membre de l'Union au 31.12.2018.

- un Comité de 13 membres.
- un Conseil de 50 membres (5 par district).
- un Groupe de villes : en font parties toutes les communes de plus de 10'000 habitants. Celles dont la population excède 7'000 habitants peuvent également en faire partie, de même que les chefs-lieux de districts. Les délégués sont les syndics de ces municipalités (24 à ce jour).
- un Groupe des Bourgs et Villages qui représente les communes de moins de 7'000 habitants. Chaque district est représenté par un ou deux délégués, selon qu'il compte moins de 20 communes membres de l'UCV ou davantage. 14 délégués représentant 255 communes.

Une délégation de la Municipalité a participé, le samedi 9 juin 2018 à Bavois, à la 109^{ème} édition de l'Assemblée générale des délégués de l'UCV et Journée des communes vaudoises.

Délégué-e-s du district de l'Ouest lausannois à l'UCV au 31.12.2018

<i>Présidente du Comité :</i>	Mme	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
<i>Membres du Conseil des 50 :</i>	M.	Georges Cherix	Syndic de Villars-Ste-Croix
	M.	Jean-François Clément	Syndic de Renens
	M.	Alain Clerc	Syndic de Saint-Sulpice
	M.	Christian Maeder	Syndic d'Ecublens
	M.	Jean-Pierre Rochat	Syndic de Chavannes-près-Renens
<i>Groupe des Villes :</i>	Mme	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
	M.	Jean-François Clément	Syndic de Renens
	M.	Alain Gilliéron	Syndic de Prilly
	M.	Christian Maeder	Syndic d'Ecublens
	M.	Stéphane Rezso	Syndic de Crissier
	M.	Jean-Pierre Rochat	Syndic de Chavannes-près-Renens
<i>Groupe Bourgs et villages :</i>	M.	Georges Cherix	Syndic de Villars-Ste-Croix

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

Membre de l'UCV, la Commune de Saint-Sulpice fait également partie de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), qui regroupe 71 communes vaudoises et dont l'objectif principal est de contribuer à sauvegarder et à développer les compétences et l'autonomie communales.

Le résumé du rapport d'activités 2018 de l'AdCV figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

BUREAU INTERMUNICIPAL

Le Bureau intermunicipal (BI) regroupe Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix.

Le résumé du rapport d'activités 2018 du BI figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

ASSOCIATIONS, ENTENTES ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Délégué(s) de la Municipalité au 31.12.2018

AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois)	Mme Anne Merminod
APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois)	Mme Cécile Theumann
ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois)	Mme Cécile Theumann
BI (Bureau intermunicipal de l'Ouest lausannois)	M. Alain Clerc
CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)	M. Alain Clerc Mme Anne Merminod
COH (Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles)	M. Pierre-Yves Brandt M. Alain Clerc
Comité du chalet "Les Alouettes" Morgins	Mme Anne Merminod
Commission des Services industriels	M. Pierre Yves Brandt
Commission d'estimation fiscale des immeubles	M. Pierre Yves Brandt
Conférence des municipaux en charge des affaires sociales	Mme Cécile Theumann
Conférence des municipaux en charge des écoles (CMEOL)	Mme Anne Merminod
Conseil d'établissement de La Planta	Mme Anne Merminod
Entente intercommunale Mèbre et Sorge	M. Marcel André Panzera
ERM (Epuración Région Morgienne)	M. Marcel André Panzera
FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise)	Mme Cécile Theumann
Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise	Mme Anne Merminod
Lausanne Région	Mme Cécile Theumann
ORPC (Office Régional de la Protection Civile)	M. Marcel André Panzera
OTV (Office du Tourisme Vaudois)	Mme Cécile Theumann
PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges)	M. Pierre Yves Brandt
Police de l'Ouest lausannois – Sécurité dans l'Ouest lausannois	M. Marcel André Panzera
SDIS Chamberonne (Collaboration Ecublens, Chavannes, Saint-Sulpice)	M. Marcel André Panzera
SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois)	M. Pierre Yves Brandt M. Alain Clerc
STEP (Station d'épuration de Vidy)	M. Marcel André Panzera
tl (Transports publics de la région lausannoise)	M. Alain Clerc
Triage forestier intercommunal de la Venoge	M. Alain Clerc
VALORSA SA - Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest	M. Alain Clerc



COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES AU 31.12.2018

Commission du feu intercommunale

M.	Marcel André	Panzera	Municipal
M.	Serge	Montagner	

Commission de salubrité

Président	M.	Alain	Clerc	Syndic
Membres	M.	Pierre-Yves	Brandt	Municipal
	M.	Bernard	Pellet	Médecin
	M.	David	Conde	Technicien communal

Commission des naturalisations

Membres	Mme	Anne	Merminod	Municipale
	Mme	Corinne	Willi	Conseillère communale
	M.	Olivier	Matthey	Conseiller communal
	M.	Olivier	Ruegg	Conseiller communal



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉAMBULE

Pour l'administration communale, 2018 restera une année de consolidation et de structuration avec, en particulier, l'arrivée de Mme Frei et de M. Cheraz respectivement au service des Ressources humaines et à la gestion des bâtiments communaux. Ces deux positions, restées vacantes depuis de nombreuses années, ont permis de compléter notre équipe qui compte maintenant 9 services distincts, tous dirigés par un responsable nommé.

Cette organisation étant en place, il s'agissait ensuite d'améliorer l'efficacité des services et évitant, tant que faire se peut, de dépenser du temps, de l'énergie et des ressources à des tâches qui peuvent être simplifiées, allégées ou automatisées.

En effet, l'administration communale voit, comme déjà mentionné les années précédentes, sa masse de travail augmenter sans cesse. Les équipes actuellement en place sont utilisées au maximum de leur potentiel ; toute absence, même de courte durée, provoque inévitablement des retards dans le suivi des dossiers ou même l'obligation de fermer provisoirement des services.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement, pour l'énergie qu'ils mettent, jour après jour dans l'exécution de leurs tâches et pour leur état d'esprit proactif indispensable à la bonne marche de notre administration communale.

Nicolas Ray, secrétaire municipal

RESSOURCES HUMAINES

1. Création du service RH, présentation générale

Au 1^{er} octobre 2018, le service RH a été officiellement créé.

Il a pour mission de gérer l'ensemble du personnel de la Commune, tant pour la partie administrative que la partie management, décrite plus bas. Il intervient en qualité de support, de soutien aux différents services.

La première mission du poste consiste concrètement à la révision et réorganisation complète des dossiers personnels, des contrats de travail, des bases de données afin d'être en conformité avec la loi. En parallèle, certains projets ont déjà été initiés, notamment le choix du logiciel de gestion des temps et des absences avec Mobatime et la révision de l'échelle salariale.

A moyen-long terme, l'objectif est d'avoir en place une structure cohérente et efficace, avec des procédures, des formulaires et des indicateurs de performance, afin de fournir un service de qualité tant pour le personnel dans leurs besoins quotidiens que pour les cadres dans leur suivi d'équipe (soutien administratif et coaching), mais également dans les divers projets/actions RH et rapports à la Municipalité.

La partie administrative

➤ **au quotidien :**

- Mise à jour des dossiers personnels, de leur contenu et leur conformité
- Mise à jour de l'organigramme
- Gestion des remplacements pour du personnel absent en collaboration avec le responsable d'équipe
- Création et mise à jour de la base de données du personnel
- Office fédéral de la statistique, rapports trimestriels
- Suivi des cas maladie, accident et renseignements divers sur les assurances sociales ou caisse de pension
- Etablissement de certificats de travail, attestations diverses, contrats d'engagement et correspondances
- Suivi des statistiques du personnel, indicateurs et divers tableaux de bord (ept, absence, *turnover*, etc.)
- Vérification des données salariales, fiche de salaire, budget
- Logiciel gestion du temps, suivi et paramétrages

➤ **en projet :**

- Recrutements divers (*sourcing* et entretiens)
- Création d'une base de données pour des statistiques et tableaux de bord
- Révision et création d'un memento des couvertures d'assurances accident et perte de gain
- Etablissement de procédures RH et formulaires y relatifs : engagement, formation, évaluation annuelle
- Révision du règlement et son échelle salariale avec consultation d'une délégation du personnel
- Etablissement des cahiers des charges
- Etablissement de divers rapports RH pour la Municipalité
- Participation à l'élaboration et au développement en tant qu'entreprise formatrice (établissement d'un guide de l'apprentissage à la commune, etc.)

La partie gestion

➤ **au quotidien :**

- Divers entretiens personnels ou d'équipe (planning, recadrage, conflit, embauche, etc.)
- Soutien à la gestion d'équipe, médiation, orientation
- Entrée et sortie du collaborateur, coordination avec les différents services de support
- Renseignements et conseils divers sur nos procédures, règlements internes, lois en vigueur, contrats, salaires
- Réseautage RH dans les communes et villes voisines, mais également diverses participations à diverses rencontres avec les partenaires sociaux (AI, ORP, associations, agences de formation et de placement, etc.)

➤ **en projet :**

- Bilan annuel, participation aux entretiens, formation et coaching des cadres, suivi des objectifs et RSI (retour sur investissement)
- Plan de formation pour les cadres, coordination et participation
- Formation interne sur le logiciel Mobatime (valideurs et utilisateurs)
- Accompagnement et support dans la réorganisation d'équipe ou de responsabilités
- Sécurité et santé au travail (étude, formation, etc.)
- Mener des enquêtes de satisfaction
- Mesurer le retour sur investissement des formations dans la commune (interne et externe)

2. Rétrospective 2018, effectifs et fluctuation

Au 31 décembre 2018, le total des effectifs, auxiliaires y compris se porte à **54 collaborateurs**.

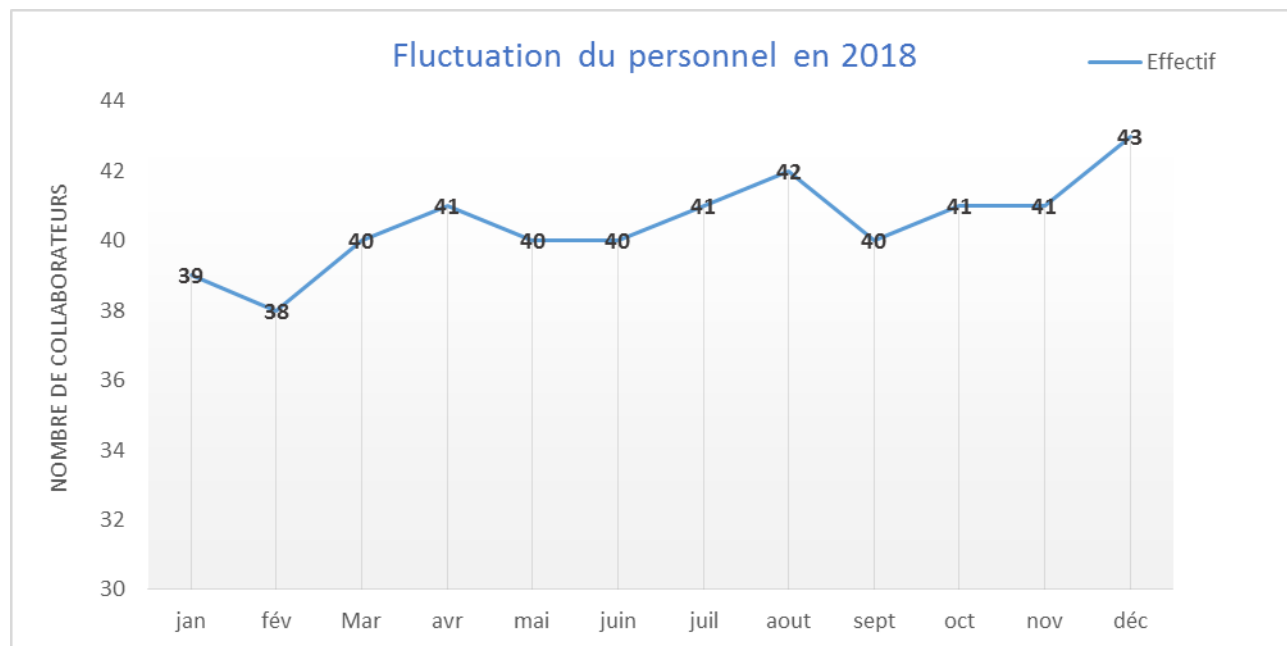
Les effectifs concernent uniquement les emplois fixes et comptent 43 personnes pour un EPT à 31.55 (voir la fluctuation des effectifs 2018, ci-contre).

Les effectifs non considérés dans cette analyse (total 11 personnes) sont : les apprentis (2), l'huissier (1), le personnel sur appel (3), le personnel encadrant des devoirs surveillés et du midi (5).

Ceux-ci ont des contrats d'auxiliaires, soit des contrats temporaires, sur appel ou pour des remplacements, à horaires très irréguliers ou très faibles.

Jessica Frei, responsable RH

Fluctuation du personnel 2018



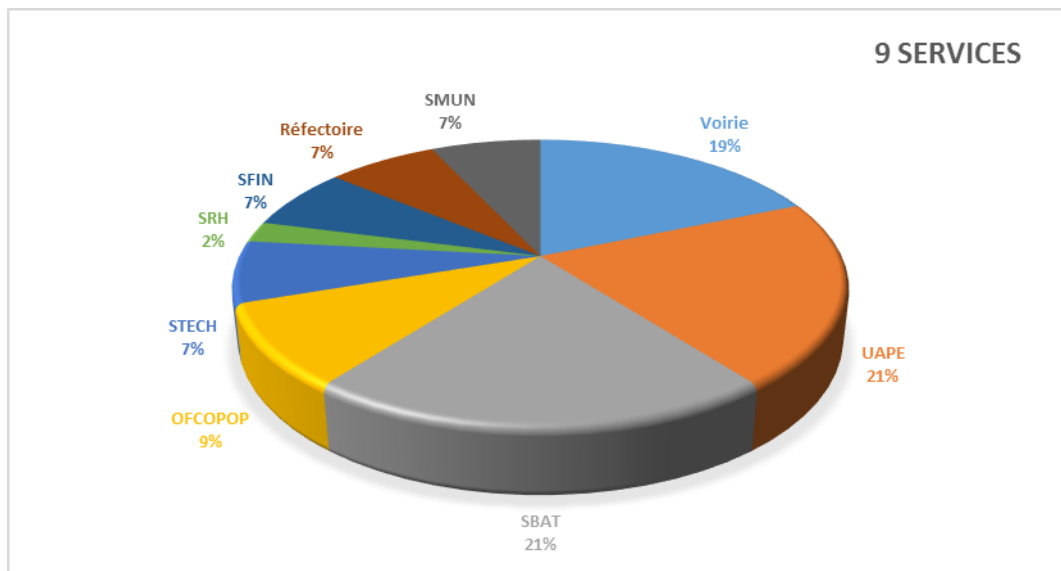
Mouvement 2018

Le taux de rotation 2018 est de **14.8 %**, dont les entrées et sorties sont détaillées ci-dessous.

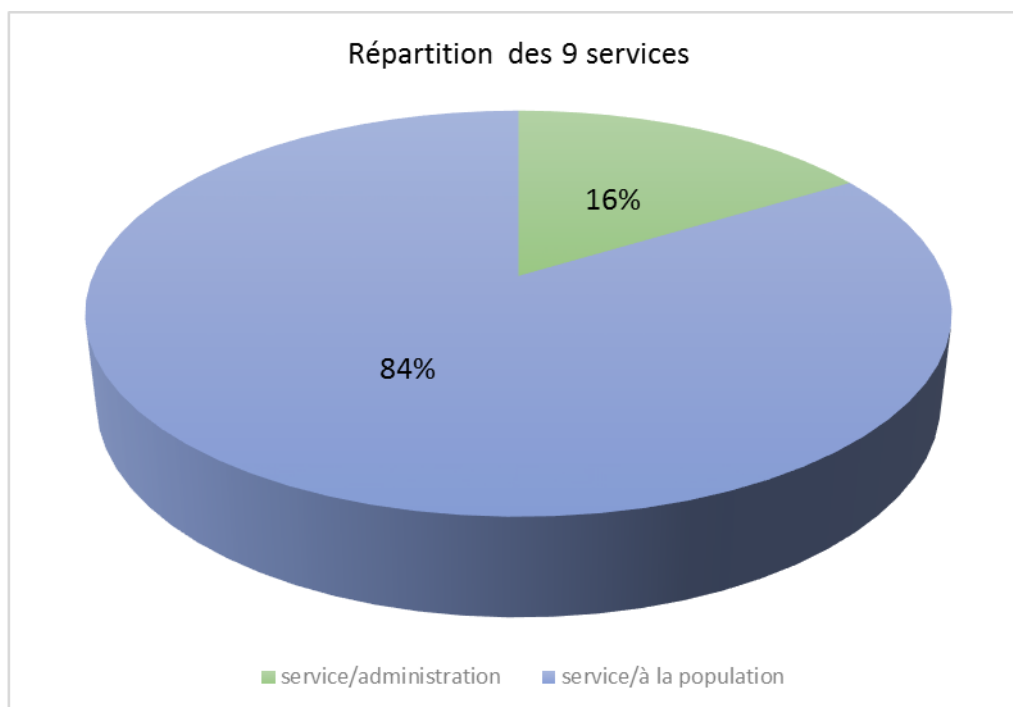
Mois	Engagement (11)	Départs (6)
Janvier		E. JORDAN, Secrétaire municipale
Mars	I. JUNCO, Adjointe technique M. LUISIER, Adjointe boursier	P. ZURCHER, Adjoint boursier 80%
Avril	A. PERROULAZ, employé voirie 70% M. ROBERTO, employée smun 50% puis 60%	Y. RUFFIEUX, employé smun
Mai	T. NGUYEN, employée finance en CDD puis CDI	
Juillet	N. RAY, Secrétaire municipal 90% en CDD puis CDI	
Août	C. SCALZO, aide cuisine 50%	
Septembre		B. KOHLER, aide cuisine 68% CDI puis auxiliaire N. MEIER, employé de voirie 50%
Octobre	J. FREI, Responsable RH 80%	
Décembre	A. DIANTETE, ASE UAPE 50% F. CHERAZ, Responsable bâtiments O. DEVAUX, employée UAPE 20% en CDD puis CDI	P. VISCONTI, éducatrice tertiaire UAPE 50%

La répartition des neuf services à la Commune au 31.12.2018

Par ce premier graphique, nous observons que les services les plus volumineux en nombre de collaborateurs sont ceux de la voirie, de l'unité d'accueil UAPE et de bâtiments/conciergerie.



Dans le second, les neufs services ont été répartis en fonction de leurs activités pour la population ou de support administratif à l'interne. Nous constatons que 84% de nos services sont pour le public, contre seulement 16% pour l'interne.

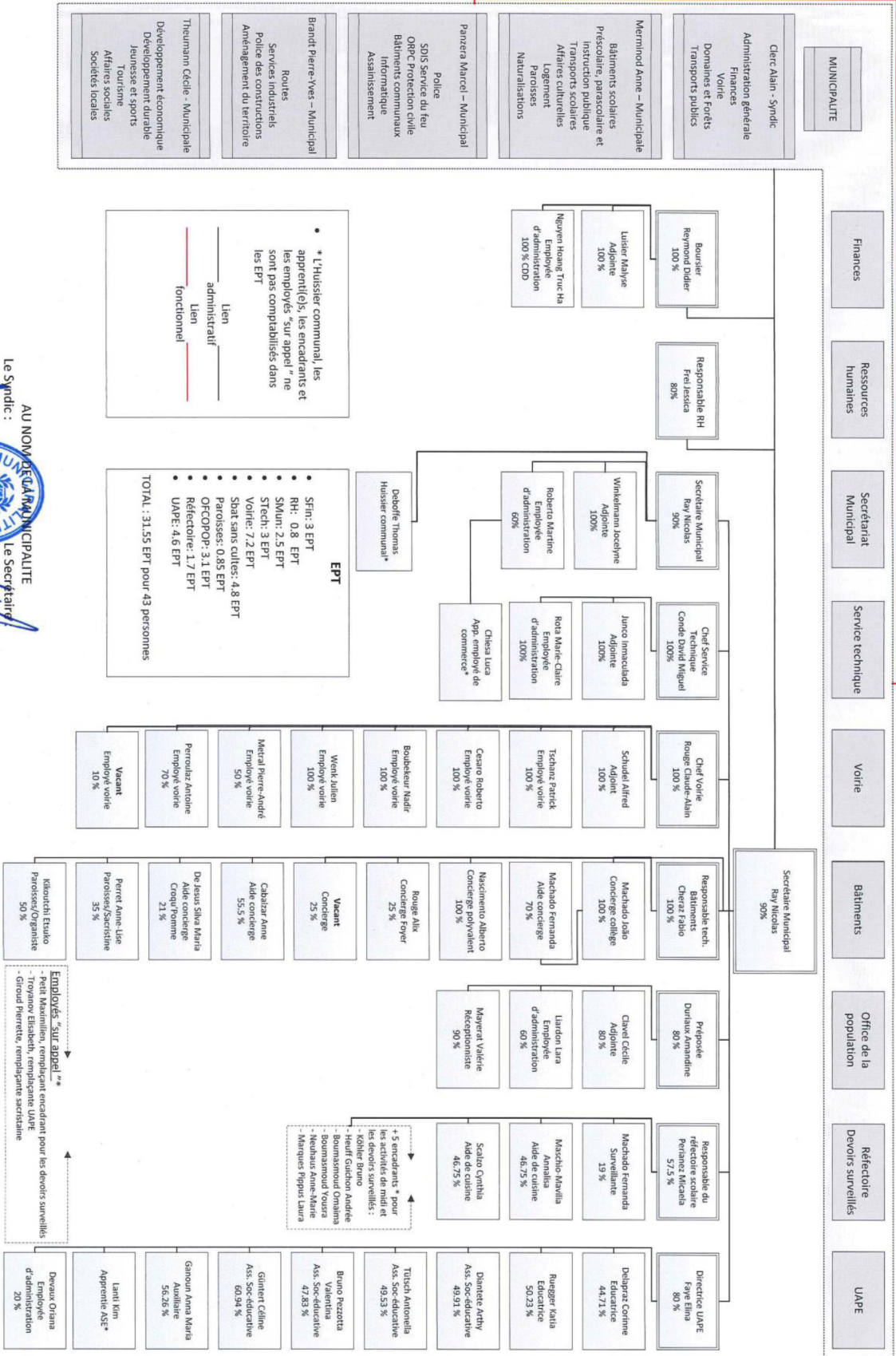


Organigramme au 31.12.2018



Saint-Sulpice, le 3 décembre 2018

Organigramme





SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le secrétariat municipal a assumé les nombreuses tâches qui sont les siennes en tant qu'organe administratif de coordination pour l'exécution des décisions municipales. Outre les tâches de secrétariat pour la Municipalité, il exécute les divers travaux administratifs en relation avec l'activité de la Municipalité et du Conseil communal.

Liste non exhaustive des différentes tâches incombant au secrétariat municipal au 31.12.2018 :

Municipalité	
<ul style="list-style-type: none">• Correspondance• Procès-verbaux Municipalité et séances diverses• Ouverture et acheminement du courrier• Réception des appels téléphoniques• Rédaction, impression et tenue à jour des règlements communaux• Tenue à jour des lois• Statistiques• Gestion et mise à jour du site internet communal• Service d'information au public par courriel et sms• Avis de décès et registre des inhumations• Archives	<ul style="list-style-type: none">• Procédures de naturalisation• Autorisations de manifestations en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois• Economat• Gestion des ports de la commune (Venoge et Tissot)• Vente des passeports-vacances• Délivrance des macarons de parcage• Gestion des occupations, locations et contrats des salles de gym du collège des Pâquis• Liaisons avec les autres services• Relations avec les sociétés locales

Conseil communal
<ul style="list-style-type: none">• Rédaction et tirage des préavis et du rapport de gestion de la Municipalité• Envoi des documents aux membres du Conseil• Tirage des procès-verbaux• Etablissement et tirage de l'ordre du jour

JEUNES CITOYENS

En 2018, 24 jeunes Suissesses et Suisses de notre commune ont obtenu leur majorité civique et ainsi accédé au rang de citoyennes et citoyens à part entière sur les plans communal, cantonal et fédéral.

Avec 9 autres jeunes gens du même âge, de nationalité étrangère, ils ont été conviés à la traditionnelle réception des « nouveaux citoyens », organisée en leur honneur au carnotzet municipal le lundi 3 décembre 2018.

C'est autour d'une fondue chinoise, préparée et servie par l'Auberge "Le St-Sulpice", qu'ils ont eu l'occasion de dialoguer en toute simplicité avec des membres des autorités. 5 personnes sur les 33 invitées ont répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité et pris part à cette manifestation.

Il est précisé que cette année encore l'invitation n'a volontairement pas été adressée à tous les étudiants de 18 ans logés en résidences estudiantines, ceci pour prévenir l'effet de "groupe" constaté en 2016, soit la participation de colocataires planifiant de passer une soirée repas gratuite entre camarades.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

ORGANISATION DU SERVICE

L'Office communal de la population était composé, au 31 décembre 2018, de 4 collaborateurs :

- 1 préposée
- 1 préposée adjointe
- 1 collaboratrice
- 1 réceptionniste

TÂCHES DU SERVICE

Principales tâches assumées par le service :

- Gestion administrative du service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Etablissement des diverses attestations.
- Convocation des habitants (arrivée, départ, changements d'adresse).
- Transmission des mutations aux divers partenaires.
- Constitution des dossiers étrangers.
- Suivi des dossiers des étrangers et des déclarations de prise en charge.
- Gestion des permis frontaliers.
- Convocation et prolongation des permis et carte de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (résidence secondaire).
- Etablissement des rapports de dénonciation.
- Gestion du registre des chiens.
- Gestion du registre des entreprises.
- Vente des cartes journalières CGN et CFF.
- Gestion des réservations des salles.
- Gestion du registre civique et des votations.
- Gestion des objets trouvés ou perdus.

Les différentes activités de l'Office communal de la population ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services de pouvoir effectuer leurs tâches.

CHIFFRES DE LA POPULATION

Le chiffre officiel de la population (en domicile principal), publié par le Service cantonal de la statistique (SCRIS), est établi sur la base du registre cantonal des personnes, alimenté par les registres communaux du Canton de Vaud et les registres fédéraux.

Le chiffre officiel de la population au 31 décembre 2018 s'élève à 4'707 personnes. Ce chiffre est différent de la population au 31 décembre 2018 comptabilisée par le registre communal qui s'élève à 4'669 habitants.

La différence s'explique par le décalage dans l'extraction des données, ainsi que par une méthode différente de calcul de la statistique. Le SCRIS prend en compte uniquement les données suivantes :

- Suisse établis
- Permis C - B
- Permis L résident en Suisse depuis au moins un an
- Fonctionnaires internationaux
- Population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an

Ne sont pas compris :

- Population du domaine de l'asile et permis L résidant en Suisse depuis moins d'un an
- Personnes en résidence secondaire

À cet effet, les données statistiques ci-après sont basées sur le registre communal des habitants, registre établi au plus près de la réalité.

Population au 31 décembre 2018

4707	habitants
196	bourgeois
2271	confédérés
2240	étrangers

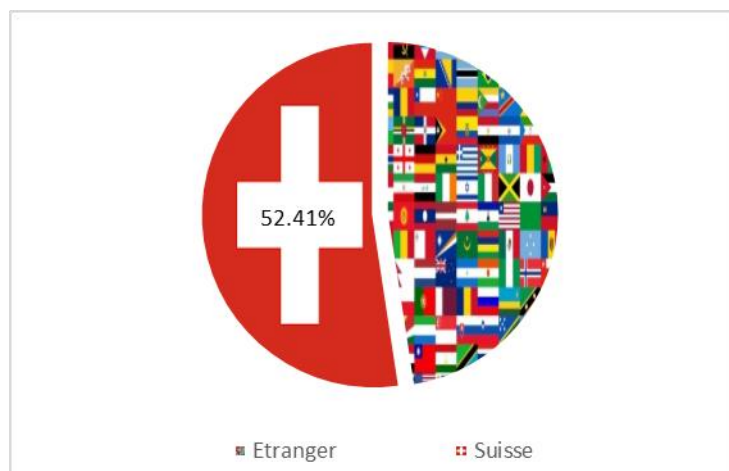
Sont compris 201 habitants en résidence secondaire.

Confession

1116	catholiques
864	protestants
2727	à définir

Mutations

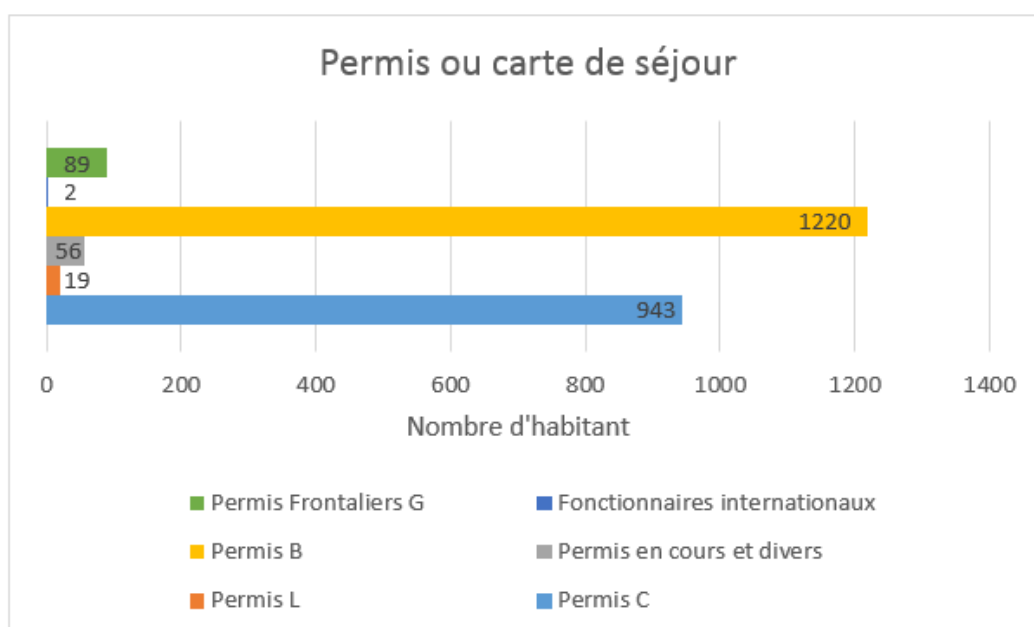
1001	arrivées
1165	départs
38	mariages
15	divorces
47	naissances
28	décès
40	naturalisations



Permis pour étrangers au 31 décembre 2018

Personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (C)	:	943
Personnes au bénéfice d'un permis de séjour (B)	:	1220
Personnes au bénéfice d'un permis de courte durée (L)	:	19
Fonctionnaires internationaux	:	2 (*)
En cours d'attribution et divers	:	56
Total	:	2240
Travailleurs frontaliers (permis G)	:	89

(*) 1 étudiant ayant obtenu sa carte par le biais des parents et 1 haut fonctionnaire de l'OMS à Genève



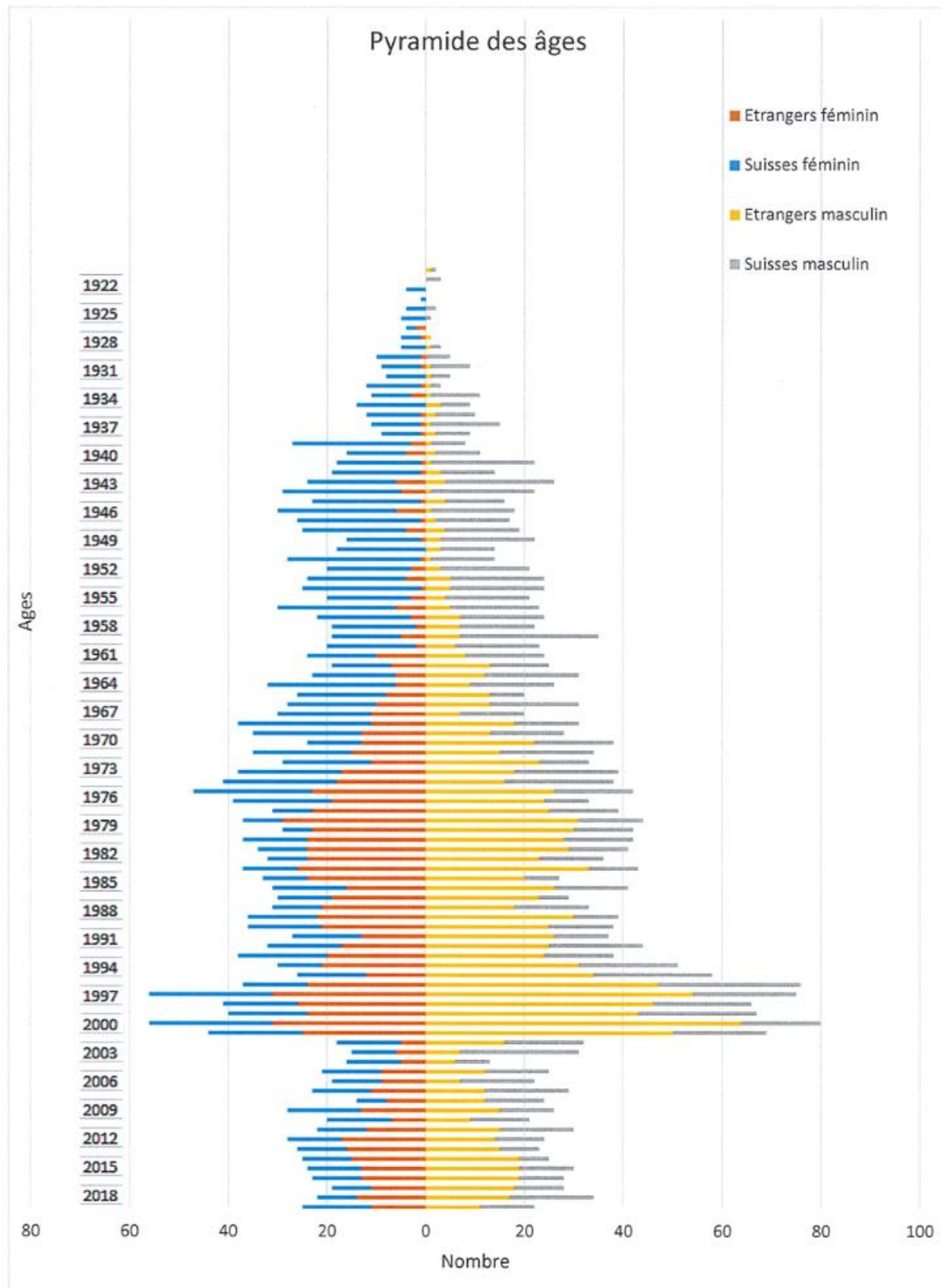
Nationalités présentes à Saint-Sulpice :

La population étrangère de Saint-Sulpice est diversifiée avec 85 nationalités dénombrées.

Afghanistan	8
Afrique du Sud	5
Albanie	1
Algérie	5
Allemagne / (2,85 %)	134
Arabie saoudite	3
Argentine	1
Australie	11
Autriche	32
Bangladesh	1
Belarus	1
Belgique	64
Bolivie	4
Brésil	24
Brunei Darussalam	1
Bulgarie	3
Canada	20
Chili	3
Chine	47
Chypre	7
Colombie	4
Corée (Sud)	11
Côte d'Ivoire	1
Croatie	3
Cuba	1
Danemark	4
Djibouti	1
Égypte	5
Équateur	4
Espagne	94
États-Unis	62
Finlande	2
France / (15.79 %)	743
Grèce	35
Guinée	4
Hongrie	22
Inde	40
Indonésie	1
Irak	1
Iran	22
Irlande	6
Islande	2
Israël	1
Italie / (4,02 %)	189
Japon	15
Jordanie	2

Kazakhstan	1
Kosovo	2
Lettonie	6
Liban	16
Lituanie	1
Luxembourg	6
Macédoine	5
Malaisie	4
Malte	1
Maroc	21
Maurice	1
Mexique	10
Nigéria	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	8
Pays-Bas	35
Pérou	2
Philippines	4
Pologne	41
Portugal / (2,76 %)	130
République dominicaine	1
Roumanie	26
Royaume-Uni	67
Russie	48
Sénégal	1
Serbie	14
Singapour	2
Slovaquie	11
Suède	7
Syrie	1
Taiwan (Taipei chinois)	3
Tchéquie	21
Thaïlande	3
Tunisie	36
Turquie	21
Ukraine	22
Venezuela	4
Vietnam	4
Total	2240

Pyramide des âges



Classes d'âges	Masculin		Total Masculin	Féminin		Total Féminin	Résultat total
	Suisses	Etrangers		Suisses	Etrangers		
2018	9	11	20	13	11	24	44
2017	17	17	34	8	14	22	56
2016	10	18	28	8	11	19	47
2015	9	19	28	10	13	23	51
2014	11	19	30	11	13	24	54
2013	6	19	25	10	15	25	50
2012	8	15	23	10	16	26	49
2011	9	14	23	11	17	28	51
2010	15	15	30	10	12	22	52
2009	12	9	21	13	7	20	41
2008	11	14	25	15	13	28	53
2007	12	12	24	6	8	14	38
2006	17	12	29	11	11	22	51
2005	15	6	21	10	9	19	40
2004	12	12	24	12	9	21	45
2003	7	5	12	9	5	14	26
2002	24	7	31	8	6	14	45
2001	16	15	31	10	5	15	46
2000	12	49	61	15	23	38	99
1999	7	64	71	18	31	49	120
1998	16	39	55	12	21	33	88
1997	14	42	56	11	26	37	93
1996	15	52	67	17	31	48	115
1995	16	43	59	10	23	33	92
1994	13	29	42	11	11	22	64
1993	10	27	37	8	17	25	62
1992	11	22	33	16	20	36	69
1991	14	23	37	12	17	29	66
1990	9	26	35	13	13	26	61
1989	13	19	32	14	20	34	66
1988	6	25	31	14	20	34	65
1987	13	14	27	10	19	29	56
1986	6	20	26	11	19	30	56
1985	14	19	33	15	15	30	63
1984	7	17	24	9	24	33	57
1983	9	26	35	10	25	35	70
1982	13	21	34	8	24	32	66
1981	12	26	38	10	23	33	71
1980	14	26	40	12	24	36	76
1979	12	26	38	6	22	28	66
1978	12	27	39	8	29	37	76
1977	14	23	37	8	23	31	68
1976	9	21	30	19	19	38	68
1975	15	23	38	24	23	47	85
1974	21	15	36	23	18	41	77
1973	20	15	35	20	16	36	71
1972	10	19	29	18	11	29	58
1971	19	14	33	20	15	35	68



1970	16	17	33	11	11	22	55
1969	15	11	26	22	12	34	60
1968	12	16	28	26	11	37	65
1967	13	7	20	17	11	28	48
1966	18	13	31	17	10	27	58
1965	5	11	16	17	8	25	41
1964	17	9	26	26	6	32	58
1963	18	12	30	17	6	23	53
1962	12	12	24	12	7	19	43
1961	15	8	23	14	10	24	47
1960	16	6	22	17	2	19	41
1959	27	7	34	14	5	19	53
1958	14	7	21	17	2	19	40
1957	17	7	24	19	3	22	46
1956	17	4	21	24	5	29	50
1955	16	4	20	17	3	20	40
1954	19	4	23	24	1	25	48
1953	19	3	22	20	4	24	46
1952	18	3	21	17	3	20	41
1951	13	1	14	26	1	27	41
1950	10	3	13	18	0	18	31
1949	19	3	22	14	1	15	37
1948	15	4	19	20	4	24	43
1947	14	2	16	25	1	26	42
1946	17	1	18	24	6	30	48
1945	11	4	15	22	1	23	38
1944	21	1	22	23	5	28	50
1943	22	4	26	18	6	24	50
1942	11	3	14	18	1	19	33
1941	21	1	22	17	1	18	40
1940	9	2	11	12	4	16	27
1939	7	1	8	24	3	27	35
1938	6	2	8	8	1	9	17
1937	14	1	15	10	1	11	26
1936	8	2	10	9	1	10	20
1935	6	3	9	14	0	14	23
1934	10	1	11	8	3	11	22
1933	1	1	2	11	1	12	14
1932	4	1	5	8	0	8	13
1931	8	1	9	8	1	9	18
1930	5	0	5	9	1	10	15
1929	2	1	3	5	0	5	8
1928	0	1	1	4	1	5	6
1927	0	0	0	2	2	4	4
1926	1	0	1	5	0	5	6
1925	2	0	2	4	0	4	6
1924	0	0	0	1	0	1	1
1923	0	0	0	4	0	4	4
1922	3	0	3	0	0	0	3
1921	1	1	2	0	0	0	2
Résultat total	1161	1257	2418	1306	983	2289	4707

REGISTRE DES ENTREPRISES

267 entreprises sont recensées sur la commune, nombre en diminution par rapport à l'an dernier (355 en 2017). Toutes les entreprises ont été enregistrées dans le nouveau système informatique dans le courant 2018.

CHIENS

L'Office communal de la population tient à jours le registre des chiens.

Nous avons recensés 250 chiens au 31.12.2018 (226 en 2017), pour environ 60 races.

Deux fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 100.00) et de l'impôt cantonal (CHF 100.00). Les personnes bénéficiant des prestations complémentaires sont totalement exonérées de l'impôt. Il en est de même pour les chiens « professionnels ». Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont quant à elles exonérés de l'impôt cantonal uniquement.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des départs, des décès et des changements de propriétaires.
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois.
- Attribution aux propriétaires des chiens d'un identificateur fédéral.
- Mise à jour de la base des données fédérale des chiens « AMICUS ».
- Mise en place d'actions diverses pour le recensement des chiens.
- Information et orientation des administrés dans ce domaine.



REGISTRE CIVIQUE - VOTATIONS / ÉLECTIONS

REGISTRE CIVIQUE






La tenue du registre civique incombe, depuis juillet 2016, à l'Office communal de la population (OFCOPOP) qui assume l'intégralité des tâches inhérentes à la gestion du registre civique et au contrôle des votes anticipés par correspondance.

Avec le système VOTELEC, l'électeur peut voter en toute confidentialité par correspondance depuis chez lui ou se déplacer le dimanche du scrutin au bureau de vote, entre 10h et 11h, muni du matériel officiel qui lui a personnellement été adressé. Avant chaque votation/élection, le registre des électeurs actualisé est transmis par messagerie électronique au Canton, lequel adresse à chaque électeur le matériel ad hoc (carte d'électeur à usage unique, bulletin(s) de vote, enveloppe de vote et enveloppe de transmission). La carte d'électeur doit impérativement être complétée par la date de naissance et la signature du votant.

Le nombre des votes qui ne sont pas pris en compte à cause de la signature manquante ou de la date de naissance manquante, incomplète ou croisée avec celle du conjoint, est constant. Dans la mesure du possible, il est pris contact avec les personnes concernées par téléphone pour les inviter à venir corriger leur erreur avant le vendredi midi précédant le scrutin. Cette démarche permet ainsi de valider de nombreux votes qui sinon seraient déclarés nuls.

VOTATIONS / ÉLECTIONS

L'assemblée de commune a été convoquée à 4 reprises en 2018 pour des votations ou élections.

Date	Votation	Elect. inscrits	Votants	Particip. (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs
04.03.18	 Votations fédérales concernant :							
	Nouveau régime financier 2021	2034	1315	64.65	1273	1137	136	40
	Initiative populaire "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"	2034	1317	64.75	1300	314	986	14
04.03.18	 Votation cantonale concernant :							
	Initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires"	2034	1295	63.67	1273	446	827	15
10.06.18	 Votations fédérales concernant :							
	Initiative populaire "Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)"	2030	897	44.19	880	154	726	9
	Loi fédérale sur les jeux d'argent	2030	897	44.19	879	762	117	11
22.09.18	 Votations fédérales concernant :							
	Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres	2029	953	46.97	947	794	153	6
	Initiative populaire "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)"	2029	953	46.97	932	507	425	19
	Initiative populaire "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous"	2029	952	46.92	927	438	489	20
25.11.18	 Votations fédérales concernant :							
	Initiative populaire "Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes)"	2039	1104	54.14	1030	425	605	67
	Initiative populaire "Le droit suisse au lieu des juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)"	2039	1108	54.34	1094	241	853	6
	Base légale pour la surveillance des assurés	2039	1108	54.34	1100	683	417	6

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Liste des signatures pour des initiatives et référendums contrôlées en 2018 par l'office communal de la population :

Objet	Contrôlées	Valables
Initiative populaire fédérale - "Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre"	10	6
Référendum fédéral - "Contre la censure et le verrouillage d'internet - Non à une loi paternaliste sur les jeux d'argent" ! (Référendum contre la loi fédérale du 29.09.2017 sur les jeux d'argent)	27	18
Initiative populaire fédérale - "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès"	119	94

Objet	Contrôlées	Valables
Initiative populaire fédérale - "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse"	249	185
Initiative populaire fédérale - "Assurance-maladie : Pour une liberté d'organisation des cantons et pour un Parlement indépendant des caisses-maladie"	19	14
Initiative populaire fédérale - "Pour une immigration modérée (initiative de limitation)"	40	35
Référendum fédéral - "Contre la base légale pour la surveillance des assurés"	4	2
Initiative populaire fédérale - "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital"	18	15
Initiative populaire fédérale - "Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)"	68	58
Référendum fédéral - "Non au diktat du désarmement de l'UE"	46	43
Initiative populaire fédérale - "Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes"	134	109

INFORMATIQUE

LOGICIEL POUR L'OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION (OFCOPOP) ET LE SERVICE DES FINANCES (SFIN)

La mise en service du module « salaire » dans Abacus (Service des finances) s'est faite en courant 2018. Cette installation a exigé passablement de temps (en termes de ressources humaines) de la part du service, afin de rendre opérationnel ce module.

Le déploiement du module « Entreprises » est en cours. Celui-ci lie l'OFCOP et le SFIN.

Pour donner suite à nombreuses demandes de support de nos employés à notre fournisseur de logiciel OFISA, tant de la part du SFIN que de l'OFCOP, nous avons préféré prendre un contrat de support et maintenance pour le futur. L'objectif est de remplacer les nombreuses factures reçues pour chaque appel en 2018.

SITE INTERNET

De continuelles améliorations ont été installées en 2018. Un des exemples est la possibilité d'accéder directement aux plans et dossier de mise à l'enquête, cette facilité a eu pour effet d'améliorer l'efficacité de notre Service technique qui répondait à chaque demande en personne avant l'introduction de cet outil.

Une interface logiciel avec l'application de smartphone « Info Ouest » a été ajoutée aux fonctionnalités de notre site, permettant d'ajouter les événements de notre commune automatiquement.

COMMUNICATION PAR FIBRE OPTIQUE ET INSTALLATION DE WIFI PROFESSIONNELS

Par suite de l'acceptation par notre Conseil Communal du préavis 18/17 (Modernisation de la connexion informatique des services communaux) en début d'année 2018, nous avons pu procéder à l'installation de la fibre optique, impliquant des travaux de génie civil, dans le dernier trimestre de 2018, interconnectant les bâtiments communaux.

La mise en service de tout le matériel associé (antennes Wifi, serveurs d'interconnexion, logiciel de protections, certificat de licences, etc.) sera finalisée au premier trimestre de 2019.

LOGICIEL POUR LA GESTION DU TEMPS DES EMPLOYÉS

Passé commande au printemps 2018, le logiciel (MOBATIME) de contrôle du temps de travail des employés communaux va être déployé en 2019, sous la responsabilité de la nouvelle responsable RH.

Interfacé au module « Salaire » d'ABACUS, cité ci-dessus, ce logiciel devrait permettre d'alléger la charge de travail de l'administration communale et de la bourse, tenant compte de toutes les variétés de statuts des employés communaux (annualisés ou à l'heure comme à l'UAPE, etc), automatisée dans ce processus.

FINANCES

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Le Service des finances (3 EPT) assume les responsabilités suivantes:

- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes,
- Collaboration à la gestion du personnel et gestion des salaires
- Gestion de la trésorerie, des titres, placements et emprunts
- Gestion des paiements des débiteurs et des créanciers,
- Gestion des assurances,
- Gestion des diverses facturations et du contentieux,
- Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements,
- Crédits complémentaires au budget de fonctionnement et aux crédits d'investissements,
- Planification, études et analyses financières,
- Décomptes et assujettissement TVA.

Dans le cadre de ses missions, le Service des finances accomplit également les tâches énoncées ci-après :

- Appui régulier à la facturation des prestations fournies par le réfectoire scolaire,
- Appui régulier à l'UAPE pour des tâches relatives aux salaires et aux statistiques,
- Gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, relation avec les autorités fiscales cantonales,
- Arrêté d'imposition,
- Elaboration et mise à jour de la planification financière communale,
- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier,
- Perception d'impôts (Impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, taxes d'amarrage),
- Facturations diverses liées aux établissements scolaires.

OBJECTIFS 2018

- Mise en place du logiciel Abacus salaire
 - o *Objectif atteint*
- Mise à jour des bases de données et de la facturation courante des taxes et impôts
 - o *Objectif atteint*
- Elaboration d'une planification financière à 5 ans
 - o *Objectif atteint*

DONNÉES FINANCIÈRES

Les comptes 2018 présentent un excédent de charges avant écritures de bouclage de CHF 905'686.13 alors qu'un excédent de charges de CHF 2'715'119.75 était budgété.

Ces chiffres, meilleurs que prévus, s'expliquent par des rentrées fiscales supérieures aux attentes d'environ CHF 1'700'000.00 et par une bonne maîtrise des coûts. L'excédent de charges après les écritures de bouclage s'élève à CHF 96'726.33.

BILAN (en milliers de CHF)		
	2018	2017
ACTIF	46'530	47'803
Disponibilités	12'401	12'752
Débiteurs et comptes courants	9'180	13'790
Placements du patrimoine financier	4'138	4'119
Actifs transitoires	4'266	644
Investissements du patrimoine Administratif	16'341	16'315
Prêts et capitaux de dotations	205	183
PASSIF	-46'530	-47'803
Engagements courants	-714	-2'965
Emprunts à moyen et long terme	-15'000	-12'000
Passifs transitoires	-159	-2'143
Financements spéciaux et fonds réserve	-30'595	-30'632
Capital	-62	-62

Compte de fonctionnement (en milliers de CHF)						
	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fonctionnement	31'999	31'902	29'479	26'764	33'094	31'986
Administration générale	3'995	329	4'094	245	4'022	257
Finances	11'430	26'249	6'445	21'735	8'386	25'325
Domaines et bâtiments	1'255	2'120	1'273	2'024	1'285	2'134
Travaux	3'536	2'093	3'335	1'763	3'873	2'584
Instruction publique et cultes	2'403	278	2'442	278	2'414	250
Police	2'029	144	2'077	121	1'931	135
Sécurité sociale	7'351	689	9'812	599	11'183	1'302

HISTORIQUE DE LA VALEUR DU POINT D'IMPÔT

Année		Valeur point impôt	Valeur point impôt écrêté
2015	Décompte	307'336	269'943
2016	Décompte	320'540	285'929
2017	Décompte	363'757	334'205
2018	Acompte	320'540	303'064
2018	Décompte provisoire	275'285	272'401
2019	Acompte	360'935	360'935

La baisse de la valeur du point d'impôt en 2018 est due à un correctif exceptionnel d'impôts. A partir de 2019 la notion de valeur de point d'impôt écrêtée est abandonnée.



BÂTIMENTS DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS

3500 CENTRE 60

Tenant compte de nombreuses remarques de nos administrés, une porte d'entrée automatique a été installée pour faciliter l'accès aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Des malfaçons ont été constatées (positions instables des WC, traces d'humidité liées à un problème de ventilation dans les salles de bains, façade nord abimée, etc.). Elles seront réparées en 2019, certaines sous garantie.

Suite au départ du locataire du 2^{ème} étage (logement de 3.5 pièces), il a été procédé à une réaffectation des locaux, sans modification de leur structure, en salle de réunion pour les commissions, un bureau pour le responsable des bâtiments communaux et un autre pour les municipaux.

Au premier étage, la petite salle de réunion annexée au Service technique a été supprimée pour créer deux postes de travail, dont celui de Mme Inma Junco, nouvelle assistante technique à la police des constructions.

3501 CENTRE 47 ET 14-AVRIL

Des dégradations de la façade sud du bâtiment du 14-Avril sont apparues dans le dernier trimestre de 2017. Leur réparation devrait être programmée en 2019.

Au carnotzet communal, il a fallu remplacer des réfrigérateurs installés il y a plus de 25 ans, l'un d'entre eux étant définitivement hors d'usage. Le boiler pour l'eau chaude de la cuisine a lui aussi été aussi changé.

Le Service des finances a été déplacé dans le bâtiment du 14-Avril. Ce déménagement a permis de créer les postes manquants pour la bonne marche du service et d'organiser le bureau de la nouvelle responsable des Ressources humaines au rez-de-chaussée de la Maison de Commune.

3503 BOCHET 1

Les travaux de réfection du chemin du Bochet, réalisés en été dernier, ont été mis à profit pour amener la conduite de gaz à l'entrée de l'immeuble. Ceci en prévision du remplacement futur du système de production de chaleur, actuellement au mazout, dont le brûleur date de plus de 25 ans.

3504 CENTRE 59 COMPLEXE DU LÉMAN

Les appareils et tubes de la « nourrice » (entrée d'eau potable dans l'immeuble) ont été changés et l'introduction assainie.

Des réparations au niveau des écoulements d'eau dans le sol de la cuisine de l'auberge ont été effectuées en août 2018, pour remédier aux différentes fuites apparues dans le garage.

3505 BÂTIMENTS DIVERS

La démolition de la villa « ex Berthet » au ch. des Pâquis 7 (parcelle n°339) a commencé en décembre. L'assainissement de cette parcelle sera finalisé en printemps 2019.

Tous les bâtiments communaux ont été contrôlés par la Société Securelec, en termes de conformité électrique, sur requête des Services industriels. Certains travaux de mise en conformité ont été exécutés par la Société Amaudruz Electricité.

Les vestiaires du FC St-Sulpice, qui sont propriété de la commune, montrent des signes de vétusté, voire d'insalubrité. Une solution devra être trouvée, bien qu'une réparation ne puisse être autorisée en l'état car, selon la SDT, cet immeuble ne peut être maintenu dans la zone de « non constructibilité » où il se situe.

Une pré-étude pour la création de vestiaires préfabriqués « provisoires » (qui pourraient être relocalisés dans un autre site dans le cadre du processus de « renaturation de la Venoge » lancé par le canton), chiffre cet investissement à environ CHF 250'000.00.

3507 BÂTIMENT DE LA VOIRIE - CENTRE 138

Un contrat de location d'une durée de 12 mois, renouvelable de mois en mois, a été conclu pour du stockage de matériel de décoration au 1^{er} étage, ceci à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est précisé que l'insalubrité de ces locaux interdit toute autre activité que celle de stockage de matériel.

La cuisine de l'un des deux logements du 2^{ème} étage est devenue insalubre suite à une inondation de la pièce. Une réparation urgente va s'imposer (incluant le remplacement de la cuisinière, du frigidaire et du lave-vaisselle), ainsi que la mise en conformité électrique, en début 2019.

3508 CENTRE 52

Les boiseries des fenêtres et vitrines des salles Chamberonne et Venoge de l'Espace 52 ont été poncées et repeintes.

Cet espace a aussi été muni d'une sonorisation et d'un système de projection sur les deux salles afin de répondre aux demandes des utilisateurs.

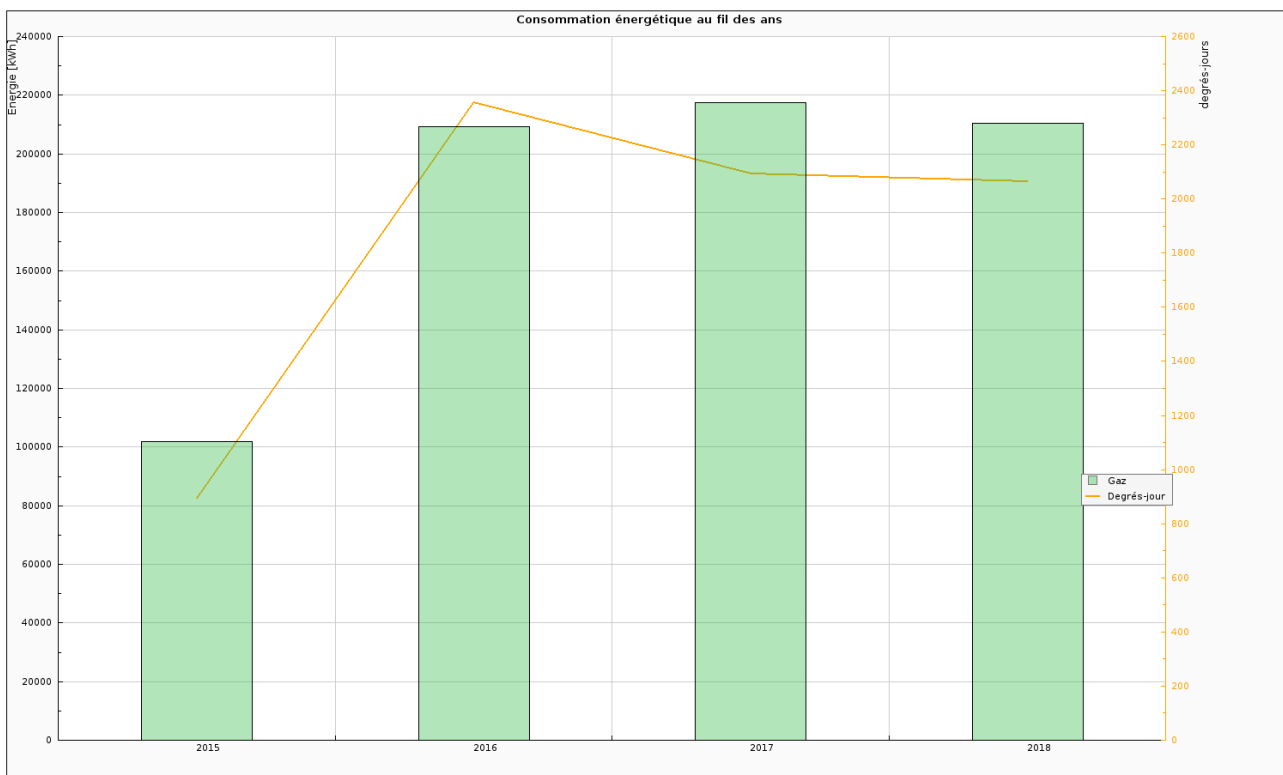
L'éclairage a été amélioré par le remplacement des spots de nouvelle génération LED, à faible consommation.

5130 COLLÈGE DES PÂQUIS

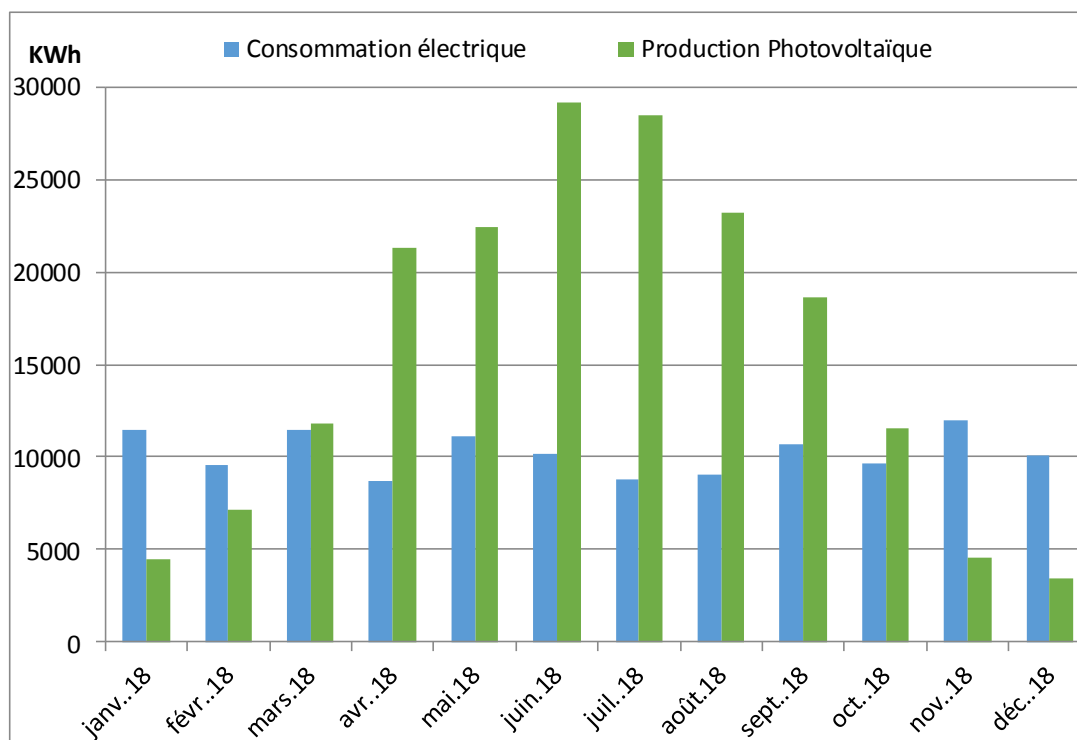
La toiture du collège a été mise à disposition de la société Si-REN afin qu'elle puisse y exploiter une installation photovoltaïque en fonction depuis 2015.

Les problèmes de chauffage en hiver ont été résolus avec une légère diminution de consommation pour 2018, il reste quelques voies d'optimisation.

La situation durant de grosses chaleurs est encore précaire. Cela s'est mieux passé en 2018 car les fortes chaleurs étaient présentes surtout pendant les vacances estivales.



Il est intéressant de constater que le photovoltaïque produit 34 % d'électricité de plus que la consommation annuelle d'électricité.



Des réunions régulières ont eu lieu avec l'entreprise Losinger Marazzi (LM) en 2018. Les différents problèmes sont évoqués et traités.

Des traces d'humidité a été relevées par Monsieur Machado dans le sous-sol, dans les gradins et dans le garage. Des réparations avaient été faites, toutefois ces points sont restés en observation jusque fin 2018. Les remises en états sont prévues en début 2019.

Les contrats de maintenance sont réévalués au fur et à mesure qu'ils arrivent à terme dès fin 2018.

DOMAINES

PLACES - PARCS - PROMENADES



Les travaux d'entretien et d'améliorations suivants ont été réalisés en 2018 :

- Réfection de la peinture des bancs publics.
- Fabrication de claies en bois pour les douches publiques.
- Remplacement et peinture des planches de la passerelle de la Venoge
- Essais de plantations de fleurs au pied des arbres.
- Traitement de toutes les plantations communales de buis contre les chenilles (pyrale du buis) (2 à 3 fois l'an)
- Plantation de deux carrés de tulipes rouges et de tulipes blanches/roses pour des actions de soutien en faveur de la poliomyélie et du cancer du sein.
- Organisation d'une action d'arrachage de la renouée du Japon avec des bénévoles et la collaboration de l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman).
- Pose d'un robinet extérieur au refuge pour arrosage des bacs "incroyables comestibles".
- Déplacement de la barrière d'accès au refuge afin de créer des places de parc pour les usagers.
- Fauchage 1 à 2 fois l'an des surfaces laissées en jachère pour préserver la biodiversité
- Entretien des arbres majeurs de la commune avec l'aide de spécialistes
- Organisation d'un nettoyage de forêt avec la Commune de Préverenges sur les rives de la Venoge
- Assistance au bûcheron pour assurer la sécurité lors de travaux d'abattage.
- Entretien des chemins forestiers.





CIMETIÈRE

Suite au retrait du préavis n° 06/17 ayant pour objet un projet d'agrandissement du cimetière communal, la Municipalité a déposé un nouveau préavis n°04/18 intitulé « Demande de crédit de CHF 265'000.- pour la désaffectation partielle et le réaménagement du cimetière communal ». Celui-ci a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 18 avril 2018 avec deux amendements.

En plus des tâches d'entretien courant effectuées au cimetière communal, il a dès lors été procédé à la préparation de la désaffectation d'un carré de tombes de corps à la ligne (tombes n°277 à 438 / inhumations ayant eu lieu entre novembre 1964 et septembre 1986).

Un nouvel appel d'offres a été adressé à trois entreprises de jardiniers-paysagistes. Après étude des propositions reçues, le mandat a été attribué à Beau Jardin, ceci tant en raison du prix concurrentiel proposé que de la créativité et de l'intérêt manifestés par cette entreprise pour le projet.

De concert entre le Service de voirie (M. P. Tschanz) et le Secrétariat municipal, une procédure a été établie pour informer les familles et donner suite aux requêtes éventuelles de ces dernières (autorisation d'exhumation, demande de concession, récupération de monuments, stèles ou plantations, etc)..

La désaffectation projetée a fait l'objet d'une parution légale dans la Feuille des Avis Officiel le 6 juillet 2018, d'un affichage au pilier public, d'une publication sur le site Internet communal et du placardage d'une information à l'entrée du cimetière, 6 mois avant le début des travaux.

Dans la mesure du possible, lorsqu'elles étaient encore connues ou domiciliées dans la commune, les familles des défunts ont été informées de la procédure par courrier, dans le même délai. La recherche de tous les parents n'étant pas aisée, l'avis officiel précité avait valeur d'information individuelle pour les personnes n'ayant pu être contactées.

En parallèle, la préparation des travaux a été coordonnée comme suit, le début des travaux étant planifié pour février 2019 :



- Voirie : retrait et évacuation des monuments funéraires et des plantations.
- Paysagiste : pavage, mise en place des terres et ensemencement du terrain.

VIGNE

La vigne située au sud de la Maison de Commune est entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Henri Cruchon, vigneron à Echichens, à notre entière satisfaction.

surface totale de la vigne : 1'822 m ²		
cépage chardonnay : 524 m ²	cépage viognier (*) 250 m ²	cépage pinot noir servagnin : 1'048 m ²

La vendange 2018 a produit le résultat suivant :

- chardonnay 317 kg (97° Oe) soit 253 bouteilles (280 kg (80° Oe), 246 bouteilles en 2017)
- viognier 175 kg (96° Oe) soit 152 bouteilles (premières récolte et vinification)
- pinot noir servagnin 807 kg (97° Oe) soit 695 bouteilles (796 kg (102° Oe), 740 bouteilles en 2017)

Stock de vin communal au 31.12.2018 :	blanc (chardonnay) 2016	120 bouteilles
	blanc (chardonnay) 2017	246 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2015	188 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2016	744 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2017	636 bouteilles

(*) produit et encavé sur les acquits du vigneron.

PORT DE LA VENOGÉ ET PORT TISSOT

La gestion administrative des ports est assurée par le bureau du Secrétariat municipal sur la base du Règlement du port de la Venogé, rive gauche, et du port Tissot. Le contrôle des ports est assuré par le service communal de voirie.

Tarif des taxes d'amarrage perçues en 2018 (selon tarif applicable dès le 01.01.2012) :

- domicilié à Saint-Sulpice ou à Préverenges pour la Venogé par place et par année **CHF 400.00**
- domicilié dans une autre commune par place et par année **CHF 600.00**

Port de plaisance de la Venogé Capacité : 59 places, dont 57 louées et 1 visiteur + 1 police/secours

Port Tissot Capacité : 15 places louées

La liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage dans l'un des ports comprenait, au 31 décembre 2018, 64 inscriptions de personnes domiciliées à Saint-Sulpice et Préverenges (dont les habitants ont la priorité sur les citoyens d'autres communes pour l'obtention d'un ponton).

La chute d'un arbre situé le long de la berge, survenue le 21 juillet 2018 a détruit un ponton d'amarrage et causé des dégâts à deux embarcations.



Port de la Venogé

EXPLOITATION DU BATEAU FAUCARDEUR

Le bateau faucardeur a été exploité conformément à la convention qui lie la commune à celles de Préverenges, Morges, Saint-Prex et Tolochenaz, ainsi qu'à l'ERM et selon les directives et autorisations du Service des eaux et du Service de la faune.

Conformément à la décision du Comité directeur, la facturation a été établie depuis l'année 2002 selon les heures réellement effectuées et non selon la convention. Le coût de l'opération pour la commune s'est élevé à CHF 7'200.- (HT) pour 2018 (24 heures à CHF 300.- HT).

La somme de CHF 900.- (HT) (3 heures à CHF 300.- HT) a par ailleurs été refacturée à l'UNIL pour l'entretien des berges de sa parcelle durant la saison de faucardage 2018.

Rappelons que le faucardage est limité aux entrées de ports et devant quelques plages publiques. Les différents paramètres de cette campagne ressortent du tableau suivant :



Tableau des activités (extrait du rapport ERM 2018 - chiffres arrondis)

SAISONS		2016	2017	2018	
Mise à l'eau		28 juin	28 juin	28 juin	
Début du faucardage		11 juillet	03 juillet	09 juillet	
Fin du faucardage		18 août	10 août	30 août	
Retour du bateau à la STEP		29 septembre	03 octobre	28 septembre	
Heures personnel ERM y.c. maintenance	h	191	311	333	
Algues récoltées	m ³	186	160	364	
H machine effectuées	Saint-Sulpice	h	25	27	24
	Préverenges	h	12	10	15
	Morges	h	17	7	26
	Tolochenaz	h	5	2	2
	Saint-Prex	h	12	10	8
	Rolle	h	22	8	18
	Σ	h	93	63	93

Maintenance

Comme chaque année et avant la mise à l'eau, les travaux d'entretien courants, tels que le service moteur et l'aiguisage des barres de coupe ont été effectués. De plus, les circuits hydrauliques ont été vérifiés dans leur ensemble. Certains composants ont été remplacés dans un premier temps, tandis que d'autres devront l'être avant la campagne 2019. Après la mise hors d'eau, il a été procédé aux travaux habituels de mise en hivernage.

Bilan 2018

Contrairement à l'année précédente, le bilan de la campagne 2018 montre une diminution des heures machine, comparables à l'année 2016. Au vu des conditions météorologiques particulièrement favorables, la croissance des macrophytes (plantes aquatiques) a été très importante, nécessitant par endroits deux passages et engendrant ainsi un volume d'algues représentant le double de l'année 2016. Il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions, sachant que les explications peuvent en être multiples, comme par exemple la teneur en nutriments ou les conditions atmosphériques pendant la période de floraison. L'évacuation des algues par les communes utilisatrices s'est déroulée sans encombre et la collaboration avec les différents responsables communaux a été excellente.

Facturation

Le nouveau tarif horaire de CHF 300.-, appliqué dès l'année 2017, a pu être maintenu pour la campagne 2018. Malgré des coûts d'entretien relativement élevés en 2018, ce tarif, basé sur la moyenne des prix de revient effectifs des trois années précédentes et compte tenu de l'évaluation des coûts pour la suite de la révision des équipements hydrauliques prévus pour 2019, devrait probablement pouvoir être maintenu pour la campagne suivante.

FORÊTS

Les rapports détaillés du Service forestier intercommunal de la Venoge et du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge figurent dans la seconde partie du présent rapport de gestion.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'est réuni le 30 janvier. Basé sur le profilographe, il a priorisé les axes de travail dans ce dicastère, résultant dans des actions concrètes à court terme – voir projets ci-dessous - et des projets à plus long terme.

BACS « INCROYABLES COMESTIBLES »

Géré par l'Ecoline, un bac communal « Incroyables Comestibles » a été installé près du refuge du Laviau.

L'objectif est de favoriser ce nouveau mode de culture urbaine qui permet de semer, planter et cultiver fruits et légumes et partager le fruit de ses récoltes avec tous les habitants.

La communication, basée sur celle développée par l'association « Incroyables Comestibles », a été étendue aux trois bacs implantés sur le territoire communal, ce qui a encouragé les citoyens à goûter à ces herbes aromatiques et autres fruits et légumes, que ce soit en se servant soi-même ou en se les faisant offrir.

JARDINS COMMUNAUTAIRES

La commune, se basant sur les résultats de l'enquête de satisfaction qui montraient un intérêt certain pour des jardins communaux, a octroyé 30 m² de terrain et les outils nécessaires pour permettre aux citoyens de jardiner, sous l'égide d'une association « les légumes perchés » qui gèrera les 6 premiers mois de culture de ce terrain en 2019.

PROMENADES VERTES

Afin de faire découvrir le visage vert de la commune, des promenades écologiques expliquant et montrant toutes les actions de développement durable entreprises par le service de la voirie sur le territoire communal ont été mises en place. Des guides Serpelious ont été formés à cet effet et sont à la disposition de la population pour les accompagner.

ACTION CONTRE LA RENOUÉE

En juin dernier, une collaboration avec l'ASL (association pour la sauvegarde du Léman) a commencé afin de lutter contre la prolifération de plantes invasives sur les berges du Léman, plus spécifiquement contre la Renouée que l'on trouve dans 11 lieux différents le long de nos rives. Lors de 8 passages sur la saison, 11 bénévoles, dont 3 Serpelious, ont arraché et éliminé 286.5 kg de plantes, soit une économie de travail de 15 jours pour une personne de la voirie. Cette collaboration perdurera encore quelques années car l'expérience montre qu'il faut environ 7 ans pour éradiquer cette espèce de plante.

COMMUNE EN SANTÉ

En tant qu'autorité et cadre de vie, la commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant-e-s. Parti de ce principe et pour promouvoir les mesures déjà existantes, parfois peu connues, ou en cours de réalisation, la Municipalité a lancé le projet menant à l'obtention du label « commune en santé », qui concerne 6 aspects de la vie communale : politique communale, animations et fêtes, famille et solidarité, école, économique et commerce ainsi que espaces publics. Elle a engagé une stagiaire pendant 3 mois à 50 % pour s'occuper de ce projet. Fin 2018, le projet était déposé et en attente du résultat de la labellisation.

MOBILITÉ DOUCE

VéloCargo2go

Lors de la manifestation Cap sur l'Ouest, et en collaboration avec 6 autres communes de l'Ouest Lausannois, la commune a inauguré une nouvelle forme de mobilité à disposition des citoyens en lançant le carvelo2go, un vélo électrique muni d'un caisson permettant le transport de marchandises ou d'enfants pour les loisirs.

Ce carvelo2go a été utilisé en moyenne 4x par mois depuis son lancement, ce qui est dans la moyenne Suisse pour un lancement automnal.



INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIES

ROUTES

Chemin du Bochet - Rue du Centre

Les travaux du chemin du Bochet (préavis n°5/17) ont été exécutés par l'entreprise adjudicataire JPF construction SA, sous la direction des travaux du bureau d'ingénieurs Sabert SA et la supervision du Service technique. Cette charge de travail a été significativement plus importante que prévu. Le Service technique a dû, à de nombreuses reprises, pallier le manque d'anticipation du mandataire dans la gestion du chantier, se substituer aux décisions prises au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces actions ont dû être prises dans l'urgence pour tenter d'obtenir un projet conforme aux normes en usage. Ce suivi a absorbé une part importante des forces de travail au sein du Service technique. En particulier, sa nouvelle collaboratrice a consacré une importante part de son temps à des missions qui relèvent usuellement de la direction des travaux. A ce jour, les coûts intermédiaires du projet sont en cours de vérification. Il est cependant probable que le crédit d'ouvrage soit dépassé, eu notamment égard à des éléments qui n'avaient pas été pris en compte dans les documents de soumission préparés par le mandataire.

La partie infrastructure, remplacement des services eau, gaz, électricité, ainsi que le remplacement du coffre de la route et la réfection des trottoirs, a été finalisée en novembre 2018. Le chantier reprendra pendant la période estivale 2019 pour la pose de la couche définitive de roulement sur la chaussée.

Chemin du Russe!

Lors des séances de coordination de chantiers avec le bureau du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), les services de l'eau, du gaz et de l'électricité ont annoncé l'urgence de remplacer leur réseau respectif devenu vétuste. Ces derniers ont avisé devoir intervenir dans les meilleurs délais. À savoir, courant 2020 au plus tard. Par ailleurs, il faut se souvenir qu'un rapport avait été établi il y a quelques années par le bureau d'ingénieurs Sabert SA, qui mettait en évidence le mauvais état de la superstructure de la route et qui préconisait une réfection totale de la chaussée, y compris l'encaissement.

Sur ces bases, le Service technique a entrepris les démarches pour l'étude du projet de réfection, qui a conduit à l'adjudication de deux mandats en 2018. Le premier a été confié à l'entreprise Liaudet SA, pour le curage et le passage caméra du réseau d'assainissement communal. Soit deux conduites d'eaux claires (500 et 600 mm) et une conduite d'eaux usées (400 mm). Le second a été confié au bureau d'ingénieurs civils Schopfer et Niggli SA pour l'analyse du rapport Liaudet SA sur l'état des collecteurs publics. Mais également, pour l'étude des besoins en remplacement ou réhabilitation du réseau d'assainissement communal. Cette étude des besoins est attendue courant mars 2019.

En parallèle, Polouest a procédé, à la demande du service technique, à une campagne de comptage de vitesse permettant de définir si besoin en est, de prendre des mesures spécifiques au ralentissement des véhicules empruntant cette route.

Lorsque ces études auront été réalisées, une planification sera réalisée qui débouchera sur un préavis au Conseil communal. Un crédit d'ouvrage sera demandé pour l'exercice 2020.

RC1 – travaux de requalification - étape 3

Les opérations liées à la 3^{ème} étape de la requalification de la RC1 se sont poursuivies en 2018. Une modification du projet initial a été mise à l'enquête du 19 juin au 20 juillet 2018. En parallèle, l'enquête d'expropriation et défrichement avec reboisement a eu lieu entre le 20 novembre et le 21 décembre 2018. Ces deux enquêtes ont suscité quelques oppositions de la part des propriétaires riverains. La DGMR et la Municipalité ont traité en collaboration ces oppositions. De nombreuses séances de conciliation et de négociation ont permis d'aboutir au retrait d'une partie d'entre elles, pour certaines en procédant à des aménagements mineurs par rapport au projet complémentaire, pour d'autres en signant des conventions. Le processus se poursuivra encore au-delà de l'année 2018. Le crédit cantonal a été accepté par la commission compétente du Grand Conseil. Il sera soumis au plenum au début 2019. Les organes délibérants de la Commune de Saint-Sulpice et de la Commune de Ecublens voteront sur leurs parts de crédit d'ouvrage au début de l'année 2019. Il est prévu que les travaux puissent commencer au printemps 2019.

Travaux d'entretien divers

Le service technique, en collaboration étroite avec le service de la voirie, a réalisé plusieurs interventions ponctuelles non planifiées en cours d'année, telles que le remplacement d'une dizaine de grilles d'eau claire à la rue du Centre et certaines réfections ponctuelles dues à des affaissements ou détérioration de chaussée causée par l'accroissement de racines et le mauvais état de la couche de fondation.

AUTRES ACTIVITÉS

Demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire du domaine public et fouilles

2016	2017	2018
24	36	77

Les demandes d'autorisation pour utilisation temporaire et/ou d'interventions sur le domaine public suscitent une coordination entre les divers intervenants : Polouest, les transports publics (TL-MBC) et le service technique. Le processus de traitement des demandes comprend l'analyse de la demande d'autorisation, la délivrance du permis et le contrôle de la bienfaisance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chemin du Bochet

L'éclairage public n'a pas subi de grosse mutation en 2018. Toutefois, il faut relever que les nouveaux candélabres LED, installés au chemin du Bochet dans le cadre des travaux en cours, sont conformes aux normes d'éclairage EN/SN13'201-1 à 4 et remplissent les conditions de la norme SIA 491 "Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur".

L'ancienne installation ne respectait pas la norme pour une voirie de type C4, ni les recommandations de l'association suisse pour l'éclairage 202 pour les passages piétons. Par ailleurs, les émissions lumineuses diffusaient une lumière plus importante et qui était moins dirigée contre le sol, contrairement à la technologie LED mise en place depuis lors.

En adoptant cette nouvelle technologie, les avantages sont nombreux. Il est en particulier possible de diminuer la puissance installée de 24%, ce qui favorise ainsi les économies d'énergie.

L'intensité lumineuse de la nouvelle installation sera diminuée en fonction du trafic de 2 classes selon les propositions émises par les Services industriels Lausanne, courant 2019, à savoir:

- 100 % dès l'enclenchement de l'installation
- 80 % entre 21h00 et 23h00
- 50 % entre 23h00 et 5h00
- 80 % entre 5h00 et 6h00
- 100 % dès 6h00.

RC1 - Etape 3

Le projet d'éclairage public de la RC1, 3^{ème} étape, a été validé par les Municipalités de Saint-Sulpice et d'Ecublens. La variante choisie, une fois approuvée par l'État de Vaud courant février 2019, offrira un éclairage de toute la chaussée y compris les pistes mixtes (piétons-vélos) de manière uniforme.

RC1 - Etape 1

Il est prévu d'éclairer la piste de mobilité douce située côté lac. L'étude se poursuit au sein des SIL de Lausanne. Le résultat est attendu courant avril 2019.

Contrôle de conformité mécanique et de stabilité

Cette année 49 candélabres ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public conformément à la norme SIA 261. Pour rappel, l'Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public des contrôles sur les installations neuves, à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles sont obligatoires depuis 1999 et s'effectuent tous les 5 ans.

Domages causés

On déplore des candélabres renversés par les usagers de la route. Les auteurs ne sont pas toujours identifiés. En l'absence d'indemnisation par les auteurs de ces déprédations, ces incidents occasionnent des frais pour la commune.

ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION

STREL Les Pierrettes, Russel et Débarcadère

Le contrat de maintenance portant sur ces trois ouvrages a été adapté afin de garantir leur alimentation électrique et, de ce fait, la sécurité de leur fonctionnement. Par ailleurs, une étude est en cours pour déterminer l'origine des problèmes de corrosion qui ont été constatés sur ces stations.

Réseau d'assainissement eaux claires, eaux usées (EU-EC)

L'établissement du dossier d'appel d'offre de l'état des lieux du réseau public communal EU-EC - "État 0" est en cours d'élaboration par le bureau d'ingénieurs civils Schopfer & Niggli SA en collaboration avec le service technique. Il est prévu de lancer l'appel d'offre et déposer le préavis au premier semestre 2019. Sous réserve de l'acceptation du préavis, les travaux pourraient démarrer au deuxième semestre 2019, ce qui permettrait de poursuivre sur 2020, profitant ainsi de l'année bissextile et de l'abaissement du niveau du lac pour englober dans ces travaux les exutoires communaux.

Pour rappel, cet "État 0" doit permettre de prioriser les travaux d'entretien, de remplacement ou de réhabilitation pour ces prochaines années et ainsi pouvoir établir un plan d'investissement à long terme.

Entente communale Mère-Sorge

En 2017, un préavis a été présenté à l'ensemble des communes membres de l'entente communale Mère-Sorge afin de procéder aux travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la commune d'Ecublens, dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt. Ce préavis ayant été approuvé, les travaux correspondants, à savoir la réalisation d'un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes, ont pu être effectués.

Le rapport détaillé de l'Entente figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

La CISTEP (Convention Intercommunal de la station d'épuration de Vidy)

Afin de pouvoir entreprendre les travaux de la nouvelle STEP, la commune de Lausanne, propriétaire des lieux à Vidy, a décidé de constituer une société anonyme EPURA et lui a cédé, dès le 1^{er} janvier 2016, toutes les installations de traitement des eaux, des boues d'épuration et d'incinération de ces dernières. En conséquence EPURA gère la construction de la nouvelle STEP en sus de l'opération de traitement des eaux usées actuelles.

La commune de Lausanne et EPURA sont liées par un contrat de prestations de services, précisant les modalités et les conditions de leur collaboration. Selon les termes de ce contrat, EPURA facture à la Commune de Lausanne, les charges annuelles totales de la STEP, selon leur coût effectif.

Le décompte qui en résulte, est réparti entre Lausanne et les communes partenaires.

C'est dans ce cadre qu'un projet de convention a été déposé dans les 15 communes partenaires et la Commune de Lausanne. C'est sous la forme d'un préavis (08/18 pour St-Sulpice), que le Conseil communal de notre commune a accepté cette convention, gérant principalement le mode de répartition des coûts, commune par commune, mettant spécialement l'accent sur le % des parcelles en séparatifs, eaux claires et eaux usées, en tant que facteur de pondération par rapport au volume des eaux usées traitées.

SERVICE DE VOIRIE

Le service communal de voirie, installé dans la zone industrielle des Jordils, est dirigé par M. Claude-Alain Rouge, responsable de la voirie depuis le 1^{er} juin 2010. Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) de ce service s'élevait à 7,2 en CDI au 31 décembre 2018.

En 2018, l'équipe de voirie s'est acquittée des nombreuses tâches qui lui sont confiées au service de la population. Celles-ci ont été, entre autres :



Travaux hebdomadaires :

- Tâches administratives
- Balayage (environ 1.5 jour par semaine)
- Ouverture de la déchèterie au public (été 3 x/semaine - hiver 2 x/semaine) (*)
- Entretien des toilettes publiques, tournées pour vider les poubelles, points de collecte et bennes des plages (*)
- Pose hebdomadaire alternée des radars routiers préventifs sur le territoire communal.
- Entretien courant des locaux de la voirie (dépôt, réfectoire et toilettes/vestiaires)

(*) Tâches et travaux en constante augmentation



Travaux courants :

- Nettoyage et déneigement du trottoir et de la bande cyclable de la RC1 (depuis 2018)
- Support logistique à l'organisation de manifestations
- Plusieurs fois dans l'année tournée et réfection des routes et chemins pour boucher les trous avec du goudron froid

- Placardage des affiches de la police pour les campagnes de prévention
- Entretien des pontons d'amarrage de la Venoge et organisation d'une tournée mensuelle pour le contrôle des bateaux
- Pose de bacs anti-voitures bélier au bas du chemin du Crêt lors des manifestations
- Tournées de contrôle des haies privées, pose de flyers dans les boîtes aux lettres et suivi de l'exécution de la taille
- Transfert des fournitures scolaires entre le collège de la Planta et celui des Pâquis
- Contrôle et réparation des supports des bannières sur les lampadaires
- Remplacement des brides des mâts à drapeaux au Débarcadère et réfection des collerettes
- Ouverture, fermeture et nettoyage des niochirs à martinets du bâtiment du 14-Avril pour la saison de nidification
- Entretien des fontaines
- Enlèvement, pose et nettoyage des drapeaux et bannières
- Organisation des décorations de Noël
- Piquet de neige en saison et d'urgence 24/24 toute l'année (chutes d'arbre, accidents, enlèvement de dépouilles d'animaux, etc.)
- Nettoyage des stations (épuration)
- Nettoyage de divers tags de petite dimension
- Entretien des places de jeu, de sport et des terrains de pétanque
- Entretien écologique du cimetière
- Prise en charge d'objets encombrants chez les citoyens (service payant)
- Arrêt de l'eau des bâtiments, fontaines, parcs, cimetière et stade de football en prévision du gel
- Nettoyage à la pression des bacs, poubelles et bornes
- Evacuation et transport des déchets électroménagers et polystyrène auprès de Valorsa et du CID de Malley
- Taille des platanes du village avec la Fondation de Lavigny
- Soutien à l'UNIL pour l'entretien de la plage de Dorigny
- Désherbage de plantes invasives et indésirables
- Entretien des véhicules et des machines par le mécanicien communal
- Surveillance et organisation de la déchèterie
- Prise en charge et acheminement de documents de l'administration à des fins de destruction
- Entretien des plages et gestion des algues après faucardage
- Entretien des parcs publics
- Gestion et entretien des fleurs
- Travaux de tonte, taille et fauche
- Tournée de contrôle des luminaires d'éclairage public et résolution des pannes
- Entretien du collège
- Nettoyage des grilles de routes
- Nettoyage des poubelles, conteneurs, abribus, statues, mobilier urbain
- Participation à des engagements divers tout au long de l'année



Travaux particuliers :

- Pose d'un écran mural à la salle des commissions du bâtiment Centre 60
- Réparation d'une chambre (puits) au milieu d'un champ communal en bordure du chemin du Bochet
- Réparation à trois reprises du massif de fleurs du Centre 59 (Auberge communale) à la suite d'accidents
- Organisation d'une action de nettoyage bénévole "Coup de balai"
- Préparation, en collaboration avec le secrétariat municipal, de la désaffectation du cimetière
- Pose d'une barre de protection pour les conteneurs et d'un nouveau support à drapeaux pour l'immeuble du Centre 60
- Illumination de l'Eglise romane en bleu en soutien à la Journée d'action en faveur de l'autisme
- Vente aux habitants de compost à la déchèterie
- Organisation d'un tour de la commune pour des promenades "vertes" avec guide
- Réparations sur les toitures du refuge et de la fontaine couverte du Laviau
- Epandage du sable retiré du port Tissot, suite à son désensablage
- Pose de 2 défibrillateurs (bancomat BCV centre-village et collège des Pâquis)
- Création de couvercles pour les poubelles vers les terrains de football du Laviau (prévention des dégâts par les corneilles)
- Création d'une queue pour l'œuvre d'art "Pomme bleue" du rond-point de la RC1 vandalisée
- Déplacement du panneau de zone 30 durant des travaux
- Epandage du sable extrait du puits perdu de la fontaine du Laviau et remplacement du couvercle
- Remplacement de tous les porte-serviettes des WC publics

Il est à relever qu'en 2018, en sus de ses tâches ordinaires, la voirie est intervenue à plusieurs reprises pour fournir un soutien logistique lors de manifestations organisées par les sociétés locales.

Enfin, les employés de ce service ont été présents plus de 400 heures à la déchèterie, au service des Serpelious, soit l'équivalent d'un peu plus de 10 semaines de travail à temps complet d'un employé (majorations non comprises).





La voirie dispose, pour son activité quotidienne, des véhicules et du matériel suivants :

Plaque	Marque	Genre	Libellé	Couleur	Prix catalogue	Mise en circulation	Remplacement prévu	N° matricule/ châssis
VD 3 043	Yanmar B55W	chariot travail	excavatrice	jaune/gris	120'000.00	02.07.01	2021	905.329.182 matricule
VD 3 777	Aebi VT450	camion	pont basculant	rouge	201'946.00	24.09.09	2029	434 E12 006 châssis
VD 8 929	Komatsu FD 20 7	chariot travail	élévateur à fourche	jaune	93'000.00	03.05.99	2024	923.193.935 matricule
VD 8 929	Schmidt (Aebi)	compact sweeper swingo 200 basic	balayeuse	blanc/bleu	200'520.00	31.10.13	2028	411.314.480 matricule
VD 132 507	Skoda Roomster 1.2	voiture livraison	voiture concierge	blanc	15'000.00	07.01.15	2025	216.729.705 matricule
VD 293 912	Mercedes-Benz sprinter 313 CDI	voiture livraison	agr. sup. int. ch /crochet	orange	52'210.00	14.06.12	2027	675.725.019 matricule
VD 361 004	Dacia Logan 1,6 Ambiance	voiture tourisme	break	blanc	13'900.00	11.02.11	2021	674.269.201 matricule
VD 385 554	VW T6 (2.0 TDI Euro 5) double cabine Champion	voiture livraison	pont	orange	34'750.00	13.04.16	2031	217.974.203 matricule
VD 401 428	Henmann Z12.24 B	remorque transport choses	pont	gris		07.02.08	--	309.437.408 matricule
VD 531 147	Scam SM 35	voiture livraison	camion multi-benne	orange	137'000.00	01.07.03	2019	426.363.471 matricule
VD 690 385	Kubota F 3680	chariot à moteur (tracteur agricole)		orange/gris	59'850.00	22.02.11	2021	186.161.087 matricule
VD 690 981	Kubota B 2311	chariot à moteur	tracteur	orange/bleu	42'000.00	21.11.18	2033	520.213.296 matricule



Nouveau tracteur du Service de voirie

GESTION DES DÉCHETS

Pour la 11^{ème} année consécutive, le calendrier de ramassage « RECYCLO », édité sur un modèle unique pour tout l'Ouest lausannois, a été distribué dans les boîtes aux lettres des ménages des 8 communes du district, il se distingue par un langage commun dans la récupération et l'élimination des déchets.

Face au problème récurrent des sacs poubelles éventrés par des corneilles ou des renards les jours de ramassage, la Municipalité continue d'encourager les citoyens à s'équiper de conteneurs.

TAXE AU SAC

Pour la 6^{ème} année, le principe de causalité pour la taxation des déchets a été mis en application dans la commune.

Les coûts de ramassage et d'élimination des déchets sont couverts par la redevance et la taxe forfaitaire, contrairement à d'autres communes vaudoises.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

Type de déchets	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	153'630	146'470	147'750	159'500	166'880	173'350
Papier et carton	151'180	236'780	252'550	252'090	271'460	272'570
Ordures ménagères	318'710	319'310	390'990	422'973	460'040	467'310

(Quantités indiquées en kilos)

Ce qui représente environ par an et par personne :

37 kg	de verre	(35 kg en 2017)
58 kg	de papier et carton	(56 kg en 2017)
100 kg	d'ordures ménagères	(95 kg en 2017)

(calculé sur la base de 4'707 habitants au 31.12.2018)

C'est l'entreprise Henry Transports, à Ecublens, qui était mandatée au 31.12.2018 pour la collecte des déchets ménagers urbains sur le territoire de la commune (ordures ménagères, verre, papier/carton et déchets organiques).

Les déchets industriels sont directement pris en charge par les intéressés et ne figurent donc pas dans les données ci-dessus.

DÉCHETS DIVERS

Autres déchets collectés à Saint-Sulpice durant l'année 2018 :

- Déchets encombrants (déchet composé mesurant plus de 60 cm) 59'790 kg
- Ferraille (y.c. fers encombrants légers, aluminium et fer blanc) 28'020 kg
- Matières compostables (biodéchets) 556'750 kg
- PET 11'368 kg
- Bois 53'760 kg
- Capsules Nespresso (récupérées en conteneurs d'une capacité de 770 litres) 3'700 kg
- Déchets OREA et SWICO (appareils électroménagers, électriques et électroniques) 14'990 kg

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

Voir le chapitre Ecorecyclage qui figure dans la deuxième partie du présent rapport de gestion.

DÉCHETS TOXIQUES MÉNAGERS

Le processus de collecte et traitement de ces déchets est géré par Valorsa SA et ce depuis 2009.



CONSTRUCTIONS ET URBANISME TRANSPORTS

POLICE DES CONSTRUCTIONS

REMARQUES GÉNÉRALES

En 2018, 79 analyses en matière d'autorisation de construire ont été réalisées par le bureau ABA partenaires SA. Il en ressort une diminution de 25% par rapport à l'année précédente (105 analyses). Cette évolution s'explique, entre autres, par une volonté d'une meilleure prise en charge et de conseil de la part du Service technique. Ces tâches sont souvent compliquées par les bureaux d'architecture et d'ingénieurs qui peinent souvent à déposer des dossiers complets, tant sur le plan administratif qu'en relation avec la conformité aux prescriptions légales et réglementaires ou aux règles de l'art de construire. De ce point de vue, la situation n'a pas évolué favorablement par rapport aux précédents exercices.

Quant au nombre de permis de construire, il a diminué de 4,5 % alors que celui des autorisations administratives (travaux dispensés d'enquête publique) a augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente (45 permis et 22 autorisations).

Cette diminution des permis de construire, après 6 ans d'augmentation continue, confirme la transition observée depuis 2016, qui était relevée dans le rapport de gestion 2017. On observe donc à nouveau une diminution des constructions de villas familiales, de villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiment à usage mixte et une augmentation des transformations-agrandissements et des travaux divers.

A l'instar des années précédentes, on constate une fois encore une forte activité du secteur de la construction pour l'année 2018.

La Municipalité est régulièrement confrontée à des problèmes de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans qui ont été approuvés. Dans certaines situations, on constate encore une volonté délibérée de ne pas respecter les dispositions applicables. Dans ce contexte, la Municipalité est contrainte d'engager des procédures de régularisation ou de mise en conformité. Dans certains cas, elle doit également passer par des dénonciations pénales pour non-respect des règles en matière de construction. Ces démarches ont une incidence sur le volume de travail effectué par le Service technique, voire sur les dépenses communales en frais d'avocat.

Enfin, le Service technique s'est vu renforcer début mars 2018 par l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice permettant de faire face aux nombreuses tâches qui lui sont dévolues et qui ne cessent d'augmenter. Cette arrivée porte l'effectif à 3 ETP, ce qui constitue une nette amélioration, mais demeure malheureusement insuffisant. Le Service technique reste néanmoins très disponible pour la population et les différents partenaires puisque ses collaborateurs sont accessibles tous les matins entre 08h00 et 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous.

Recours concernant les projets de construction

Instance de recours	2016	2017	2018
Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal	1	2	3
Tribunal fédéral	-	-	-



Permis de construire et autorisations administratives

43 permis de construire et 27 autorisations administratives ont été délivrés au cours de l'année 2018.

Nature de l'ouvrage	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Villas familiales à 1 logement	3	0	2	0	4	1	0
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	12	12	11	10	5	4	6
Commerces-ateliers-industrie-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	3	1	2	1	0	3	1
Transformations-agrandissements	11	15	12	10	26	28	34
Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serre, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	12	5	7	9	20	30	29
Démolitions	1	4	1	0	0	1	0
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(8)	(6)	(7)	(8)	(7)	(3)	(5)
Total	42	37	35	30	55	67	70

Dénonciations à la Préfecture de l'Ouest Lausannois

Nature de la dénonciation	2016	2017	2018
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	-	1	1
Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions	-	-	-
Prescriptions de protection incendie AEAI	2	1	-

AUTRES ACTIVITÉS

Annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire

2017	2018
7	4

STATISTIQUE DU LOGEMENT

Il a été recensé **4 logements** vacants sur le territoire de Saint-Sulpice au 1^{er} juin 2018 dont :

Appartement à vendre : 1 x 4 pièces

Appartements à louer : 2 x 3 pièces
1 x 5 pièces

Locaux industriels et commerciaux à louer : 9 objets

PLAN D'AFFECTATION¹ « EN CHAMPAGNY SUD »

Les travaux se sont terminés courant 2016, seule la voie verte reste à finaliser (revêtement et éclairage). Les immeubles compris dans le périmètre sont maintenant occupés. Cela concerne aussi bien les activités administratives que les commerces et les logements d'habitation.

¹ Depuis la révision partielle de la LATC entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, la notion de plan de plan d'affectation est utilisée pour toutes les planifications. La terminologie ancienne (plan de quartier, plan partiel d'affectation) est abandonnée



PLAN D'AFFECTATION "LES JORDILS"

Dans le courant de l'année 2017, la Municipalité était intervenue auprès des représentants du propriétaire pour que l'impact du projet soit remanié en termes de densité. Le projet avait été ramené à l'indice applicable à l'actuelle zone de moyenne densité prévue par le RGATC (0.45) en lieu et place de l'indice découlant du plan directeur cantonal (0.625). A fin octobre 2017, le Service du développement territorial a fait savoir que le projet ne pourrait être accepté, au motif que la densité de surfaces habitables était trop faible. Les discussions se sont poursuivies entre la Municipalité, les représentants du propriétaire et les autorités. Un accord a pu être trouvé qui a permis de maintenir la densité voulue par la Municipalité tout en garantissant les zones de verdure prévues dans le projet. Les dernières modifications ont été acceptées par les services cantonaux. A réception des derniers documents, le dossier pourra être soumis à une enquête publique. Cette démarche devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2019. En parallèle à cet objet, la Municipalité a entamé une réflexion au sujet de la circulation qui transite par la rue du Centre. Son souci est que la réalisation du plan de quartier n'amène pas davantage de véhicules au centre du village.

PLAN D'AFFECTATION "VALLAIRE"

Le projet de rehaussement des immeubles sis à l'angle de la route cantonale et du chemin de Vallaire a fait l'objet d'une procédure de planification. La Municipalité s'est montrée favorable, compte tenu de faible impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la qualité de vie du village et les infrastructures existantes. Le projet a été soumis à l'examen préalable des autorités cantonales qui ont préavisé favorablement. Au terme de l'enquête publique, plusieurs oppositions ont été déposées. Des pourparlers sont en cours entre l'auteur du projet et les opposants, avec le concours de la Municipalité. Un préavis concernant ce projet sera déposé dans le courant de l'année 2019.

PLAN D'AFFECTATION "LE LAVIAU"

Le projet de renaturation de l'embouchure de la Venoge, le cas échéant par un plan d'affectation, est toujours en cours. Les autorités cantonales ont manifesté leur souhait de faire avancer le dossier. L'année 2018 a vu l'adjudication de deux mandats. Le premier au bureau Plarel, en complément du travail déjà effectué en 2016 et 2017, pour l'établissement du dossier pour l'examen préliminaire au SDT. Le second, au bureau BG Ingénieurs conseils SA, pour l'étude financière du futur port. La Municipalité a rappelé aux autorités cantonales qu'elle entendait maintenir les cheminements piétonniers existant le long du lac et qu'elle subordonnait toute planification à la garantie de pouvoir conserver des places d'amarrage pour les bateaux ancrés à l'embouchure de la Venoge, le cas échéant par la création d'un nouveau port de plaisance.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE-VILLAGE"

Pour rappel, La Municipalité a mandaté le bureau ABA partenaires SA pour réaliser une pré-étude en vue d'une éventuelle révision du PEP Centre Village qui paraît nécessiter à tout le moins une adaptation à l'évolution du village. Les axes de préoccupation principaux étaient le maintien des caractéristiques du bâti le long de la rue du Centre, une réévaluation des périmètres situés en arrière-plan jusqu'à la route cantonale sans incidence sur la densité des constructions, un bilan des problèmes liés à la circulation et la mise en œuvre de mesures tendant à rendre le secteur plus convivial. Un rapport très complet avait été soumis à la Municipalité qui en a pris connaissance. Pour l'année 2018, le processus a été suspendu, faute de temps et d'effectif. Il pourrait néanmoins être réactivé en tout si le besoin se faisait pressant et nécessaire.

COMMISSION COMMUNALE DE SALUBRITÉ (ÉTAT AU 31.12.2018)

Au 31 décembre 2018 la commission communale de salubrité se composait donc comme suit :

Président	M. Alain	Clerc	Syndic
Membres	M. Pierre-Yves	Brandt	Municipal
	M. Bernard	Pellet	Médecin
	M. David	Conde	Service technique

La commission de salubrité a effectué 21 visites en 2018 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser.

M. Conde a par ailleurs effectué seul 27 visites complémentaires, après visite de la commission, afin de vérifier la conformité des projets.



CONTRÔLE DES CITERNES

Par convention signée le 19 décembre 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes, sur le territoire communal.

Législation en vigueur

Pour mémoire, la nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé.
- « üB » : autre secteur.
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB » sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Formulaire « 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2018 la Commune de Saint-Sulpice comptait 219 citernes en service dont 18 en zone Au et 201 en zone üB. 11 citernes sont de plus de 2'000 litres et en zone üB. Ces dernières font l'objet d'un suivi actif de l'ERM.

Gestion des dossiers pour Saint-Sulpice	Année 2018
Mises en service	0
Mises hors service	6
Rapports de révision traités	11
Premier rappel	1

TRANSPORTS - MOBILITÉ



TL (TRANSPORTS PUBLICS DE LA REGION LAUSANNOISE)

Situation actuelle pour Saint-Sulpice : la ligne 31 relie directement Saint-Sulpice à la gare CFF de Renens tout en desservant les Hautes Ecoles, l'arrêt UNIL-Sorge du métro m1 et l'établissement scolaire de la Planta. La ligne 33, qui est une des plus longues lignes du réseau tl, offre également une liaison directe entre Saint-Sulpice et la gare CFF de Renens, à une fréquence de toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

Des extraits des rapports d'activité et de gestion 2018 des tl peuvent être consultés sur demande au Secrétariat municipal ou sur le site internet www.t-l.ch.



MBC / TPM (TRANSPORTS DE LA REGION MORGES – BIÈRE - COSSONAY)

La société MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay) administre, entre autres, les lignes de bus urbains TPM (Transports publics de Morges et environs), dont fait partie la ligne 701 qui emprunte la rue du Centre.



2018 en chiffres :

Ligne 701 – Lausanne, Bourdonnette – Morges :	1'532'549
Ligne 704 – Morges – Echichens :	716'073

En 2017 :

Ligne 701 – Lausanne, Bourdonnette – Echichens :	2'005'851
--	-----------

La ligne 701 est desservie par des autobus articulés du lundi au vendredi, de 6 heures à 20 heures.

Les informations complémentaires sur les activités des MBC/TPM sont disponibles sur le site internet www.mbc.ch.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Ces titres de transport, très prisés de la population (carte journalière valable pour pratiquement l'ensemble des transports publics suisses, proposée au prix avantageux de CHF 40.-) ont, comme les années précédentes, rencontré un vif succès auprès de la population.

La vente des cartes issues des deux abonnements propriété de la commune est assurée par l'Office communal de la population. Deux cartes par jour sont ainsi mises à la disposition des citoyens.

En 2018, 632 cartes journalières (646 en 2017) ont été vendues à des habitants de Saint-Sulpice. Le décompte des ventes de ces titres de transports pour 2018 affiche une moyenne de rentabilité d'env. 86.57 % sur l'année (88.5 % en 2017).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN / CGN

En 2018, la Commune a accordé un don annuel de CHF 8'400.- à l'ABVL (Association des amis des bateaux à vapeur du Léman), recevant en contrepartie, dès le 1^{er} avril 2018, quatre abonnements au porteur, sous forme de 365 cartes journalières 1^{ère} classe (éditées du 01.04.2018 au 31.03.2019). Ces cartes journalières ont été mises à la disposition des administrés au prix de CHF 15.- par carte et par jour. 609 cartes journalières ont été vendues pour l'année 2018.



Depuis plusieurs années, la CGN réserve une offre exclusive avec des tarifs très attractifs aux communes riveraines. Ces cartes journalières 1^{ère} classe, valables toute l'année sur les lignes régulières, ont été mises en vente en 2018 au prix de CHF 45.-/adulte et CHF 22.50/enfant ou détenteur d'un abonnement ½ tarif.

Afin de compléter l'offre de location des abonnements généraux au porteur, la commune a cette année encore proposé ces titres de transport à l'intention exclusive de ses habitants. 47 cartes adulte et 103 cartes enfant ou ½ tarif ont été vendues par l'Office communal de la population (en 2017 : 29 cartes adulte et 67 cartes enfant ou ½ tarif). Cette action, très prisée des usagers, a été reconduite pour 2019.

NAVIA – PROJET DE NAVETTE AUTOMATIQUE

Les différents essais de navettes automatiques menés en Suisse romande ne se sont pas révélés positifs : arrêts très fréquents, vitesse faible, obligation de circuler dans un couloir « propre » sans interactions avec d'autres moyens de transports et limitations dues aux conditions météorologiques sont autant de problèmes qui doivent encore être résolus par les constructeurs avant que cette technologie puisse aller de l'avant.

En l'occurrence, la Municipalité a décidé de suspendre ce projet pour notre commune. Elle reste bien entendu attentive aux évolutions dans ce domaine tout en privilégiant, pour le moment, des solutions existantes telles que le service de « Taxibus » proposé par les tl.

SÉCURITÉ

POLICE



ASSOCIATION SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS

Composition du Comité directeur (CODIR) pour la législature 2016-2021, au 31.12.2018 :

Commune	Conseiller municipal	Police Ouest	ORPC-ROL	SDIS
Bussigny	Jean-Pierre Aebi	Membre	Membre	Sorge
Chavannes-près-Renens	Isabelle Steiner	Vice-Présidente	Membre	Chamberonne
Crissier	Pierre Mühlethaler	Membre	Membre	Sorge
Ecublens	Michel Farine	Président	Membre	Chamberonne
Prilly	Antoine Reymond	Membre	Membre	Renens-Prilly-Malley
Renens	Oliver Golaz	Membre	Membre	Renens-Prilly-Malley
Saint-Sulpice	Marcel André Panzera	Membre	Président	Président Chamberonne
Villars-Ste-Croix	Nicole Cattano	Membre	Vice-Présidente	Sorge

Une tentative de réunion des 3 P (Police, Pompiers et ORPC, sous la même structure administrative) a été gelée car les enjeux politiques sont compliqués. Ce projet a été reporté à l'agenda de la prochaine législature.

En janvier 2018, Marcel-A. Panzera a été nommé délégué de la Police de l'Ouest au Comité cantonal de la CDPMV (Conférence des Directeurs de Polices Municipales Vaudoises). Ce comité se réunit une à deux fois par mois et coordonne les différentes interactions politiques entre les neuf polices municipales / régionales, la Police cantonale (Gendarmerie) et la Police de Sureté. Le périmètre de ces actions touche autant l'acquisition de logiciels opérationnels, le financement des aspirants à Savatan et la politique d'engagement des nouveaux policiers, que les tentatives d'alignement des processus proposés par les opérationnels du métier, le tout en préservant l'indépendance politique des différents corps.

En juin 2018, le Comité directeur de la Police de l'Ouest, annonçait le projet REGIO, après approbation des instances cantonales concernées. Ce projet consiste à tester, puis à aligner certaines compétences / procédures entre les policiers de notre corps et celui de la Police Cantonale, sur une période de deux ans à compter du 1^{er} mars 2019.

En ce qui concerne l'ORPC ROL (Organisation Régional de la Protection Civile, Région Ouest Lausannois), Marcel-A Panzera préside le Comité directeur de l'association pour la législature 2016-2021. A ce titre, il fait partie aussi de l'assemblée des dix présidents du canton, qui se réunit 4 à 5 fois par an à Gollion. Cette assemblée a validé la proposition cantonale du nouveau « corpus », soit les 3 différents règlements de fonction de la Protection Civile, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019, après la validation finale de la cheffe du Département de la sécurité de la population.

Les statuts de notre ORPC régionale sont obsolètes, à la suite de l'entrée de Prilly dans l'association en 2010. En conséquence un chantier est en cours pour la mise à jour de ces statuts, puis du règlement du Conseil Intercommunal et enfin du règlement du personnel permanent de l'ORPC ROL en 2019.

Les trois SDIS du district de l'Ouest lausannois Chamberonne (Saint-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens), Sorge (Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix) et Prilly Malley (Renens et Prilly), sont en cours d'évaluation des besoins et de leurs missions, tenant compte d'un projet appelé VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 2020-2025), englobant 18 communes de l'agglomération lausannoise. Le principal objectif de ce projet serait l'utilisation prioritairement de professionnels pendant les heures « ouvrables » et les volontaires « le soir, la nuit, les jours fériés & les week-ends ».

POLICE PRIVÉE

En 2018, la Société Protectas, avec une augmentation des rondes de 3 en lieu et place de 2, les week-ends en 2017, ainsi qu'une surveillance étendue des lieux, ont contribué, semble-t-il à une forme de dissuasion contre des incivilités.

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ HYGIÉNIQUE DES EAUX DES PLAGES

En application de l'art. 16 de la Loi du 19 mai 1985 sur la santé publique (LSP), M. Alberto Nascimento, concierge, a procédé en 2018 à des prélèvements d'échantillons d'eau aux endroits suivants :

5 séries de prélèvements pour les plages : Laviau, Pélican et Dorigny (La Chamberonne)

(Prélèvements effectués les 29 mai - 26 juin - 10 juillet - 24 juillet - 7 août)

Aucune interdiction de baignade (selon art. 6/1 du règlement du 26.6.87 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages et piscines publiques) n'a été prononcée au cours de la saison par le département Inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Toutefois, une observation négative a été émise concernant un prélèvement effectué à la Chamberonne-Dorigny (le 10.07), dont le résultat n'était pas satisfaisant et qui a indiqué une eau de qualité bactériologique douteuse. L'altération de la qualité des eaux de baignade sur ce site s'est avérée temporaire puisque le prélèvement suivant, effectué le 24.07, a relevé une eau de bonne qualité bactériologique.

Les résultats des piscines publiques (un bassin nageur de PPE) (prélèvements effectués les 26.06, 10.07 et 07.08) étaient en majorité conformes aux normes en vigueur, à l'exception d'un prélèvement (le 10.07) qui a révélé une teneur en bromate et chlorate, sous-produits de l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) dépassant très significativement la valeur maximale admise. Le propriétaire a été invité à prendre sans délai les mesures préconisées pour remédier à cette situation. L'échantillon du prélèvement suivant s'est révélé conforme aux normes en vigueur.

PRÉPOSÉ AGRICOLE

Le préposé agricole pour la commune était M. Cédric Rieben, à Echandens, jusqu'au 31.12.2018.

M. Valentin Blondel, à Crissier, a été nommé pour lui succéder à dater du 01.01.2019, en qualité de préposé pour le district de l'Ouest lausannois.

NATURALISATIONS

Composition de la commission de naturalisation au 31 décembre 2018 :

Madame Anne **Merminod**, municipale
Madame Corinne **Willy**, conseillère communale
Monsieur Olivier **Matthey**, conseiller communal
Monsieur Olivier **Ruegg**, conseiller communal

En 2018, 28 personnes (19 dossiers) ont été vues par la commission. Elles avaient présenté leur dossier selon l'ancienne loi. Différentes questions propres à la Suisse concernant le système politique, l'histoire et la géographie sont posées. Leur intégration dans le village est aussi discutée ainsi que leurs motivations pour accéder au passeport suisse. Une liste de questions est remise aux personnes par le secrétariat municipal, ainsi que les sources pour se documenter. La grande majorité des personnes se préparent sérieusement à cet entretien. Leurs connaissances sont tant sur le plan historique, civique que géographiques excellentes. Leurs motivations sont fortes. En 2018, 4 personnes (3 dossiers) n'avaient pas les connaissances suffisantes et ont été priées de se préparer pour un nouvel entretien.

Suite à ces entretiens, la commission remplit deux rapports, un écrit par la Municipale et l'autre par un des Conseillers communaux. Ces rapports sont lus par la Municipalité. Elle décide ensuite de les envoyer au canton. Durant la première partie de l'année, la commission a rencontré les candidats ayant présenté leur dossier avant le 31 décembre 2017.

Les candidats, ayant présenté leur dossier en 2018 ne sont plus soumis à un entretien. Par contre, ils doivent passer un examen de langue et de connaissances géographiques, historique et politique portant sur la commune, le canton et la confédération. C'est la commune qui fait passer le test. A chaque fois, un membre de la Municipalité est présent.

Fin 2018, il reste encore 5 candidats (4 dossiers) selon l'ancienne loi à convoquer pour un premier ou un second entretien, puis la commission de naturalisation sera dissoute. La Municipalité la remercie chaleureusement pour son engagement, son travail et ses remarques pertinentes.

Quant aux rapports administratifs de police, ils sont établis par la Police de l'Ouest lausannois, section police administrative, à Prilly, pour l'ancienne, comme pour la nouvelle procédure.

Nouvelle procédure dès le 01.01.2018

La nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) (consécutive à la nouvelle loi fédérale sur la nationalité - nLN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, pour être admis à déposer une demande de naturalisation ordinaire dans le Canton de Vaud, le requérant étranger doit, au moment du dépôt de la demande :

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans
- Avoir séjourné 2 ans dans le canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- Parler et écrire en français (certificats A2 écrit/B1 oral)
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande*
- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir de poursuites et d'actes de défaut de biens récents
- Respecter la sécurité et l'ordre public
- Posséder des connaissances élémentaires en géographie, histoire, sociale et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local

Concernant ce dernier point, le requérant doit passer un test de connaissances élémentaires (48 questions à choix multiples sur les thèmes fédéral, cantonal et local). En sont dispensées les personnes étrangères suivantes, présumées familiarisées avec les conditions de vie en Suisse et répondre aux exigences de compétences linguistiques :

1. le requérant né en Suisse, y séjournant et y ayant séjourné sans interruption jusqu'au moment du dépôt de sa demande de naturalisation :
2. le requérant âgé de 14 à 24 ans révolus ayant accompli cinq ans de scolarité obligatoire ou ayant suivi une formation de degré secondaire II en Suisse, dans une des langues nationales, et séjournant en Suisse depuis lors.

La commune de résidence est en charge d'évaluer l'intégration et la familiarisation avec les conditions de vie en Suisse, ainsi que le respect de l'ordre public (impôts, etc.). C'est elle également qui organise le test de connaissances élémentaires.

Les informations détaillées relatives à la nouvelle procédure peuvent être consultées sur le site Internet du canton de Vaud : www.vd.ch/naturalisation



Etat de traitement des dossiers selon l'ancienne procédure au 31.12.2018

29 dossiers de naturalisation **en cours** au 31.12.2018 (personne seule, couple ou famille) :

- Article 8 LDCV – Naturalisation ordinaire : 28 dossiers pour 64 personnes
- Article 22 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour jeunes étrangers de la 2^{ème} génération (de 14 à 24 ans révolus) : 4 dossiers pour 4 personnes
- Article 25 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour étrangers nés en Suisse : 1 dossier pour 1 personne

Nationalité des candidats à la naturalisation (dossiers en cours au 31.12.2018)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>Nombre de personnes</i>
Allemagne	3	7
Belgique	2	6
Espagne	2	3
Espagne/France	1	4
Espagne/USA	1	4
France	7	9
Hongrie/Croatie	1	4
Italie	4	8
Luxembourg	1	3
Maroc/France	1	4
Mexique	1	4
Portugal	3	6
Russie	3	3
Turquie	1	2
Ukraine	2	2
Total	33	69

18 dossiers ont été finalisés en 2018 / 30 personnes naturalisées

Personnes concernées	Type	Octroi bourgeoisie par la Municipalité	Acquisition de la nationalité suisse
1 famille - 3 personnes (France et Allemagne)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	25.01.2017	07.02.2018
1 adulte (Russie)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	26.04.2017	21.03.2018
1 adulte (Brésil)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	06.02.2017	18.04.2018
1 adulte (Pays-Bas)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	05.02.2017	18.04.2018
1 famille - 4 personnes (Ukraine et Russie)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	14.03.2016	16.05.2018
1 famille - 4 personnes (Allemagne)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	26.04.2017	16.05.2018
1 adulte (Grande-Bretagne)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	19.09.2017	05.09.2018
1 adulte (France)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	09.10.2017	19.09.2018
1 famille - 4 personnes (France et Grande-Bretagne)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	04.09.2017	03.10.2018
1 couple (Russie)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	27.11.2017	31.10.2018
1 adulte (Espagne)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	04.09.2017	31.10.2018
1 adulte (France)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	27.11.2017	31.10.2018
1 adulte (Russie)	Ordinaire (art. 8 LDCV)	15.01.2018	28.11.2018
1 adulte (Allemagne)	Facilitée cantonale (art. 22 LDCV)	05.10.2016	27.06.2018
1 mineur (Allemagne)	Facilitée cantonale (art. 22 LDCV)	10.07.2017	05.09.2018
1 adulte (Pays-Bas)	Facilitée cantonale (art. 22 LDCV)	03.11.2017	19.09.2018
1 mineur (Italie)	Facilitée cantonale (art. 22 LDCV)	23.10.2017	19.09.2018
1 adulte (Pays-Bas)	Facilitée cantonale (art. 22 LDCV)	24.11.2017	31.10.2018

Soit au total, 30 personnes naturalisées en 2018 avec droit de cité de la commune de Saint-Sulpice, par nationalité :

Pays d'origine	Nombre de personnes
Allemagne	7
Brésil	1
Espagne	1
France	5
Grande-Bretagne	4
Italie	1
Pays-Bas	3
Russie	5
Ukraine	3
Total	30



Etat de traitement des dossiers selon la nouvelle procédure "2018" au 31.12.2018

22 dossiers de naturalisation en cours (personne seule, couple ou famille) :

Pays d'origine	Dossiers	Personnes	Dossiers dispensés du test
Afrique du Sud	1	1	--
Allemagne	5	11	2
Autriche	--	1	--
Belgique	1	1	--
France	10	20	--
Grande-Bretagne	1	2	--
Italie	2	2	2
Roumanie	1	1	--
Russie	1	1	--
Total	22	40	4



SERVICE DU FEU

Le SDIS Chamberonne, service du feu intercommunal de défense contre l'incendie, regroupe les trois communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Une centaine de pompiers assume les interventions tout au long de l'année, ceci 24 heures sur 24.

Le Maj Frédéric **Jacot** en assume le commandement, appuyé par son adjoint le Cap Cyrille **Tille**.

Les délégués communaux de la Commission consultative du feu étaient, au 31.12.2018 :

Comité de direction :	Panzer Marcel André	Président (jusqu'au 30 juin) Membre (dès le 1 ^{er} juillet)
Commission du feu :	Montagner Sergio	Membre

Il apparaît de plus en plus difficile de trouver des recrues volontaires pour la fonction de sapeur-pompier.

En effet, les activités professionnelles laissent de moins en moins de place à la flexibilité demandée pour être appelé en intervention pendant les heures de travail.

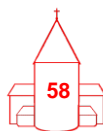
Le rapport d'activité 2018 du SDIS Chamberonne figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

PROTECTION CIVILE

Au 31.12.2018, les délégués communaux à l'ORPC étaient :

Comité de direction :	Panzer Marcel André, Président	Conseiller municipal
Conseil intercommunal :	Devaud Ghislaine	Conseillère communale
	Golaz Cyril	Conseiller communal
	Moser Jean-Louis	Conseiller communal

Le rapport d'activité 2018 de l'ORPC-ROL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.



ACTIVITÉS ET VIE LOCALE

CULTURE

JOURNAL « LE SERPELIOU »

Le Serpeliou, journal local d'information et de publicité, reste un moyen de communication et d'information apprécié entre les autorités, les sociétés locales et la population. Il paraît 6 fois par an.

La composition de son Comité au 31.12.2018 était la suivante :

Secrétaire-rédactrice	Mme	Nicole	Rochat
Rédacteurs	Mme	Alexia	Lehmann
	M.	Bertrand	Merminod
Trésorière	Mme	Dominique	Pache
Représentante des sociétés locales	Mme	Patricia	Gentilini-Baldi

Le journal essaie d'être représenté par un ou plusieurs de ses membres lors de la plupart des manifestations organisées dans la commune, qu'elles soient culturelles, sportives ou simplement festives. Ainsi, la grande majorité des événements locaux est rapportée dans cette publication.

En 2018, la Municipalité a publié dans chaque numéro le billet de la Municipalité, les principales décisions prises en séance de Municipalité et quelques courts articles portant sur un sujet précis. Le Serpeliou est un des moyens de communication privilégié entre les autorités et la population.

La Municipalité remercie tout le comité qui travaille bénévolement pour ce journal. Elle a soutenu financièrement le journal par une contribution de CHF 16'000.-.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La commune soutient la Société de Développement par le versement de subventions. Pour 2018, celle-ci a versé CHF 4'000.00 pour les activités de la société et CHF 8'000.00 pour les concerts de "Musique à St-Sulpice".

Constitution du Comité au 31.12.2018

<u>Président</u>	:	M.	Dominique	Gillot	
<u>Vice-présidente</u>	:	Mme	Anne-Marie	Barraud	
<u>Trésorière</u>	:	Mme	Linda	Richards	
<u>Membres</u>	:	Mmes	Ellen	Degonda	
			Graziella	Gianella	
			Maguy	Gillot	
			Melina	Intellisano	
			Claude	Probst	
			Maya	Schneider	
		MM	Raphaël	Jungen	
			Christian	Lehmann	
			Armin	Rostamian	
<u>Déléguée de la Municipalité</u>	:	Mme	Anne	Merminod	Municipale

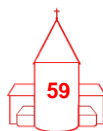
En 2018, la Société de Développement a eu de nombreuses activités, désormais traditionnelles : expositions, concerts Musique à Saint-Sulpice, rencontres culturelles.

Pour ce qui concerne les "rencontres culturelles" nous avons mis l'accent cette année encore sur le thème de la permaculture à la suite de l'intérêt suscité par la projection du film « Demain » en 2016.

A noter que toutes ces activités n'ont été possibles que grâce au soutien de la Municipalité, représentée par Madame Anne Merminod, et à celui des membres privés ou commerçants qui financent la Société de Développement par leurs cotisations.

Il est évident aussi que tous ces événements ne pourraient être réalisés sans le travail bénévole des membres du comité de la Société de Développement. Qu'ils en soient remerciés.

Vous pouvez trouver tous les détails de nos manifestations sur notre site www.sddsaintsulpice.ch.



LA MUSIQUE

Cinq concerts dans le cadre de Musique à St-Sulpice

Depuis 2015, la Société de Développement a repris les activités de "Musique à St-Sulpice" et propose des concerts donnés par des artistes professionnels en l'Eglise romane.

- **Dimanche 18 mars à 17h00**, le concert **Lausanne Bach Ensemble** « Voyage musical dans l'Europe des Lumières »
- **Dimanche 6 mai à 17h00**, le concert de **Trio Musica Humana**
- **Dimanche 10 juin à 17h00**, le concert du **Casal Quartett**
- **Dimanche 30 septembre à 17h00**, le concert des **chambristes de l'OCL**
- Enfin, au Foyer des Pâquis, **vendredi 30 novembre à 19h00**, le concert des **Ministrings avec la participation des écoles**. Un très grand succès !!!

Aussi, dans le cadre des Fenêtres de l'Avent, **samedi 15 décembre au Foyer des Pâquis**, une soirée Gospel organisée par la Société de Développement avec le **groupe de Gospel Fa7**.

Tous ces concerts ont obtenu un franc succès.

LES EXPOSITIONS (à l'Espace 52)

- **Du 15 au 25 mars**, Exposition des artistes Serpelious.
- **Du 24 mai au 7 juin**, Exposition Jef Gianadda avec de nombreux grands formats.
- **Du 20 au 30 septembre**, Exposition du sculpteur Daniel Harriett avec des œuvres originales sur ardoise.
- **Du 22 novembre au 2 décembre**, 3^{ème} exposition de photographes amateurs avec la présence de 4 artistes.

LES RENCONTRES CULTURELLES

- **Jeudi 15 février** à 20h00 au Foyer des Pâquis, participation à la **conférence « Martinets, entre ciel et pierre »** à l'assemblée de l'Association du Foyer paroissial.
- **Jeudi 1^{er} mars**, à 20h00 heures à l'Espace 52, **rencontre culturelle autour du thème « La Suisse et l'Espace »**, conférence du professeur Volker Gass.
- **Du 15 mai au 19 mai**, **exposition et rencontre culturelle avec les écoles** autour du thème : « **80 ans d'impact des humains en terre vaudoise** » photos comparatives aériennes de M. Kammacher prises entre 1965 et 2010 dans les campagnes vaudoises.
- **Jeudi 17 mai**, **projection du film « Le potager de mon grand-père »** à l'Espace 52, un moment de bonheur !
- **Du jeudi 15 novembre au dimanche 18 novembre**, exposition et présentations à l'Espace 52 avec le Maître restaurateur d'art David Chaumeil de Saint-Sulpice, sur les peintres du lac.

Autres activités

- **La «cabine à bouquins»**, inaugurée en juin 2016, qui connaît toujours une activité très riche et un succès croissant avec de nombreux échanges de livres, tant en français qu'en langues étrangères. Cette activité demande beaucoup d'attention de la part de la Société de Développement pour maintenir la cabine présentable mais qui remplit pleinement ses objectifs d'échanges entre les habitants de la commune.
- **Jeudi 21 juin**, à la salle du Conseil communal, 110^{ème} Assemblée générale de la Société de Développement.
- Participation à la **fête de Noël du village** avec cette année une dégustation de foies gras vegan, servi avec le vin de la commune, une grande première !

Cette année encore, un programme très riche réalisé par les membres du comité de la Société de Développement :

Mesdames Anne-Marie Barraud, Ellen Degonda, Graziella Gianella, Maguy Gillot, Melina Intelisano, Claude Probst, Linda Richards, Maya Schneider.

Messieurs Christian Lehmann, Cyril Golaz et Armin Rostamian.

Que je remercie pour leur support et leur engagement bénévole en 2018.

Dominique Gillot
Président de la Société de Développement



THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU (TKM)



La Commune a soutenu ce théâtre en 2018 par le versement d'une subvention de CHF 25'337.-, correspondant à CHF 6.50/habitant, selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2015 (3'898 habitants).

La fondation pour le théâtre a été créée en 2015. Sa mission est d'assurer la gouvernance de l'institution. Les membres fondateurs sont la Ville de Lausanne, propriétaire du bâtiment, les 8 communes de l'Ouest lausannois et Jouxens-Mézery. Le conseil de fondation est présidé par Mme Myriam Romano, Municipale à Renens. Mme Anne Merminod représente la Commune de Saint-Sulpice à ce conseil.

Une convention de subventionnement a été signée le 8 décembre 2017 par les 10 communes fondatrices. Elle a pour but de consolider l'apport des communes et du canton au TKM. Elle sera rediscutée en 2020.

C'est un théâtre populaire qui est également fréquenté par les écoles et les gymnases.

Le taux de fréquentation s'élève à 84.69 %. En chiffres détaillés, 25'503 places ont été attribuées et 1688 Pass vendus, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport à la saison 2016-2017.

Omar Porras développe continuellement des master-class dans différents centres de formation en Suisse et à l'étranger. Il travaille notamment avec l'Ecole des Teintureries à Lausanne et intègre des jeunes qui finissent leur formation dans les représentations. Une école de théâtre amateur a été créée et a donné une représentation en juin 2018. Cette école est indépendante financièrement du TKM.

Des bords de plateau ont été organisés à plusieurs reprises, à l'issue des représentations, pour permettre un échange plus approfondi entre le public et les artistes. Des dossiers pédagogiques sont réalisés autour de certains spectacles et des ateliers en classe sont proposés par un intervenant du TKM afin de mieux permettre aux élèves s'appréhender le spectacle choisi. Le TKM est le théâtre le plus fréquenté par les écoles dans notre région.

L'administration est composée de 10.2 EPT, ce qui représente 11 personnes et un apprenti techniciste.

Du 24 octobre au 18 novembre 2018, le théâtre du Soleil a donné 21 représentations à au théâtre de Beaulieu. Afin de mettre en place cet événement, une association s'est créée, dont le TKM faisait partie. Il y a eu un soutien des Villes de Lausanne et de Renens, du canton, ainsi que différents soutiens privés. Toutes les places pour ce spectacle ont été vendues.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Pour l'année 2018, la Commune a participé au soutien de ce fonds pour CHF 33'184.-, soit CHF 8.- par habitant selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2016 (4'148 habitants).

Les institutions qui ont bénéficié principalement de ce fonds sont :

Rudra Béjart Lausanne / Théâtre de Vidy-Lausanne / Orchestre de Chambre de Lausanne / Opéra de Lausanne.

En 2018, la subvention des 19 communes signataires de la convention qui les lient au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise représente, pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, un montant de CHF 850'000.- (CHF 850'000.- en 2017), réparti comme suit :

- Opéra de Lausanne	CHF 255'000.-
- Théâtre de Vidy	CHF 255'000.-
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)	CHF 170'000.-
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	CHF 170'000.-

Comité de gestion

Président :	M. Marc Zolliker , Conseiller municipal, Pully
Vice-président :	M. Jean-Claude Gardon , Bussigny
Trésorier :	M. Antoine Reymond , Prilly
Membres :	Mme Sylvie Pittet Blanchette , Ecublens Mme Claire Glauser , Lutry M. Philippe Somsky , Le Mont-sur-Lausanne
Invité :	M. Michael Kinzer , Chef de service de la culture de la Ville de Lausanne
Secrétaire :	Mme Christine Keberlé Joyet , Prilly



PASSEPORT CULTUREL « CARTE CULTISSIME »

Comme 16 autres communes, Saint-Sulpice a adhéré au principe du passeport culturel "Carte Cultissime" pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport donne droit à des billets à moitié prix pour les spectacles de ces 4 institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau, les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny, et pour le centre Pluriculturel et social d'Ouchy. Cette carte est gratuite, elle donne accès à des places à moitié prix n'excédant pas CHF 80.-.

La Ville de Lausanne gère toutes les commandes et refacture la moitié du prix des billets acquis en fin d'année aux communes concernées. En 2018, 1 jeune de Saint-Sulpice a acquis cette carte. La somme à rembourser à la Ville de Lausanne s'est élevée à CHF 26.90.

« MORGES-SOUS-RIRE »

Depuis 2001, la Commune souscrivait annuellement 2 parts de CHF 1'000.- à titre de membre-soutien au Festival international d'humour « Morges-sous-Rire ». Ce soutien n'a pas été reconduit en 2018.

ZIGZAG THÉÂTRE

C'est un théâtre pour jeune public qui propose aussi des ateliers-théâtre aux enfants. Il est soutenu par les 8 communes de l'Ouest lausannois, le canton et d'autres donateurs. Il se produit dans les salles mises à disposition par les communes.

Les enfants du village ont pu fréquenter les ateliers qui se tenaient dans les autres communes.

Après une représentation scolaire pour les élèves des classes de 1 et 2P le vendredi 9 mars, LA MOUFLE et Cie, un spectacle de conte et musique pour tous dès 4 ans, a fait le plein à la salle des Pâquis le samedi 10 mars 2018 à 11h. Prévu pour une jauge de 80 personnes, la représentation a compté au final 104 spectateurs et spectatrices qui se sont serrés autour de l'espace scénique.

La représentation était précédée d'un atelier de "découverte d'instruments de musique" gratuit et ouvert à tous les spectateurs et spectatrices qui a eu beaucoup de succès. Il était animé par Monsieur Jacques-André Rime, professeur de percussions à l'Ecole de musique de Cossonay. L'atelier dessin et le goûter offerts eux aussi ont été également appréciés.

Le mercredi précédent les représentations, la musicienne Liz Moscarola (association Musiquezag à Lausanne) a animé 3 ateliers de "comptines et musiques" pour les plus jeunes de 2 à 4 ans, accompagnés d'un parent. Les 3 ateliers ont récolté chacun dix à douze inscriptions et étaient donc complets.

A l'issue de la représentation scolaire (le lundi 12 mars), une des médiatrices de ZIGZAG s'est rendue dans chacune des 4 classes de 1 et 2 P de Saint-Sulpice pour une séance d'animation de 45 minutes de jeux théâtraux et de discussions sur le spectacle dont la thématique principale était le partage.

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

La nouvelle loi sur les Ecoles de Musiques (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit un montant par habitant payable par année civile pour chaque commune. Pour l'année 2018, ce montant s'élève à CHF 8.50 par habitant.

Aucune demande de subvention pour suivre de cours de musique n'a été demandée à la commune depuis que le nouveau règlement est entré en vigueur en 2015.

LOCATIONS DES SALLES

Les habitants de Saint-Sulpice, comme les sociétés, groupes et institutions qui y sont rattachés peuvent réserver le refuge du Laviau pour des fêtes privées. Les personnes extérieures à la commune ont accès à la location dans la mesure où elles sont parrainées par un habitant de Saint-Sulpice. Il est très demandé tout au long de l'année.

Le Foyer paroissial des Pâquis, réservé en priorité à la paroisse protestante des communes d'Ecublens et de Saint-Sulpice, est très prisé pour les repas de soutien des sociétés locales. Cette salle est également utilisée par des privés pour des apéritifs de mariage, des obsèques ou des anniversaires durant la journée, les locations en soirées étant limitées durant l'année à 7 jusqu'à 1 heure du matin et 7 jusqu'à 3 heures du matin, prolongations en principe réservées aux seules sociétés locales.



Depuis quelques années, un groupe de gym du dos occupe le Foyer deux fois par semaine et un cours de danse-aérobic y est donné une fois par semaine (ces activités n'ont pas lieu durant les périodes de vacances scolaires). Le Foyer est également occupé le dimanche par une église anglophone.

La salle du Conseil communal, située au-dessus de l'Auberge, est occupée principalement pour des séances et assemblées générales diverses des sociétés locales et d'entreprises situées sur le territoire communal ou en-dehors de Saint-Sulpice. Des groupes de gym et de Tai Chi pour les Aînés utilisent également cette salle une fois par semaine. Les privés peuvent la louer pour des réunions ou des banquets et c'est alors l'Auberge qui assure un service de boissons et/ou de restauration.

La petite salle des samaritains, réservée en priorité à leur usage, est occupée régulièrement par le Conservatoire de l'Ouest vaudois pour des cours de flûte et de piano. Des cours de rythmique pour enfants y sont également dispensés.

Artistes peintres, sculpteurs et sociétés locales louent les salles de l'Espace 52 pour l'exposition d'œuvres d'art, l'organisation de rencontres culturelles ou de réunions. Ces salles modulables sont très prisées et peuvent être louées pour une, voire deux semaines. Elles ne peuvent cependant être réservées pour des repas ou des fêtes privées.

Ci-après le récapitulatif annuel des locations dans les différentes salles pour 2018 :

	Privés (payant)	Sociétés locales (exonéré)
Refuge du Laviau	170	0
Foyer paroissial (des Pâquis)	170	79
Salle du Conseil communal	20	103
Salle des Samaritains	0	185
Espace 52	123	82

SOCIÉTÉS LOCALES

Afin d'optimiser le support de la commune aux sociétés locales, un processus de réservation du matériel et du travail des employés communaux (voirie, conciergerie, administration) a été mis en place.

USL (UNION DES SOCIÉTÉ LOCALES)

Le mot du Président

Les activités communes des sociétés membres de l'USL ont été en 2018 :

L'Assemblée générale :

Le 12 avril 2018, en présence du municipal M. Panzera qui remplaçait Mme Cécile Theumann (excusée) - répondante des sociétés locales à la Municipalité - et de l'ensemble des membres de l'USL, les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité. Une copie des comptes est remise au secrétariat municipal à l'attention de Mme Theumann.

Fête Nationale du 1^{er} Août

Ce ne sont pas moins de 20 bénévoles fournis par les membres de l'USL et l'engagement exemplaire de notre voirie qui ont assumé les diverses tâches pour la tenue de la manifestation. Des mesures de sécurité particulières ont à nouveau été mises en place par PolOuest. Suite à une onnée en début de soirée, une légère baisse de fréquentation a été constatée, toutefois rapidement comblée à l'heure du superbe feu d'artifice offert par notre Municipalité.

Une nouvelle fois, c'est l'Harmonie l'Echo de Gavot qui a accompagné la partie officielle et conduit le cortège. Durant la partie officielle, l'assistance a eu le plaisir de profiter de l'excellente conduite vocale de notre pasteur Mme Clara Vienna.

Au retour du cortège, c'est l'orchestre The FLIX qui a accompagné les danseurs jusqu'aux premières heures du matin. Afin de tenir compte des attentes de nos « jeunes » un set de musiques actuelles leur a été offert en fin de soirée. Toutefois, il s'avère que ce choix comporte aussi certaines attitudes indésirables liées à ce genre musical.



Cap sur l'Ouest – Fête du district du 23 septembre

Placé sous le sigle du 10^{ème} anniversaire du district, la tenue de la manifestation - Cap sur l'Ouest 2018 / 4^{ème} édition - a eu lieu le 23 septembre. Organisé en collaboration avec les services communaux et animé par les membres de l'USL sur la place des Pierrettes, le point festif de Saint-Sulpice (l'un des 10 de la boucle sans voiture) n'a pas désempilé de la journée. C'est par un temps radieux que le nombreux public a fait honneur à l'offre alimentaire proposée et aux animations. Une performance théâtrale itinérante et une dégustation de cupcakes portant les armoiries des communes ont marqué cette journée. Les participants ont aussi testé de nouveaux moyens de se déplacer, à l'instar des vélos-cargos électriques de Carvelo2go, mis en service dans la commune.

Noël villageois du 21 décembre

Le jeudi 21 décembre, le Noël villageois des sociétés villageoises a bénéficié d'une météo très favorable. La tenue d'une seconde manifestation au collège des Pâquis n'a que peu affecté le nombre de visiteurs. L'ensemble des spécialités culinaires, préparées et offertes par les sociétés du village, ont trouvé preneur auprès des Serpelious présents. La traditionnelle collecte de Noël nous a permis de verser la somme de CHF 1'430.- à la Fondation vaudoise des chiens-guides d'aveugles.

Divers :

Rencontres avec la Municipalité

Plusieurs rencontres avec la Municipalité et l'administration communale ont permis d'éclaircir certaines modalités administratives pour l'organisation des manifestations dans la commune, en particulier dans le domaine de la collaboration avec les services de la voirie. Une version télé-gérable des annonces de manifestations est en cours.

Dans le cadre du sondage « jeunes » initié par la Municipalité, la rencontre avec deux représentants du « groupe de travail » a permis de préciser certaines de leurs attentes dans le cadre de la Fête du 1^{er} Août, en particulier :

- a) pour les plus jeunes (8-13 ans) par une offre de jeux divers ;
- b) pour les plus âgés (13-20 ans) une animation musicale de leur temps (rap, techno, etc). Le comité a répondu que, sans y être opposée, l'USL n'avait pas les ressources humaines pour encadrer de telles activités pour les plus jeunes sans l'engagement de tiers (parents ou autres). Pour les plus âgés, un effort sera fourni pour intégrer dans l'animation de la soirée une prestation de musiques actuelles.

Rolf Gygax, Président

FC ST-SULPICE

Le mot du Président

Avec la saison qui s'est achevée en juin 2018, j'ai terminé ma troisième année de Présidence au sein du FC Saint-Sulpice. Le Club se porte bien et j'en suis très fier !

Avec 3 équipes d'actifs en 3^e et 4^e ligue, une équipe féminine et une équipe de seniors (+50), c'est plus d'une centaine de personnes qui fréquentent nos installations et qui portent les couleurs du FC Saint-Sulpice chaque semaine.

Quant aux juniors, avec l'école de football, les D, les E (2 équipes), les F, ce sont aussi plus d'une soixantaine d'enfants qui viennent partager leur passion au bord du lac.

Gérer un club de football n'est pas tous les jours facile. En effet, les frais de fonctionnement sont importants, mais grâce à l'organisation de manifestations, la recherche de sponsors et autres soutiens, l'engagement du comité et parents de juniors, les budgets et les comptes se régularisent et la situation financière du club est saine.

Ce rapport de gestion de la saison 2017/2018 résume les parcours des différentes équipes du club.

Vive le football et vive le FC Saint-Sulpice-Sport !

Blaise Jotterand, Président

Les Equipes

1^{ère} équipe, 3^e ligue

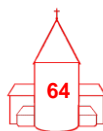
Magnifique saison pour la première équipe qui atteint les finales ! Après le premier match gagné, malheureusement, les défaites lors des deuxième et troisième matchs nous privent de la promotion en 2^{ème} ligue.

Entraîneurs : Mickael Peixoto et Raphaël Cand

2^{ème} équipe IIA, 4^e ligue, groupe 2

La deuxième équipe entraînée par Guillaume Simersek et Blaise Jotterand a connu une bonne saison avec notamment un excellent premier tour avec un classement à la 3^{ème} place. La deuxième partie de championnat fut plus difficile et l'équipe termine à la 7^{ème} place.

Entraîneur : Guillaume Simersek et Blaise Jotterand



2^{ème} équipe IIB, 4e ligue, groupe 8

La troisième équipe entraînée par Hervé Perret a réalisé un bon championnat et termine à la 5^{ème} place.

Entraîneur : Hervé Perret

Equipe féminine, 3^{ème} ligue

Après un premier tour satisfaisant, le deuxième est plus compliqué, avec deux matchs forfaits pour manque de joueuses. Une fin de saison en roue libre avec peu de joueuses aux entraînements.

Entraîneurs : José San Vicente et Gérard Regamey

Equipe Senior 50+, groupe 2

Nouvel entraîneur pour cette saison 2017/2018 avec Jean Gallay, ainsi qu'une nouvelle catégorie de jeu. Bon championnat malgré un match forfait pour manque de joueurs. L'équipe termine à la 6^{ème} place.

Entraîneur : Jean Gallay

Les juniors C-D-E-F

Nos 2 équipes de juniors D de FRM M11 et M12 ont fait une saison très positive.

Les juniors E, basés à Saint-Sulpice ont été promus en 1^{er} degré à Noël. Bonne équipe qui joue bien au ballon. Le 2^{ème} tour se solde par une 6^{ème} place.

Pour le reste de nos juniors E, F et école de foot évoluant sur le site de St-Sulpice, tout s'est bien passé. On constate une amélioration dans le jeu.

Informations générales

Le repas de soutien d'octobre a rencontré un bon succès, malgré une fréquentation inférieure aux précédentes éditions. Le traditionnel menu « chasse » a été concocté par M. Giovanni Rossetti de l'Auberge de Duillier.

Notre club, c'est aussi le tournoi juniors du Laviau regroupant les catégories C-D-E et F (donc des petits) qui réunit 36 équipes chaque année à fin juin.

Et enfin, il ne faut pas oublier nos fidèles membres supporters du Club des 100 ou du Gold Club ainsi que nos sponsors "panneaux" dont le soutien est très important avec l'implication de Monsieur Yves Jotterand, nouveau membre du comité pour la saison 2017/2018.

Le comité saison pour la nouvelle saison 2017-2018

Le comité du FC Saint-Sulpice se compose des membres suivants pour la saison 2018/19, qui a débuté le 1^{er} juillet 2018 :

Président :	JOTTERAND Blaise
Vice-président :	MAZZEO Luigi
Caissier :	VULLIAMY Patrick
Secrétaire :	VUILLE Françoise
Club Supporter :	JOTTERAND Yves
Coach J+S, Club corner :	POMPILIO Urso
Membre :	SAN VICENTE José

Le comité est élu à l'unanimité lors de l'Assemblée générale. Il se réunit, en fonction de l'ordre du jour, chaque mois.

Informations générales

Adresse : FC Saint-Sulpice-Sport
Case postale 77 - 1025 St-Sulpice
Téléphone : +41 21 691 47 67 - secretariat@fcsaintsulpice.ch - www.fcsaintsulpice.ch



Saint-Sulpice, le 15 mars 2019

FSG ST-SULPICE - RAPPORT DU PRÉSIDENT

Durant l'année 2018, notre société a organisé ou participé, comme chaque année, à un certain nombre de manifestations récréatives.

Notre première manifestation : les représentations de gym des 17 et 18 mars. Nous avons utilisé le foyer paroissial pour proposer une pasta party le samedi soir : tout s'est bien passé, une magnifique tombola bien garnie et nous avons fait salle pleine !

La rencontre sportive le 5 mai: enfin du soleil et de la chaleur ! Nous avons fonctionné avec l'APÉ qui proposait un troc. Beaucoup d'enfants au parc du Russel et une belle ambiance. La Jeunesse a mis à notre disposition l'espace devant leur chalet pour les grillades et le podium. Un grand merci pour leur aide.

La fameuse raclette le 16 juin sur la Plage du Laviau ! Une météo estivale deux ans de suite incroyable ! Nous avons très bien fonctionné grâce aux nombreux bénévoles ! Un grand merci à eux.

Nous avons participé à notre fête nationale du 1^{er} Août, certains très activement et je les en remercie ! Si la pluie en fin d'après-midi en a retenu plus d'un, nous avons eu une bonne fréquentation et une superbe ambiance ! Après les différents discours, nous avons pu admirer le feu d'artifice en musique et ensuite c'est vers 22h que le feu a été allumé ! Belle fin de soirée.

Les tirs inter-sociétés ont eu lieu à fin septembre, avec des classements moyens pour la Gym. Nous avons 2 groupes femmes et hommes et nous ont remporté 2 challenges dont 1 définitivement. Il a été remplacé par une œuvre baptisée 60^e anniversaire de la gym fabriquée par les mains expertes de David !

Au Noël au village, des raclettes, une bonne fréquentation et une jolie somme récoltée au profit de la fondation des chiens guides d'aveugles.

Je remercie nos autorités communales, par l'intermédiaire de Mme Theumann, pour les excellents rapports que nous entretenons avec l'équipe de la voirie, l'administration communale ainsi que les concierges de l'école et encore une fois merci à tout celles et ceux qui, consacrent de leur temps libre auprès des enfants pour assurer ainsi la pérennité de notre belle société de gymnastique.

Comité administratif :

Cédric Glauser président, Brigitte Bizzo caissière, Maryc Maeder secrétaire, Anne-Lise Golaz responsable technique, Dominique Muller, Isabelle Pointet, Nicole Reymond Glauser, Nicolas Potalivo, David Hanlon, José Barbecho et Jacques Equey.

Membres : 100 enfants et 143 adultes

*Cédric Glauser, Président FSG
Mars 2019*

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017 DE LA SOCIÉTÉ DE TIR DE SAINT-SULPICE

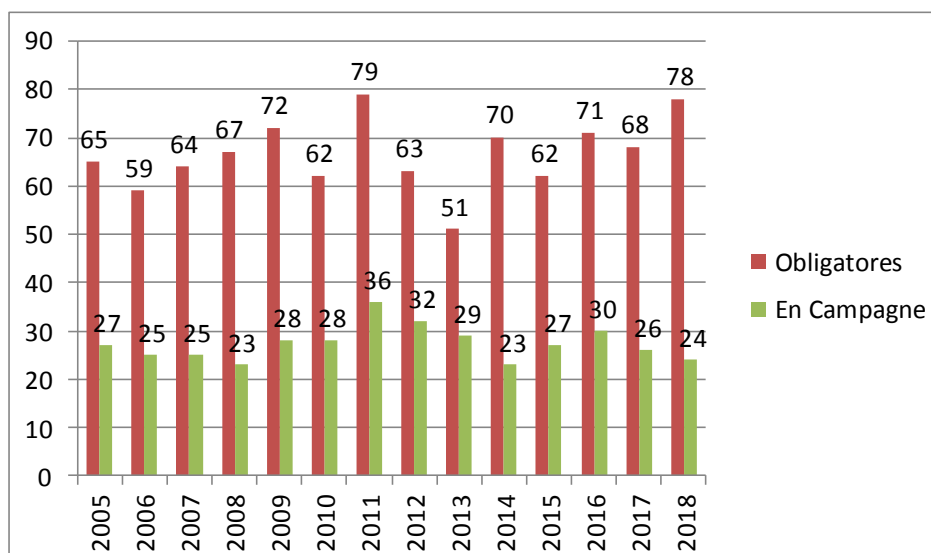
Stand de tir intercommunal de Colombier-sur-Morges

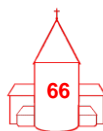
Tous les tirs 2018 ont été organisés au stand de tir intercommunal de Colombier-sur-Morges, comme ils l'ont été depuis 1991. 12'983 cartouches ont été tirées, ce qui représente pour la commune un coût de location de CHF 7'789.80 (60 cts/cartouche).

Sur ce nombre, 2'152 cartouches ont été tirées dans le cadre des Tirs de l'Abbaye de Saint-Sulpice.

Tirs militaires obligatoires et Tirs en campagne

Ci-dessous le graphique relatif au nombre de tireurs en Tir obligatoire et Tir en campagne :





35 (soit - 6 par rapport à 2017) mentions de Tir obligatoire ont été atteintes en 2018, soit 44.8 % des 88 participants (60.3 % en 2017).

Si le nombre de tireurs astreints est en augmentation, la performance des résultats est en baisse :

49 tireurs (sur 88) étaient astreints au Tirs obligatoires militaires (34 en 2017).

19 mentions (vertes) ont été délivrées pour le Tir en campagne (17 en 2017).

Classement au Tir en campagne 2018 pour Saint-Sulpice : 54^{ème} sur 182 sociétés vaudoises.

A noter, l'excellent résultat de notre Vice-Président : Marco Guarino avec 67 pts sur 72, mais aussi au 5^{ème} rang sur 159 tireurs sur la place de tir de Morges.

Tir Inter Comités Giron Senoge-Venoge.

En date du 5 septembre 2018, nous avons participé aux tirs Inter Comités avec les classements suivants :

Par équipe, remporté par Villars-sous-Yens 87.17 et 4^{ème} rang sur 6 pour Saint-Sulpice avec une moyenne de 77.29 contre 80.400 en 2017.

Individuel / 30 participants :

- Cible groupe , remporté par Yann Matthey (Lonay - Prévèrenges) avec 93 pts sur un maximum de 100, Marcel-A. Panzera à la 15^{ème} place avec 83 pts est le premier Serpeliou.
- Cible « Ciron », remporté par Michel Ritter (Les Jars - Echichens) avec 40 pts sur un maximum de 40 et Marcel-A. Panzera 8^{ème} avec 38 pts, comme premier Serpeliou.

Championnat de groupes

Implication avec un groupe à domicile (soit 5 tireurs) pour le premier & deuxième tour & 3 cartes couronnes ont été délivrées. Pas qualifié pour la finale vaudoise à Lausanne.

Classement final vaudois: Serpeliou 1, 62^{ème} sur 83 groupes en classe D.

Les tirs inter sociétés de Saint-Sulpice

Ce sont 42 tireuses et tireurs, 5 groupes - qui se sont manifestés les 29 et 30 septembre 2018.

Une fête du tir ouverte à toutes et à tous avec comme résultats (non initiés aussi) :

Challenge des Lacustres (Abbaye) :	Abbaye des Lacustres	1919 pts
Challenge UMP	Gym Homme I	458 pts
Challenge Roger Muller	Tir I	415 pts
Individuel FA90	Marcel-A. Panzera	1038 pts
Individuel FA57	Henri-Jean Golaz	962 pts
Individuel Coup Centré	Laurent Clerc	100/99/99
Challenge Brigouse	Gym Dame	1155 pts

Championnat individuel vaudois

5 tireurs ont participé au concours. Aucun qualifié pour la finale vaudoise

Activités dans l'Union des Sociétés locales et à l'Abbaye de Saint-Sulpice en 2018

- Contribution à l'organisation du 1^{er} Août 2018 par 3 membres.
- Organisation des tirs de l'Abbaye les 1^{er} et 7 juillet 2018 avec la présence de moniteurs (dont 1 monitrice) et contrôleurs de sécurité des armes.

Autres activités

- 5 avril 2018 – Assemblée générale de la Société de Tir de Saint-Sulpice à l'Auberge avec la présence d'une vingtaine de membres.
- 29 novembre 2018 à Echallens – Votre Président a participé à la réunion militaire des Commissions de tir VD1 et VD2 avec la présence de la Société Vaudoise des Carabiniers
- 4 jeunes Serpeliou ont suivi les cours de « jeunes tireurs U18 » au centre de formation à Echandens – 300 m.

*Marcel-A. Panzera, Président
février 2019*

ABBAYE DES LACUSTRES

2018, année de fête pour notre société, chacun des membres du Conseil a ses missions pour que la fête soit belle ! Nous avons invité la population à se rassembler les 7, 8, 9 juillet pour célébrer le tir et l'amitié, danser et faire la fête jusqu'au petit matin. Les gens ont répondu présent durant trois jours.

La Fête : Le thème de la fête était « Vaudois », la décoration et les mets ont été conçus selon ledit thème. Une fois les tirs exécutés et les Rois désignés, nous étions prêts pour nos festivités.

Le samedi, ouverture de la fête avec une démonstration de la société de gym qui célébrait son jubilé, ensuite animation théâtrale sur des textes de Jean Villard Gilles, puis place à la danse après un bon repas.

Le dimanche, le culte a été célébré par notre Pasteur Vincent Guyaz sur la place du village sous le couvert de la fontaine, les chants étaient accompagnés par la fanfare de St-Prex.

Le lundi, la sortie sur le bateau a ravi les habitants de notre village et ce sont quelque six cents personnes qui nous ont accompagnés pour un tour sur le beau Léman.

Le village a été décoré par nos Dames Des Roses qui ont fabriqué et posé 15'000 fleurs pour égayer nos rues.



Le Conseil : Aucun changement au Conseil de votre Abbaye, mais le désir de recruter de nouveaux membres pour nous épauler lors de la préparation de la fête 2022, année du 100^{ème}.

Les Membres : Situation stable par rapport à l'année dernière, mais devons être attentifs car une diminution, légère mais récurrente, se fait sentir depuis plusieurs années.

Les Finances : En deux mots : saines et stables. Nous sommes néanmoins vigilants car la fête du 100^{ème} va coûter des sous et nous ne voulons pas de mauvaise gestion de nos deniers. De plus, le Conseil d'Etat taxe les sociétés par un impôt et nous devons rendre des comptes pour cette taxation.

La Municipalité : Elle a toujours écouté nos préoccupations et reste un sérieux gage de sécurité aussi bien financièrement qu'humainement et nous la remercions sincèrement pour ce qu'elle fait pour notre « Honorable Abbaye » ainsi que pour toutes les sociétés locales de Saint-Sulpice.

Remerciements : Le Conseil et les membres de l'Abbaye des Lacustres remercient sincèrement tous les sponsors et donateurs qui ont apporté un appui financier et logistique. Grâce à leur générosité, la 34^{ème} fête a été belle.

Robert Ryser, Abbé-président
mars 2018

JEUNESSE DE SAINT-SULPICE - RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2018

Membres du comité (année 2018)

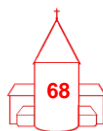
Président : Raphaël Jungen
Vice-président : Cyrille Moser
Caissier : Julie Monney
Secrétaire : Louana Lucibello
Huissier : Mike Gilgen

Total des membres : 20 personnes

Participation aux manifestations de l'USL

- 1^{er} Août
- Cap sur l'Ouest 23 septembre
- Noël au village le 20 décembre





Organisation de manifestations

- 1^{er} tournoi de volley mixte 24 mars
- Traditionnel tournoi de pétanque le 9 juin

Dans le cadre de nos différents travaux

- L'aménagement extérieur de la roulotte (peinture des parois) va être terminé au début du printemps.
- Le Rallye a commencé dans cette année 2018, les constructions de notre manifestation fédérée, du 5 au 9 juin 2019, avec les sociétés d'Ecublens-Chavannes.

Rallye FVJC 2019

Notre société, ainsi que la Jeunesse d'Ecublens-Chavannes, avance bien dans la réalisation des décorations et des constructions du Rallye FVJC.

Raphaël Jungen, Président 2018

SECTION DES SAMARITAINS DE SAINT-SULPICE



Faute de relève au sein de ses membres. Le Comité de la section des Samaritains de Saint-Sulpice a décidé de mettre fin aux activités de cette société locale au 31.12.2018.

La Municipalité en a pris acte, tout en regrettant la disparition d'une société locale active et formatrice présente depuis nombre d'années dans la commune.

TAEKWONDO - CLUB DE SAINT-SULPICE - RAPPORT DE GESTION 2018

Courtoisie - Intégrité – Persévérance - Contrôle de soi - Courage

Salle de sport : Collège de Pâquis, ch. des Pâquis 2- 1025 St-Sulpice
Contact : Fernando OVIEDO CN 7^{ème} Dan WTF / ferchoviedo@hotmail.com / 079 815 48 52
Siège administratif : rue du Centre 158 - 1025 St-Sulpice

1. Informations générales sur l'association

Equipe dirigeante :

Président : Oviedo Pinto Fernando
Trésorier : Weber Véronique.
Secrétaire : Milard Jurcenko Raphaële
Vérificateurs aux comptes : Ruiz Carlos
Jurcenko Emmanuel

Horaire des cours :

- Enfant 5-7 ans : mardi et jeudi 16h45-18h00
- Enfants 8-10 ans : mardi et jeudi 18h00-19h00
- Enfants 11-15 ans : mardi et jeudi 19h00-20h00



Tous les entraînements se déroulent dans la salle de gymnastique du collège de Pâquis No1.

Cotisations :

La cotisation annuelle est de 450 CHF.

Formes de paiement :

Annuel : 1 x 450 CHF (avant le 31 octobre 2019)
Semestriel : 2 x 250 CHF (31 mars pour le 2^{ème} semestre)
Uniforme (Dobock) 50 CHF
Déductions : Famille 50 CHF par enfant

2. Rapport d'activité de l'association

Le nombre d'inscrits s'élève à 50 à la rentrée de septembre 2018.

Achats de matériel et frais de fonctionnement :

Le club a fait l'achat de matériels d'entraînement et de compétition :

- Plastrons et casques avec raccordement électronique
- Tatami de 10 m x 10 m composé de 100 carrés de 1 m x 1 m (entreposé dans le local que la commune a mis à notre disposition)

Pour un montant de 7847 CHF.



Rétribution pour l'entraîneur 8000 CHF.

Rétribution pour le moniteur 1800 CHF + 485 CHF d'abonnement de téléphone.

Depuis septembre 2018, notre entraîneur Fernando Oviedo forme Rafael Casares pour être moniteur des petits et des moyens de 16h30 à 19h. Sa cotisation est offerte pour le cours de 19h à 20h. En 2019, il recevra une rétribution en tant que moniteur.

Bien sûr, tous les documents de la comptabilité en détail ainsi que les PV des AG du club sont à votre disposition si besoin.

Engagement social :

Notre moniteur Mustafa Hakimi a pu bénéficier d'une formation d'arbitre. Le club lui a payé ses frais de participation aux deux tournois ci-dessous. M.Oviedo continue à le former en tant que moniteur. Il a passé avec succès son 2^{ème} DAN.

Tournois et médailles :

- 7 avril 2018 Open Schaffhausen : 3 compétiteurs : 1 médaille d'or et 1 médaille de bronze
- 15-16 septembre 2018 Championnat Suisse à Watwill :
3 médailles d'argent, 4 de bronze + 1 de bronze en Pomsae

Activité du club :

- Le 14 juin 2018 a eu lieu le passage des ceintures
- Le 26 juin 2018, le club a clôturé l'année scolaire par un BBQ au Laviau

Le club a également participé aux manifestations 2018 de l'USL

- 9 juin journée des commerçants (avec une démonstration très appréciée du taekwondo)
- 1^{er} Août
- Cap sur l'Ouest (vente de crêpes avec succès)
- Noël au village (offre de crêpes)

3. Perspectives d'avenir

- Passage des ceintures (4, 6, 11 et 13 juin 2019) pendant les cours de taekwondo
- Remise des ceintures samedi 15 juin 2019 (salle de gym)
- Participation aux différentes manifestations proposées par l'USL
- BBQ de clôture, plage du Laviau Saint-Sulpice 4 juillet 2019
- Tournois :
 - 16 février TiKiDs Tenero
 - 06 avril Open Schaffhausen
 - 18 mai Tournoi interne Saint-Sulpice
 - Juin Tournoi enfants Villeneuve
 - 21-22 septembre Championnat Suisse Bern
 - 02 novembre Wattwil Open
- Création de la page web du club

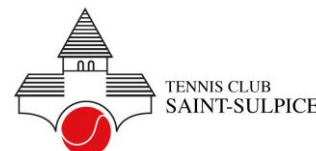
Avec nos plus sincères remerciements pour votre support.

*Raphael Milard Jurczenko, Secrétaire
Fernando Oviedo Pinto, Président*

TCSS - TENNIS CLUB DE SAINT-SULPICE - SAISON 2018

Rapport du Président

Le comité, composé de 6 membres, a eu plusieurs échanges (téléphone, mail, WhatsApp) et rencontres en 2018. Il s'est réuni la dernière fois le mardi 19 février 2019 pour préparer la nouvelle saison.



Le président remercie :

- la Commune de Saint-Sulpice pour son soutien au club ;
- les sponsors privés : Bourgoz SA entretien jardinage à Saint-Sulpice, François Sport à Morges, Juggers sécurité à Lausanne, Mangani et Forte, garage à Saint-Sulpice, banque Raffeisen Morges Venoge ;

Des remerciements à tous ceux qui aident et soutiennent le club, notamment :

- les parents qui prennent en charge les équipes juniors.
- les membres qui nous aident lors des diverses manifestations organisées ou dans lesquelles nous sommes engagés, comme Cap sur l'Ouest ;

- les professeurs : Brice qui accomplit un travail remarquable pour le club et Flavio de la structure TEC qui le seconde à notre grande satisfaction ;
- les membres du comité – Sandra, André, Jonas, Matyas, Reto – qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à la bonne marche du club.
J'adresse des remerciements tout spéciaux à André Monnier qui a repris la tâche aussi essentielle qu'ingrate de la facturation ;
- le concierge Jean-Marie Meyer qui entretient soigneusement les courts, offrant aux joueurs des conditions de jeu exceptionnelles.

La saison 2018

Membres

Le club compte – fin 2018 – 310 membres (160 membres adultes (=) [dont 30 membres couples], 18 « jeunes » (-1), 83 juniors (-7), 33 membres en congé (+2), 9 membres d'honneur et 2 entreprises [Logitech]). Les effectifs sont donc très stables.

A noter que 116 juniors s'ajoutent aux 83 juniors membres et participent aux cours que nous organisons – de tennis ou de multisports. Une dizaine de démissions ou de congés annoncés doivent être encore enregistrés (déménagements, arrêts du tennis, ...); 6 nouveaux membres se sont déjà signalés. Les effectifs devraient donc se maintenir en 2019.

Courts

Nos courts offrent toujours des conditions de jeu exceptionnelles.

Les courts ont moins souffert des caprices de la météo que les deux années précédentes. Ils restent très surveillés par Jean-Marie Meyer que nous remercions vivement pour son implication et tous les soins qu'il leur prodigue ; il est bien évidemment reconduit à son poste de concierge



Internet

Plugin fonctionne bien, tout comme le nouveau site web créé par Matyas, qui n'a pas été victime de cyber attaques pour l'instant. Les membres ne doivent pas hésiter à nous proposer des améliorations.

Cours

Nos cours juniors ont à nouveau remporté un franc succès ; cela nous permet de soutenir financièrement les familles qui ont plusieurs enfants participant aux cours et dont les enfants font plusieurs entraînements.

La collaboration avec la structure TEC se déroulant toujours bien, elle est reconduite en 2019. Flavio poursuit l'aventure avec le TCSS ; nous sommes très heureux de sa fidélité et de son nouvel engagement comme professeur et comme joueur de la 1^{ère} équipe.

Pour la troisième année consécutive, les cours organisés durant l'hiver dans la salle de gym de Saint-Sulpice ont remporté un franc succès : Brice a donné des cours de tennis aux plus jeunes et Flavio, des cours multisports à deux groupes d'enfants plus âgés.

Pour la première fois, quelques cours ont pu être en outre organisés au Stade Lausanne pour nos quelques-uns de nos juniors engagés en interclubs. Nous espérons que cette collaboration sera reconduite l'hiver prochain.

Tous ces cours (été et hiver) nous rapportent des subsides non négligeables de la structure JS ; le coaching JS est assuré par Brice.

Nous tenons à maintenir cette politique de relève avec les jeunes ; nous avons ainsi repris contact avec l'école de Saint-Sulpice pour proposer une initiation au tennis pour les deux classes de 4^e année primaire. Ces initiations se dérouleront en juin 2019.

Interclubs.

9 équipes, 4 adultes et 5 juniors ont participé aux Interclubs avec des résultats toujours très positifs sur le plan de l'ambiance. Les repas qui concluent les rencontres sont toujours très joyeux et célèbrent toutes les valeurs qui doivent à notre sens régner dans le sport amateur.

Pour les juniors, l'équipe 18&U a réussi un magnifique parcours, passant deux tours des finales ! L'équipe garçons 12&U a également réalisé un beau parcours en finissant première de son groupe !

Dans la catégorie adulte, les dames ont fini 2^e de leur groupe, les deux équipes de 2^e ligue se sont maintenues et l'équipe de jeunes-seniors a terminé 2^e de son groupe en remportant toutes ses rencontres, ce qui lui vaut d'être promue en 2^e ligue.

En 2019, le TCSS sera toujours représenté par trois équipes messieurs et une équipe dame. Sept équipes juniors devraient être engagées.

Tournois internes

Bonne ambiance lors des tournois ; joueurs non licenciés et juniors osent participer aux tableaux et présentent du beau jeu.



- Les vainqueurs :
En simple dames, Debora Zurru, nouvelle capitaine de l'équipe dames
En simple messieurs, Romain Bérard
En double dames, Julie Apothéloz et Maya Hirsch
En double messieurs, Marc Habisreutingger et Brice Lapeyre
En double mixte, Isabelle Udin et Marc Habisreutingger.
- Les vainqueurs des tournois juniors, Mickaël Ansermet, Mathis Belmont, Thomas Bérard, Simon Bérard, Benjamin Meylan, Thibaud Wyss et, chez les filles, Gabrielle Haddad et Sarah Hediger.

Championnat vaudois

Le TCSS a accueilli de nombreux matchs des championnats vaudois. L'arbitrage a à nouveau été assuré par l'AVT. Nous profitons de l'occasion pour remercier Mme Gachet pour tout ce qu'elle a apporté au tennis vaudois et pour lui souhaiter le meilleur pour la suite.

Manifestations

Amis du lundi, amis du vendredi, dames du matin... De nombreux groupes représentent dignement le club sur et en-dehors des courts. La nuit du tennis juniors a été un franc succès ! Merci à Sandra de l'organisation ! Quant à notre traditionnel souper de clôture, il s'est déroulé au foyer paroissial avec une soirée pâtes. Sandra, Zoë et Thomas, aidés par Florence Pojer notamment, ont animé le stand du tennis à la fête de Noël du village.

Romain Bérard, Président

TOURISME

FERL

Le rapport détaillé du FERL figure dans la deuxième partie du présent rapport.

2018, nouvelle année record pour la fréquentation hôtelière de Lausanne et agglomération avec 1'258'932 nuitées à Lausanne seulement, soit une progression de 2.5 % par rapport à 2017.

La Mobilis card montre aussi une augmentation sensible. A noter qu'elle sera remplacée par la « Lausanne Transport Card » (LTC), carte qui offre aux hôtes payant la taxe la possibilité de bénéficier d'une carte journalière gratuite sur les transports publics régionaux. Le nouveau système de gestion de cette carte a été mis en place pour qu'il puisse entrer en vigueur dès le 01.01.2019.

La commission intercommunale qui gère le Fond pour l'équipement touristique de la région Lausannoise (FERL) s'est réunie 2 fois pendant l'année écoulée et a octroyé des subventions à 21 projets, pour un montant de CHF 1'003'000.00.

NUITÉES HÔTELIÈRES

Le nombre de nuitées à Saint-Sulpice concerne les établissements hôteliers, les appart-hôtels ainsi que la para-hôtellerie. Il est à préciser qu'un nombre important de ces nuitées est réalisé par un établissement hôtelier " Le Starling Hotel "

Mois	Nombre de nuitées Starling Hôtel 2018	Nuitées soumises à la taxe
Janvier	2412	2412
Février	2338	2338
Mars	2847	2782
Avril	2886	2886
Mai	3720	3598
Juin	3921	1806
Juillet	3724	3523
Août	3468	3414
Septembre	4274	4227
Octobre	3485	3386
Novembre	2872	2840
Décembre	1844	1762
Total	37791	34974



2018	37'791	2015	30'276
2017	36'466	2014	41'358
2016	32'135	2013	43'417

ENGINS FITNESS

Le Conseil communal a approuvé le 28 novembre 2018 l'installation de 5 appareils de fitness en plein air et de 2 installations de gym urbaine sur le territoire communal ainsi que de leur promotion auprès de la population.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LAUSANNE RÉGION

Afin de partager les bonnes pratiques dans le domaine de la promotion économique, la commission économique de cette association a réuni 3 fois l'an passé les municipaux de 27 communes environnantes de Lausanne. Le 7 novembre, Saint-Sulpice a d'autre part accueilli l'assemblée générale de l'association.

ENTREPRISES LOCALES

La rencontre entreprises-municipalité a eu lieu le 25 janvier. Environ 50 personnes étaient présentes et ont profité de cet espace et cocktail dinatoire pour échanger et réseauter.

La mise à jour des données de ces entreprises dans le système NEST a été complétée grâce à l'engagement d'une personne temporaire pendant 2 semaines.

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail sur la promotion économique s'est réuni à nouveau au printemps et a déterminé les principaux axes de travail, à savoir :

- Attirer et fidéliser les revenus moyens supérieurs, améliorer leur cadre de vie et créer du lien social
- Développer des prestations de qualité, améliorer l'accueil des nouveaux habitants
- Se positionner comme un complément de l'EPFL / UNIL pour offrir un pôle de compétences liés aux business parks ainsi qu'un terrain d'expérimentation pour les innovations développées par l'EPFL
- Valoriser le patrimoine communal

Une stagiaire a été engagée pendant 3 mois pour développer les deux premières de ces lignes stratégiques.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Cette stagiaire s'est attelée à développer et conduire une enquête de satisfaction auprès de la population sur 3 axes : la vie villageoise, les commerces locaux et les infrastructures communales. Cette enquête a recueilli l'avis de 7.7 % des citoyens de plus de 25 ans et a mis en évidence les projets à fort potentiel, entre autres le développement d'un pack de bienvenue, les marchés locaux et la livraison à domicile, ainsi que des engins fitness. Le premier projet a été confié à un groupe d'étudiants HEC qui a remis le 18 décembre une ébauche réfléchie et approfondie de ce nouveau pack.

Le projet de marchés a été présenté aux commerçants, et devrait reprendre dès l'embauche du chef de projet dédié à la promotion économique.

La stagiaire a aussi travaillé à l'inventaire des locaux commerciaux sis sur la commune.



CULTES - PAROISSES

ÉGLISE DE SAINT-SULPICE

Comme chaque année, l'église romane de Saint-Sulpice a attiré un grand nombre de visiteurs et 9 mariages y ont été célébrés en 2018 (11 en 2017). Le détail de ces mariages est le suivant :

- habitants de Saint-Sulpice et d'Ecublens	3
- habitants d'autres communes	6

La participation aux frais perçue pour l'utilisation de l'église lors de cérémonies pour des personnes non domiciliées dans la paroisse est de CHF 500.- pour les mariages et CHF 300.- pour les services funèbres.

L'église est mise gratuitement à la disposition des personnes domiciliées dans la paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice lors de mariages ou de cérémonies funèbres.

10 concerts y ont également été organisés par « Musique à St-Sulpice » ainsi que par d'autres organisations, groupes ou privés (17 concerts en 2017).

Au 31.12.2018, l'organiste est Mme Etsuko **Kikoutchi** et la sacristaine est Mme Anne-Lise **Perret**.

PÈLERINS DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE

La Municipalité confirme sa volonté de trouver un local qui pourrait être mis à la disposition des pèlerins comme gîte d'étape.

LES ORGUES

Les orgues de l'église nécessitent à tout le moins un relevage complet. A cette occasion, des études ont été entreprises sous l'impulsion d'un groupe de travail pour examiner la possibilité de réalisation de nouvelles orgues. Les travaux effectués bénévolement par M. Amsler, architecte domicilié à Saint-Sulpice, seront mis à profit et poursuivis en collaboration avec le Service des monuments historiques du Canton de Vaud.

STATISTIQUES DES CONFESSIONS

Protestants	864	habitants
Catholiques	1'116	habitants
Autres, sans confession ou non annoncés	2'727	habitants
Total au 31.12.2018	4'707	habitants

Les habitants ne sont plus tenus de mentionner leur appartenance religieuse lorsqu'ils s'inscrivent auprès de l'Office de la population. Au cours des dernières années, la tendance est à la baisse. Cela a des répercussions sur le calcul des subventions que l'Etat de Vaud reverse aux Communautés reconnues.

PAROISSE PROTESTANTE D'ECUBLENS - SAINT-SULPICE



Paroisse Ecublens - St-Sulpice

Rapport sur la vie de la paroisse en 2018

Cultes et célébrations

La diminution des postes et des effectifs pastoraux et diaconaux dans le canton a notamment pour conséquence la célébration d'un culte dominical unique dans l'une ou l'autre de nos deux églises paroissiales.

Une nouvelle série d'offices a parallèlement été lancée à Saint-Sulpice au cours du deuxième semestre 2018: les haltes spirituelles, qui ont lieu un ou deux samedis par mois en fin d'après-midi, lorsqu'il n'y a pas de culte le lendemain à l'église romane.

Une équipe de 10 laïcs bénévoles s'est formée au printemps pour animer en tandem ces courts offices d'une demi-heure. C'est une occasion d'offrir en week-end un autre type de célébration, d'habiter notre belle église, de permettre aux promeneurs de s'y ressourcer, et de valoriser les compétences de plusieurs paroissiens.

Ces haltes spirituelles ont rassemblé à chaque fois entre 15 et 30 personnes, ce qui nous encourage à poursuivre et à former de nouveaux tandems.



Animatrice paroissiale

La paroisse a engagé Mme Seuyin Wong-Liggi comme animatrice à 20%. Sa mission est d'aller à la rencontre des enfants et des familles de nos quartiers par le moyen d'animations et d'événements offerts à tous. Son travail, qui a débuté au mois de septembre à la Fête du Motty à Ecublens, doit encore trouver sa bonne place dans nos communes.

Cette nouvelle forme de témoignage de l'Evangile dans notre société est rendue possible grâce à un legs reçu par la paroisse.

25 ans du Thé-Contact

Nous avons fêté cette année les 25 ans du groupe de rencontre Thé-Contact. Cette belle étape a été célébrée cet automne lors d'une redécouverte du culte au Motty.

Tous les jeudis, des personnes de toutes confessions se rassemblent autour d'un orateur, de gâteaux et d'une tasse de thé à la salle du Veilloud à Ecublens. Grâce à la persévérance et à la générosité de quelques bénévoles, ce groupe enthousiaste et accueillant ne prend pas une ride malgré l'âge des participants !

Voyage au Liban

Sous la houlette des pasteurs Claire-Lise Corbaz et André Joly, un groupe de 19 personnes de notre paroisse et de notre région est parti du 3 au 13 avril 2018 à la découverte du Liban. Suite aux guerres civiles et internationales, qu'en est-il de ce beau pays qui était réputé être « La Suisse du Moyen-Orient » ?

A côté de visites patrimoniales, les voyageurs ont eu l'occasion de rencontrer sur le terrain plusieurs communautés et personnes portant des projets sociaux ou éducatifs, dont la paroisse protestante arménienne d'Aanjar, avec laquelle notre paroisse a tissé des liens privilégiés depuis quelques années.

Les voyageurs ont ainsi expérimenté l'incroyable diversité culturelle et religieuse de ce petit pays et été sensibilisés aux colossaux enjeux religieux, politiques, sociaux, démographiques ou environnementaux qui mettent ces petites communautés au défi, dont notamment l'accueil des réfugiés syriens.

Les chrétiens d'Orient, si précarisés, ont besoin de la communauté internationale et de nos visages pour savoir qu'ils ne sont pas oubliés.

Théâtre Tic Tac

Constatant que notre société, bien que de culture chrétienne, n'offre plus beaucoup d'occasions à nos enfants de connaître la Bible, notre diacre en charge du culte de l'enfance, Francine Guyaz, a mis sur pied un nouveau lieu de contact, le théâtre Tic Tac.

Il s'agit d'un théâtre de marionnettes sur roulettes qui joue une histoire biblique les mercredis après-midi sur la place du Débarcadère à Saint-Sulpice quand la météo le permet. Une barbe à papa offerte aux enfants ajoute une touche ludique et gustative au spectacle biblique.

Un grand merci aux autorités municipales qui permettent ces moments précieux !

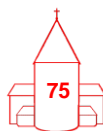
Le Conseil paroissial

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE SAINT-SULPICE – RELEVÉ DES ACTIVITÉS 2018

La Communauté catholique de Saint-Sulpice a la chance de bénéficier d'un lieu de culte en la chapelle Sainte-Claire, située au chemin du Bochet 37. Elle fait partie de la grande Paroisse Saint-François de Renens, qui englobe les 5 communes de Renens-Ecublens-Chavannes-Crissier-Saint-Sulpice.

Les événements marquants de l'année 2018 ont été les suivants :

- Du 15 au 21 mars, un groupe oecuménique de jeûneurs s'est réuni chaque soir à l'église romane pour partager leur expérience de jeûne et un moment de fraternité spirituelle.
- Le 7 mars, la Soupe oecuménique de Carême a été organisée conjointement avec la paroisse protestante d'Ecublens-Saint-Sulpice au Foyer paroissial des Pâquis. Une cinquantaine de paroissiens s'y sont retrouvés pour un moment de spiritualité et convivialité.
- Le 17 mars à 20h, une troupe amateur, multiculturelle et oecuménique de la paroisse St-François a présenté le spectacle « Christi Passio » à l'église romane.
- Le 8 avril une soirée de prières et chants de Taizé s'est tenue à la chapelle animée par un groupe de personnes issues des communautés protestantes et catholiques de la région de Morges et du pied du Jura.
- Le 16 mai à 20 heures l'Assemblée Générale de la Communauté s'est tenue à la chapelle en présence d'une quarantaine de paroissiens.



- Le 23 mai à 20 heures s'est tenue l'Assemblée Générale de la paroisse St-François de Renens, paroisse mère de notre communauté catholique de Saint-Sulpice.
- Le 17 juin, des enfants de St-Sulpice ont reçu leur première communion au cours de la messe dominicale de 11h15 à la chapelle Ste-Claire.
- La célébration oecuménique de rentrée s'est déroulée le 2 septembre à la chapelle en présence des communautés protestante et catholique. Un apéritif et un pique-nique convivial ont été organisés ensuite dans le jardin de la chapelle.
- La communauté a organisé un pèlerinage à Romainmôtier le 29 septembre. Un vingtaine de personnes ont participé.
- Le 7 octobre, la fête des communautés de la paroisse de Renens, dont fait partie la communauté catholique de Saint-Sulpice, s'est déroulée autour de l'église St-François de Renens.
- La fenêtre de l'Avent du 4 décembre à la chapelle a été animée par la chorale Moussala. Le petit concert a été suivi par une agape pendant laquelle tous les participants ont été invités à chanter des chants traditionnels de Noël.

J'aimerais ajouter que les messes et les manifestations de la communauté à la chapelle Saint-Claire sont toujours plus fréquentées. Outre les messes dominicales à 11h15, on y célèbre des baptêmes, des mariages, des cérémonies funèbres, ainsi que des réunions spirituelles. De plus, une messe pour la communauté malgache de la région est célébrée deux fois par mois le dimanche après-midi. La chapelle sert aussi de lieu régulier de répétition aux chorales Chapelle Vocale de Lausanne et Moussala.

Je me réjouis aussi de voir que de plus en plus de manifestations sont organisées en collaboration avec la communauté protestante dans la fraternité et l'amitié.

Je remercie les nombreux bénévoles qui assurent le succès des manifestations en s'occupant des fleurs, des lectures, de la préparation des locaux, de l'animation des cérémonies et je formule le vœu que notre communauté vivante continue d'être ouverte et accueillante.

*Le Président de la communauté catholique
Jean-Claude Brahier*

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT

La Paroisse de langue allemande de Villamont est comprise dans la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques de l'Eglise évangélique réformée. L'agglomération du rayon de la Paroisse de Villamont comprend 34 communes, dont Saint-Sulpice.

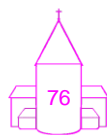
Selon les dispositions légales en vigueur, la Commune participe aux frais d'exploitation de cette paroisse, dès l'exercice 1996, au prorata du nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année. Sa participation, calculée selon la répartition effectuée sur l'ensemble de la population des communes concernées en fonction de leur nombre d'habitants au 31 décembre 2018, s'élève à CHF 544.25.

COMMUNAUTE ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une convention de subvention existe entre la CILV et les communes partenaires, dont fait partie celle de Saint-Sulpice. Selon cette convention, les communes partenaires se répartissent entre elles une partie des charges de la CILV.

D'entente avec les responsables de la CILV, le montant de cette contribution est de CHF 30'000.- par année, avec une clé de répartition intercommunale qui est fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune.

Pour Saint-Sulpice, le pourcentage de la contribution annuelle est d'environ 1,1 % de la subvention accordée à la CILV, soit environ CHF 300.00.



JEUNESSE ET ENFANCE

ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sous la direction de Monsieur Didier Sieber, Directeur des écoles, et 1382 élèves ont repris le chemin de l'école en août 2018, dont 298 élèves à Saint-Sulpice.

CONCIERGERIE DU COLLÈGE DE PÂQUIS

Madame et Monsieur Machado ont continué à s'investir dans le bien-être du collège. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour assurer propreté et confort à notre collège. Ils sont à l'écoute des enseignants. Monsieur Machado effectue lui-même quelques réparations et a collaboré de près avec l'entreprise LM pour terminer les travaux de réparation.

CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET SAINT-SULPICE (CEps)

Le Conseil de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice (CEps) est composé de vingt membres représentant les divers partenaires de l'école.

Il regroupe cinq *représentants des parents d'élèves*, cinq *représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement*, cinq *représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement* et cinq *représentants des autorités politiques*.

Le conseil d'établissement s'est réuni trois fois durant l'année 2018. Le projet de parents référents a pris forme, des parents sont prêts à aider d'autres parents pour des questions de langue. Ces parents étaient encore peu sollicités en 2018, mais ils sont prêts à continuer leur mandat en 2019.

Le projet LIFT a été présenté par Mesdames Saugy et Métral. Il s'agit d'un projet national s'adressant aux jeunes de 10^{ème} et 11^{ème} qui ont besoin d'un coup de pouce pour faciliter leur transition vers le monde professionnel. C'est un projet de collaboration entre 3 acteurs : l'école, les jeunes et les entreprises. L'école identifie le jeune, le jeune s'engage à se rendre entre 2 et 4 heures par semaine durant 10 semaines dans une entreprise ou une collectivité pour effectuer différentes tâches techniques ou administratives. L'établissement de Chavannes-Saint-Sulpice a pris la décision d'adhérer à ce projet. Il sera mis en place progressivement dès la rentrée 2019.

Composition du Conseil d'établissement au 31.12.2018

Représentants des autorités communales

Mme	Merminod Anne	Saint-Sulpice	Présidente du Conseil
M.	Rochat Alain	Chavannes-près-Renens	Vice-président
Mme	Willi Corinne	Saint-Sulpice	
Mme	Komsiyska Spassova Anastassia	Chavannes-près-Renens	
M.	Nehdi Adel	Chavannes-près-Renens	

Représentants des parents d'élèves

Mme	Zelenkova Magdalena	Chavannes-près-Renens	
M.	Chappuis Olivier	Saint-Sulpice	
M.	Malatesta Davide	Chavannes-près-Renens	
M.	Schlaeffler Mathieu	Chavannes-près-Renens	

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (« société civile »)

Mme	Avanzino Laurence	Chavannes-près-Renens	(démission au 21.11.2018)
Mme	Golaz Anne-Lise	Saint-Sulpice	
Mme	Merminod Claudine	Chavannes-près-Renens	
Mme	Perianez Micaela	Saint-Sulpice	
M.	Jacot Stéphane	Chavannes-près-Renens	



Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

Mme **Favre** Oriella

Mme **Hofmann** Stefania

M. **Clusan** Franck

M. **Khamlichi** Saïd

M. **Sieber** Didier

Directeur de l'Etablissement

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE SAINT-SULPICE

Directeur : Monsieur Didier **Sieber**

Adresse du bureau : Av. de la Concorde 1 - 1022 Chavannes-près-Renens

Tél. 021 557 48 60 - Fax 021 557 48 93 - courriel : eps.chavannes@vd.ch

Le rapport annuel 2018 de l'Etablissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice peut être consulté sur demande au Secrétariat municipal.

EFFECTIF DES CLASSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU 31.12.2018

Élèves fréquentant les classes primaires à Saint-Sulpice – Collège des Pâquis

Les 298 élèves étaient répartis comme suit :

1P	31	5P	41
2P	39 dont 1 de Préverenges	6P	42 dont 1 de Préverenges
3P	34	7P	42
4P	45	8P	24

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Plaine

Les 227 élèves étaient répartis comme suit :

1P	35 élèves
2P	40 élèves
3P	40 élèves
4P	50 élèves dont 2 de Renens
5P	28 élèves
6P	34 élèves

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Concorde

Les 214 élèves étaient répartis comme suit :

1P	44 élèves dont 1 de Renens
2P	68 élèves dont 1 de Renens
3P	50 élèves
4P	52 élèves

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 262 élèves étaient répartis comme suit :

5P	55 élèves	
6P	44 élèves	
7P	51 élèves	dont 1 de Saint-Sulpice, 1 de Renens et 1 d'Ecublens
8P	94 élèves	dont 4 de Saint-Sulpice
3-6 Dep*	6 élèves	
7-8 Dep*	12 élèves	

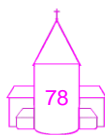
*Classe de développement primaire

Élèves fréquentant les classes secondaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 381 élèves étaient répartis comme suit :

9VG	63 élèves	dont 14 de Saint-Sulpice
9VP	63 élèves	dont 35 de Saint-Sulpice
10VG	62 élèves	dont 8 de Saint-Sulpice et 1 de Crissier
10VP	58 élèves	dont 27 de Saint-Sulpice, 1 de Renens et 1 d'Ecublens
11VG	69 élèves	dont 4 de Saint-Sulpice, 1 de Renens et 1 de Prilly, 1 de Vevey et 1 de Founex
11VP	53 élèves	dont 19 de Saint-Sulpice
DES/P9-11*	13 élèves	dont 1 d'Ecublens, 1 du Mont-sur-Lausanne

* Classe de développement secondaire



Elèves dans l'établissement par commune et district

<i>District de l'Ouest lausannois :</i>	Commune de Chavannes-près-Renens	957
	Commune de Crissier	2
	Commune d'Ecublens	3
	Commune de Renens	6
	Commune de St-Sulpice	408
<i>District de Nyon</i>	Commune de Founex	1
<i>District de Lausanne</i>	Commune de Prilly	1
	Commune du Mont-sur-Lausanne	1
<i>District de Morges</i>	Commune de Préverenges	2
<i>District Riviera - Pays d'Enhaut</i>	Commune de Vevey	1
Total		1'382 élèves

Elèves domiciliés à Saint-Sulpice enclassés à l'extérieur

Primaire (1P à 8P)	Privé	68	élèves	Total :	73 élèves
	Institution	4	élèves		
	Scolarité à domicile	1	élève		
Secondaire (9S à 11S)	Privé	22	élèves	Total :	24 élèves
	Institution	2	élèves		
	Scolarité à domicile	0	élève		

RÉFECTOIRE

Depuis la rentrée 2017, le réfectoire a été réorganisé. Les élèves sont séparés en deux groupes : les 5-6P et les 7-8P.

Pendant que les uns mangent, les autres font des activités. Pour cela, ils sont encadrés par des étudiants. Cette nouvelle répartition en deux groupes a permis d'accueillir plus d'enfants, dans des conditions plus calmes et plus agréables.

Les groupes sont inversés au 2^{ème} semestre afin d'être équitable pour tous les élèves.

Une moyenne de 58 élèves fréquente le réfectoire, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Des menus variés et équilibrés y sont servis : salade ou soupe en entrée, viande, féculent et légumes, fruits ou laitage pour le dessert. Une fois par semaine, un menu végétarien est servi. Les menus sont les mêmes qu'à l'UAPE.

L'équipe du réfectoire se compose de 4 personnes qui assurent le service, la vaisselle, les nettoyages et la surveillance des enfants.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Depuis la rentrée 2018, c'est la commune de Saint-Sulpice qui organise les devoirs surveillés, qui sont sous la responsabilité de Mme Perianez Micaela avec une équipe de 4 encadrants, pour la plupart étudiants (UNIL, EPFL).

Les devoirs surveillés ont débuté le 18 septembre 2018 et sont proposés pour les 4-6P, les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h30 et pour les 7-8P, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Par manque d'inscriptions de 7-8P, il a été renoncé à ouvrir une session pour le lundi.

UAPE "La Plage des pirates"



Rapport de gestion annuel 2018

1 - Les places d'accueil

Nombre de places offertes 1-2P

1-2P	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	12	12	12	12	12
Midi	24	24	12	30	30
Après-midi	24	24	10	24	24

Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis selon l'OAJE :
1 EDE pour 12 enfants 1-2P

Nombre de places offertes 3-6P

3-6P	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	12	12	12	12	12
Midi	36	36	24	30	30
Après-midi	30	30	14	30	30

Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis selon l'OAJE :
1 EDE pour 15 enfants 3-6P

Les 5-6P sont accueillis **en fonction des places disponibles** le matin avant l'école, l'après-midi après l'école et le mercredi à partir de midi. Ils mangent au réfectoire de l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi midi.

Nombre d'enfants inscrits – novembre 2018

	1-2P	3-4P	5-6P	Total
Nombres d'enfants	39	43	13	95

Nombre de places effectives 1-6P – novembre 2018

Novembre 2018	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
07h00-08h30	12	19	18	18	12
08h30-11h45	école	école	5 (1-2P)	école	école
11h45-13h45	60	59	34	59	59
13h45-15h15	9 (1P)	15 (2P)	8 (1-6P)	11 (1P)	9 (1P)
15h15-18h15	47	49	21	52	48

Entre septembre et novembre, le nombre d'enfants peut sensiblement diminuer car les parents modifient leur contrat en fonction des activités extra-scolaires de leur enfant (cours de musique ou de langue, activités sportives, etc.) ou de leur organisation familiale (modification des horaires de travail, changement ou cessation d'activité professionnelle, lieu de garde de la fratrie, etc.).

2 - OFAS / Office fédérale des assurances sociales - statistique

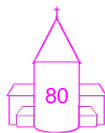
La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

L'OFAS contrôle le travail des organes d'exécution. Depuis l'augmentation des places d'accueil en 2017 à l'UAPE La Plage des pirates, les aides financières obtenues par l'OFAS doivent être justifiées. De ce fait, la direction doit leur remettre chaque année les statistiques concernant le taux d'occupation de la structure d'accueil.

3 - Le personnel de l'UAPE

Personnel fixe - 4.8 EPT (sans compter la direction) :

Madame Elina **Faye**, CDI 80 %, directrice d'institution de l'enfance
 Madame Katia **Ruegger**, CDI 60.38 %, éducatrice de l'enfance
 Madame Anna **Ganoun**, CDI 65 %, auxiliaire
 Madame Corinne **Delapraz**, CDI 53.75 %, éducatrice de l'enfance
 Madame Céline **Güntert**, CDI 73.25 %, assistante socio-éducative
 Madame Antonella **Carjaval**, CDI 60 %, assistante socio-éducative
 Madame Patricia **Visconti**, CDI 58.25 %, éducatrice de l'enfance
 Madame Valentina **Bruno**, CDI 57.50 %, assistante socio-éducative
 Madame Oriana **Dévaud**, CDI 20 %, secrétaire



Personnel auxiliaire :

Madame Elisabeth **Troyanov**, éducatrice de l'enfance, remplaçante à l'appel pour pallier aux absences du personnel fixe.

Apprentissage :

Mademoiselle Kim **Lanti**, en **apprentissage d'assistante socio-éducative** pendant 3 ans depuis le 1^{er} août 2017. Madame Corinne **Delapraz**, éducatrice de l'enfance et formatrice en entreprise s'occupe de son suivi d'apprentissage : 1h/semaine est dégagée de son temps de travail hors enfant pour orienter, coacher et fixer les objectifs de travail préparer les entretiens et corriger les travaux de Mlle Lanti. La direction reste également disponible pour superviser Mme Delapraz dans le suivi si nécessaire.

Stage de découverte :

Madame Léane **Delapraz**, 16 ans, a effectué un stage d'une semaine pour découvrir le métier d'éducatrice.

Modification des horaires du personnel fixe:

Madame Antonella **Carjaval**, CDI 58.25 %, assistante socio-éducative, le 1^{er} décembre 2018

4 - Formations du personnel

- Sensibilisation incendie pour les éducatrices à l'ECA en février 2018 :
 - ✓ Comment se protéger du feu et de la fumée
 - ✓ Laboratoire avec triangle du feu, principes de combustion et d'extinction, consignes de sécurité
 - ✓ Travail avec un simulateur d'extincteurs
 - ✓ Découvrir et exercer son réflexe prévention incendie
 - ✓ Evacuation d'une zone enfumée
 - ✓ Découverte des éléments naturels et des mesures de protection
- Rédaction d'un protocole d'évacuation de l'UAPE.
- Mise en pratique par des exercices d'évacuation avec le groupe d'enfants pour bien intégrer les réflexes.
- Sensibilisation sur l'utilisation du défibrillateur en novembre 2018 pour toute l'équipe éducative.
- Formation complémentaire sur le logiciel CSE.KIBE pour le service administratif de l'UAPE afin de traiter le suivi des dossiers.

5 - SCRIS VAUD

Chaque fin d'année, Statistique Vaud demande à l'UAPE de participer à l'enquête sur l'accueil de jour des enfants. Le but de cette enquête est de collecter des informations en vue d'évaluer l'offre en matière d'accueil de jour des enfants. Cette statistique annuelle est décidée par le Conseil d'Etat afin de répondre aux exigences de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Il s'avère que l'enquête a été suspendue exceptionnellement en 2018 par Mme Lacoste, secrétaire générale de la FAJE, dans le but de préparer une nouvelle enquête visant à mesurer l'offre proposée par les cantines et les réfectoires scolaires.

6 - Participation de l'UAPE à la JOM (Journée Oser tous les Métiers)

Le jeudi 8 novembre 2018, deux garçons (7P-9P) ont été accueillis. La JOM a pour but de faire découvrir aux élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème} année des univers professionnels nouveaux, au-delà des secteurs encore traditionnellement féminins ou masculins. Cet événement est organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'état de Vaud.

7 - Direction – administration

- Les directions des structures d'accueil de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice collaborent avec le réseau AJESOL. Ce réseau a pour but d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants, conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006.

Cette collaboration permet aux directions d'aborder les aspects opérationnels liés à l'organisation et aux directives. Cette année, nous avons traité les différents points ci-dessous :

- ✓ Nouvelles directives de l'AJESOL.
 - ✓ Placement d'un enfant dont le(s) parent(s) est (sont) au chômage ou RI.
 - ✓ Facturation et répartition des coûts en cas de séparation des parents.
 - ✓ Conditions pour faire appel à Nanou solution Sàrl. Cette société offre des services de support aux institutions de l'enfance (ex : remplacements du personnel éducatif).
 - ✓ Utilisation du programme KIBE et préoccupation opérationnelle en fonction de la réalité du terrain.
 - ✓ Régime alimentaire : certificat médical + organisation au sein de l'institution (ex : repas sans gluten).
 - ✓ Retard des parents : heures d'arrivée et de départ de l'enfant. Protocole en cours d'élaboration.
 - ✓ Coordination et distribution des flyers pour l'inscription des enfants durant les vacances scolaires.
 - ✓ Modification du règlement interne de l'UAPE La Plage des pirates.
- Les diverses constellations familiales (famille monoparentale, divorce ou séparation, famille recomposée, etc.) ainsi que les changements de situation professionnelle de plus en plus fréquents (cessation d'activité, changement de travail ou de taux d'activité, période de chômage, recherche d'emploi, en formation, etc.) implique un suivi des familles de plus en plus rigoureux afin d'ajuster les contrats en fonction de leurs besoins familiaux et de leur réalité financière. Pour cela, la direction est amenée à fixer des entretiens avec les parents afin que ces derniers puissent apporter les justificatifs demandés en fonction de leur contexte familial et professionnel. La direction sollicite alors la collaboration des parents, répond aux questions et fixe avec eux une organisation et des délais ; Mme Dévaud, secrétaire, présente un jour par semaine, traite le suivi des dossiers et modifie les revenus transmis par les parents pour établir de nouveaux contrats.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

La Bibliothèque des Jeunes de Saint-Sulpice est une bibliothèque mixte qui compte environ 8'700 documents (y compris les livres archivés)

En 2018, les 357 lecteurs ont emprunté environ 18'850 documents, ce qui représente une moyenne de 52 documents par personne et un volume de prêt de 495 documents par semaine ouvrable.

Depuis l'ouverture de la bibliothèque, en 2012, ces chiffres sont toujours en hausse.

Statistiques par semaine ouvrable	
2013	318 prêts
2014	402 prêts
2015	429 prêts
2016	446 prêts
2017	463 prêts
2018	495 prêts



Bien que cette augmentation illustre le plaisir qu'ont les lecteurs à fréquenter la Bibliothèque des Jeunes, il existe aussi un revers de médaille, notamment une incidence sur la charge de travail.

L'augmentation des prêts de 20 % est toujours assurée par le même pourcentage de travail de la part des bibliothécaires communales : 34 % pour la bibliothécaire et 16 % pour l'assistant. La part scolaire représente un 24 et un 14 %. Le travail se fait vraiment à flux tendu. Sans l'aide d'une personne qui intervient ponctuellement pour plastifier des livres, cela poserait un vrai problème de fonctionnement.

Notons aussi que le personnel est toujours aussi motivé et investi dans son travail.

Concernant l'espace bibliothèque, quelques aménagements ont été réalisés cette année : le coin bande-dessinée a été réaménagé avec du mobilier plus fonctionnel. Les périodiques ont été déplacés et l'espace dédié aux romans 9-14 ans occupe dorénavant une étagère supplémentaire.

Animations scolaires et communales :

- Les classes sont passées 89 fois à la bibliothèque. Certaines fois pour utiliser le lieu afin de préparer un exposé. Mais le plus souvent le passage des classes est l'occasion d'une histoire, d'une discussion ou d'une animation, en concertation avec l'enseignant. Ont eu lieu les traditionnelles lectures et votations pour des choix de romans (prix « Chronos ») et d'album (prix « Enfantaisie »). Par deux fois, nous avons accompagné une classe pour des activités externes : un atelier de littérature comparée à l'UNIL, sur la thématique du conte « Le Petit Poucet » ; une visite de l'Atelier-Musée "Encre & Plomb" à Chavannes-près-Renens.

- Le Samedi des bibliothèques vaudoises, en mars, sur le thème « ça va bouger ». Nous avons proposé aux enfants une dizaine de jeux de grande taille et originaux. Les jeux ont été choisis et empruntés à la Ludothèque de Lausanne.
- La compagnie "Les Contes joyeux", en juin, a attiré une septantaine de spectateurs pour leur représentation conte et musique.
- Dans le cadre d'une collaboration avec les bibliothécaires de la Planta, un rallye, avec des animations ludiques, a été conçu pour des élèves de 8^{ème} qui ont pu en profiter lors d'une matinée de juillet. Un cadeau a été offert à tous les élèves ainsi qu'une récompense pour les groupes ayant eu les meilleurs résultats.
- Pour la "Nuit du Conte", en novembre, Sylvie Maillard est venue raconter 5 petits contes devant une centaine d'auditeurs.
- Et enfin, une action de promotion de la lecture, en décembre, a permis aux petits et aux grands de s'échanger leurs livres personnels.

SANTÉ SCOLAIRE

La fonction de médecin des écoles était assurée au 31.12.2018 par la doctoresse Rebiha Marthe, à Chavannes-près-Renens, laquelle assurait la bonne marche du service en collaboration avec l'infirmier M. José Dias Pinto.

La fonction de dentiste scolaire est assurée par le docteur Butticaaz, à Saint-Sulpice, pour les élèves de la commune.

CHALET "LES ALOUETTES" MORGINS

Pour rappel, l'Entente intercommunale Ecublens-Crissier-Saint-Sulpice est propriétaire du chalet des Alouettes et d'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires. Les taux de propriété sont les suivants : Ecublens 53.04 %, Crissier 32.40 % et Saint-Sulpice 14.56 %.



Le comité

Le comité se compose comme suit au 31.12.2018 :

Présidente : Mme Pascale Manzini, conseillère municipale à Ecublens
Membres : Mme Anne Merminod, conseillère municipale à Saint-Sulpice
Mme Michelle Beaud, conseillère municipale à Crissier

Il est secondé par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire : Mme Sylvette Menétrey, cheffe de service à la Direction des écoles
Caissier : M. Claude Salzmänn, boursier communal
Gestion du personnel : Mme Françoise Matti, cheffe du personnel
Bâtiments : M. Yolann Menoud, chef du service des bâtiments

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %)
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (70 %)
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (90 %)
- Mme Nathalie Jeandet, responsable de l'entretien (50 %)
- Mme Maria Escoto, auxiliaire de nettoyage, jusqu'au 15 mars 2018
- Mme Virginie Vanden Broeck Bacquart, auxiliaire de nettoyage, dès le 16 mars 2018
- M. Guillaume Christe, depuis début avril pour ses 3 derniers mois de service civil 2018
- M. Emanuel Rollier, civiliste jusqu'en juillet 2018
- M. Yann Salquin, civiliste jusqu'en mars 2018
- M. Samuel Christe, civiliste depuis le 3 septembre 2018
- M. Lionel Andrey, civiliste depuis le 3 septembre 2018

Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 41 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	11 semaines	Ecole à la montagne	25 semaines
Camp de ski des relâches	1 semaine	Colonies de vacances	4 semaines

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur. La présence des civilistes complète le taux d'encadrement et les expériences avec les civilistes sont toujours très positives.

Colonies

En 2018, les camps de vacances organisés ont eu une fréquentation très satisfaisante d'une quarantaine d'enfants et se sont bien déroulés.



Locations

Le chalet n'étant pas équipé pour accueillir des grands groupes à la semaine, il a été décidé par le comité de ne le louer que pour le week-end. Il a été occupé à 14 reprises en 2018.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des 3 communes s'est déroulé les 20 et 21 janvier 2018. Ce week-end est très apprécié par les enseignants.

La location du chalet est ouverte les week-end pour les demandes en provenance des citoyens des communes membres en priorité. Les tarifs sont indiqués sur le site internet.

Travaux

Les rénovations lourdes sont terminées et, en 2018, il s'agissait de travaux d'entretien courant, dont la remise en état des douches d'adultes et des travaux de réorganisation au niveau de la cuisine, ainsi que des travaux de peinture.

Site internet

Le site internet en ligne : www.alouettes-morgins.ch est beaucoup utilisé pour les demandes de location du week-end et pour des renseignements sur les modalités de location. Les informations à destination des enseignants sont utiles, mais ceux-ci n'ont pas encore le réflexe d'aller le consulter pour leurs camps scolaires. Les directions des établissements émettront un rappel aux enseignants pour les solliciter à l'utiliser plus souvent.

Nous remercions le personnel des Alouettes pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins tout au long de l'année. Nous remercions également le personnel administratif d'Ecublens, membre du comité de l'Entente, pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes.

31.12.2018/PM/sm

TRANSPORTS DES ÉLÈVES

Depuis le mois d'août 2015, seuls les élèves du secondaire (9P - 10P - 11P) utilisent les transports publics pour se rendre au collège de La Planta.

ASSOCIATION DU PASSEPORT-VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le jeudi 15 novembre 2018 à Sullens.

Le Passeport vacances de la région lausannoise offre chaque été plus de 300 activités pour tous les goûts. Parmi celles-ci les jeunes ont pu faire leur choix et découvrir des activités passionnantes et diversifiées.

Le Passeport vacances c'est aussi des accès libres tels que les transports publics gratuits pour se rendre aux activités, l'entrée des piscines de la région, 3 places de cinéma chez les partenaires. Tout ceci pour la modique somme de CHF 45.00 par enfant (CHF 40.00 pour les enfants suivants d'une même fratrie) pour un passeport traditionnel avec choix d'activités et CHF 25.00 pour un passeport Farniente, destiné aux 13-15 ans uniquement qui ne souhaitent pas prendre part à des activités mais qui leur permet de profiter des nombreux avantages qu'offre le Passeport vacances : transports publics, entrées à la piscine et au cinéma, etc.

Après deux années durant lesquelles les ventes du Passeport vacances ont augmenté, le comité de l'APVRL est resté attentif à ce qu'il ne perde pas en qualité, notamment en ce qui concerne le nombre d'activités par enfant.

- 47 % des enfants ont obtenu entre 4 et 6 activités
- 25 % moins de 4 activités
- 28 % plus de 6 activités

Pour cela, les communes ont été invitées à chercher ou organiser de nouvelles activités afin de répondre à la demande en augmentation. A Saint-Sulpice, les activités sont restées les mêmes que les années passées : "Au gré du vent" (cours d'initiation à la voile au centre nautique de l'UNIL) et "Je sais aider" (sensibilisation sur les soins de premiers secours dispensé par la section locale des Samaritains).

1'649 passeports traditionnels ont été vendus cette année contre 1'627 en 2017. Le Passeport farniente, qui avait accusé une légère baisse l'année passée, voit ses ventes remonter avec 630 passeports vendus (549 en 2017), soit une hausse de 14.75%.

Cette année, ce sont au total 2279 enfants qui ont bénéficié du Passeport vacances (à Saint-Sulpice 32 passeports traditionnels (dont 1 vendu à l'APVRL) et 7 passeports Farniente ont été vendus).

Durant cette même période, le coût unitaire du Passeport vacances est passé de CHF 94.18 à CHF 87.61, soit CHF 6.57 de moins que l'année dernière.



Renseignements complémentaires sur le site : www.apvrl.ch

CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX EN CHARGE DES ÉCOLES DE L'OUEST LAUSANNOIS (CMEOL)

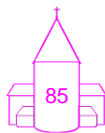
La CMEOL regroupe les Conseillers municipaux en charge des écoles des huit communes du district de l'Ouest lausannois. Le Municipal des écoles de la commune de Lausanne, M. Payot, est invité aux séances et il y a à chaque fois participé. Cette assemblée n'a aucun pouvoir décisionnel. Ces échanges réguliers sont surtout informatifs et permettent de débattre de problèmes communs.

Membres au 31.12.2018 :

- Mme Michelle **Beaud** (Crissier), Présidente
- M. Jean-Claude **Gardon** (Bussigny)
- M. Alain **Rochat** (Chavannes-près-Renens)
- M. Antoine **Reymond** (Prilly)
- Mme Pascale **Manzini** (Ecublens)
- Mme Nicole **Catano** (Villars-Ste-Croix)
- Mme Myriam **Romano Malagrifa** (Renens)
- Madame Anne **Merminod** (Saint-Sulpice)

Invité : M. David **Payot** (Lausanne)

Les séances ont lieu tous les trois mois environ et permettent de soulever les problèmes rencontrés par les communes et directions scolaires. Suite aux divers échanges, des courriers sont parfois envoyés au Département de la Jeunesse et de la Formation afin de proposer des solutions facilitant le travail de chacun.



En 2018, il a été question de la gratuité des activités scolaires, camps et courses, mais le canton n'a donné aucune réelle directive. On a continué à parler de la planification scolaire, du regroupement possible de plusieurs communes. Une séance avec des représentants du canton sera agendée en 2019.

Madame Anne **Marion Freiss**, Préfète du district de l'Ouest Lausannois, est venue nous parler des violations de la loi scolaire et du rôle joué par le préfet. Les directeurs apprécient le soutien reçu lors des dénonciations.

JEUNESSE ET SPORTS

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La Plateforme jeunesse s'est réunie quatre fois en 2018, le 31 janvier avec les TSP, le 21 mars avec les animateurs, le 4 juillet et le 26 septembre, date à laquelle la PolOuest a été invitée.

4 projets financés et soutenus par la Plateforme ont vu le jour l'an passé. Plus de détails dans le rapport détaillé de la plateforme qui figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

ETUDE JEUNESSE

Avec le support de « Jaiunprojet », bureau cantonal d'aide à la Jeunesse, une étude auprès de 1'000 jeunes de la commune de 12 à 25 ans, a été conduite au printemps pour déterminer plus en détail leurs souhaits. Les résultats ont été débattus lors d'une séance le 17 mai et 5 projets ont été sélectionnés. Des groupes de travail ont commencé à se réunir depuis lors. L'absence d'un « animateur jeunesse communal » n'a pas permis à ces jeunes de garder la motivation sur le développement de ces projets qui sont depuis tous à l'arrêt.

RENCONTRE DES MUNICIPALUX DU SPORT

Afin de partager les bonnes pratiques dans le domaine de la promotion du sport, les municipaux de l'Ouest Lausannois se sont réunis 2 fois en 2018.



AFFAIRES SOCIALES

ARASOL – Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois

Au 31.12.2018, le comité de direction se composait de :

Présidente :	Mme Manzini Pascale	Municipale, Ecublens
Secrétaire :	Mme Siegler Annie	Directrice adjointe au CSR
Membres :	Mme Müller Germaine	Municipale, Bussigny
	Mme Laabar Loubna	Municipale, Chavannes-près-Renens
	Mme Beaud Michelle	Municipale, Crissier
	Mme Clerc Karine	Municipale, Renens
	Mme Theumann Cécile	Municipale, Saint-Sulpice
	Mme Perrudet Suzanne	Municipale, Villars-Ste-Croix
	M. Guex Olivier	Directeur du CSR
	Mme Duperrex Anne-Laure	Agente régionale
	Mme Ramseier Muriel	Directrice adjointe au CSR

Revenu d'insertion/RI – Appui Social

La stabilisation du volume de dossiers traités mensuellement au sein du CSR, constatée depuis deux ans, s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
Moyenne mensuelle au cours du premier trimestre	1'253	1'220
Moyenne mensuelle au cours du second trimestre	1'229	1'209
Moyenne mensuelle au cours du troisième trimestre	1'245	1'223
Moyenne mensuelle au cours du quatrième trimestre	1'267	1'305

Au-delà de ces chiffres bruts, il faut constater un important volume d'ouvertures et de fermetures mensuelles de dossiers, de l'ordre de 15 et 20 % de nos bénéficiaires.

Par contre, les demandes de soutien présentées par les jeunes sont en légère diminution.

L'année 2018 a, fort heureusement, vu se poursuivre l'importante stabilisation de nos équipes, que ce soit au sein de l'équipe des collaborateurs du secteur Agence d'Assurances Sociales, de celle des assistants sociaux, comme surtout à celle de l'équipe administrative en charge du RI

L'important effort convenu entre la direction et le comité de direction pour améliorer les conditions de travail au moyen d'une dotation supérieure de 2 EPT a permis un retour à des conditions clairement plus en rapport avec les besoins.

A l'instar des autres régions d'Action Sociale du canton, l'ARASOL a également pu accéder à l'engagement d'un Directeur adjoint supplémentaire dès septembre. Il est en charge des Ressources humaines, à un taux de 80 %, activité jusque-là réalisée au sein d'un poste de direction comprenant en plus les finances et l'organisation administrative.

Le rapport d'activités 2018 détaillé de l'ARASOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES DE L'OUEST LAUSANNOIS (AAS)

Adresse : 7, av. du 14-Avril, 1020 Renens / ☎ 021 338 96 00 / aas.ouest-lausannois@vd.ch / www.arasol.ch

La Direction de l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL), auxquelles les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix sont rattachées, s'est réorganisée dès le 3 septembre 2018 en créant une agence centralisée desservant tous les habitants de l'Ouest lausannois.

Les compétences larges des collaborateurs sont désormais réunies sur un seul site, offrant ainsi une meilleure information et un service de qualité avec des horaires étendus à la population.



L'agence renseigne volontiers sur toutes les questions liées aux droits et obligations en matière d'assurances sociales. Ils accompagnent également la population pour constituer des demandes relatives à des prestations d'assurances sociales, de régimes sociaux et de prestations fédérales ou cantonales telles que :

- Subsidés à l'assurance-maladie; contrôle d'affiliation à l'assurance-maladie
- Affiliation à l'AVS
- Allocations familiales; allocations de maternité cantonales et fédérales
- Prestations complémentaires pour familles; remboursement de frais médicaux et de garde
- Rente-pont; rentes AVS et AI
- Prestations complémentaires AVS/AI
- 1^{er} entretien avec les candidats désireux de devenir curateur volontaire

Les nouveaux locaux communs, situés à proximité de la gare et du centre de Renens, sont accessibles par tous et largement desservis par les transports publics.

Au plan financier, le résultat des comptes montre que l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de CHF 166'430.94, selon la clef de répartition statutaire. Il est à relever que la réserve pour le financement complémentaire à charge de la région pour le fonctionnement du CSR n'a, cette année encore, pas eu besoin d'être sollicitée.

Le nombre de subsidiés à Saint-Sulpice, tout subside confondu, a augmenté de 12.5 % en 2018, et concerne 360 personnes.

CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Au 31.12.2018, la conférence se composait comme suit :

Présidente de la Conférence :	Mme Clerc Karine	Conseillère municipale, Renens
Membres :	Mme Müller Germaine	Conseillère municipale, Bussigny
	Mme Laabar Loubna	Conseillère municipale, Chavannes-près-Renens
	Mme Beaud Michelle	Conseillère municipale, Crissier
	Mme Manzini Pascale	Conseillère municipale, Ecublens
	Mme Bourquin Büchi Anne	Conseillère municipale, Prilly
	Mme Theumann Cécile	Conseillère municipale, Saint-Sulpice
	Mme Perrudet Susanne	Conseillère municipale, Villars-Ste-Croix

Ces séances se déroulent 4 fois par année. Elles permettent de rencontrer les responsables des associations ou offices régionaux partenaires qui informent les communes de leurs activités. Des associations sont régulièrement invitées à se présenter.

Lors de l'année écoulée, cinq conférences ont permis aux municipaux concernés d'entendre des orateurs s'exprimer sur des sujets variés tels que « A tout âge » concernant les chômeurs de 45 ans, le dispositif « Apprendre en jouant à petits pas », le regroupement des CSR et des ORP, les « Casiers solidaires », et le nouveau rapport social vaudois.

PLATEFORME LOGEMENT

Les huit communes de l'Ouest lausannois ont décidé de collaborer en matière de logement. La plateforme logement a été mise en place par le bureau de la Stratégie et du développement de l'Ouest lausannois (SDOL). Elle s'occupe des questions relevant du domaine social, de l'urbanisme et des finances, toutes liées au thème du logement.

Des représentants des Communes, de la Division logement du Service des communes et du logement du canton, de l'OFL (Office fédéral du logement) et du bureau du SDOL forment la plate-forme logement. Ils se réunissent deux fois par année autour d'un thème choisi et préparé par le bureau de la plate-forme.

En 2018, les ateliers abordés ont été les suivants :

- La L3PL, Pourquoi ? Comment ?
Monsieur Jacques Biermann a présenté la loi, ses aspects pratiques et ses objectifs qui sont de lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population et de promouvoir la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population. C'est Monsieur Bonnard qui a animé la table ronde qui a suivi cette présentation. Cet atelier s'est déroulé à Bussigny.



- Mon voisin est ferblantier, réunir logements et activités: aspects de la mixité fonctionnelle.
Plusieurs aspects ont été présentés : les enjeux économiques de la diversité urbaine, la dynamique et la viabilité des projets mixtes, les Plaines du Loup et Sévelin à Lausanne. Chaque présentation était suivie d'un court débat. Cet atelier s'est déroulé à Saint-Sulpice.

Chaque atelier a réuni entre 50 et 60 personnes.

La plateforme n'a pas de pouvoir décisionnel, mais ses travaux peuvent être une source d'informations et d'idées dans laquelle les communes pourront puiser. Ils facilitent la diffusion d'outils issus de nouvelle politique cantonale ou fédérale pour un développement territorial durable. Ils permettent d'harmoniser des pratiques et de favoriser les démarches en vue de maintenir voire de créer des logements à des prix abordables. Depuis 2016, des invitations sont étendues non seulement aux communes mais aussi aux gérances et aux architectes selon le sujet de l'atelier. Le but est de réunir les représentants politiques et les gens du terrain.

En 2018, la présidence était assurée par Madame Anne Merminod, Municipale à Saint-Sulpice et la vice-présidence par Monsieur Didier Divorne, Municipal à Renens. Madame Anne Marion Freiss, Préfète, était présente à chaque atelier.

Jusqu'en 2018, le financement de CHF 24'000.00 était assuré par la confédération, le canton et les communes à raison d'un tiers chacun. A partir de 2019, la plateforme sera financée par les communes, dans le budget du SDOL.

FRANÇAIS EN JEU

Deux cours sont offerts aux personnes domiciliées dans les communes du district de l'Ouest lausannois dans le cadre de la fej, l'un destiné à des personnes adultes migrant-e-s, non-francophones, de niveau grand débutant à débutant (niveau A1-A2), l'autre pour des niveaux plus avancés.

Au total en 2018, 17 cours hebdomadaires de 2 heures par semaine (A à B1 CECR), dispensés par des bénévoles, ont été suivis par 339 participants (correspondant à 306 personnes différentes), dont plusieurs de Saint-Sulpice.

SANTÉ PUBLIQUE

Ce secteur dépend directement du canton. Les communes prennent une part active aux soins à domicile. Elles sont représentées au sein de l'APREMADOL (voir ci-après). Le financement est assuré conjointement par le canton et les communes.

Du 15 au 18 janvier 2018, le bus des Ligues de la santé s'est une nouvelle fois arrêté à Saint-Sulpice pour proposer aux Serpelious un dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires. Sur simple inscription préalable par téléphone ou sur le site internet, une séance de 30 minutes de bilan et conseils santé est ainsi proposée à la population pour la somme de CHF 40.00.

A la suite de l'installation d'un défibrillateur dans le local Bancomat de la BCV, rue du Centre 60, une soirée de formation sur l'utilisation de ces appareils a été organisée le 3 octobre à l'intention du public, des commerçants et des sociétés locales. Deux autres cours de même nature ont été dispensés aux membres du personnel communal, ainsi qu'aux enseignants du collège et aux éducatrices de l'UAPE.

La commune soutient également l'association Stop suicide par la mise à disposition de dépliants et par le biais d'affiches.

Un plan canicule est organisé, il consiste à :

- Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé des personnes vulnérables de 80 ans et plus au sein de la commune, non connues du Centre médico-social d'Ecublens (CMS) et de l'Unité d'accueil temporaire (UAT), vivant seules et n'ayant pas de soutien familial.
- Dépister les personnes souffrant des effets de la canicule et/ou nécessitant une prise en charge médicalisée.
- Diffuser les consignes de protection de la chaleur.
- Transmettre les informations essentielles au Canton, via la Préfète concernant la mise en œuvre du plan et ses effets.

Chaque année en mai, la commune adresse un courrier aux personnes vulnérables ainsi qu'un formulaire. Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir de visite doivent renvoyer ce dernier dans un délai assez court. Ensuite sont établies 3 listes partageant la commune en 3 zones (Est, centre, Ouest), qui sont transmises au SDIS Chamberonne.

Le plan canicule est assuré annuellement du 01.06 au 31.08. En cas de très fortes chaleurs, le médecin cantonal détermine si l'alerte doit être déclenchée. Le cas échéant, des personnes recrutées parmi les pompiers et la protection civile rendent visite aux personnes vulnérables pour vérifier que les effets de la canicule ne mettent pas leur santé en danger et leur apporter de l'aide si nécessaire. Le plan canicule a été déclenché à une seule reprise, le 02.08.2018.



APREMADOL – Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois

Cette association regroupe les communes de l'Ouest lausannois, à l'exception de Prilly.

Au 31.12.2018, la Commune de Saint-Sulpice était représentée par Madame Cécile **Theumann**, Municipale. Mesdames Diane **Burrus** et Nathalie **Dubuis**, Conseillères communales, font aussi partie du comité en tant que membres intéressées à la cause médico-sociale.

En 2018, les prestations du CMS d'Ecublens pour des évaluations et des soins infirmiers ont fortement augmenté. Les prises en charges lors des sorties d'hôpitaux ainsi que les situations de soins palliatifs suivies à domicile contribuent à cette augmentation.

S'agissant du temps de déplacement, celui-ci a fortement augmenté en 2018. Cette hausse est directement liée aux nombreux travaux relatifs au développement urbain et aux nouvelles constructions dans l'Ouest lausannois. Il en va de même pour la recherche de places de parking qui devient problématique tant en journée que le soir et les week-ends.

Le rapport d'activités 2018 de l'APREMADOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

AJESOL – Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois

L'AJESOL est une association sans but lucratif dont l'objectif est de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

Les organes de l'association sont l'Assemblée générale, composée des délégués de chaque membre et le Comité directeur. Selon les statuts, la Commune de Saint-Sulpice a droit à 4 délégués, dont un siège au Comité directeur.

Ces délégués étaient au 31.12.2018 :

- Mme **Merminod** Anne Municipale, membre du Comité directeur
- M. **Clerc** Alain Syndic
- Mme **Comte** Evelyne Conseillère communale
- Mme **Kaeser-Moser** Alice Conseillère communale

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle facturation rétroactive rendue possible grâce au programme informatique mis en place. Les rencontres régulières avec les structures ont permis d'identifier la nécessité d'établir de nouvelles règles pour faciliter le travail sur le terrain. L'équipe administrative a dû être renforcée afin de mieux répondre aux demandes des parents et à l'augmentation du nombre d'enfants placés dans le réseau. Toutefois, cela ne dépasse pas les 2 % des dépenses totales.

Le rapport d'activités 2018 de l'AJESOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

RÉSEAU 4 S - Solidarité entre Seniors à Saint-Sulpice

Pour la huitième année consécutive, l'association « Réseau 4 S (Solidarité entre Seniors à Saint-Sulpice) » a poursuivi ses activités destinées à encourager l'entraide entre seniors dans la Commune et à organiser des rencontres informelles à leur intention. Le fonctionnement du réseau est basé sur l'existence d'une permanence téléphonique mise sur pied le mardi matin et le jeudi après-midi, dont le but est de mettre en contact un(e) membre du réseau qui sollicite de l'aide avec un(e) autre membre susceptible de répondre à cette demande. Ce ne sont pas moins de 14 membres qui se sont relayés pour assurer le bon fonctionnement de la permanence pendant chaque semaine de l'année. Parmi les prestations demandées, le recours à un transport motorisé pour faire des commissions ou se rendre à une consultation médicale ou paramédicale a, comme les années précédentes, été largement prioritaire.

Au 31 décembre de l'année 2018, l'effectif du Réseau 4 S est de 119 membres, en légère diminution par rapport à l'année précédente (à la suite malheureusement de plusieurs décès). A plusieurs occasions, les membres du Réseau 4 S ont pu se retrouver lors de rencontres informelles organisées dans le local communautaire des « Balcons du Léman ». De plus, lors de l'Assemblée générale du 15 mars, le Réseau 4 S a organisé une conférence publique sur le sujet « Immunothérapie du cancer : où en sommes-nous ? » qui a été donnée par le Professeur Olivier Michielin, médecin-chef au Département d'oncologie UNIL-CHUV et qui a suscité un vif intérêt.

Enfin, la cinquième édition du repas d'automne, qui s'est déroulée le 10 novembre au restaurant « Le Débarcadère », a permis à 60 participants de partager un excellent repas en toute convivialité et de resserrer (ou tisser) des liens d'amitié.



Le Comité tient à remercier la Municipalité pour son soutien financier et l'appui logistique qu'elle fournit au Réseau 4 S et, plus généralement pour son engagement en faveur des seniors de la Commune.

Au 31 décembre 2018, le Comité est constitué de :

Président : Jean-Charles **Cerottini**
Vice-présidents : Lilly **Bornand** et Bernard **Liechti**
Secrétaire-trésorière : Antoinette **Bovey Liechti**
Secrétaire adjointe : Antonietta **Gross**
Membres : Cécile **Theumann** (déléguée de la Municipalité)
Christina **Minezac**
Jean-Claude **Brahier**
François **Giacobino**
Michel **Racine**

Jean-Charles Cerottini, Président

NONAGÉNAIRES

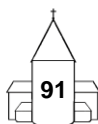
6 habitants de la commune, nés en 1928, ont fêté leur nonantième anniversaire durant l'année. Pour des raisons personnelles ou de santé, aucun n'a souhaité recevoir la traditionnelle visite officielle pour fêter ce jubilé.

Le doyen de la commune au 31.12.2018 est M. **Tharin** Pierre (1921).

SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle croisière offerte par les Autorités aux aînés de la commune a eu lieu le vendredi 21 septembre 2018. Comme de coutume, le bateau «Lausanne» a été affrété pour cette journée récréative sur le Léman, très chère aux invités.

Année	Participants	Personnes invitées	Taux de présence
2018	278	861	32,3 %
2017	293	824	35,6 %
2016	283	769	36,8 %
2015	294	741	39,7 %
2014	270	730	37,0 %
2013	247	696	35,5 %
2012	248	680	36,0 %
2011	237	657	36,1 %



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de gestion démontre que l'action de la Municipalité et le travail de l'Administration s'étendent à des domaines très divers.

La reconnaissance de la Municipalité est acquise à l'Autorité délibérante qui lui a accordé sa confiance tout au long de l'année.

Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2018,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D É C I D E

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018, ainsi que le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

A. Clerc

N. Ray



Saint-Sulpice, le 15 avril 2019

ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

AJESOL - Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)

Composition du comité

Mme Pascale Manzini	Municipale à Ecublens, Présidente
Mme Loubna Laabar	Municipale à Chavannes-près-Renens, Vice-présidente
Mme Anne Merminod	Municipale à Saint-Sulpice, Membre
M. Serge Nicod	Chef de service à Ecublens, Caissier
M. Patrick Pahud	Adjoint au chef de service à Ecublens, Secrétaire
Mme Brigitte Bignens	Assistante du Chef de service à Ecublens, Membre
M. Alain Plattet	Commune de Chavannes-près-Renens, Membre



Délégués des communes à l'Association

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 - 18 membres

Pour la Commune de Chavannes-près-Renens (6) :

Mme Loubna **Laabar**, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Ariane **Augsburger**, **Apothéloz**, Gerardina **Rigamonti** et Nadia **Vicente Regouga Calaboica**, M. le Syndic Jean-Pierre **Rochat** et M. le Conseiller communal Thierno **Baldé**.

Pour la Commune d'Ecublens (8) :

Mme Pascale **Manzini**, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Maria **Gordillo**, Alice **Krug** et Silvana **Passaro**, Mme Stéphanie **Baillargues**, Comité APE Ecublens, MM. les Conseillers communaux Didier **Realini** et Samuel **Karlen** et M. le Syndic Christian **Maeder**.

Pour la Commune de Saint-Sulpice (4) :

Mme Anne **Merminod**, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Alice **Kaeser Moser**, Evelyne **Comte**, et M. le Syndic Alain **Clerc**.

Mot de la Présidente

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle facturation rétroactive. Ces modifications, qui ont pu être faites grâce au nouveau programme informatique, ont été gourmandes en heures de travail pour le personnel administratif. De plus, comme tout changement, de nombreuses mises au point ont dû être faites. Un calculateur en ligne a été implémenté afin de faciliter une première information aux parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une des structures d'accueil du réseau.

Les remplacements étant fréquents et parfois difficiles à réaliser par manque de personnel adéquat, une convention a été établie avec NANO solutions. Des directives pour l'emploi de ce service ont été édictées afin qu'il ne soit utilisé qu'en cas d'urgence.

Les rencontres régulières avec les responsables des structures d'accueil du réseau nous ont permis d'identifier la nécessité d'édicter quelques règles supplémentaires afin de faciliter le travail de terrain et la relation avec les parents placeurs. Au vu du nombre croissant de placements d'enfants dans le réseau et de l'augmentation du soutien aux structures d'accueil et aux parents placeurs qui devient de plus en plus chronophage pour l'équipe administrative, un renforcement des ressources en personnel a été nécessaire, augmentant par ailleurs le coût de la prestation pour la gestion du réseau. Il ne dépasse toutefois pas les 2 % des dépenses totales.

Enfin, la FAJE a réalisé un outil afin que les réseaux puissent travailler sur les barèmes des prestations d'accueil dans leurs réseaux. Cet outil sera utile à l'AJESOL en vue de projections futures sur ces derniers.

Cette année bien remplie débouche sur une année future encore pleine de projet. Par ce rapport d'activité, je tiens à remercier tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre réseau d'accueil de jour.

Activités 2018

Accueil familial de jour :

Il se compose de 42 accueillantes en milieu familial (AMF) qui ont assuré la prise en charge de 250 enfants ce qui représente un total de 1341'037 heures d'accueil durant cette année. Notre coordinatrice consacre une bonne partie de ses tâches au suivi, au soutien et à la surveillance de nos accueillantes. Aussi, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, 30 visites ont été effectuées dont 4 non planifiées. Celles-ci permettent de vérifier conditions d'accueil et de s'assurer que les différentes règles, tant au niveau de la qualité de l'accueil que de la sécurité, sont appliquées et respectées.

Dans le cadre de leur activité, les accueillantes ont suivi les formations suivantes :

- Les bases d'une alimentation équilibrée.
- Le mouvement essentiel au bon développement des enfants.
- Le sucre et les produits sucrés : un besoin ou juste un caprice.
- Sanctionner et punir.
- Conférence sur la prévention des abus sexuels.

Trois accueillantes ont suivi la formation de base comprenant 24 heures de cours.

Le travail de réorganisation se poursuit au sein de l'accueil familial. Une réflexion sur des améliorations des conditions de travail des accueillantes a été menée.

L'accent a été mis sur : - le revenu des accueillantes ;
- les prestations et indemnités ;
- la formation continue ;
- le prêt de matériel de puériculture.

Ce projet a été présenté au comité de l'AJESOL le 11 septembre 2018 et sera affiné en 2019 pour une entrée en vigueur progressive d'ici à 2020.

Dans le cadre de l'OAJE, deux rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont fort appréciés.

Enfin, les accueillantes familiales constituent un maillon important dans l'accueil des enfants. Nous tenons à relever leur excellent travail et nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

Accueil collectif préscolaire :

Le nombre de places offertes dans le réseau n'a pas évolué en 2018. Deux projets de nouvelles structures d'accueil préscolaire sont actuellement en cours d'élaboration à Ecublens et à Saint-Sulpice. Il reste néanmoins plusieurs étapes à franchir avant leur réalisation. Initialement prévu à 25 %, plus 2 % dû à l'introduction du rabais fratrie, en fin d'année, l'AJESOL a encore eu la surprise de recevoir une décision de la FAJE d'accorder 1 % supplémentaire sur la subvention annuelle. En ce qui concerne l'année 2019, la décision a d'ores et déjà été communiquée à l'ensemble des réseaux, à savoir que la subvention serait portée à 30 % pour l'accueil collectif.

Accueil collectif parascolaire :

Les subventionnements accordés par la FAJE correspondent et correspondront à ceux attribués dans le cadre de l'accueil préscolaire. Il n'y a pas eu d'évolution du nombre de places en 2018 qui avaient été maintenues à 276 pour l'ensemble du réseau. Par contre, dans le cadre des développements projetés pour 2019, 60 places sont prévues avec l'ouverture du collège Croset-Parc à Ecublens à la rentrée scolaire 2019. Ce dernier intégrant les 36 places actuellement disponibles à l'APEMS du Centre socioculturel, ce sont ainsi 24 places supplémentaires qui seront proposées à Ecublens. A Chavannes-près-Renens, 12 places supplémentaires seront offertes aux élèves dans l'UAPE du collège de la Concorde.

Structures du réseau

Accueil familial de jour

Nombre d'accueillantes en milieu familial	42
Nombre de places offertes (68 préscolaire + 114 parascolaire)	182

Accueil collectif préscolaire (nombre de places)

Domino, Ecublens	66
Les Bout'choux, Ecublens	49
Les Petits Loups, Ecublens	22
Capucine, Chavannes-près-Renens	10
Les Croc'cerises, Chavannes-près-Renens	44

Accueil parascolaire (nombre de places)

UAPE Domino, Ecublens	36
APEMS Ecublens, Ecublens	36
APEMS Coquerellaz, Ecublens	60
UAPE La Concorde, Chavannes-près-Renens	36
UAPE La Plaine, Chavannes-près-Renens	48
UAPE La Plage des pirates, Saint-Sulpice	60

Au total ce sont 1'105 enfants qui ont été accueillis au sein du réseau AJESOL en 2018, répartis comme suit :

- 346 enfants en accueil collectif préscolaire ;
- 509 enfants en accueil collectif parascolaire ;
- 250 enfants en accueil familial.

Projections

Le Comité de l'AJESOL s'est penché sur le fonctionnement de la structure intercommunale d'accueil de jour familial en 2018. Il en résulte plusieurs projets pour 2019 et 2020, soit l'implémentation d'un nouveau barème afin que l'accueil de jour familial soit plus abordable pour les familles de la classe moyenne. De plus, des améliorations salariales pour les accueillantes sont à l'étude pour 2020, ainsi que divers services leur permettant de faciliter leur travail, lesquels seront introduits en 2019 déjà.

Les résultats d'une étude mandatée par la FAJE sur l'évolution des besoins en places d'accueil dans notre réseau est en cours d'analyse par notre comité. Elle permettra de déterminer de façon ciblée, soit par commune, le développement nécessaire du réseau pour les 10 à 15 prochaines années et ce, non seulement pour le préscolaire, mais également pour le parascolaire. Néanmoins, pour 2019, des places supplémentaires sont d'ores et déjà planifiées dans 2 structures parascolaires à Ecublens et à Chavannes-près-Renens. En 2019 également, le Réseau devra obtenir le renouvellement de sa reconnaissance auprès de la FAJE, condition sine qua non pour obtenir ses subventions.

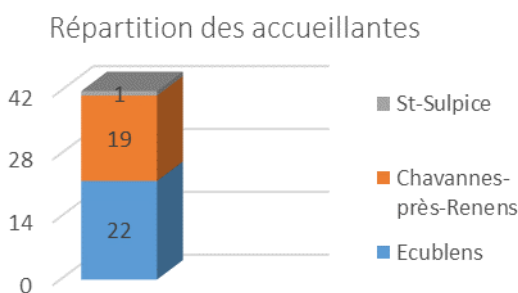
Enfin, 2019 correspondra également aux 10 ans de l'AJESOL, qui seront marqués par une fête destinée aux familles, le 31 août.

*Au nom du comité de l'AJESOL
Pascale Manzini, Présidente*

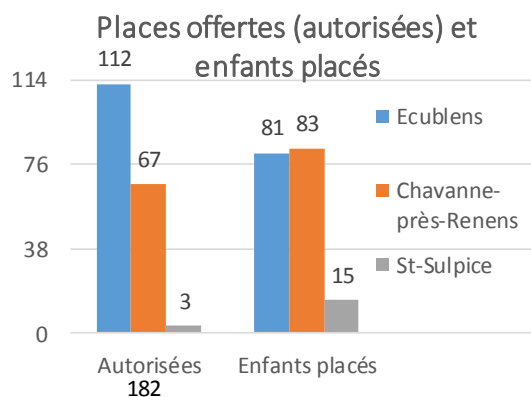
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Les accueillantes

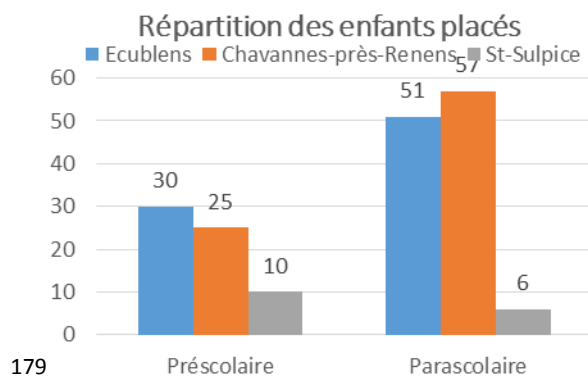
- 42 accueillantes en milieu familial :



- 6 cessations d'activité
- 3 accueillantes agréées
- 182 places autorisées pour
- 179 enfants placés



Les enfants placés



On constate une augmentation des demandes de placement pour le parascolaire qui ne peuvent pas toujours être satisfaites car les accueillantes doivent se trouver à proximité des collègues.

- 64 nouveaux placements,
- 51 dépannages de durée variable ;
- 71 résiliations de placements,
- 18 enfants en liste d'attente,
- 122'913 heures facturées dont 41'942 pour le parascolaire.

Activités et formation

En 2018, nous avons reçu 56 parents en entretien afin de constituer leur dossier financier. A cette occasion nous leur transmettons les informations sur le déroulement du placement et le fonctionnement de la structure.

En 2018, nous avons effectué 30 visites au domicile des accueillantes, dont 4 imprévues. Les visites permettent de vérifier les conditions d'accueil et de s'assurer que les différentes règles, tant au niveau d'une qualité d'accueil que de la sécurité sont appliquées et respectées.

Des nombreux contacts téléphoniques avec les familles sont maintenus tout au long de l'année.

Dans le cadre de leur activité, les accueillantes ont suivi les formations suivantes :

- Les bases d'une alimentation équilibrée ;
- Le mouvement essentiel au bon développement des enfants ;
- Le sucre et les produits sucrés : un besoin ou juste un caprice ;
- Sanctionner ou punir ;
- Conférence sur la prévention des abus sexuels.

Trois accueillantes ont suivi la formation de base comprenant 24 heures de cours.

Le traditionnel souper annuel a eu lieu à l'Auberge du Motty, à Ecublens, dans une ambiance festive et conviviale.

Le travail de réorganisation se poursuit au sein de l'accueil familial. Une réflexion sur des améliorations des conditions de travail des accueillantes a été menée.

L'accent a été mis sur :

- le revenu des accueillantes ;
- les prestations et indemnités ;
- la formation continue ;
- le prêt de matériel de puériculture.

Ce projet a été présenté au comité de l'AJESOL le 11 septembre 2018 et sera affiné en 2019 pour une entrée en vigueur dès 2020.

Dans le cadre de l'OAJE, deux rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont très appréciés.

Enfin, les accueillantes familiales constituent un maillon important dans l'accueil des enfants, nous tenons à relever leur excellent travail et nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial

APREMADOL

Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois

L'APREMADOL couvre les territoires des Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Elle gère les CMS (Centres Médico-Sociaux) de Bussigny, d'Ecublens, de Renens Nord-Crissier et de Renens Sud. L'Assemblée générale s'est tenue le 26 avril 2018.



Direction : Av. du 14 Avril 12 – 1020 Renens - Site Internet : www.apremadol.ch
☎ 021 694 34 34 – fax 021 694 34 35 - Courriel : direction.apremadol@avasad.ch

<p>CMS DE BUSSIGNY Rue de l'Industrie 58 A 1030 Bussigny tél. 021 706 57 00 fax 021 706 57 29 cms.bussigny@avasad.ch M. O. Paulos-Stauffer, responsable</p>	<p>CMS D'ECUBLENS Rte du Bois 29A 1024 Ecublens tél. 021 694 24 24 fax 021 694 24 25 cms.ecublens@avasad.ch Mme M.-C. Thierstein, responsable</p>	<p>CMS DE RENENS SUD Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 632 53 53 fax 021 632 53 54 cms.renens.sud@avasad.ch Mme S. Bouron Arnoult, respons.</p>
<p>CMS DE RENENS NORD-CRISSIER Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 637 39 39 fax 021 637 39 40 cms.renens.nord@avasad.ch Mme M.-C. Despeyroux, respons.</p>	<p>EQUIPE D'APPOINT Rue de l'Industrie 58 A 1030 Bussigny tél. 021 706 57 00 fax 021 706 57 29 renappoint@avasad.ch Mme G. Pisu Selva, responsable</p>	<p>SERVICE SECUTEL Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 651 05 20 fax 021 651 05 29 info.secutel-centre@avasad.ch M. O. Rojas, responsable</p>

Les membres du Comité de l'APREMADOL sont pour une part désignés par les communes et, d'autre part, élus par l'Assemblée générale (ouverte à tous pour une cotisation modique). Le Comité a tenu 8 séances en 2018, les 25 janvier, 8 mars, 26 avril, 14 juin, 20 septembre, 15 novembre et 13 décembre.

Composition partielle du Comité au 31.12.2018 :

Présidente : Mme Manon **Fawer**, Intérêt pour le domaine médico-social, Chavannes-près-Renens

Direction : Mme Tiziana **Brutto Koller**, Directrice

Déléguée de la Commune de Saint-Sulpice : Mme Cécile **Theumann**, Municipale

Membre de Saint-Sulpice nommée en raison de son intérêt : Mme Diane **Burrus**, Conseillère communale

RAPPORT AUX COMMUNES DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS, ECUBLENS ET SAINT-SULPICE

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé des personnes en situation de handicap ou atteintes dans leur santé. Avec nos CMS, notre objectif est de préserver et de maintenir leur niveau d'autonomie et leur intégration sociale tout en facilitant l'appui de leur entourage.

Faits marquants du CMS

En 2018, les prestations d'évaluations et de soins infirmiers ont fortement augmenté. Les prises en charge lors des sorties d'hôpitaux ainsi que les situations de soins palliatifs suivies à domicile contribuent à cette augmentation.

Le service de planification est confronté de plus en plus souvent à des refus de prestations de la part de nos clients lorsque leurs soins d'hygiène sont attribués à des collaborateurs masculins. De son côté, le CMS s'engage à assurer les prestations nécessaires avec du personnel formé et il est difficile de tenir compte de tous les souhaits de nos clients, malgré tous nos efforts.

S'agissant du temps de déplacement, celui-ci a fortement augmenté en 2018. Cette hausse est directement liée aux nombreux travaux relatifs au développement urbain et aux nouvelles constructions dans l'Ouest lausannois. Il en va de même pour la recherche de places de parking qui devient problématique tant en journée que le soir et les week-ends.

Formations

Plusieurs de nos auxiliaires ont suivi les douze modules de la formation d'accompagnateur en psychiatrie de l'âge avancé (FAP) et elles ont reçu leur certificat lors d'une cérémonie officielle organisée par l'HéviVA à Renens.

Nous avons formé une infirmière comme formatrice en entreprise, (FEE) nous permettant d'accueillir pour la première fois une jeune stagiaire ASSC (assistante en soins communautaire) de deuxième année pour un stage de 6 mois. De plus, dans le cadre de la collaboration avec les services de psychiatrie adulte, une infirmière travaillant à l'hôpital de Cery a découvert l'activité du CMS. Ce stage a été l'occasion d'échanges fructueux avec ses pairs et a permis de promouvoir la collaboration interservices.

Une formation aux premiers secours et un exercice d'évacuation feu ont également été organisés en 2018. Ces exercices pratiques se sont déroulés dans une bonne ambiance et les collaborateurs ont apprécié cette mesure.

Conclusions

En 2018, les CMS de l'Ouest lausannois ont contractualisé d'avantage d'infirmiers(ères) afin de répondre rapidement aux besoins de notre clientèle. Ces engagements ont eu pour but de réduire, dans la mesure du possible, l'intervention de personnel intérimaire.

Un outil de planification, de suivi et de gestion du temps a été mis en place pour tous nos collaborateurs. Ce logiciel garantit le respect de l'application rigoureuse des règles liées à la loi sur le travail et à notre convention collective de travail. Il permet à chacun d'accéder en temps réel à sa fiche personnelle.

L'APREMADOL a également organisé pour l'ensemble de ses collaborateurs une formation aux premiers secours pour permettre à tous de réagir de manière adéquate en cas d'urgence.

Sur le plan des prestations, cette année 2018 a été marquée par la maîtrise de notre activité. En effet, malgré une hausse de la clientèle de 1.5%, les prestations d'aide et de soins à domicile ont légèrement reculé de 1.2%. La hausse des évaluations et conseils de 10.3%, des soins infirmiers de 1.6% et des soins base de 1.8% a compensé la baisse des prestations d'aide à domicile de 15.6% qui fait suite à la réévaluation plus régulière des situations en 2018 sur toutes les communes de l'Ouest lausannois.

Un épisode de chaleur de 11 jours a nécessité le déclenchement du plan canicule entre le 2 et le 9 août 2018. Durant cette période, les CMS de l'Ouest lausannois ont réalisé 1062 interventions préventives auprès de notre clientèle âgée.

L'APREMADOL reste attentive aux besoins de la population des communes de l'Ouest lausannois. En 2018 elle a ainsi adapté son dispositif et ses interventions pour assurer sa mission avec succès.

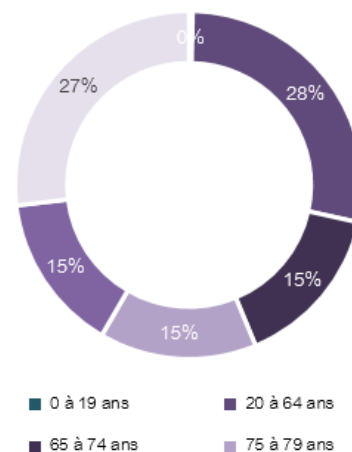
Les soins à domicile s'affichent sur internet à l'adresse www.apremadol.ch ou www.avasad.ch.

Mary-Claude Thierstein, Responsable du CMS d'Ecublens

STATISTIQUES

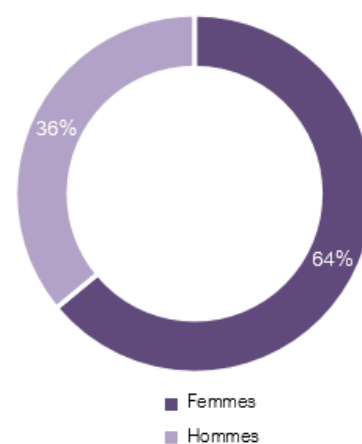
CLIENTÈLE

Nombre de clients	2018	2017	2013	Evolution	
				sur 1 an	sur 5 ans
Classes d'âge					
0 à 19 ans	3	3	0	+0.0%	
20 à 64 ans	250	205	186	+22.0%	+34.4%
65 à 74 ans	136	145	130	-6.2%	+4.6%
75 à 79 ans	130	120	82	+8.3%	+58.5%
80 à 84 ans	131	123	122	+6.5%	+7.4%
85 ans et plus	239	239	190	+0.0%	+25.8%
Genre					
Femmes	569	551	474	+3.3%	+20.0%
Hommes	320	285	236	+12.3%	+35.6%
Total général	890	836	710	+6.5%	+25.4%



En 2018, le centre médico-social (CMS) d'Ecublens a apporté des prestations à 890 personnes, ce qui représente une augmentation de 6.5% sur 1 an et de 25.4% sur 5 ans.

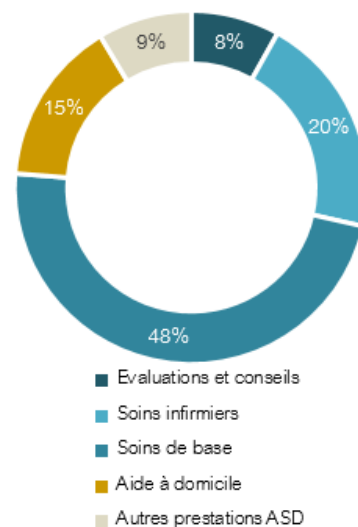
La proportion des personnes âgées de plus de 80 ans représente 42% des clients. En 5 ans, les clients de moins de 65 ans ont progressé de 36%, alors que ceux de plus de 65 ans ont augmenté de 21.4%. Il y a environ deux fois plus de femmes (64%) que d'hommes (36%).



PRESTATIONS

Heures de prestations	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	Sur 5 ans
Evaluations et conseils	4 379	3 704	1 606	+18.2%	+172.7%
Soins infirmiers	11 014	10 122	5 655	+8.8%	+94.8%
Soins de base	25 750	25 705	20 836	+0.2%	+23.6%
Aide à domicile	8 152	9 789	8 623	-16.7%	-5.5%
Autres prestations	4 649	4 168	2 441	+11.5%	+90.5%
Total général	53 944	53 488	39 161	+0.9%	+37.7%

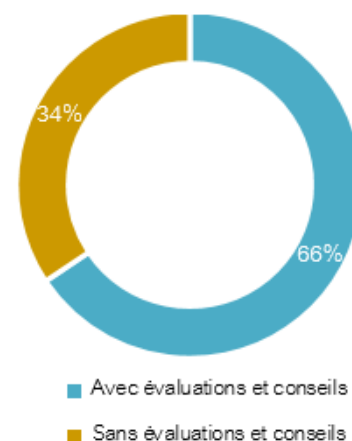
En observant l'évolution des prestations sur 5 ans, l'utilisation d'une évaluation standardisée (RAI-HC) depuis 2014 a augmenté le temps dédié aux évaluations et réévaluations des situations de 172.7%. Nous constatons également une forte progression des soins infirmiers et des soins de 94.8%. Dans le même temps, l'aide à domicile a diminué de 5.5%, notamment suite à la réévaluation plus régulière des situations sur l'année 2018.



ÉVALUATIONS ET CONSEILS

	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	sur 5 ans
Nbre d'heures	4 379	3 704	1 606	+18.2%	+172.7%
Nbre de prestations	11 014	10 581	4 424	+4.1%	+149.0%
Nbre de clients	584	549	469	+6.4%	+24.6%

Nbre de clients					
Avec évaluations et conseils	584	549	469	+6.4%	+24.6%
Sans évaluations et conseils	306	287	241	+6.6%	+26.8%

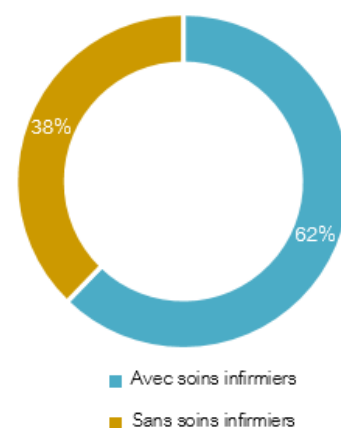


La prestation « Evaluation et conseils » consiste en l'évaluation des besoins en soins des clients, ainsi que la mise en place de son plan d'intervention en collaboration avec le médecin. Elle concerne également l'explication aux clients, leur permettant de gérer au mieux leurs problèmes de santé. Alors qu'elle représente 8% des prestations, elle est capitale pour une prise en charge de qualité. Elle assure l'adéquation entre les besoins du client, leur analyse ainsi que l'identification des actes à effectuer, leur fréquence et leur durée. L'utilisation d'une évaluation standardisée (RAI-HC) objective l'identification des besoins du client et contribue à l'efficacité des prestations.

Les heures de tous les actes correspondant à cette prestation sont remboursées par l'assurance maladie de base.

SOINS INFIRMIERS

	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	sur 5 ans
Nbre d'heures	11 014	10 122	5 655	+8.8%	+94.8%
Nbre de prestations	24 107	24 606	15 085	-2.0%	+59.8%
Nbre de clients	554	509	412	+8.8%	+34.5%
Nbre de clients					
Avec soins infirmiers	554	509	412	+8.8%	+34.5%
Sans soins infirmiers	336	327	298	+2.8%	+12.8%



Cette prestation comprend de nombreux actes : traitements, soins, administration de médicaments, prélèvements pour analyse, contrôles des signes vitaux, et autres mesures thérapeutiques. Les soins infirmiers représentent 20% des heures de prestations et concernent 62% des clients. Cette prestation est la plus fréquemment dispensée.

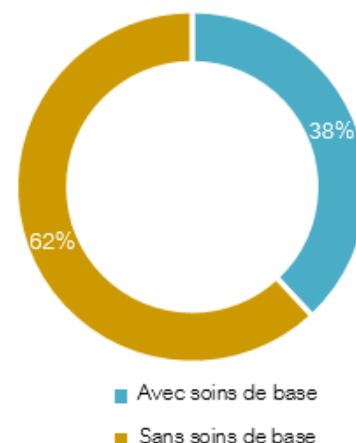
Les heures de tous les actes correspondant à cette prestation sont remboursées par l'assurance maladie de base.

SOINS DE BASE

	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	sur 5 ans
Nbre d'heures	25 750	25 705	20 836	+0.2%	+23.6%
Nbre de prestations	54 108	52 392	41 687	+3.3%	+29.8%
Nbre de clients	339	317	303	+6.9%	+11.9%
Nbre de clients					
Avec soins de base	339	317	303	+6.9%	+11.9%
Sans soins de base	551	519	407	+6.2%	+35.4%

Les prestations de soins de base s'adressent aux clients dépendants pour les actes de la vie quotidienne : aide à la toilette et à l'habillage, aide à l'alimentation, soins de confort et prévention des complications. Les soins de base constituent 48% du total des heures de prestations et concernent 38% de la clientèle.

Les heures de tous les actes correspondant à cette prestation sont remboursées par l'assurance maladie de base.

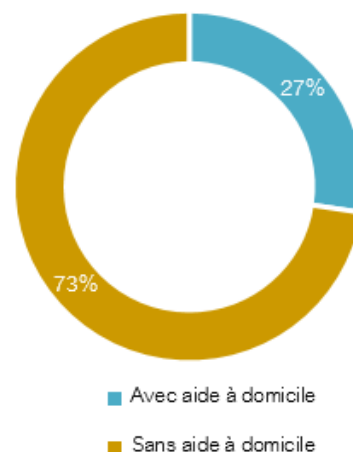


AIDE À DOMICILE

	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	sur 5 ans
Nbre d'heures	8 152	9 789	8 623	-16.7%	-5.5%
Nbre de prestations	7 530	9 481	7 130	-20.6%	+5.6%
Nbre de clients	243	271	250	-10.1%	-2.6%
Nbre de clients					
Avec aide à domicile	243	271	250	-10.1%	-2.6%
Sans aide à domicile	647	565	460	+14.4%	+40.5%

Les prestations d'aide à domicile couvrent principalement l'aide au ménage, le nettoyage et le repassage du linge et l'aide aux courses ou à la préparation des repas. Effectuée généralement à une fréquence hebdomadaire, l'aide à domicile représente 15% des heures réalisées et concerne 27% de la clientèle.

Les heures de tous les actes correspondant à cette prestation ne sont pas remboursées par l'assurance maladie de base.



Autres prestations d'aide et de soins à domicile

	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	sur 5 ans
Heures de prestations					
Démarches sociales	1 159	1 152	862	+0.6%	+34.5%
Ergothérapie	492	475	533	+3.6%	-7.7%
Conseils en diététique	142	47	16	+202.1%	+787.5%
Veilles et présences	0	0	209		-100.0%
Nbre de repas livrés (CMS)					
	19 840	20 430	16 829	-2.9%	+17.9%
Heures laverie (Ouest Lausanne)					
	14 998	16 111	8 545	-6.9%	+75.5%

Les prestations d'aide et de soins à domicile : démarches sociales, ergothérapie, conseils diététiques, veilles et présences, etc. permettent une prise en charge globale et complète à domicile.

Ces autres prestations d'aide et de soins à domicile, de par leur diversité, touchent près de la moitié des clients du CMS (49%). Moins fréquentes, elles ne représentent que 9% des heures réalisées.

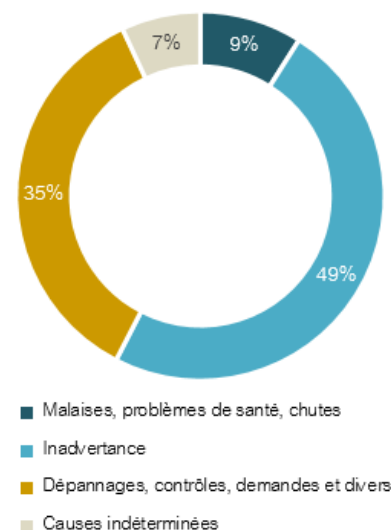
Les prestations d'ergothérapie et de conseils en diététique sont remboursées par l'assurance maladie de base. Les autres prestations ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie de base.

SÉCUTEL

Nbre d'alarmes	2018	2017	2013	Evolution sur 1 an	Sur 5 ans
Malaises, problèmes de santé, chutes	2 004	1 887	1 469	+6.2%	+36.5%
Inadvertance	10 826	10 025	6 141	+8.0%	+76.3%
Dépannages, contrôles, demandes et divers	7 905	7 046	4 406	+12.2%	+79.4%
Causes indéterminées	1 550	999	1 335	+55.2%	+16.1%
Total général	22 285	19 957	13 350	+11.7%	+66.9%

Nbre de clients au 31.12.	2 643	2 660	1 873	-0.6%	+41.1%
---------------------------	-------	-------	-------	-------	--------

Depuis 2017, la prestation de biotélévigilance est fournie par le service Secutel de l'APREMADOL sur le secteur du grand Lausanne et de l'Est vaudois.



ARASOL

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Bureaux : av. du 14-Avril 8, 1020 Renens



Les organes de l'Association, au 31.12.2018, sont :

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Présidente : Mme Caroline **ALBIKER POCHON**, Conseillère communale, Crissier
Déléguées pour Saint-Sulpice : Mme Diane **BURRUS**, Conseillère communale
Mme Nathalie **DUBUIS**, Conseillère communale

COMITÉ DE DIRECTION

Présidente : Mme Pascale **MANZINI**, Conseillère municipale, Ecublens
Déléguée pour Saint-Sulpice : Mme Cécile **THEUMANN**, Conseillère municipale

Rapport d'activité succinct 2018

Revenu d'insertion/RI – Appui Social

La stabilisation du volume de dossiers traités mensuellement au sein du CSR, constatée depuis deux ans, s'est poursuivie au cours de l'année 2018. Les trois premiers trimestres de l'année ont même vu une baisse de la moyenne mensuelle d'environ une vingtaine de dossiers. Par contre, et sans qu'une modification légale ne soit intervenue dans les trois derniers mois de l'année et sans lien avec un événement à mettre en exergue en particulier, une augmentation de plus de 35 dossiers mensuels est constatée au cours du dernier trimestre.

Il est à relever que l'année 2018 est le premier exercice au cours duquel les modifications légales concernant les accords avec l'Union Européenne ont pleinement déployé leurs effets. Nous voulons essentiellement parler de l'échange de données fiscales avec les pays membres, qui ont des effets sur la transparence en matière essentiellement bancaire et immobilière. Les règles désormais connues et largement évoquées dans la presse et la population, celles qui consistent à pouvoir disposer d'informations relatives à la fortune des bénéficiaires dans leur pays d'origine, ont certainement représenté un élément de frein aux demandes.

Notons à ce propos que, comme les prévoient les dispositions légales, quelques dossiers de Revenu d'Insertion ont été traités sous forme d'avances remboursables. Il s'agit de situations où le bénéficiaire dispose d'un bien immobilier dans son pays d'origine et qui, face à l'absence de revenus, sollicite le RI. Il doit, dans ce cas, démontrer dès les premiers mois d'aide avoir mis en vente le bien.

Nous relevons que nous disposons d'un soutien au niveau cantonal avec l'apport d'une économiste spécialisée dans ce type d'analyse et nous orientant sur les démarches à entreprendre. Pour les situations avec avances importantes sur un bien immobilier, il peut s'agir d'aller jusqu'à la création d'une cédula hypothécaire sur le bien à l'étranger, garantissant ainsi le remboursement, en cas de vente ou de décès du bénéficiaire.

S'agissant de l'aspect des nouvelles dispositions qui font craindre le plus aux personnes concernées, soit celui concernant le non renouvellement des permis B, dans certains cas, lorsque le ressortissant de l'Union Européenne émarge à l'aide sociale durablement, nous pouvons indiquer que ces situations sont au nombre d'une quinzaine pour l'année 2018. Nous sommes informés de ces situations par les bénéficiaires eux-mêmes fréquemment, mais nous recevons par ailleurs une communication directe par le SPOP au travers du Département de la Santé et de l'Action Sociale.

Cela étant, il est indéniable qu'une sensibilité nouvelle a été ressentie par nos collaborateurs sur ces aspects précis. Il est en effet moins fréquent qu'auparavant de constater que des demandeurs renoncent à solliciter leur droit RI pour ces raisons, particulièrement lorsque le complément pour disposer du minimum vital est plus ou moins modeste. Il est moins rare d'entendre un renoncement par crainte d'être identifié comme bénéficiaire du RI et d'une mise en péril du renouvellement. Il est à noter que la phase d'introduction de ces nouvelles dispositions n'a pas permis de dégager des lignes de conduite claires quant aux montants et à la durée de l'aide apportée, pouvant amener à la remise en question du permis par le SPOP. La pratique et de probables repères sur ces points, au travers de la jurisprudence qui va se dessiner, nous permettront d'affiner encore notre communication. L'enjeu se situe dans la manière dont nous informons les requérants du RI à ce propos.

Voici l'évolution décrite, en chiffres :

	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
Moyenne mensuelle au cours du premier trimestre	1'253	1'220
Moyenne mensuelle au cours du second trimestre	1'229	1'209
Moyenne mensuelle au cours du troisième trimestre	1'245	1'223
Moyenne mensuelle au cours du quatrième trimestre	1'267	1'305

Au-delà de ces chiffres bruts, rappelons que derrière le volume général mensuel, se cache un important volume d'ouvertures et de fermetures mensuelles de dossiers. La dynamique du régime est forte. En effet, au cours de chaque mois, entre 15 et 20 % de nos bénéficiaires sortent du régime et sont remplacés par de nouvelles demandes (amplitude de 100 à 200 dossiers). Dans un cas comme dans l'autre, ces deux démarches nécessitent leur lot de contrôle et de vérifications. Celles de la fermeture du dossier engendrent également du temps, l'analyse des points restant en attente (éventuels remboursements ultérieurs attendus, salaires ou indemnités par des employeurs ou des assureurs, information aux partenaires concernés, suivi du remboursement par le bénéficiaire et éventuelle attente du traitement pénal, etc..).

Nous évoquons dans le rapport annuel de l'année précédente que depuis la mise en place de la nouvelle LASV et particulièrement par les adaptations en lien avec la prise en charge des jeunes, les demandes de soutien présentées par les jeunes sont en légère diminution. La situation sur ce plan est relativement stabilisée, l'accent mis dans la politique sociale vaudoise sur la réinsertion, et particulièrement pour les jeunes par l'insertion professionnelle est désormais connue et le bouche à oreille comme les conseils des autres professionnels du secteur social, de la santé ou de l'éducation ont fait que les règles à ce propos (contact avec parents, contributions déterminées de ceux-ci, passage par bourse d'études dès que le projet est validé et soutien initial du CSR par mesures, stages ou accompagnement octroyés) sont désormais souvent connues des jeunes eux-mêmes l'idée, qui a pu exister précédemment dans l'esprit des jeunes adultes, selon laquelle il suffit de se présenter au CSR pour solliciter d'être pris en charge financièrement, moyennant le respect de quelques règles et sans effort visant à l'autonomie, a grandement évolué. A contrario, il s'agit parfois de recadrer les choses, notamment en termes d'éventails de formation possibles, en terme d'approche réaliste entre une formation rêvée et l'adéquation entre la formation scolaire suivie et les exigences d'une profession donnée.

Personnel

L'année 2018 a, fort heureusement vu se poursuivre l'importante stabilisation de nos équipes, que ce soit au sein de l'équipe des collaborateurs du secteur Agence d'Assurances Sociales, de celle des assistants sociaux, comme surtout à celle de l'équipe administrative en charge du RI. L'important effort convenu entre la direction et le comité de direction pour améliorer les conditions de travail au moyen d'une dotation supérieure de 2 EPT par rapport au standard utilisé pour le financement en personnel administratif RI, a permis un retour à des conditions clairement plus en rapport avec les besoins., le volume de dossiers à traiter, la réduction des remplacements à effectuer en cas d'absence de collègues.

L'année 2018 a représenté également une année de transition, outre la recherche de solutions pérennes visant à réduire la charge de travail des collaborateurs administratifs, à anticiper les effets des absences et donner une marge de temps nécessaire pour faire face à la complexité de la tâche, le comité de direction a sollicité un regard extérieur sur les causes ayant amené la période difficile vécue en 2017. Il a été mis en exergue des pistes d'amélioration, au plan de l'organisation et de la coordination. L'enquête a également évidemment porté sur le contexte relationnel difficile qui était celui de l'équipe administrative et de deux cadres moyens vivant une relation conflictuelle. Il est à relever à ce propos un départ et un changement d'organisation pour l'encadrement de ce secteur dès janvier 2019.

A l'instar des autres régions d'Action Sociale du canton, l'Arasol a également pu accéder à l'engagement d'un Directeur adjoint supplémentaire dès septembre. Il est en charge des Ressources Humaines, à un taux de 80%, activité jusque-là réalisée au sein d'un poste de direction comprenant en plus les finances et l'organisation administrative. L'apport d'une personne expérimentée, réellement disponible pour les collaborateurs et dont les connaissances et l'analyse ont très vite été sollicitées par la direction dans le cadre de la réorganisation du secteur administratif, a été un apport de qualité et le début d'une dynamique nouvelle, appréciée.

La direction et le comité de direction remercient l'ensemble des collaborateurs du Centre Social Régional pour l'investissement dont il a fait preuve au cours de l'année écoulée. Le traitement des dossiers dans des délais aussi courts que possible, malgré la complexité des pièces à obtenir et à analyser avant de pouvoir rendre une décision, est un point sensible pour atteindre l'objectif que les bénéficiaires ne subissent pas de conséquences particulières, ni de retards fâcheux, à un moment où leur situation est fragile et délicate.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'année 2018 a été marquante pour les professionnels de nos agences ainsi que pour la population de nos sept communes, au travers de la fusion des anciennes cinq agences de l'Ouest lausannois en une seule, située au centre de Renens, en face des locaux du CSR, dès le début du mois de septembre.

La réunion de l'ensemble de nos collaborateurs d'agence sur un seul site a été précédée bien évidemment de la recherche de locaux adaptés, facile d'accès au moyen des transports publics, permettant d'absorber le volume de personnes se présentant sans rendez-vous, de plain-pied et disposant de bureaux pour mener des entretiens plus confidentiels. La réunion des forces de travail visait autant à offrir au public une meilleure information, une orientation sur les droits plus affinée, une ouverture durant l'entier de la semaine et même plus, soit l'ouverture élargie durant la pause de midi (ouverture dès 13h00 chaque jour), une meilleure efficacité quant à l'organisation de nos équipes, et une répartition des tâches réalisées selon les compétences et l'intérêt des collaborateurs, tout en maintenant l'entier de leurs connaissances de généralistes

Nous pouvons affirmer que nous sommes désormais organisés pour assumer l'évolution du rôle de l'AAS, pour toute notre région. Nous voulons parler des tâches traditionnelles, comme aussi de celles nouvellement confiées. Cette structure pourra s'adapter sans grande réorganisation également pour prendre en charge les missions nouvelles qui vont nous être transmises à l'avenir (il est évoqué en tant que projet la question d'un renforcement des synergies avec les CMS, le dépôt au sein de l'Agence de demandes de bourses d'études, entre autres tâches). L'orientation future se fait en direction d'une présence décentralisée dans les régions, dans la logique de prestations cantonales ou fédérales, impliquant le développement du contact humain avec le traitement d'autres régimes où la connaissance métier permet une réponse mieux ciblée.

Les quatre mois connus en 2018 après la réunion en une seule Agence à Renens à l'Av. du 14 Avril 7, ont démontré que les efforts d'information (près de 4'000 correspondances aux personnes concernées et des flyers remis au sein des anciennes agences comme des greffes et présentoirs communaux) ont porté leurs fruits.

A ce stade, nous relevons avec satisfaction que nos usagers ont très vite intégré le changement et que l'information de ce déménagement a bien été reçue.

Nous restons attentifs à la situation des habitants ayant des soucis de mobilité. La réponse aux besoins de ce type, soit le déplacement de nos collaborateurs à leur domicile est une volonté claire du comité de direction et de la direction. Nous n'avons pas noté d'augmentation significative de ce type de demande.

La direction et le comité de direction remercient notre Agente Régionale pour la réalisation de cette fusion, tant en terme d'organisation, d'aménagement des lieux que pour l'esprit positif qui transparait dans ce projet, au sein de l'équipe également. Nos remerciements vont bien évidemment également aux collaborateurs qui se sont adaptés à ce changement dans un esprit volontaire et constructif.

Au plan financier, le résultat des comptes montre que l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de CHF 166'430.94, selon la clef de répartition statutaire. Il est à relever que la réserve pour le financement complémentaire à charge de la région pour le fonctionnement du CSR n'a, cette année encore, pas eu besoin d'être sollicitée.

Nous invitons les citoyens et conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points. Vous pourrez également le trouver sur notre site, www.arasol.ch, après son adoption par le Conseil intercommunal d'ici fin juin.

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

Rapport annuel 2018

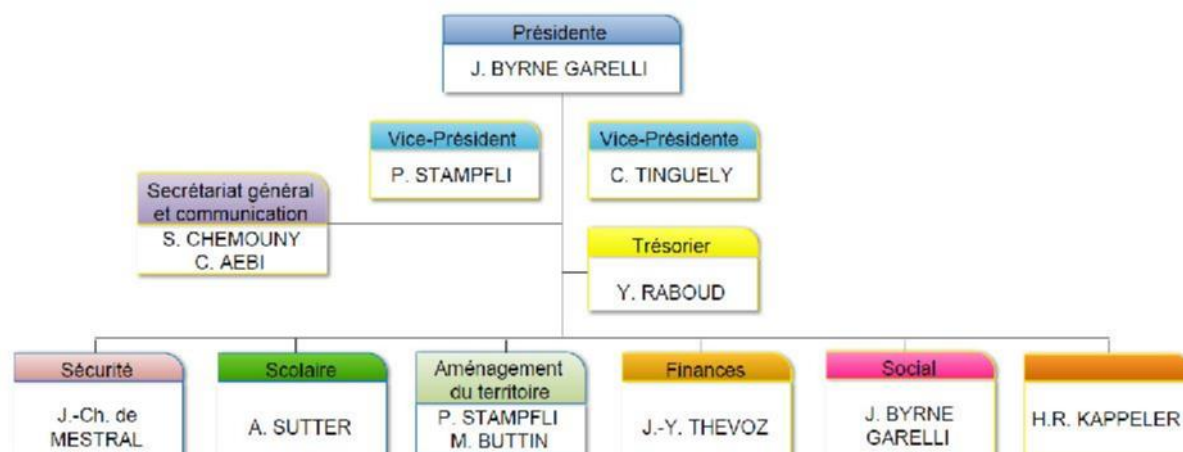


INTRODUCTION

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. Elle faisait suite aux travaux d'un groupe de Syndics réunis sous l'appellation «Groupement des communes pour le renouveau de l'UCV». Ils ont travaillé sur un projet de nouveaux statuts pour l'UCV afin de donner plus de pouvoir aux petites communes. Ils n'ont pas été suivis et l'AdCV a été constituée avec 24 membres.

Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes durant l'année écoulée, plus particulièrement les communes membres de l'Association.

Comité AdCV 2018



ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Communes membres

Courant 2018, deux communes membres (Le Chenit et Saint-Cergue) ont décidé de quitter l'AdCV. Leurs démissions sont effectives au 31 décembre 2018.

Le nombre de membres de l'Association a donc diminué de deux unités (71 communes).

Comité et Secrétariat général

Pour cette année, la composition du Comité n'a pas changé. Il faut toutefois noter que M. Kappeler a décidé de prendre sa retraite et a donc donné sa démission pour le 31 décembre 2018.

Au niveau du Secrétariat général, Mme Aebi a accepté un poste à un taux d'activité plus élevé dans une commune. Elle a donc réduit son taux d'activité pour l'AdCV à 25 % depuis le 16 avril 2018. Expérience faite durant 8 mois environ, il apparaît que c'est insuffisant pour assurer la bonne marche du secrétariat de l'Association.

Le Comité a donc décidé d'engager une secrétaire à 40 %, laquelle a pris ses fonctions le 1^{er} février 2019. Il s'agit de Mme Perraudin. Mme Aebi, quant à elle, continuera de s'occuper de la comptabilité et de la facturation de l'AdCV durant l'année 2019 à raison de 10 %.

L'organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Durant l'année 2018, le Comité s'est réuni à onze reprises afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, MM. Kappeler et Buttin ainsi que le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des questions qui doivent être examinées, s'est réuni à douze reprises.

Le Comité a également organisé les quatre Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, il a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité.

- Le 22 mars 2018, à Aubonne, M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, a donné une conférence intitulée "Facture sociale et mesures à prendre pour en limiter la hausse". 44 communes (70 personnes) ont participé.
- Le 28 juin 2018, à Eclépens. Les communes membres ont adopté une résolution portant sur la compensation des conséquences financières de la RIE III vaudoise pour les communes. Elles ont également accepté une augmentation linéaire des cotisations de 30 centimes. 35 communes (54 personnes) ont participé.
- Le 20 septembre 2018, à Gimel. M. Frédéric Grognez, Président de la Cour des comptes, a présenté les activités de cette institution. 37 communes (62 personnes) ont participé.
- Le 29 novembre 2018, Henniez a accueilli la première Assemblée générale de l'AdCV à se tenir dans le district de la Broye-Vully. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a présenté sa vision de l'avenir de la péréquation intercommunale dans notre Canton. 27 communes (54 personnes) ont participé.

Avant chacune de ces assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Par ailleurs, la sortie récréative de l'Association a eu lieu le 1^{er} juin à Tolochenaz. Elle a été un franc succès grâce à l'organisation parfaite des trois communes hôtes (Tolochenaz, Lully et Lussy-sur-Morges), qui se sont associées pour cet événement.

Comptabilité / Finances de l'Association

Les comptes 2017 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2018. Le bilan a montré un excédent de charges de CHF 26'591.-. Sur proposition du Comité, cette perte a été déduite de la réserve.

Lors de cette même Assemblée générale, les communes membres ont accepté une augmentation linéaire des cotisations de 30 centimes (de CHF 2.80 à 3.10 jusqu'à 2'000 habitants, de CHF 2.20 à 2.50 de 2'000 à 3'000 habitants et de CHF 1.10 à 1.40 au-delà de 3'000 habitants).

Le budget 2019, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 29 novembre 2018, présente un solde positif de CHF 650.-. Le total des recettes s'élève à CHF 321'130.-. Le total des charges se monte à CHF 320'480.-.

LES 4 PILIERS DE L'ADCV

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines, soutenues par un socle commun : la défense de l'autonomie communale.

Finances communales et péréquation

Ces deux thèmes sont de loin les sujets qui ont le plus occupé le comité cette année.

S'agissant tout d'abord des finances communales et plus particulièrement des effets de la RIE III vaudoise sur dites finances, des négociations ont été menées durant tout l'été. Un accord a finalement pu être conclu entre le Conseil d'Etat, l'UCV et notre Association. Il prévoit qu'un montant de 50 millions sera versé aux communes en 2019. Ce montant sera réparti entre elles, proportionnellement au rendement de toutes les sociétés (y compris celles avec un statut fiscal particulier) et sera considéré comme un rendement de personnes morales. A la demande de l'AdCV, ce calcul sera effectué sur la base des périodes fiscales 2015 à 2017 et devra être validé par le COPAR.

Par ailleurs, dès 2020, l'Etat prendra également en charge le financement de l'AVASAD. Initialement, ce transfert devait se faire en deux temps, soit en 2019 avec le financement en valeur du point d'impôts par les communes et en 2020 moyennant la bascule de 2,5 points des communes à l'Etat. L'AdCV a obtenu que le financement en 2019 soit maintenu en francs par habitant pour ne pas ajouter une couche péréquative supplémentaire pour les communes contributrices. Dès 2020, le Canton augmentera son coefficient de 2,5 points et les communes devront baisser le leur de 1,5 point au minimum. Dès lors, à la demande des deux Associations faitières, les communes qui le souhaitent pourront conserver 1 point d'impôts pérenne qui équivaut à environ CHF 35 millions par années (ce chiffre devra encore être contrôlé et affiné). De plus, les associations de communes ont obtenu que le nombre de points à transférer soit défini aujourd'hui déjà sur la base des comptes 2017 à l'AVASAD, alors que la valeur du point d'impôts des communes va diminuer en 2019 en raison de la baisse de la fiscalité des entreprises et que les coûts des soins à domicile devraient augmenter au vu du vieillissement de la population. S'ajoute à cela que, sauf problème de fonctionnement, la gouvernance de l'AVASAD ne sera pas modifiée jusqu'à la fin de la législature. Enfin, à partir de 2020, l'Etat supportera seul la hausse probable des coûts de cette institution.

Péréquation intercommunale : se fondant sur la consultation effectuée auprès de ses membres dans le courant de l'année passée, l'AdCV a modélisé un nouveau système de péréquation intercommunale, qui serait plus simple et compréhensible par tous (élus et boursiers communaux). La solution proposée serait également pérenne malgré les changements fiscaux annoncés et ne créerait pas de nouveaux cas de rigueur.

Elle impliquerait notamment un changement important du financement de la facture sociale. Il est à noter que ce modèle permettrait à 272 communes sur les 309 que compte notre Canton d'être gagnantes. Cependant, il pose un problème politique délicat : parmi les communes perdantes se trouvent les villes, notamment Lausanne. Il s'agirait de déterminer si le Canton serait disposé à aider financièrement les villes de manière ciblée. Les grands principes de ce projet ont été présentés à nos membres et discutés avec l'UCV et le Service des communes et du logement. L'AdCV a également participé au forum des péréquations organisé par le Canton le 30 novembre. Mme Béatrice Métraux a enfin été invitée à nous présenter sa vision de l'avenir de la péréquation intercommunale vaudoise lors de la dernière Assemblée générale de l'année.

MCH2 : l'AdCV participe aux groupes de travail organisés par le Canton afin d'introduire cette réforme comptable dans les communes.

Aménagement du territoire (LATC/PDCn)

LATC : après examen en commission, l'art. 32 du projet de loi prévoyait l'existence de zones à affectation différée délimitant des terrains qui ne seront pas nécessaires à la construction dans les 15 prochaines années mais qui le seront probablement dans les 10 années suivantes. Nullement un "attrape-gogos" comme d'aucuns l'ont dit, cette solution aurait permis d'adoucir la brutalité des nombreux dézonages à venir, comme cela a été prévu dans le canton du Valais. Certes, aucune garantie absolue n'aurait pu être donnée aux propriétaires concernés, mais ils auraient au moins eu de bonnes chances de recouvrer une possibilité de construire sur leurs terrains au terme de 15 ans. On peut donc regretter que le Grand Conseil ait décidé de biffer cet article.

Consultation sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) :

l'AdCV a proposé de faire coïncider les régions (SDIS, PCi et santé publique), par exemple en les calquant sur les régions de PCi, d'instaurer un seul numéro d'appel, sur le modèle européen du 112 et de prévoir que les cantons et les communes puissent engager les effectifs de la PCi hors cours de répétition. Elle s'oppose enfin à la réduction et à l'assouplissement de la durée de service car les coûts de certaines tâches comme la sécurité lors de manifestations et travaux d'utilité publique risquent de se reporter sur les finances communales.

ZIZA : suite aux réunions politiques entre Mme de Quattro, M. Leuba, l'AdCV et l'UCV, le SDT a mis en consultation une nouvelle version de la directive durant l'été 2018. Malheureusement, une fois de plus, les départements concernés sont restés sourds aux demandes de l'AdCV et de l'UCV, notamment dans le cadre de la gouvernance pour laquelle nous soutenons une orientation décentralisée. Dans ce dossier, nous défendons les situations acquises ainsi que les dossiers de nos membres qui ont été bloqués. Début octobre, l'AdCV et l'UCV ont envoyé une lettre commune à l'attention de Mme de Quattro et M. Leuba. Les remarques principales des deux associations étaient les suivantes :

- Nous ne voulons pas que les hectares nécessaires aux sites stratégiques grèvent les réserves nécessaires aux communes et au Canton;
- Nous ne voulons pas d'une planification à 15 ans;
- Nous voulons plus de compétences du groupe de concertation;
- Nous voulons une définition précise des sites régionaux;
- Nous voulons savoir comment les sous-périmètres sont définis.

Le 11 décembre, une réunion s'est tenue entre les deux Conseillers d'Etat et les associations faitières de communes. Les représentants du Gouvernement ont indiqué, en substance, être liés par le PDCn et le droit fédéral. La discussion a été difficile et aujourd'hui encore, il n'est pas possible d'indiquer quel sera l'aboutissement final de ces négociations.

NORMAT : le SDT a décidé de réviser la directive NORMAT. La norme actuelle n'est pas conforme aux modèles fédéraux. Elle ne répond plus aux besoins du futur cadastre et le support informatique ne permet pas de comparer les géo données. Il s'agit également d'adapter la typologie des zones d'affectation. Ce dossier très technique a fait l'objet d'une consultation auprès des spécialistes et des associations de communes.

Nous avons soumis notre réponse au SDT et vous êtes nombreux à avoir soutenu nos remarques et interrogations, à savoir :

- Le format informatique envisagé est-il compatible avec les logiciels communaux ?
- Si une interface est nécessaire, le Canton financera-t-il cette acquisition ?
- Des formations sont-elles prévues ?
- Le texte mis en consultation présentait plusieurs paragraphes en cours de rédaction. Nous avons exigé une seconde consultation.

Nous restons dans l'attente de la réponse du SDT.

Scolaire/parascolaire

EIAP : les modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont intégré les dispositions permettant de mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise "Ecole à la journée continue", adopté en votation populaire en automne 2009.

Les communes - par la création de l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) - fixent les standards minimaux de l'accueil parascolaire.

L'AdCV a désigné 2 représentants au sein du Comité de l'EIAP (les délégués des districts de Nyon et Morges) et participent au financement de l'EIAP à la hauteur de 20 % des coûts de son secrétariat.

A noter que le cadre normatif que l'EIAP a conçu entrera en vigueur le 1^{er} février 2019. Lors de la mise en consultation qui a précédé, il a globalement été soutenu par les communes mais combattu par les milieux professionnels.

Constructions scolaires : en 2016 déjà, l'UCV et l'AdCV ont présenté des critères précis permettant de déterminer la répartition de la charge de matériel et des équipements scolaires.

Toutefois, après 6 années de négociations intermittentes, Canton et communes ne sont parvenus à aucun accord, que ce soit sur la question de la compétence principale des communes en matière de planification des constructions scolaires ou sur la répartition des frais liés au matériel et à l'équipement scolaires.

Les deux associations faîtières des communes ont donc décidé de faire front commun afin de présenter une initiative parlementaire qui fixerait que la compétence primaire en matière de construction scolaire et de planification de celle-ci appartient aux communes. Par ailleurs, dans cette même initiative, elles ont proposé un projet de répartition des charges clair entre le Canton et elles. Cet objet devra encore être examiné par le Grand Conseil vaudois. Il est possible que le Conseil d'Etat lui oppose un contre-projet.

Police

Le représentant commun de l'AdCV et de l'UCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité.

COMMUNICATION

Durant cette année, le Comité a poursuivi ses efforts afin renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre :

- L'AdCV dispose désormais d'un nouveau site Internet intégralement modernisé et accessible avec les téléphones portables et les tablettes;
- Des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (notamment, après les AG) ;
- Une rencontre a été organisée le 13 novembre avec les Députés du Grand conseil afin de leur présenter le projet de nouvelle péréquation de l'AdCV et de parler de l'initiative parlementaire commune à l'UCV et à l'AdCV en matière de constructions scolaires;
- Une lettre a été envoyée à toutes les communes non-membres afin de leur indiquer que si elles souhaitaient assister à nos AG (au maximum 4), elles pouvaient le faire gratuitement.

CONSULTATIONS ET DIVERS

Consultations

Dans le courant de l'année 2018, l'AdCV a été consultée par écrit à 15 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 11 reprises. A 4 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler.

Il est également à noter que nous avons pris position sur le projet de révision de la loi vaudoise sur l'énergie au travers de notre représentant au sein de la Commission cantonale sur l'énergie, seule cette Commission ayant été consultée à ce sujet.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la directive sur le système de gestion des zones d'activités, la contribution de la Confédération à "Sion 2026", les nouveaux critères d'accessibilité de la Poste, le nouveau cadre de référence de l'EIAP et la directive de normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT) ont fait l'objet de publications sur notre site Internet.

Formations données par l'AdCV

Au début de l'automne, l'AdCV a proposé ses quatre premières formations :

- Ateliers EIAP par M. A. Sutter
- Péréquation par M. J.-Y Thévoz
- Facture policière par M. J.-C. de Mestral
- Elections complémentaires par M. S. Chemouny

Les cours durent environ 1h30 et ont lieu dans les locaux de la commune de Mont-sur-Rolle. Leur prix est de CHF 50.- par personne. Ces formations sont destinées aux élus des communes mais également aux membres de l'administration.

Avec 70 inscriptions environ, ces cours ont rencontré un franc succès. L'opération se poursuivra donc en 2019. A terme, de nouveaux thèmes seront proposés.

Divers

- a) Des membres du Comité et du Secrétariat général ont participé à divers groupes de travail organisés par le Canton.
- b) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportant leur soutien si besoin.
- c) Des membres du Comités et/ou le Secrétaire général ont participé à des séances d'informations et/ou des séminaires organisés par l'Association des Communes Suisses (ACS).
- d) Diverses rencontres ont enfin eu lieu avec l'UCV, notamment dans les domaines de la péréquation, des constructions scolaires et de l'aménagement du territoire.

Mont-sur-Rolle, janvier 2019

Association de Communes Vaudoises AdCV - Rte du Château 4 – Case postale 17 - 1185 Mont-sur-Rolle
Tél. 021 826 11 41 - E-mail: secretariat@adc.ch - Site: www.adcv.ch

BUREAU INTERMUNICIPAL (BI)

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2018 :

- 4 fois, sous la présidence de M. Jean-Pierre **Rochat**, Syndic de Chavannes-près-Renens
- 2 fois, sous la présidence de M. Stéphane **Rezso**, Syndic de Crissier

Lors de ces séances, le Bureau intermunicipal a pris les décisions suivantes :

- Ecrire aux Municipalités des communes de l'Ouest avec copie aux comités de direction des associations et organismes intercommunaux afin de leur faire part de ses inquiétudes et de son souhait que les budgets 2019 des associations n'augmentent pas par rapport à ceux de 2018.
- Adopter le budget des comptes de fonctionnement et études 2019 du SDOL.
- Adopter les comptes 2017 et le budget 2019 de l'Inspection intercommunale des chantiers.
- Mettre en pause et laisser la réflexion en suspens quant à l'étude du regroupement des services de sécurité de l'Ouest lausannois.
- Inviter M. Laurent Fankhauser, directeur ECA et président du COPIL VIDIS, à présenter le projet VIDIS avec un état des lieux.
- Inviter M. Frédéric Schaer, commandant de la Police de l'Ouest lausannois, au Bureau intermunicipal.

ASSOCIATION "SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS"



Rapport de gestion 2018 pour Saint-Sulpice

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district.

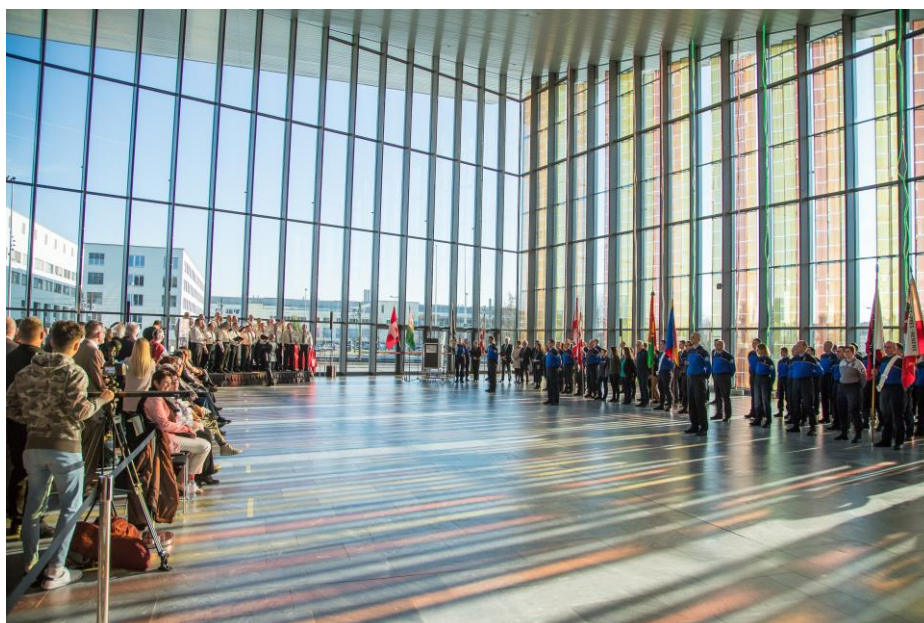
Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite, chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible auprès du Président du Conseil communal, en format électronique, auprès des délégués de la commune au sein du Conseil intercommunal, auprès du Conseiller municipal en charge de la police, auprès du Secrétariat de la POL et sur internet à l'adresse www.polouest.ch.

Il est à relever que la Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.

Comité de Direction et Conseil intercommunal

Le Conseiller municipal en charge de représenter la commune de Saint-Sulpice est Monsieur Marcel-André Panzera. En 2018, le représentant de cette commune a participé à huit séances du Comité de Direction, au cours desquelles 40 décisions ont été prises. Monsieur Panzera a été désigné, en janvier 2018, en tant que délégué à la Conférence des Directeurs des Polices Municipales Vaudoises (CDPMV), représentant de la Police de l'Ouest lausannois, en remplacement de M. Michel Farine. Dans ce cadre, il a participé à neuf séances de Comité hors district, à deux séances de représentativité lors des remises de brevets et deux séances d'information à l'Académie de police à Savatan et à quatre séances d'assermentation hors POL. Il a, en outre, contribué activement au Comité d'organisation de la célébration des 10 ans de la POL dans la recherche de sponsoring pour le support financier de l'événement.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises en 2018 et six préavis ont été traités au cours de l'année. Les représentants de Saint-Sulpice au Conseil intercommunal sont au nombre de deux, soit Madame Annamaria Leonardi et Monsieur René Piller.



Cérémonie d'assermentation du 23 mars 2018

Répondant communal

Pour Saint-Sulpice, le répondant communal est le premier-lieutenant Chappuis. A l'instar de l'année précédente, l'échange d'informations entre le municipal, M. Panzera, et le répondant, s'est effectué à raison d'une fois par mois environ.

Tout au long de l'année, le répondant a apporté son soutien au Municipal notamment dans le cadre de la construction du Règlement sur le stationnement privilégié, ainsi que pour la problématique de la signalétique du parc du Pélican. Il a été approché par la Directrice de l'enfance (UAPE) pour la création d'un processus dans le cas où des parents ne viendraient pas chercher leur progéniture, à la fermeture de la structure. Ce sujet n'étant pas clos, il sera encore débattu en 2019.

Dans le dernier semestre 2018, le premier-lieutenant Chappuis a intégré le collège des chefs de service à l'occasion de leurs séances mensuelles. Cette expérience a permis de comprendre les besoins, les attentes et les contraintes de chacun et chacune. Elle perdurera en 2019 et devrait contribuer à resserrer les liens entre la commune de Saint-Sulpice et la POL, afin de gagner en efficience.

La campagne de prévention particulière et ciblée sur la problématique des nuisances sonores, en lien avec la fréquentation des plages et plus généralement du trouble à la tranquillité publique, a été reconduite en 2018. Cette action, appelée "Décibels", a également été étendue à l'ensemble du territoire du district de l'Ouest lausannois pendant la période estivale.

Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le Commandant, le Maj F. Schaer.

Principales activités en matière d'approche en résolution de problèmes sur le territoire de Saint-Sulpice

Année après année, les Unités territoriales continuent à élargir le réseau, étoffer les partenariats et marquent une présence visible sur le territoire. Dans le cadre de son activité au profit de la commune, le personnel de l'Unité territoriale du secteur s'est occupé de différentes problématiques. Il s'est, entre autres, chargé d'intervenir à l'endroit d'un propriétaire de chien qui laissait son animal divaguer librement dans le quartier. Cette situation, signalée à la police, créait auprès des passants des craintes de morsure ou d'attaque. Le propriétaire, rencontré par un agent, n'avait pas remarqué que son animal quittait momentanément sa terrasse. Il a été sensibilisé et a pris les mesures pour mettre un terme aux balades solitaires de son chien. Les policiers ont également été sollicités par une habitante de la commune qui se plaignait des nuisances générées par le moteur de la pompe à eau de la piscine d'une voisine. L'intervention d'un policier, en qualité de médiateur, et la bonne volonté de la propriétaire de la piscine, laquelle a réalisé des travaux, ont conduit à la diminution des nuisances sonores.

Service de la signalisation

En 2018, à Saint-Sulpice, le service est intervenu à 122 reprises sur des chantiers, particulièrement dans le cadre de la réfection de la chaussée au chemin du Bochet ainsi que l'amélioration du réseau de fibre optique. Les policiers sont également intervenus lors de 15 manifestations, dont le Marché villageois, les soirées de gym, les tournois de foot, la Fête nationale du 1^{er} Août, la revue des pompiers, la Fête de l'Abbaye et Cap sur l'Ouest. Enfin, 116 interventions ont été réalisées dont notamment pour la pose de compteurs routiers et de signalisation provisoire pour la suppression de places de parc suite à des déménagements, manifestations, travaux, etc.



Prévention dans les écoles

Statistiques pour Saint-Sulpice

Les chiffres ci-après sont extraits du rapport de gestion de la POL.

Police Proximité

Unité trafic	Infractions radar	nombre de contrôles	51
		véhicules contrôlés	4'969
		véhicules en infraction	541
		% d'infractions	10.89 %
	Signalisation	Interventions	253

Police Administrative

Commission de police	Ordonnances pénales dans la commune *	Domaine privé	346
		Domaine public	370
	Audiences		8
	Amendes d'ordre délivrées	Circulation et stationnement	2'101
Naturalisations	Nombre de rapports rédigés	Solde année précédente	15
		Naturalisations	41
		PV d'audition	-
		Rapports SPOP	-
		Autres rapports	-
En attente de rédaction		18	
Notifications	Commandements de payer reçus		207
	Mandats reçus		7
Police du commerce	Total des manifestations ouvertes au public, séances réunions, locations de salle : 448	Janvier	25
		Février	20
		Mars	54
		Avril	25
		Mai	36
		Juin	69
		Juillet	21
		Août	17
		Septembre	40
		Octobre	46
		Novembre	61
		Décembre	34

*Une ordonnance pénale fait notamment suite à :

- une amende d'ordre qui n'a pas été payée dans les délais légaux (30 jours)
- une dénonciation sur terrain privé (par exemple parking devant un immeuble)
- toutes dénonciations en lien avec les différents règlements communaux et toutes infractions relevant de la compétence de la Commission de police

L'ordonnance pénale est notifiée par courrier recommandé au contrevenant. Elle indique entre autres les faits reprochés et la sanction.



Commune de St-Sulpice Monitoring 2018

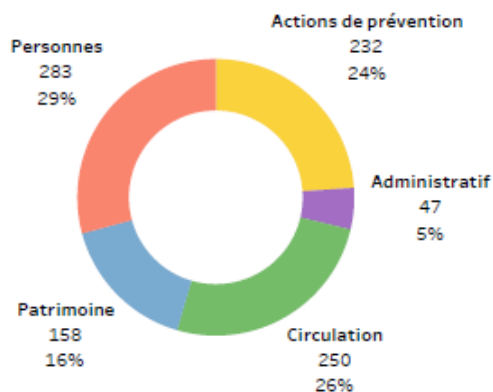
(Les données ci-dessous ne sont pas liées aux statistiques OFS, il s'agit exclusivement d'indicateurs provenant de l'activité policière)

Événements et actions de prévention

738 événements
+
232 actions de prévention



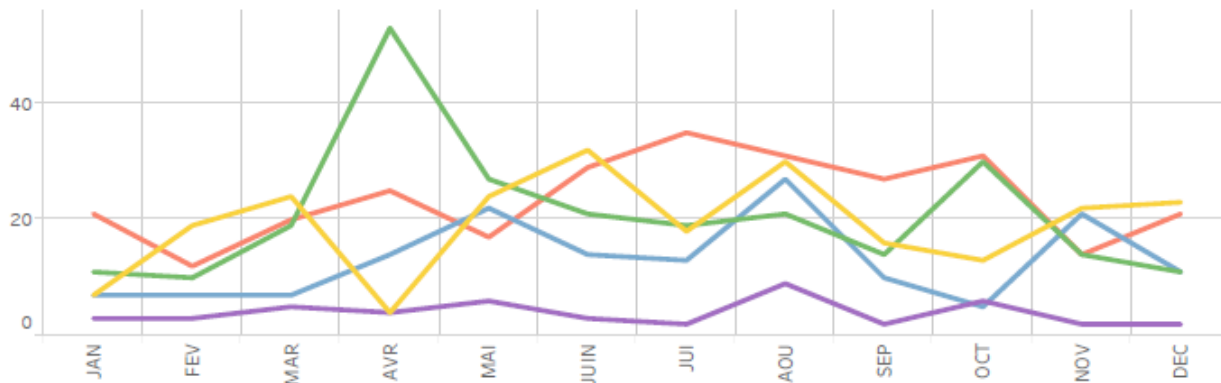
Ces événements ont conduit à 12 appréhensions et/ou mises en cellule d'une ou de plusieurs personnes



Sémantique : Un événement se qualifie par l'intervention d'une patrouille de police ou, dans une moindre mesure, par la gestion d'un événement au guichet (ex : prise de plainte).

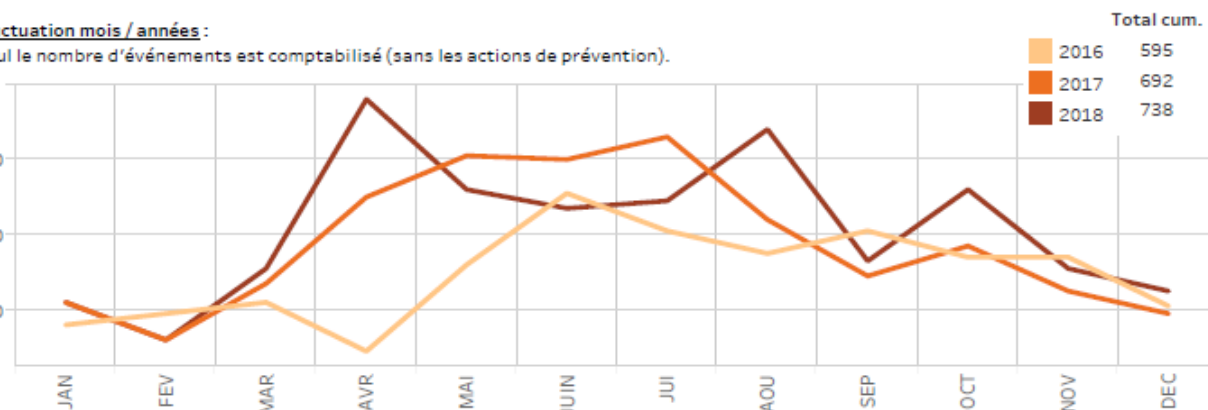
- Catégories :**
- Une action de prévention se caractérise par un effort visant à diminuer un phénomène contenu dans une catégorie.
 - **Personnes :** infractions touchant les personnes (par ex. lésions corporelles, stupéfiants, nuisances).
 - **Patrimoine :** infractions touchant les biens (par ex. vols, cambriolages (véhicules, commerces, habitations), dommages à la propriété).
 - **Circulation :** contrôles de circulation, infractions LCR, accidents.
 - **Administratif :** ensemble des processus administratifs (par ex. documents perdus/trouvés, dépôt d'armes/munitions, retrait de plaque).

Fluctuation des catégories :



Fluctuation mois / années :

Seul le nombre d'événements est comptabilisé (sans les actions de prévention).



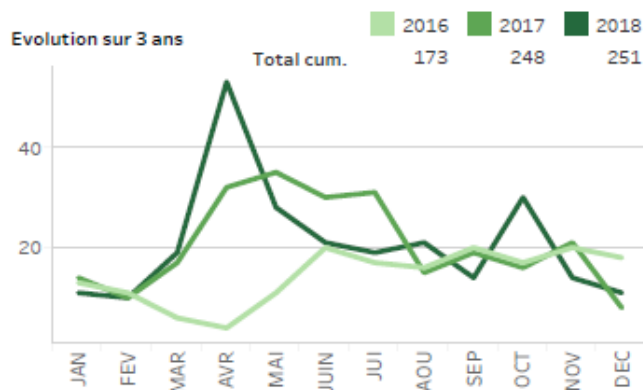
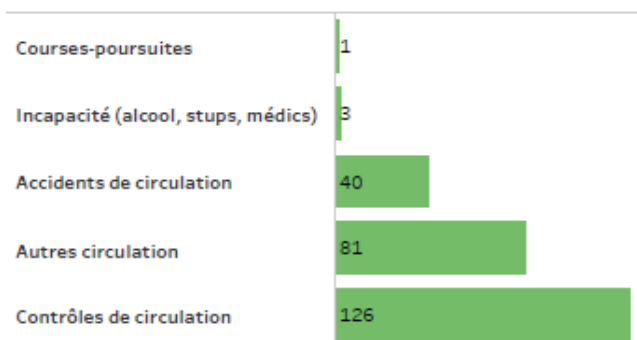
Total cum.

2016 595
2017 692
2018 738

Tendances des phénomènes 2018

Un événement peut comprendre plusieurs phénomènes, ainsi une infraction touchant les personnes peut par exemple comporter des lésions corporelles, des stupéfiants et un vol.

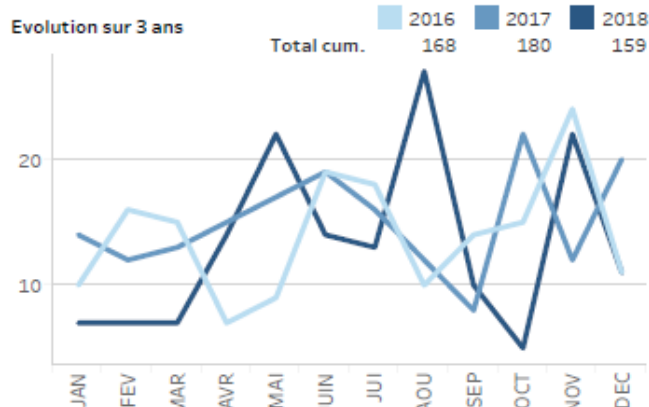
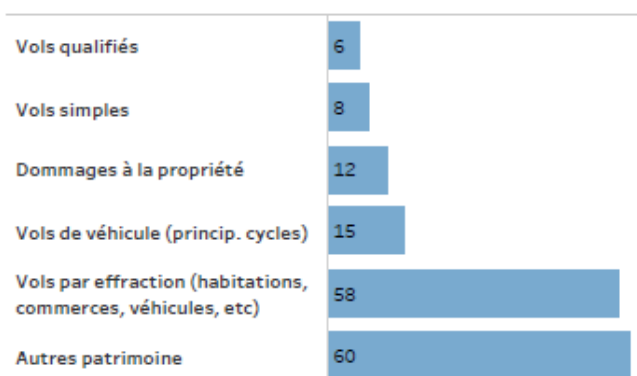
Circulation



Les pics d'avril et d'octobre s'expliquent par l'augmentation des contrôles généraux de circulation.

"Autres circulation" comprend les infractions à la LCR, les pannes de signalisation, les véhicules gênants/sans plaque.

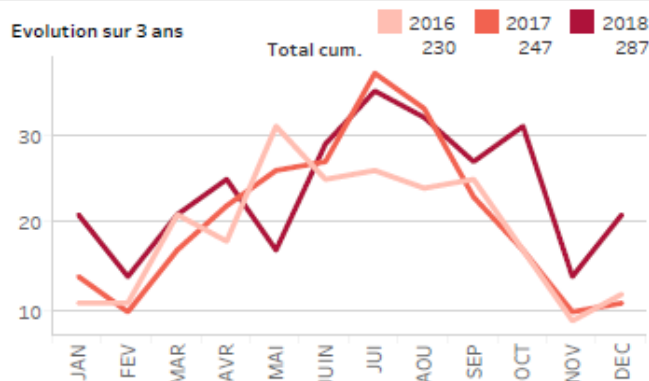
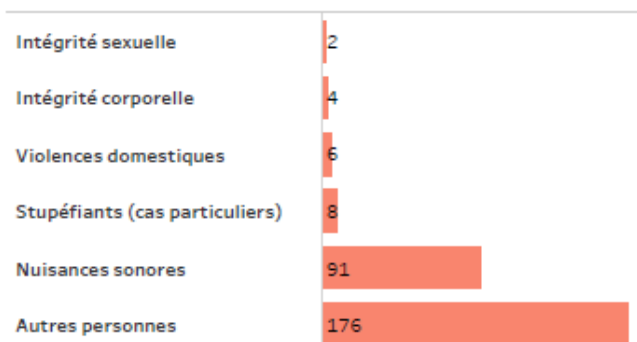
Patrimoine



Les pics de mai et de novembre s'expliquent par l'augmentation des vols par effraction. Le pic d'août est lié à l'augmentation des infractions intitulées "Autres patrimoine".

"Autres patrimoine" comprend les animaux errants/décédés, les escroqueries, les incendies/inondations, les objets/véhicules suspects et/ou ..

Personnes



Le pic situé entre juin et septembre est en lien avec l'augmentation des nuisances sonores notamment durant la période estivale. Le pic d'octobre s'explique par l'augmentation des infractions intitulées "Autres personnes".

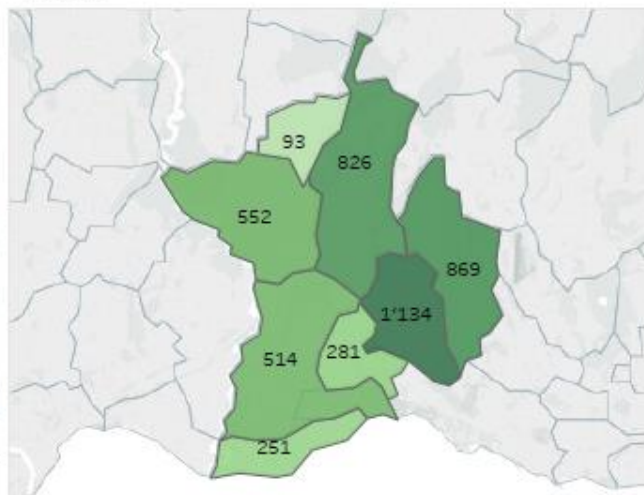
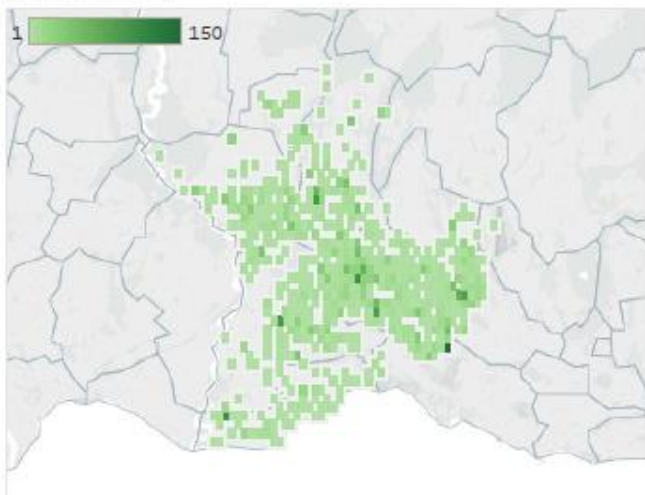
"Autres personnes" comprend les demandes d'ambulance, les fuites d'hôpitaux/lieux de placement, les individus perturbés/recherchés/suspects, les inquiétudes pour une personne et les litiges.

"Stupéfiants" : Les cas particuliers ne comptabilisent pas la consommation de joints.

Distribution des phénomènes par commune

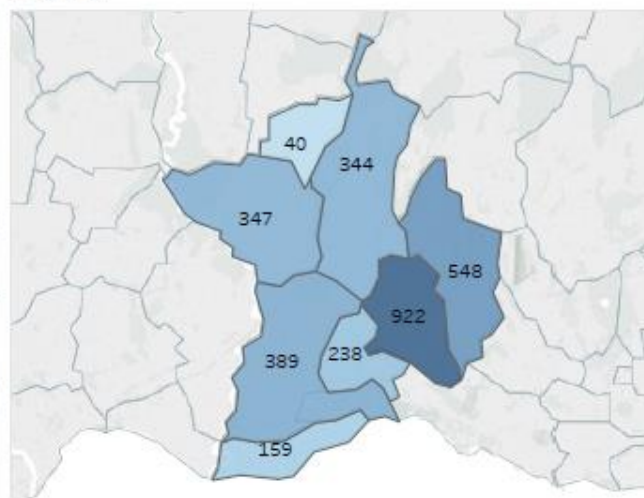
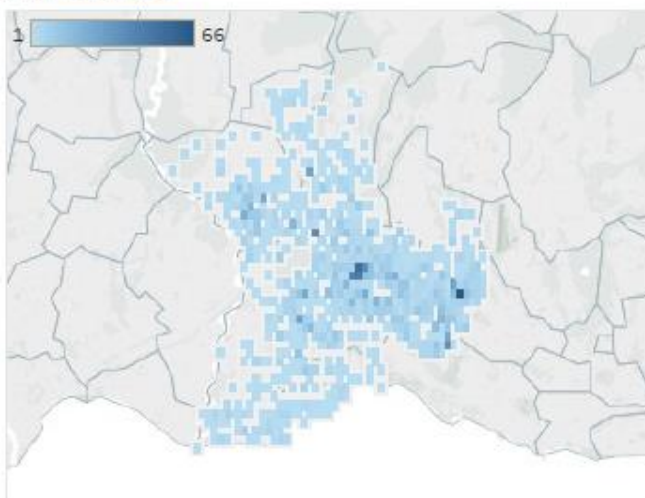
Circulation 2018

4'520 cas



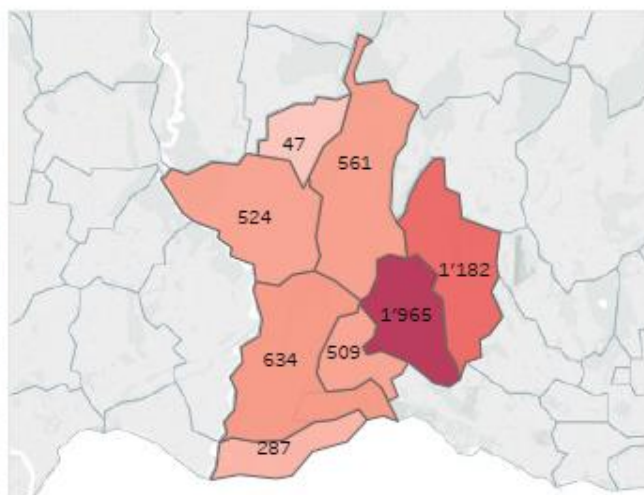
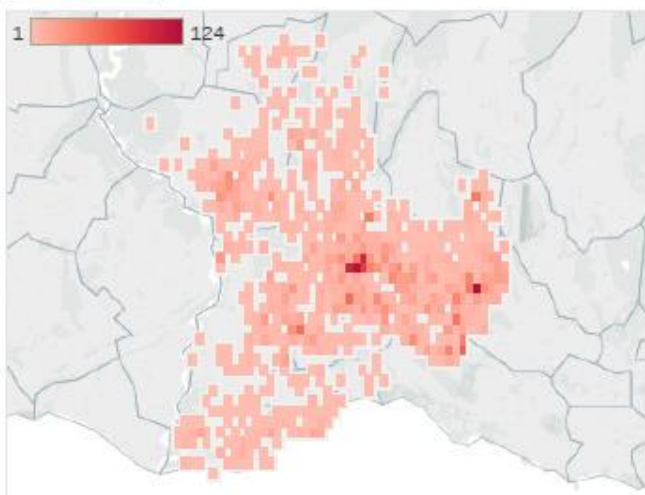
Patrimoine 2018

2'987 cas



Personnes 2018

5'709 cas



COMMISSION DE COORDINATION OUEST LAUSANNOIS- HAUTES ECOLES / COH

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation de Saint-Sulpice : MM. Alain **Clerc**, Syndic, et Pierre-Yves **Brandt**, Conseiller municipal.

Présidence 2018 : M. Jean-Pierre **Rochat**, Syndic, Chavannes-près-Renens.

La Commission a tenu 2 séances et a traité les principaux objets suivants :

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- Projet « Campus RTS » : En raison de la votation sur l'initiative « No Billag » du 4 mars 2018, le projet est suspendu. La RTS devrait savoir en juillet 2018, si son projet d'implantation sur le site de l'EPFL est maintenu, modifié ou abandonné.

Faute d'information officielle lors de la 2^{ème} séance de l'année, le programme du bâtiment devant être avalisé par le Conseil d'administration au 3^{ème} trimestre 2019, la COH demande à en être informée afin qu'elle puisse se prononcer sur le projet si celui-ci est modifié. En effet, le PAC 229 ne permet pas toute activité.

UNIL

- Projet de raccordement du Vortex au réseau d'eau du lac. Ce projet n'aura pas d'impact en surface, à l'exception des fouilles durant les travaux.

COMMUNE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS

- Jonction autoroutière : conséquences pour les Hautes Ecoles.

Pour les Hautes Ecoles, ce projet serait utile maintenant, mais il est difficile d'estimer s'il le sera encore dans 12 ans, au moment de la mise en service de la jonction, vu que le contexte, notamment technologique, pourrait avoir évolué d'ici là.

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice sont favorables à ce projet, même si celle d'Ecublens, en litige avec l'OFROU par rapport aux emprises de chantier et aux mesures compensatoires, va devoir faire opposition quant à ces aspects. Elles regrettent toutefois que la Commune de Lausanne ait décidé de ne pas accepter la bretelle permettant à la jonction de Malley, de rejoindre l'autoroute depuis Saint-Sulpice/Dorigny en direction de la Maladière, alors que le trafic est déjà saturé à proximité de la jonction, sur la route de Chavannes et à son débouché au giratoire de la Maladière. Elles estiment que Lausanne a tout intérêt à financer cette partie du projet, car cela déchargerait de manière importante le carrefour de la Bourdonnette et améliorerait l'accès à la Ville.

Les Hautes Ecoles sont souvent interpellées par les cyclistes par rapport aux conditions de circulation sur le pont passant sur l'autoroute à proximité de la Bourdonnette, d'où leur inquiétude si la situation actuelle doit perdurer jusqu'à l'ouverture de la jonction.

Il s'agit également de gérer l'arrivée des vélos et des voitures sur le campus. L'UNIL va prendre des mesures pour limiter le nombre de voitures sur les routes et diminuer aussi la tension sur l'Ouest lausannois. La plus efficace consiste à diminuer le nombre de places de parc. L'UNIL ne créera donc pas de nouvelles places de parc en relation avec les projets à venir.

COMMUNE DE LAUSANNE

- Proposition à la COH tendant à demander au Conseil d'Etat l'ouverture d'une procédure d'addenda au PAC 229 des Hautes Ecoles pour la mise en valeur d'une partie des terrains de sports.

En l'état, les trois communes concernées sont opposées à la proposition lausannoise de solliciter du Conseil d'Etat l'ouverture d'une procédure d'addenda au PAC 229 concernant les terrains de sports, vu les divergences entre les parties quant à l'utilisation de ces terrains.

Dès lors, il a été convenu que les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice sollicitent auprès du Conseil d'Etat une rencontre dont l'objectif principal consiste en la révision du PAC 229, ce qui a été fait par courrier du 23 juillet 2018. La réponse du Conseil d'Etat, intervenue après la dernière séance de l'année, sera discutée en 2019.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR

En 2018, l'hôtellerie en Suisse a enregistré 38,8 millions de nuitées, soit le meilleur résultat jamais comptabilisé jusqu'à ce jour. Ceci représente une croissance de 3,8 % (+ 1,4 million) par rapport à 2017. La demande étrangère totalise 21,4 millions d'unités, en hausse de 4,5 % (+ 921'000). Elle affiche ainsi son meilleur bilan depuis 10 ans. De leur côté, les nuitées suisses progressent de 2,9 % (+ 493'000) et atteignent ainsi la valeur record de 17,4 millions de nuitées. Tels sont les résultats définitifs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) se félicite une fois encore des résultats très positifs concernant les nuitées hôtelières 2018 (+ 0,8 %). Celles-ci renforcent le record atteint en 2017. En cause, un marché suisse fort en continuelle progression, un redressement européen consolidé et de belles évolutions sur des marchés cibles de l'Office du tourisme vaudois et ses partenaires.

2018, nouvelle année record pour la fréquentation hôtelière de Lausanne et agglomération. Avec 1'258'932 nuitées comptabilisées en 2018, Lausanne Tourisme enregistre un nouveau record de fréquentation dans la destination phare du canton de Vaud, affichant une progression de l'ordre de 2,5 % par rapport à 2017. L'augmentation la plus marquée a été observée au mois d'août.

Le relevé des montants versés à Mobilis pour la Lausanne Transport Card étaye ce constat. Sur la base du décompte des nuitées transmis par Lausanne Tourisme, le versement du FERL s'inscrit à :

2015 :	CHF 1'073'428.-
2016 :	CHF 1'269'438.-
2017 :	CHF 1'347'318.-
2018 :	CHF 1'390'892.-

Au cours de l'année, la commission intercommunale de la taxe de séjour qui gère le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) s'est réunie deux fois : le 25 mai et le 12 octobre 2018. Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer des subventions à 21 projets pour un montant total de CHF 1'003'000.-.

CHF 15'000.-	Festival Programme Commun, 4 ^{ème} édition
CHF 20'000.-	ITU Triathlon World Cup - 2018
CHF 50'000.-	ITU World Triathlon Series Grand Final 2019
CHF 20'000.-	Cap sur l'Ouest 2018, la fête du district de l'Ouest lausannois
CHF 8'000.-	Festival de théâtre de Chisaz, Crissier
CHF 5'000.-	Festival Blues Rules Crissier, 9 ^{ème} édition
CHF 10'000.-	Festival Destiny 2018, 12 ^{ème} édition
CHF 100'000.-	Lausanne Jardins 2019
CHF 90'000.-	Festival de la Cité, édition 2018
CHF 180'000.-	Théâtre du Soleil
CHF 40'000.-	Swiss Dance Days 2019

CHF 5'000.-	City Event Athletissima
CHF 100'000.-	Lausanne Tourisme : Bureau d'accueil supplémentaire dans le cadre des JOJ 2020
CHF 80'000.-	Lausanne Tourisme : Développement d'une stratégie œnotouristique et gastronomique
CHF 70'000.-	Lausanne Tourisme : Etude de faisabilité d'une signalétique touristique
CHF 120'000.-	Lausanne Tourisme : Création d'une application the Lausanner
CHF 30'000.-	33 ^{ème} Congrès de la Conférence internationale des Barreaux
CHF 20'000.-	Festival Lausanne Lumières 2018
CHF 25'000.-	Bô Noël 2018 (Association Lausanne Noël)
CHF 5'000.-	Association Zigzag, théâtre et jeune public dans l'Ouest lausannois
CHF 10'000.-	Rallye FVJC 2019

Outre, les subventions ci-dessus, le FERL a versé, en 2018, des soutiens liés à des décisions d'années antérieures. La réalisation de ces projets figure dans des rapports précédents.

Le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50 %.

ECORECYCLAGE

BILAN ENVIRONNEMENTAL 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

Ecorecyclage est engagée au quotidien dans la valorisation de la matière organique afin de produire du compost biologique et du biogaz 100% local et neutre en CO₂.

Le développement continu des installations du site a permis à l'entreprise de doubler sa production de biogaz en quatre ans et d'améliorer la qualité de son compost labellisé Bourgeon. De plus, la récente acquisition d'un déconditionneur de biodéchets et d'une installation de tri optique contribuera à augmenter les rendements de l'installation de méthanisation du site à l'avenir.

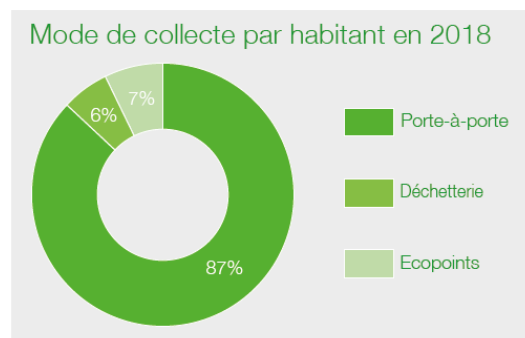
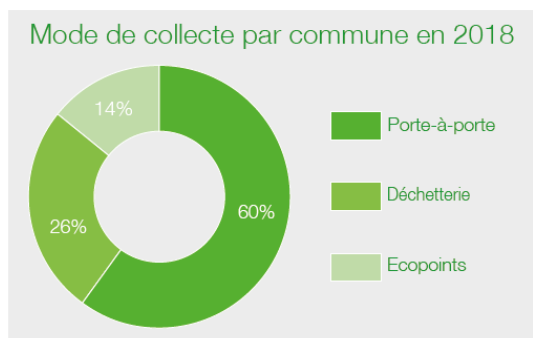
Le bilan des activités de 2018 est positif. Les productions de biogaz et de compost sont en augmentation par rapport à 2017, tout comme la quantité de déchets organiques réceptionnée sur le site de Lavigny. Ce phénomène provient notamment des nombreuses mesures mises en place par les communes clientes afin de favoriser le recyclage des déchets verts et alimentaires.

1. COLLECTE DES BIODECHETS

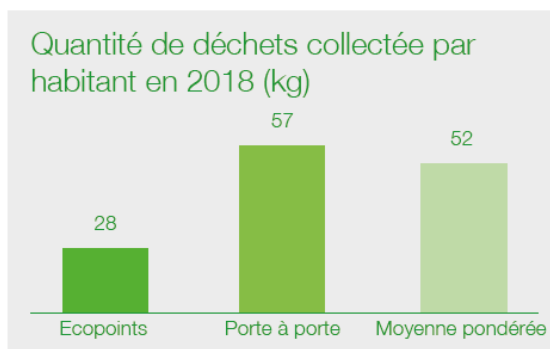
Près de 70 communes sont affiliées à Ecorecyclage et livrent leurs biodéchets à Lavigny, soit près de 40% de la population vaudoise (290'000 habitants).

1.1. Mode de collecte privilégié : le porte-à-porte

60% des communes clientes privilégient le mode de collecte en porte-à-porte facilitant ainsi le tri des déchets pour les ménages sans voiture. On constate également qu'environ 260'000 habitants bénéficient directement de ce service, soit plus de 85% des habitants des communes clientes.



Le mode de collecte en porte-à-porte représente le système le plus répandu et le plus efficace pour récupérer les déchets organiques ménagers ainsi que les déchets verts du jardin. Durant l'année 2018, ce mode de collecte s'est développé au sein de la population avec une augmentation de 79% à 87%, au détriment d'une collecte par le biais des écopoints (- 50%). La quantité moyenne de biodéchets récoltée est de 57 kg par habitant pour le porte-à-porte, contre 28 kg aux écopoints.



On constate que le choix du type de collecte par habitant varie en fonction des zones d'habitation. Dans les zones résidentielles par exemple, la collecte en porte-à-porte est la plus appréciée.

1.2. Tournées vertes : quantité et qualité des biodéchets

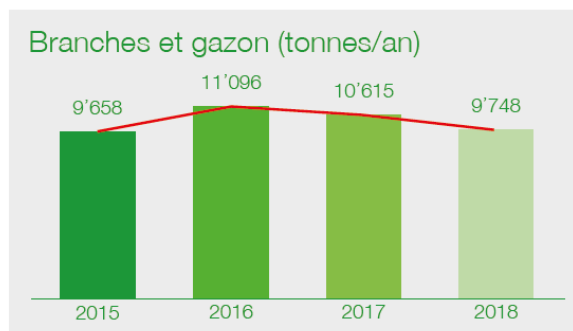
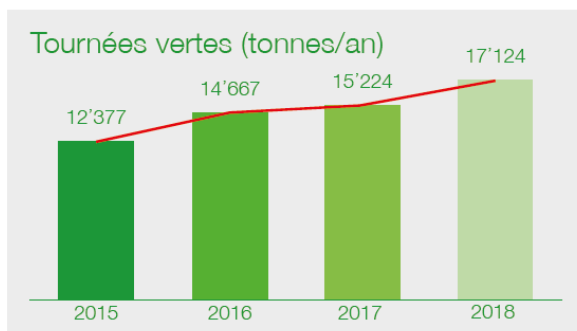
De manière générale, on constate une augmentation du tonnage des tournées vertes de plus de 12% par rapport à 2017. Ce phénomène est lié au développement du système de collecte en porte-à-porte organisé par les communes.

Tournées vertes par habitant :

Maximum : 154 kg/an

Minimum : 21 kg/an

Moyenne pondérée : env. 52 kg/an

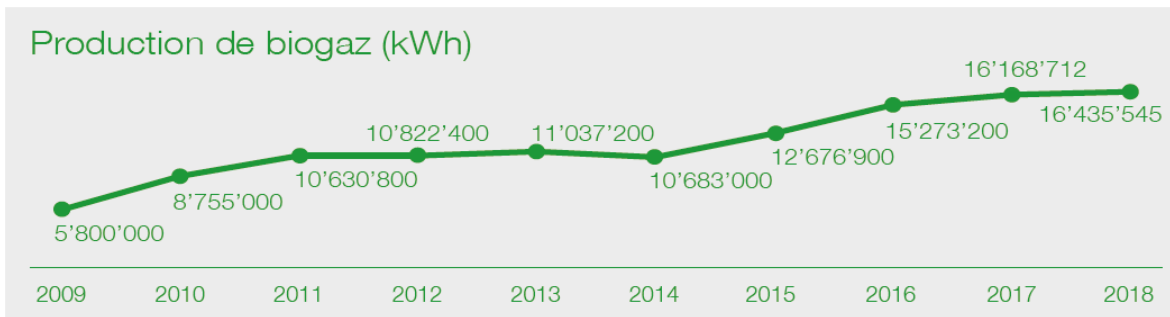


En 2018 comme en 2017, les quantités de déchets verts (branches et gazon) issus des déchetteries sont en diminution en raison de la sécheresse observée durant la période.

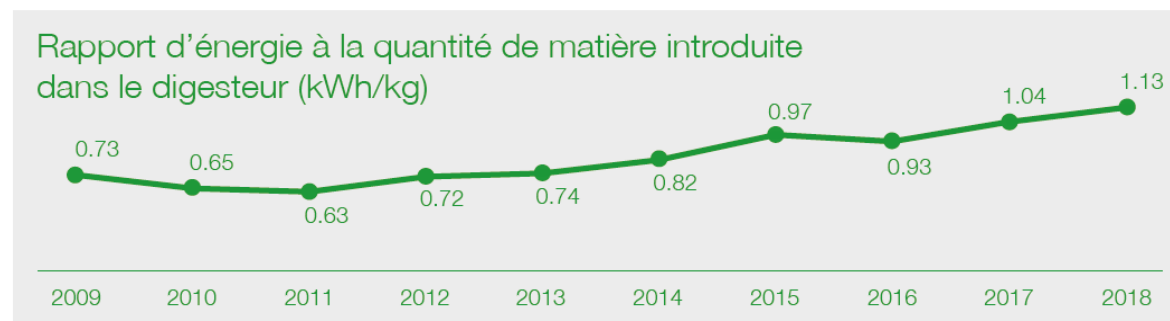
La qualité des déchets livrée sur site a un impact direct sur le bon fonctionnement des installations, sur la production de biogaz et celle des engrais organiques. Bien que l'usage du sac compostable soit en nette augmentation dans les arrivages, il subsiste toutefois une quantité non négligeable d'indésirables (plastique, fer, aluminium, etc.). C'est pourquoi, la sensibilisation de la population à cette problématique des indésirables dans les biodéchets doit rester une priorité dans la communication des communes à leurs habitants.

2. PRODUCTION DE BIOGAZ

La production annuelle de biogaz a évolué favorablement en 2018 puisqu'elle passe de 16'168'712 kWh à 16'435'545 kWh, soit une légère augmentation de 1,6%.



La quantité de 16'435'545 kWh de biogaz produite en 2018 correspond à env. 1'643'000 litres équivalent essence dans la mobilité.

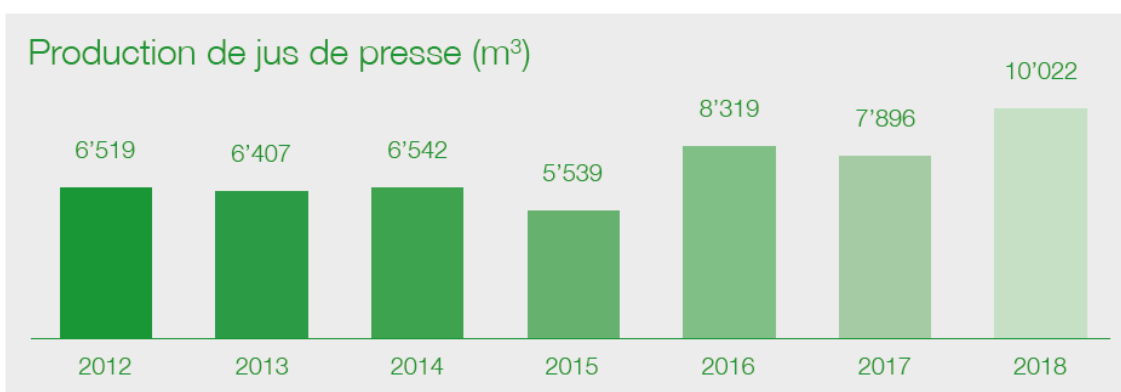
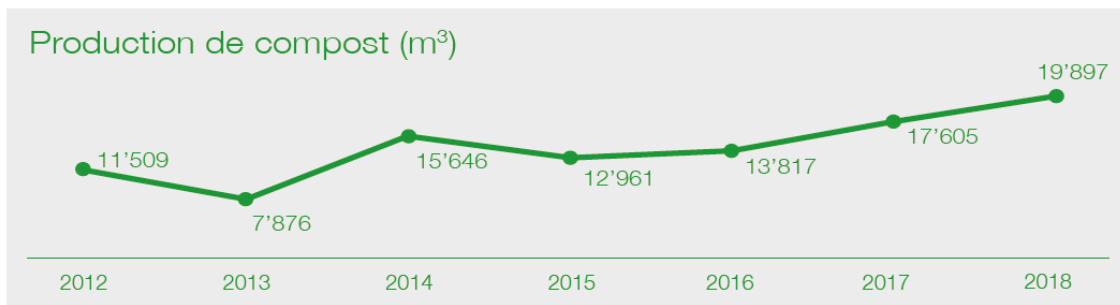


En 2018, l'installation de méthanisation (appelée également digesteur) a atteint une performance positive avec 1,13 kWh/kg au regard de 1,04 kWh/kg en 2017.

10 kg de déchets organiques de qualité = 1 m³ de biogaz = 1 litre d'essence

3. PRODUCTION D'ENGRAIS ORGANIQUES

Les productions de compost et de jus de presse sont en nette augmentation depuis 2013.



Le compost destiné aux particuliers et aux professionnels produit sur le site de Lavigny est reconnu pour sa qualité. C'est pourquoi il a obtenu le label Bourgeon.

Le jus de presse et le compost destinés à la culture des champs sont distribués par le groupement d'agriculteurs Distri-compost, qui propose une prestation « rendu-épandu ».

1 tonne de déchets organiques de qualité = besoins en engrais de 320 m² de surface cultivable

La quantité d'engrais biologique produite à Lavigny peut couvrir les besoins annuels d'environ 1'000 hectares de terre cultivable, ce qui représente environ 7% des surfaces agricoles libres (sans bétail) du canton de Vaud.

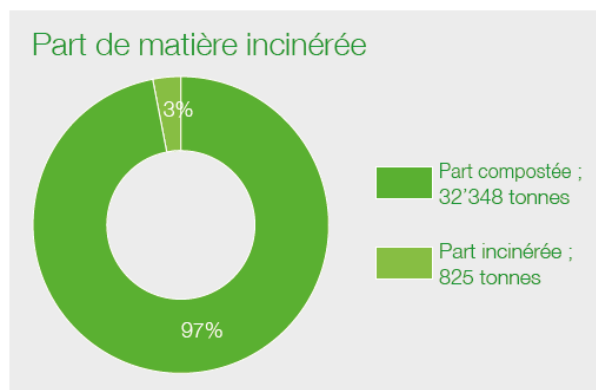
Les équipements du site de Lavigny permettent de maintenir un niveau de qualité du compost et de limiter la part qui doit être incinérée à 3% du volume traité. En 2018, ce volume représente un peu plus de 800 tonnes de matière alors que plus de 32'000 tonnes de matière sont compostées.

De plus, en 2018, l'entreprise a investi dans une installation de tri optique permettant de séparer les indésirables de la matière organique et ainsi d'optimiser la qualité de ses produits et de diminuer les quantités incinérées dans les installations TRIDEL. Cette installation sera opérationnelle courant juin 2019.

Remerciements

L'entreprise remercie tous les acteurs qui contribuent au succès de cette filière de valorisation matière et énergie et qui participent ainsi activement à la préservation de l'environnement.

ECORECYCLAGE - ROUTE DU VIGNOBLE 101 – CH-1175 LAVIGNY
tél. +41 21 821 84 84 – fax +41 21 808 58 25 – info@ecorecyclage.ch



GROUPEMENT DU TRIAGE FORESTIER INTERCOMMUNAL DE LA VENOGÉ

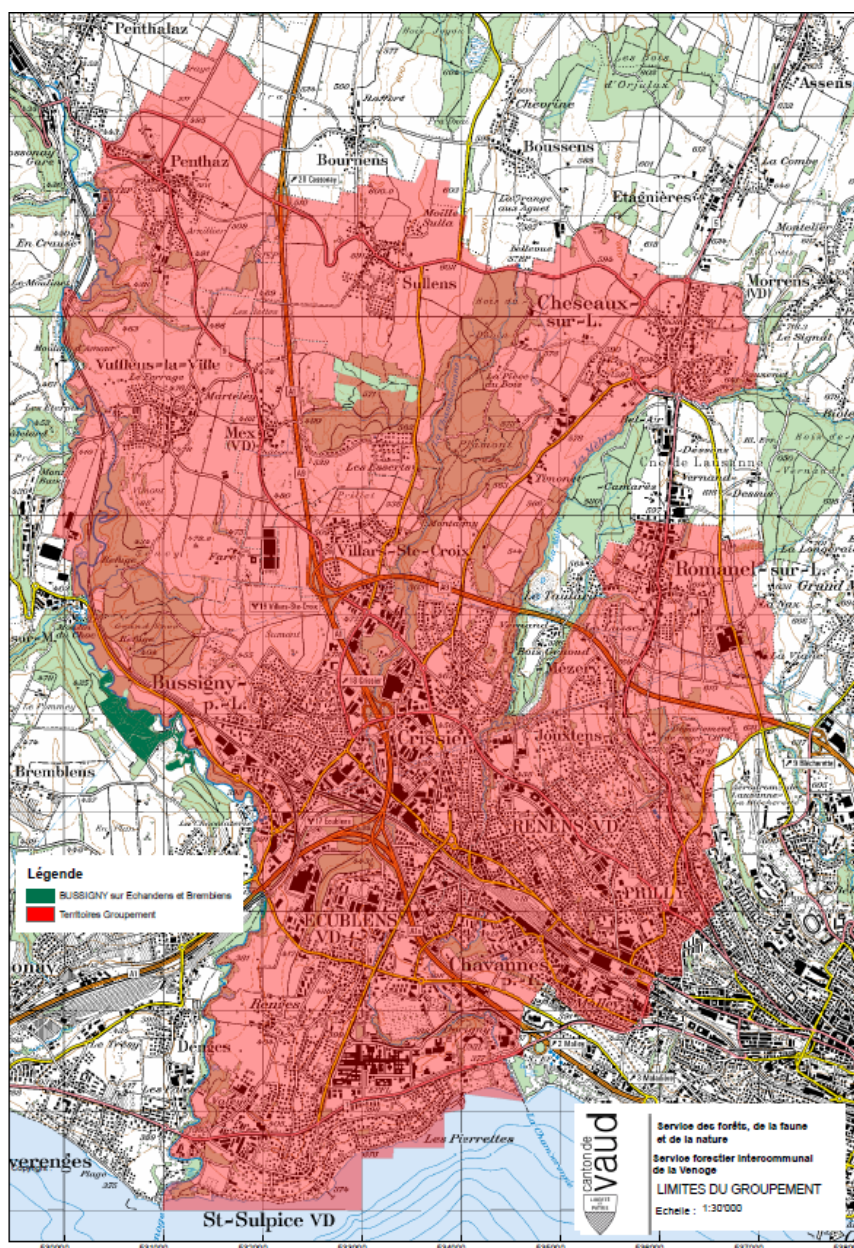
Composition

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxten-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - Saint-Sulpice - Sullens - Villars-Ste-Croix - Vuflens-la-Ville.

Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.



Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2016-2021

Président du comité :	M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
Vice-Président du comité :	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité :	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité :	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée :	M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée :	M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
Secrétaire de l'assemblée :	Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable :	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Garde forestier :	M. Laurent Robert

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 21 mars 2018 à Prilly. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 19 septembre 2018 à Renens.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse du prêt FIF (fond d'investissement forestier) accordé au Groupement par l'Etat
- Optimisation des ventes de bois en renonçant, partiellement, à la commercialisation avec La Forestière
- Incidence financière de la nouvelle participation de l'Etat au Groupement (plus favorable que la précédente)
- Au total, le comité s'est réuni à 8 reprises

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

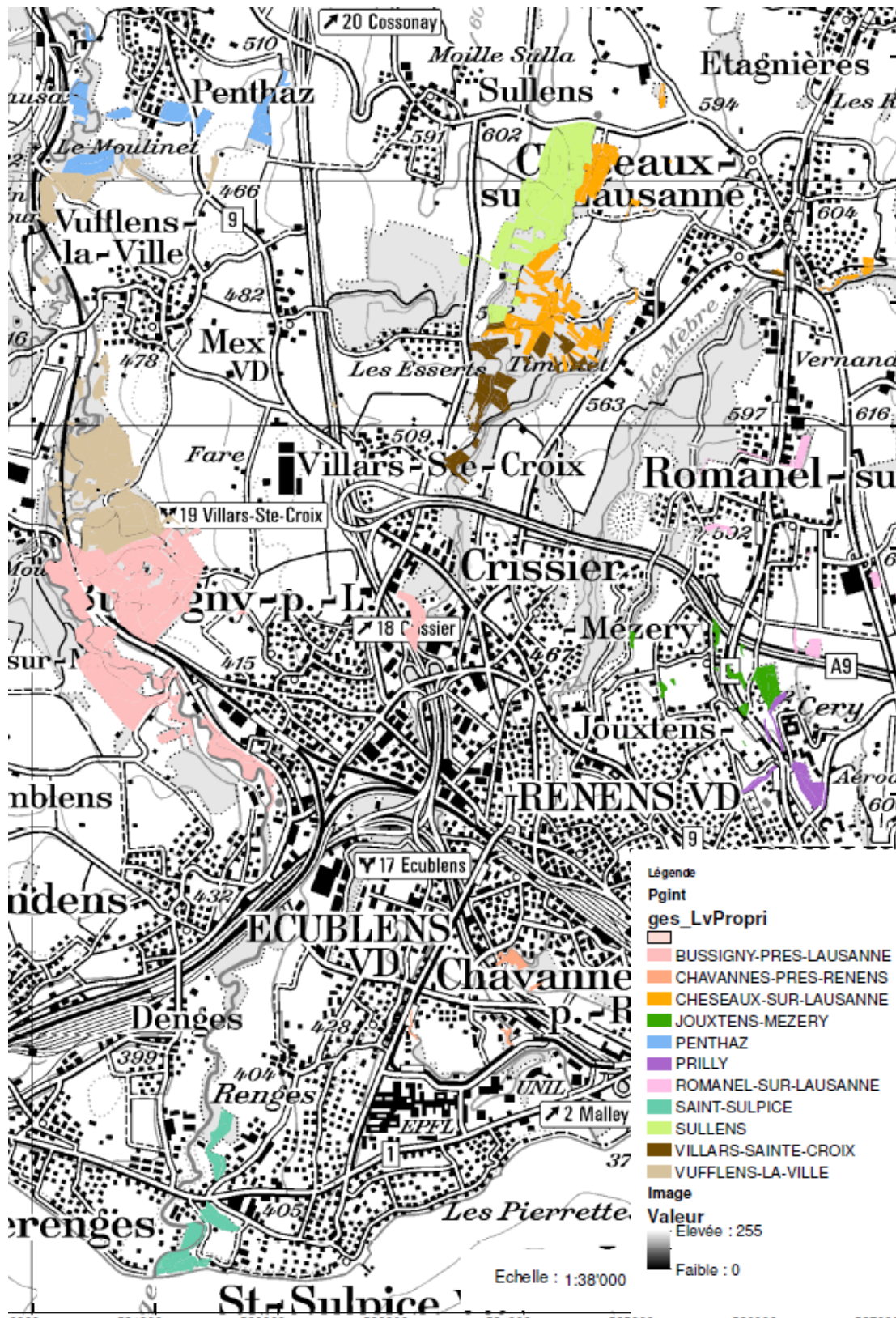
Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont :

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 4'800 m³ de bois (4'500 m³ en 2017).

RAPPORT DE GESTION 2018 DES FORÊTS GÉRÉES PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DE LA VENOGÉ BAUX À FERME



Forêts des communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville

Organisation du service forestier intercommunal

Les communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité (Président : M. Glardon Conseiller municipal; Vice-Président : M. Maeder, Syndic et M. Haemmerli Conseiller municipal). L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre, de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voutage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts.

Sylviculture et fauchage (135'950 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 et 18 mètres selon l'âge des peuplements.

Propriétaires	Surface en m ²
Bussigny	20'801
Chavannes-près-Renens	548
Cheseaux-sur-Lausanne	12'203
Jouxens-Mézery	12'033
Penthaz	0
Prilly	8'491
Romanel-sur-Lausanne	4'139
Sullens	10'442
Saint-Sulpice	3'281
Villars-Ste-Croix	12'907
Vufflens-la-Ville	51'105
Total surface en m ²	135'950

Eclaircies forestières normales (2'690 m³) et éclaircies forestières forcées de chablis (611 m³)

Ce chapitre traite des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune ainsi que les "chablis" (terme désignant les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites). A noter que le garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

Propriétaire	Normal m ³	Chablis res m ³	Total normal + chablis m ³
Bussigny	413	21	434
Chavannes-près-Renens	20	0	20
Cheseaux-sur-Lausanne	493	12	505
Jouxens-Mézery	81	64	145
Penthaz	38	178	216
Prilly	36	39	75
Romanel-sur-Lausanne	43	10	53
Sullens	363	45	408
Saint-Sulpice	212	82	294
Villars-Ste-Croix	322	8	330
Vufflens-la-Ville	669	152	821
Total en m³	2'690	611	3'301

Eclaircies, sylviculture des forêts de protection et de biodiversité 2016-2019

Ce chapitre traite des surfaces qui ont été entretenues pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts. Une subvention a été allouée au Groupement pour l'ensemble de ces travaux.

Propriétaire	Protection m ²	Biodiversité m ²
Bussigny	5'500	-
Chavannes-près-Renens	17'500	-
Cheseaux-sur-Lausanne	-	-
Jouxens-Mézery	-	-
Penthaz	3'100	-
Prilly	-	4'900
Romanel-sur-Lausanne	-	-
Sullens	-	5'200
Saint-Sulpice	-	-
Villars-Ste-Croix	-	-
Vufflens-la-Ville	-	-
Total en m²	26'100	10'100

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

INSPECTION INTERCOMMUNALE DES CHANTIERS (IITC)

Rapport annuel 2018

Depuis 1990, la Commune de Saint-Sulpice est rattachée à l'Inspection intercommunale des chantiers qui regroupe les Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Ste-Croix et Prilly.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'activité principale de ce service est l'inspection des chantiers. L'inspection du travail ainsi que les tâches liées ont en effet été reprises dès cette date en grande partie par l'Etat de Vaud et par les communes pour le registre des entreprises. Le service continue toutefois d'être sollicité pour quelques renseignements relatifs au droit du travail et il s'efforce d'y répondre dans la mesure de ses disponibilités.

La participation de notre commune aux frais de cet organisme a été de CHF 28'892.00 en 2018.

Préambule

Les années se suivent et se ressemblent. L'activité des chantiers continue en effet à augmenter dans l'Ouest lausannois. La barre des 500 chantiers visités a été dépassée en 2018 et le nombre de dossiers traités, plus de 650, a également atteint un niveau record. Chacun peut le constater en sillonnant notre territoire intercommunal, les chantiers fleurissent de partout, par quartiers entiers, et les grues poussent par dizaines.

Les entreprises ont en général bien compris l'enjeu de la prévention des accidents. Certaines semblent toutefois trop souvent dépassées par le manque de temps. A tous les niveaux de la hiérarchie, elles peinent à engager les moyens humains suffisants et à mettre à disposition le matériel nécessaire à la bonne marche du chantier. Moins de temps pour anticiper les étapes du travail et leurs spécificités, donc moins de temps pour organiser les travaux. Cela se ressent sur les chantiers, et chacun doit faire avec, ou plutôt sans. La sécurité en est alors la première victime.

En collaboration étroite avec la SUVA, avec qui nous entretenons d'excellentes relations, nous tentons jour après jour, de veiller à ce que soient limités autant que possible les dangers et les nuisances pour le public et les travailleurs.



1) Sécurité du public :

Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le **règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers** (Rpac). Son application incombe aux municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires. Dans notre cas, les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

But et personnes concernées :

Le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la municipalité et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du montage de grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.

Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public.

Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (article 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

2) **Sécurité des travailleurs :**

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers et ils aviseront aussitôt la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent.

Commune de Saint-Sulpice	2018	2017	2016
Nombre de chantiers traités	33	86	100
Nombre de visites effectuées	184	177	175
Nombre de chantiers terminés	33	33	40

Statistique générale de l'ensemble des contrôles de chantiers, grues et monte-charge :

	2018	2017	2016
Bussigny-près-Lausanne	151	122	128
Chavannes-près-Renens	82	67	67
Crissier	147	121	139
Ecublens	147	145	151
Jouxens-Mézery	50	53	62
Prilly	130	160	123
Renens	174	176	188
Saint-Sulpice	190	185	186
Villars-Ste-Croix	13	18	72

Chantiers visités



Chantier à la Route Cantonale 19

En 2018, ce sont 162 chantiers de rénovation de façades, de toiture de bâtiments d'habitation et autres ouvrages qui ont été visités, ceux-ci nécessitant notamment l'installation d'échafaudages.

Ce sont en outre 328 chantiers de démolition, agrandissement, transformation et construction - villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et divers ouvrages - qui ont été visités.

Pour Saint-Sulpice, les principaux chantiers visités ont été les suivants :

Travaux terminés durant l'année 2018

- Démolition d'une maison d'habitation au chemin du Laviau.
- Démolition d'une maison d'habitation à l'avenue du Léman.
- Démolition d'une villa au chemin des Chantres.
- Transformation de deux maisons d'habitation à l'avenue du Léman.
- Agrandissement d'une villa au chemin du Russel.
- Construction de plusieurs villas au chemin du Pâqueret (1 grue).
- Construction d'une maison d'habitation au chemin des Sauges (1 grue).
- Construction de deux immeubles à la rue du Centre (2 grues)
- Construction de plusieurs bâtiments d'habitation au chemin de la Venoge (1 grue).
- Construction de plusieurs immeubles d'habitation à la route Cantonale, Venoge (2 grues).
- Construction d'un immeuble d'habitation à la route Cantonale.

Travaux encore en cours au 31 décembre 2018

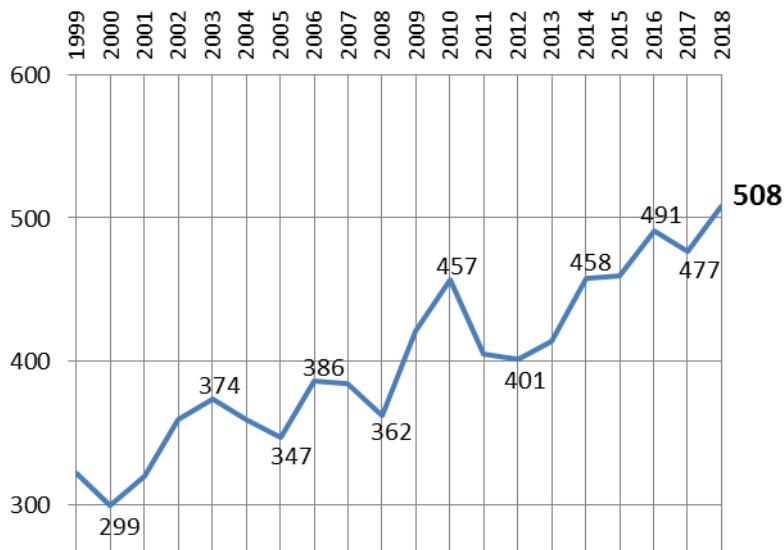
- Démolition d'une maison d'habitation au chemin des Pâquis.
- Démolition de plusieurs immeubles à la rue du Centre.
- Transformation d'un immeuble au chemin du Petit-Port.
- Transformation d'une maison individuelle au chemin du Roz.
- Agrandissement d'une villa au chemin du Marquisat (1 grue).
- Surélévation et transformation d'une villa au chemin des Chantres.
- Transformation du bâtiment des vestiaires, en Dorigny - Quartier Lac.
- Agrandissement et transformation de deux villas à l'avenue du Léman (1 grue).
- Construction d'un total de trois villas à l'avenue du Léman (2 grues).
- Construction de deux villas au chemin des Chantres (1 grue).
- Construction de plusieurs villas au chemin du Pâqueret (1 grue).
- Construction d'une villa au chemin des Sauges (1 grue).
- Construction d'un immeuble de logements au chemin du Laviau (1 grue).
- Construction d'un immeuble de logements au chemin du Bochet.
- Construction d'un total de quatre immeubles d'habitation à la rue du Centre (2 grues).
- Construction d'une résidence hôtelière à la route Cantonale (1 grue).



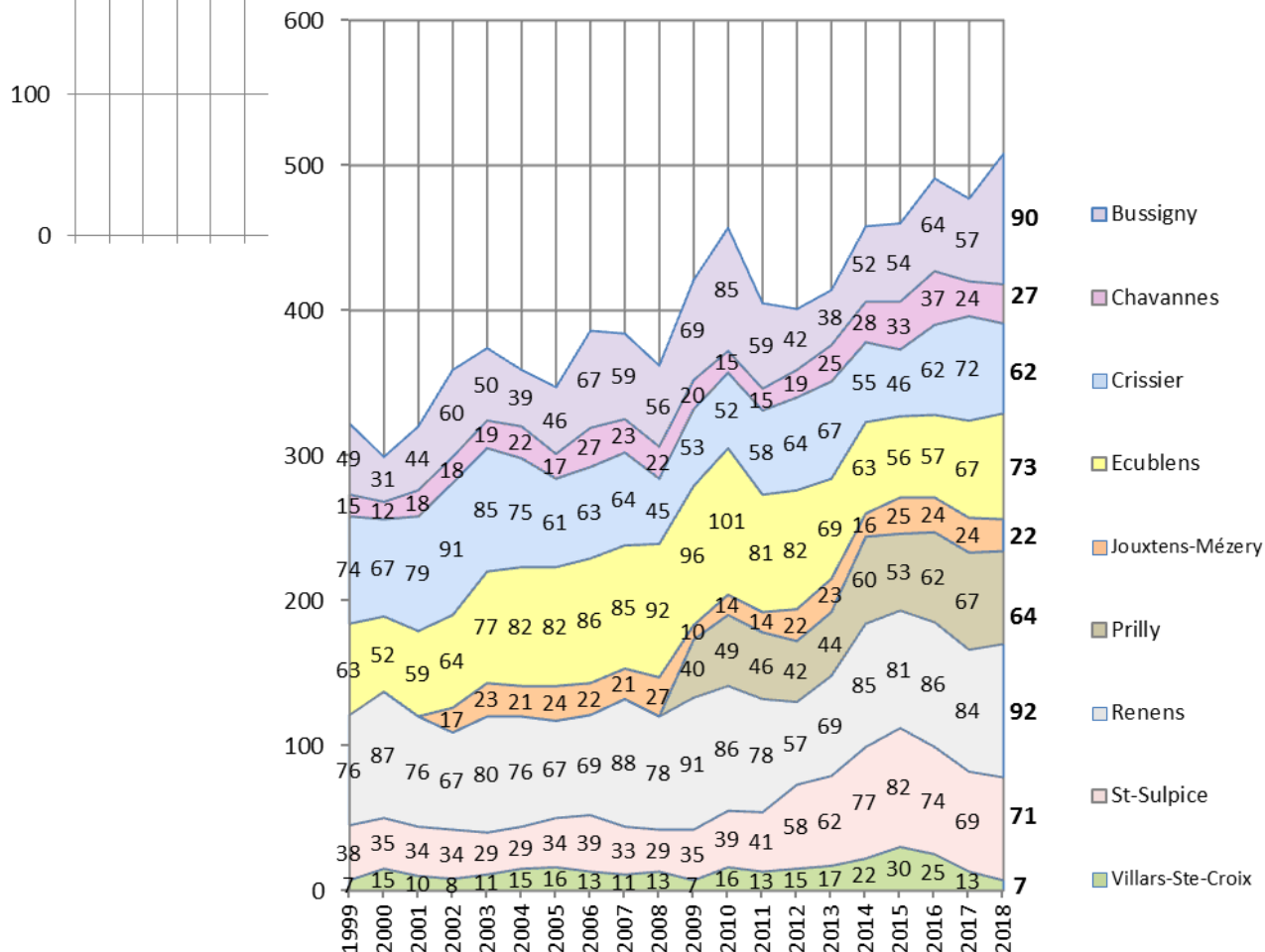
Chantier Jardins de la Venoge

Chantiers visités, évolution depuis 1999

Total des chantiers visités



Répartition par commune



Le nombre de dossiers traités en 2018 est en forte hausse, jamais notre service n'en avait eu autant sur une année. Il s'élève à 654, soit 66 (+ 11,2 %) de plus qu'en 2017.

Pour rappel, ce chiffre représente l'ensemble des chantiers visités ainsi que les projets dont les travaux n'ont pas débuté, mais qui sont au bénéfice d'un permis.

En léger repli en 2017, le nombre de chantiers visités est à nouveau en hausse dans notre secteur en 2018. Il s'élève à 508 et constitue un nouveau record. Ce nombre dépasse de 17 (+ 3,5 %) l'ancien record de 2016, et de 31 (+ 6,5 %) le nombre de chantiers visités en 2017. Il faut, une fois de plus, relever la forte activité du secteur de la construction dans notre région, avec la mise en chantiers de plusieurs quartiers de grande ampleur à Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens notamment. L'activité devrait continuer à augmenter ces prochains mois tant le potentiel de chantiers est grand dans l'Ouest lausannois. A la fin du mois de décembre 2018, ce sont 146 dossiers, ouverts sur la base des permis de construire délivrés par les communes, qui représentaient cette réserve de futurs travaux.

Le nombre de chantiers visités sur la commune de Bussigny a fortement augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente (+ 33). La mise en chantier de plusieurs dizaines de villas et de bâtiments d'habitation dans le Quartier Ouest en est la raison principale. Dans une moindre mesure, on constate également une augmentation du nombre de chantiers visités à Renens (+ 8), Ecublens (+ 6), Chavannes (+ 3) et Saint-Sulpice (+ 2).

Sur l'ensemble du territoire couvert par notre service, la proportion du nombre de chantiers visités concernant de nouvelles constructions par rapport aux travaux entrepris sur des ouvrages existants n'a pas évolué de manière significative. Ce ratio a par contre fortement augmenté sur la commune de Bussigny et à l'inverse fortement diminué à Ecublens et à Jouxteins-Mézery.



Chantier terrains de Dorigny

Visites de chantiers

Autant que possible, notre service débute ses interventions avant même que les travaux démarrent. Plusieurs thèmes sont en effet traités en amont avec les futurs intervenants. Notamment : le flux des piétons et des usagers de la route en interaction avec le flux des véhicules de chantiers et des zones de chargement et déchargement de camions, l'organisation générale du chantier avec la présence ou pas de grues, de centrale à béton, les nuisances particulières (vibrations, bruit, travail de nuit), les horaires de travail, le traitement des eaux et des déchets, etc. Nous tenons à relever à ce propos l'excellente collaboration entre la POLouest et notre service.

En dehors des réunions relatives à l'étude des points mentionnés ci-dessus, des visites ponctuelles sont effectuées à l'improviste sur les chantiers et à leurs abords. Nous avons procédé à 1027 visites de ce type en 2018. Des infractions au Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) et/ou à l'Ordonnance sur la sécurité et la protection des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst) ont été constatées pour près de la moitié des visites effectuées (50.6 %). Le type et la quantité d'infractions constatés en 2018 sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année 2017, autant pour la sécurité du public que pour celle des travailleurs. Plusieurs interventions ont débouché sur un arrêt immédiat d'une activité, d'une partie de chantier ou de l'ensemble.

Sécurité du public :

Nous portons une attention toute particulière à la clôture des chantiers. C'est un point essentiel de la sécurité du public. Une séparation claire entre la zone en travaux et les parties accessibles au public, matérialisée par une clôture ayant une hauteur et une résistance appropriées, limite déjà considérablement le risque d'accidents dus aux chantiers. Le flux des véhicules de chantiers, l'évolution des travaux, l'utilisation de machines particulières, la mise en place d'installations, tels des échafaudages sur la voie publique ou à proximité directe de celle-ci, représentent autant de sources de danger pour le public. En 2018, ce sont au total 187 manquements liés à l'un ou l'autre de ces sujets qui ont été relevés.

Sécurité des travailleurs :

Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers traite en grande partie de la protection du public, mais également de la protection des travailleurs. Dans ce domaine, nous avons aussi relevé de nombreux manquements, liés pour la plupart aux risques de chutes. Certains cas ont été traités directement par notre service, alors que les plus graves ont été annoncés à l'organe de contrôle de la SUVA qui s'est occupé du traitement et du suivi de la situation. Relevons également à ce sujet que nous travaillons en excellente collaboration avec les inspecteurs de la SUVA.

Installation de grues :

57 installations de grues ont été contrôlées en 2018, c'est un nombre équivalent à l'année précédente. 32 grues (56%) ont fait l'objet de remarques de la part de notre service, c'est un peu plus que pour l'année 2017. Quelques manquements graves ont été constatés.

Pour deux installations, l'expertise obligatoire n'avait pas été effectuée. Pour quatre autres installations, le limiteur de charges était mal réglé, ce qui permettait à la grue de soulever des charges plus lourdes que le maximum prescrit par le constructeur. Dans trois cas, l'entreprise n'a pas tenu compte de la présence de lignes électriques aériennes, les charges transportées pouvaient ainsi entrer en collision avec elles. Pour six grues, la limitation du chariot à l'enceinte du chantier n'avait pas été effectuée conformément à notre demande. Enfin, trois cas concernant des problèmes liés aux fondations ont été constatés.

Signalons également un cas de défectuosité du frein de levage. La charge transportée lors d'un essai s'est écrasée au sol, alors que la grue en question venait d'être expertisée.

Ceci nous conforte dans l'idée qu'il est important de continuer à prêter une attention toute particulière à l'installation de ces engins.



Chantier chemin du Marquisat 15

Remerciements

Nous remercions pour leur précieuse et efficace coopération, les collaborateurs et collaboratrices des services communaux et intercommunaux de notre région ainsi que du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les autorités communales.

Chavannes, janvier 2019/LR/ss

L'Inspecteur :



L. Rossel

LAUSANNE RÉGION (Association des communes de la région lausannoise)

LAUSANNE RÉGION

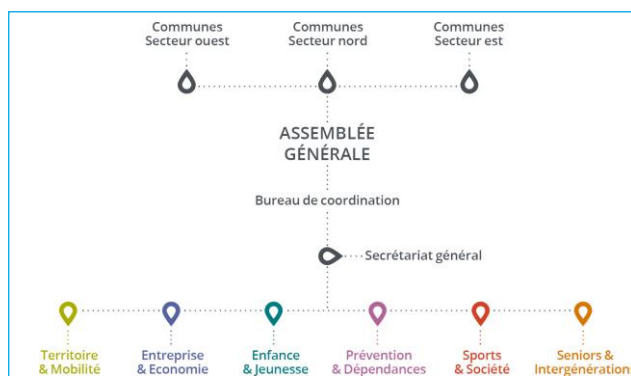
L'ASSOCIATION

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2018. L'AG de printemps, du 17 avril 2018 à Savigny, a soumis au vote des communes les comptes 2017 ainsi que le rapport d'activités des secteurs, présenté par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne. La parole a également été donnée à Mme Sarah Benkhettab, Directrice de la Fondation Le Relais et à Mme Claudine Wyssa, Présidente de la Fondation, afin de présenter les prestations fournies aux communes dans le cadre de la convention signée avec la Fondation Le Relais.



L'AG d'automne, du 31 octobre à Saint-Sulpice, a adopté le budget 2019. Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, a présenté les travaux en cours ainsi que le nouveau logo de l'association. Au terme de la partie officielle, Mme Pascale Manzini, Présidente de la commission Prévention et dépendances et Mme Silvia Müller Devaud, cheffe de projets, ont expliqué les modalités du « Fonds de Lausanne Région », mis à disposition des communes pour leurs actions en matière de prévention jeunesse et addictions.

Le Bureau de coordination (BC)

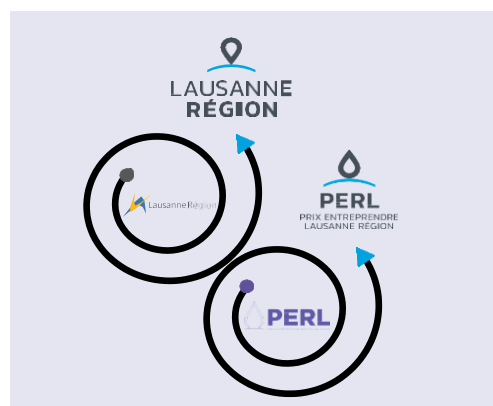
Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget. Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- validé les demandes de la commission Prévention et dépendances pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention ;
- validé les demandes de la commission Formation et emploi des jeunes pour le soutien à des projets via son compte « mesures de soutien » ;
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget Promotion économique ;
- validé les demandes de la commission Activités sportives ;
- accepté le prolongement de la convention avec la Fondation Mère Sophia pour le projet « Macadam3 » jusqu'à la fin de la législature ;
- accepté un budget extraordinaire pour le changement du serveur informatique et la mise en place d'un outil de « saisie du temps de travail/vacances/congés » du personnel ;
- accepté de porter à son budget 2019 un soutien pour la « bourse littéraire » de la Ville de Lausanne.

Lausanne Région a changé d'identité

L'association régionale a lancé un concours d'identité visuelle, auquel ont participé cinq agences de communication de la place. La réalisation de la charte graphique a été finalement confiée à l'agence Do! à Pully.

Le jury a été séduit par le projet de l'agence Do! qui reprend l'idée du pictogramme du «lac» et de la «région» figurant dans l'ancien logo (jaune et bleu). Le projet a aussi permis une adaptation judicieuse du logo PERL qui était très dissemblable à celui de Lausanne Région (l'un allongé, gris et plat, l'autre violet, en grosses lettres majuscules). Le nouveau logo a été accueilli favorablement par l'Assemblée générale de Lausanne Région du 31 octobre 2018.



La communication transmise via le Municipalités-Info

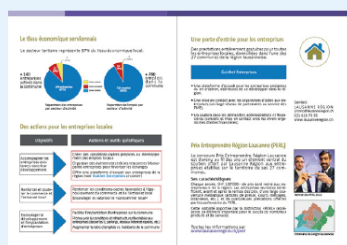
Les 27 communes membres de Lausanne Région ont reçu le premier « Municipalités-Info » le 7 novembre 2018. L'objectif pour l'association régionale est d'envoyer une telle communication lorsque des infos importantes doivent parvenir aux municipalités. Par conséquent, elle ne sera pas envoyée sur une base régulière et périodique, mais lorsqu'il est nécessaire.

Cet envoi remplace les «Lettres d'info» diffusées au format papier que Lausanne Région avait pour habitude de transmettre par courrier postal. Le Municipalités-Info est toujours accompagné de sa copie au format PDF pour faciliter l'éventuelle impression du document.



Des supports «made by Lausanne Région» en 2018

L'équipe de Lausanne Région confectionne elle-même ses supports de communication grâce aux outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator.



EX. Dépliant rencontres Municipalités-Entreprises (pages intérieures)

PROMOTION ÉCONOMIQUE

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES

Rencontres avec les 27 municipalités de la région



Lausanne Région a organisé des rencontres avec les 27 municipalités de ses communes dans le but de connaître plus précisément les spécificités économiques de chacune d'elles afin de mieux les appuyer dans leur développement économique. Ces rencontres ont permis notamment :

- d'identifier les éventuelles bonnes pratiques qui pourraient par la suite être étendues à d'autres communes ;
- de lancer l'organisation de rendez-vous économiques entre les entreprises et les Municipalités ;
- d'élaborer un inventaire des terrains et locaux disponibles permettant une vision plus claire du foncier et de l'immobilier commercial dans la région. Les entreprises seront ainsi mieux accompagnées dans leur recherche. Un modus operandi efficient s'est mis en place entre les communes et l'office de promotion économique régional ;
- d'identifier d'autres besoins des communes en matière de développement économique.

Des remerciements sont adressés à toutes les municipalités pour leur chaleureux accueil et la qualité des échanges ainsi que pour leur enthousiasme manifesté à l'égard des rencontres entreprises.

Municipalités-entreprises : les nouveaux rendez-vous économiques

Suite aux échanges menés avec les Municipalités, Lausanne Région a proposé d'organiser des rencontres municipalités-entreprises aux communes qui le souhaitent.

Pour ce faire et afin d'appuyer les municipalités-communes dans cette démarche de valorisation, un service « clé-en-main » a été mis en place par Lausanne Région. Ce dernier, qui comprend la création de différents supports (programme, recherche d'orateur, coordination de l'événement, carton d'invitation, dépliants, présentation, etc.), a été extrêmement bien reçu tant par les Municipalités que par les entreprises. Chaque rencontre est pensée en fonction des besoins de la commune, sa typologie et son tissu économique. En 2018, six rencontres ont été organisées avec le soutien de Lausanne Région.

Lausanne Région et les SIC : une collaboration indispensable

Une collaboration plus étroite avec les SIC de la région à savoir ERL, la SICOL et la SICNL, acteurs économiques essentiels, s'est révélée indispensable. Des synergies sont en cours d'étude et des actions ont déjà été menées comme par exemple la participation des trois SIC aux séances sur le repositionnement des PERL.

Le petit commerce et la dynamisation des centres

Les préoccupations constantes observées lors des rencontres entre les municipalités et Lausanne Région sont le maintien des petits commerces dans les communes, la redynamisation des centres ainsi que la problématique des prix de location souvent trop élevés. La commission étudie différentes pistes et actions à mettre en œuvre.



160 entreprises
et porteurs de projets ont bénéficié en 2018 du soutien du Guichet entreprises de Lausanne Région

Depuis sa création,
+ de 1'700
entreprises
ont été accueillies par le Guichet entreprises

Guichet entreprises : la porte d'entrée de la région

Sous forme de «Guichet entreprises», Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) cantonal, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton de Vaud.



Les Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)

Cette interface avec les acteurs économiques régionaux a pour but de valoriser le tissu économique actuel et futur des communes membres. C'est aussi la raison pour laquelle, le Guichet entreprises s'appuie sur un large et efficient réseau de partenaires reconnus dans les milieux économiques pour répondre de façon efficace et dans les meilleurs délais aux différents porteurs de projet.

Un nouveau président à la tête du jury PERL

M. Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, assume désormais la fonction de Président du jury PERL. Le jury s'est également renouvelé puisque M. Alain Guttmann (Président du Groupe BOBST), Mme Éléonore Perrier (Directrice de Microcrédit Solidaire Suisse) et Mme Luciana Vaccaro (Rectrice HES-SO) ont rejoint l'équipe.

La 16^{ème} cérémonie de remise des PERL

La cérémonie des PERL 2018 s'est déroulée mercredi 2 mai devant plus de 300 invités. La prochaine édition est prévue le 30 avril 2019.

Les lauréats 2018

Suite à une sélection à plusieurs tours, sur deux jours, le jury a unanimement primé les entrepreneurs suivants :

- Trophée PERL Lausanne Région CHF 50'000.- / SamanTree Medical SA (Lausanne)
- Prix Coup de cœur du jury CHF 10'000.- / TWIICE SA (Ecublens)
- Prix Réalité augmentée CHF 10'000.- / Darix Sàrl (Lausanne)
- Prix Biotech CHF 10'000.- / Nagi Bioscience (Ecublens)
- Prix Medtech CHF 10'000.- / Swiss Motion Technologies SA (Renens)

Dotation du concours

- CHF 100'000.- de prix chaque année
- Nombreuses prestations offertes par les partenaires des PERL
- Une importante mise en réseau
- Un film promotionnel offert à chaque lauréat
- Une large couverture médiatique

ENFANCE ET JEUNESSE

Formation et emploi des jeunes

AppApp

Lausanne Région a maintenu son soutien aux appuis pour apprentis AppApp. Cette mesure propose des cours donnés par des répétiteurs étudiants, à un petit groupe de 3-4 apprentis qui ont des difficultés dans une branche enseignée aux cours professionnels.

Lausanne Région assure une promotion active de cette mesure auprès de ses communes membres et de ses partenaires. A ce titre, un courrier accompagné du dépliant promotionnel a été adressé à toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise.

Sur l'année scolaire 2017-2018, notre association a participé à la création de 69 groupes totalisant 296 apprentis.

Salon des métiers

L'édition 2018 du Salon des métiers et de la formation de Lausanne a accueilli plus de 34'000 visiteurs ! Ce nouveau record de fréquentation représente une augmentation de 14% par rapport à la dernière édition. Cette année, le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a également progressé de près de 2 %, avec une fréquentation plus marquée des élèves de la voie pré-gymnasiale.



Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun pour la 3^{ème} année consécutive.

Un nouveau concept a été élaboré grâce à la collaboration d'un groupe de travail de 5 apprentis des communes, lesquels ont participé au choix des animations et de la nouvelle identité graphique « 35 métiers à choix dans vos communes ».

Ce nouveau stand (illustration ci-dessous) a beaucoup plu aux visiteurs. La carte des communes, ainsi que les témoignages des apprentis ont permis de présenter l'étendue du territoire de Lausanne Région, ainsi que la diversité des formations proposées dans les communes.

Journée de réflexion

La commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région a organisé, le 7 mars, une journée de réflexion ayant pour thème « Projet professionnel des jeunes ; agir ensemble pour leur réussite ».

Politiques, professionnels des milieux scolaires et de la jeunesse, représentants du monde économique et partenaires de la région ont assisté à des conférences et participé à des ateliers thématiques afin de débattre autour du fil rouge « comment agir ensemble ? ».

Cette journée avait aussi pour objectif de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par une mise en réseau des partenaires locaux.

Le compte-rendu de cette journée a été envoyé aux communes, établissements scolaires, conseils d'établissements scolaires, ainsi qu'aux intervenants et participants. Ce document est également disponible sur www.lausanneregion.ch.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission et de la déléguée économique de Lausanne Région est chargé d'analyser les pistes d'actions évoquées dans le compte-rendu afin de proposer des nouveaux projets. Une nouvelle synergie s'est mise en place entre la commission Formation et emploi des jeunes et la Promotion économique afin de travailler sur cette thématique de l'orientation professionnelle des jeunes et de l'intégration dans le monde professionnel.

ADDICTIONS

Prévention et dépendances

Un recueil des Journées de réflexion



La commission Prévention et dépendances de Lausanne Région a souhaité rassembler tous les comptes rendus des précédentes Journées de réflexion dans un seul et même recueil. Lausanne Région a tout d'abord mis à jour toutes les informations, dont certaines dataient de 2014.

Ensuite, les comptes rendus ayant été rédigés de manière différenciée, un important travail d'homogénéisation des textes a été nécessaire, ainsi qu'une remise en page spécifique assurant une présentation harmonieuse.

Une version papier du recueil (présentée sous forme de classeur) sera transmise à chaque municipalité courant 2019.

Suite à cet important travail, un « modèle type » a été élaboré afin que les futurs comptes rendus soient réalisés selon un même modèle.

Les Municipalités recevront régulièrement les comptes rendus (au fur et à mesure des Journées de réflexion) qu'elles pourront classer dans le recueil.

« Espace public : prévenir, réagir ? » et « Prévention harcèlement » sont disponibles en version électronique sur : www.lausanneregion.ch/journeedereflexion

Les cafés-débats

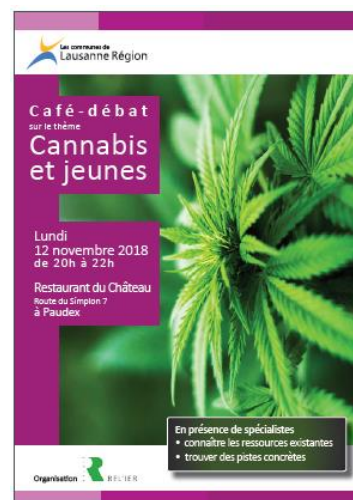
Le principe du «café-débat» est de permettre à la population de se réunir en soirée, dans un établissement public d'une commune, afin de discuter, échanger et poser des questions à des spécialistes autour d'un thème de prévention.

Lausanne Région, via sa commission Prévention et dépendances, a décidé d'organiser trois cafés-débats, un par secteur (Ouest lausannois, Est lausannois et Nord lausannois), avec pour thème le « Cannabis et les jeunes ».

Ainsi le premier café-débat a eu lieu le 17 mai 2018 à Renens et le 2^{ème} le 12 novembre 2018 à Paudex. Le 3^{ème} sera organisé au Mont-sur-Lausanne le 8 mai 2019.

Pour ces 3 cafés-débats, le choix de la commission s'est porté sur le cannabis car ce dernier soulève beaucoup de questions parmi la population. Les spécialistes de DEPART (équipe interdisciplinaire de travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues et pédopsychiatres, rattachés au CHUV) sont présents à chaque fois pour informer sur la consommation de substances psychotropes à l'adolescence.

Pour l'organisation, la commission Prévention et dépendances de Lausanne Région s'appuie sur les compétences de Rel'ier (Fondation le Relais)



POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Seniors et intergénération



Projet-pilote région en faveur des seniors

Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le Canton de Vaud.

Mandat confié à l'EESP

Les travaux liés au mandat de collecte des données et d'analyse, confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), ont débuté en février 2018.

Dans un premier temps, il s'est agi d'établir une liste détaillée des actions, démarches et autres programmes déployés dans les communes pour améliorer l'intégration sociale des aînés. Ensuite, une analyse des prestations existantes a permis de constituer des recommandations.

Un groupe de travail « Diagnostic » a été créé par la commission Seniors de Lausanne Région afin de suivre les trois étapes des travaux : identification des acteurs clés, entretiens et construction d'un catalogue de prestations, analyse du matériel recueilli.

Le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » est en voie de concrétisation et sa version finale sera disponible dès le 20 mars 2019.

Journée de réflexion Seniors

Afin de présenter le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » aux municipalités et aux professionnels de la branche, une Journée de réflexion sera organisée le 20 mars 2019.

Les préparatifs ont débuté en décembre 2018 par l'envoi d'un message électronique « A vos agendas ! » afin de diffuser la date de l'événement. Durant les 15 jours qui ont suivi cet envoi, env. 80 personnes avaient répondu favorablement à la « pré-invitation » qui donnait d'ores et déjà la possibilité de s'inscrire officiellement.

Un groupe de travail « Journée de réflexion » a été constitué afin de définir le programme, ainsi que les thèmes à aborder dans les 4 ateliers. Ces derniers auront trait aux recommandations contenues dans le rapport.

SPORT RÉGIONAL

Sports et société

Centre sportif de Malley

Participation des communes

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contribuent au financement sur une base volontaire.

En 2018, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2017-2018 du CSM, pour un montant total de plus de CHF 468'200.-, un geste très apprécié par les 3 communes propriétaires.

Nouvel "Espace Malley"

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également

« Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire devrait être mise en service en automne 2019, afin de pouvoir accueillir les JOJ 2020, du 9 au 22 janvier 2020, et les Championnats du monde de hockey, du 8 au 24 mai 2020.



JOJ 2020

La commission Activités sportives de Lausanne Région a organisé une après-midi sur le thème des JOJ 2020. Ce rendez-vous avait pour objectif d'échanger, partager et s'informer sur les projets cantonaux et communaux initiés à ce jour.

La rencontre a eu lieu mercredi 16 mai 2018 à la salle du Conseil communal de Lausanne.

Les municipaux et délégués au sport et/ou à la jeunesse des communes ont été invités à y participer. L'événement a accueilli plus de 80 personnes.

Les partenaires des JOJ 2020, notamment les organisateurs, les délégués de la direction générale de l'enseignement obligatoire, le délégué à la jeunesse cantonal ainsi que la direction du Panathlon Family Games, y ont également pris part.

LAUSANNE
2020



MÈBRE-SORGE - Entente intercommunale Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice composent l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge. Elles sont représentées au sein d'une Commission par des membres des municipalités. Depuis le 1^{er} juillet 2016, celle-ci est composée des délégué(e)s suivants :

- Chavannes-près-Renens : Mme Isabelle Steiner et M. Fathi Othmani
- Crissier : Mme Nathalie Jaton, Présidente, et M. Laurent Bovay
- Ecublens : Mme Danièle Petoud, Vice-présidente, et M. Christian Maeder
- Renens : Mmes Tinetta Maystre et Patricia Zurcher Maquinaz
- Saint-Sulpice : M. Pierre-Yves Brandt et M. Marcel-André Panzera

Le secrétariat et la trésorerie sont assurés par la Commune de Crissier, respectivement par M. Denis Lang, Secrétaire municipal, puis son successeur, Mme Marie-Christine Berlie, Secrétaire municipale (depuis le 1^{er} octobre 2018) et Mme Véronique Bruchez, Boursière.

La Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge s'est réunie à deux reprises durant l'année 2018. Elle a :

- Le 28 mars 2018
 - adopté les comptes pour l'année 2017
 - adopté le préavis « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge Secteur 9 – Bois/Villars »
- Le 18 septembre 2018
 - approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2019

Campagne annuelle TV et curage

Environ 1600 m de collecteurs ont été curés et inspectés dans le cadre de la campagne annuelle 2018. Les tronçons inspectés se situent sur la partie "Mèbre", le premier tout en amont vers la RC251 (Crissier) et le deuxième en aval, vers Mouline à Chavannes-près-Renens.

Service d'entretien

Le service d'entretien du réseau intercommunal Mèbre-Sorge est toujours assuré par le bureau Ribl SA.

Pour rappel, les activités principales du bureau sont les suivantes :

Activités régulières

- Surveillance des ouvrages (déversoirs, chambres, collecteurs) effectuée régulièrement par le service d'entretien pour détecter les éventuels dysfonctionnements et intervenir en cas de pollution/visites lors d'épisodes pluvieux importants
- Contrôle des voûtages
- Suivi des travaux d'entretien
- Suivi et traitement des données des sondes et du pluviomètre
- Rapport annuel
- Participation aux séances du bureau et de la commission

Activités occasionnelles

- Recherche de pollution
- Evénements météo exceptionnels
- Incidents sur le réseau

Durant l'année 2018, le bureau Ribl SA a visité le réseau à 8 reprises. Dans son rapport annuel, il est relevé :

- *Travaux d'entretien*
 - Réfection d'un déversoir dans le voûtage de la Mèbre. Ces travaux ont été pris en charge par l'Entente et la Commune de Renens à parts égales, la réfection concernant une arrivée importante d'eaux mélangées du réseau communal de Renens. Le couvercle risquait de se détacher complètement du collecteur ce qui aurait engendré une ouverture importante. Le support a été consolidé ;
 - l'éclairage du voûtage a été légèrement modifié avec la pose d'une minuterie ;
 - un couvercle défectueux a été remis en état à la chambre 256, sur un accès situé à l'entrée du voûtage de la Mèbre.

- *Travaux d'investissements*
 - Des travaux dans le secteur 8 ont été réalisés en printemps et en été 2018 sur la Commune d'Ecublens, dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt. Ces travaux consistaient à réhabiliter le collecteur par chemisage complet et rehausser une chambre enterrée au niveau des parois anti-bruit de l'autoroute. Le montant du préavis s'est élevé à Fr. 317'000.00 TTC pour un tronçon d'une longueur de 530 m.
- *Etudes et chantiers divers*
 - Projet « Vortex » (nouveaux logements sur la Commune de Chavannes-près-Renens) – les travaux de raccordement sur le réseau M&S ont été terminés au printemps 2018 ;
 - avenue de la Concorde, Chavannes-près-Renens – des travaux de construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont en cours. La 1^{ère} partie, réalisée en 2018, consistait à réaliser les exutoires dans le voûtage de la Mèbre pour les EC et dans le collecteur de Mèbre-Sorge, situé de part et d'autre du voûtage, pour les EU ;
 - raccordement STEP de Bussigny sur le réseau Mèbre-Sorge – les travaux ont débuté en octobre 2018 et devraient durer jusqu'à fin 2019. Le raccordement est en cours d'exécution ;
 - mise à l'enquête publique de la suppression du goulet d'étranglement de Crissier (OFROU) – l'enquête publique s'est déroulée du 9 novembre au 8 décembre 2018. Certains projets touchant de près ou de loin les collecteurs du réseau Mèbre-Sorge, une série de commentaires a été déposée pour permettre un suivi sur les interventions sur ou à proximité des collecteurs ;
 - suivi des sondes et du pluviomètre de Crissier. Deux sondes sont présentes sur le réseau Mèbre-Sorge, l'une dans le secteur du déversoir de la Chamberonne (vers arrêt m1 Mouline) et l'autre au déversoir du Pontet à Ecublens. Un pluviomètre est placé sur le toit du bâtiment communal de Crissier. Les sondes installées permettent de mesurer les hauteurs d'eau de manière périodique et d'en déduire le nombre de déversements qu'il y a lieu par année.
- *Evénements*
 - L'année 2018 a été caractérisée par peu de précipitations durant la période estivale. Les événements orageux ou de fortes pluies ont été moins marqués. Le déversoir d'orage de la Chamberonne a été sollicité deux fois lors de forte pluie, en début d'année.

ORPOL - Office régional de placement

L'ORPOL ne rédige désormais plus son propre rapport de gestion. Tous les renseignements utiles figurent dans le rapport annuel du Service de l'emploi, qui peut être consulté sur le site Internet: www.vd.ch/emploi. Nous rappelons néanmoins ci-dessous les coordonnées et objectifs de cet organisme.

Objectifs de l'ORPOL

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, en juin 1993, de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs, l'**Office régional de placement de l'Ouest lausannois** (ORPOL) a vu le jour le 1^{er} janvier 1994. L'ORPOL est un centre de prestations compétent pour tout ce qui a trait au marché du travail; il fait également office de bureau de liaison entre employeurs et chômeurs.

Buts principaux poursuivis :

- Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi au sein du marché du travail.
- Fourniture de prestations qualitativement élevées aux clients des ORP.
- Application optimale des mesures liées au marché du travail.
- Détection des abus en matière d'assurance chômage et lutte contre ces derniers.

L'ORPOL, un partenaire sur le marché du travail

L'office régional de placement de l'Ouest lausannois couvre les 8 communes du district de l'Ouest Lausannois : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix. Comme mentionné précédemment, il offre ses prestations tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises du district. La régionalisation choisie par le seco permet à l'ORPOL de toucher environ 3'000 entreprises réparties dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

Coordonnées de l'ORPOL

Office régional de placement de l'Ouest lausannois
Rue de l'Industrie 19 - Case postale 203
1020 Renens

Tél. 021 557 04 50 - Fax 021 557 04 55
E-mail : orp.orphol@vd.ch
Site Internet détaillé : www.vd.ch/emploi

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Communes de Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier –
Ecublens – Lausanne – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix



Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

La Plateforme jeunesse s'est réunie quatre fois en 2018, le 31 janvier avec les TSP, le 21 mars avec les animateurs, le 4 juillet et le 26 septembre, date à laquelle la PoOuest a été invitée. Lors de chaque séance, les Municipales de la Jeunesse du district ont présenté l'organisation de leur service. Cette présentation des services débutée en 2017 permet de constater que si chaque commune est organisée selon une vision originale, elles ont mis en place des politiques Jeunesse locales efficaces. L'importance et l'impact sur le terrain des mesures mises en place dans les communes ont été confirmés lors de la très intéressante rencontre avec les représentants de la PoOuest. En effet, les outils de suivi des infractions mis en place par celle-ci permettent de se rendre compte que le comportement de la jeunesse de l'Ouest lausannois n'est actuellement pas particulièrement problématique.

La Plateforme a clôturé son année par son traditionnel apéro de fin d'année le 1^{er} décembre. Comme de coutume divers acteurs de la société civile et des autorités ont été invités à cette rencontre informelle qui s'est tenue à la Ferme des Tilleul à Renens.

Projets financés

Les projets financés et soutenus par la Plateforme sont exclusivement des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce sont les professionnels du terrain qui proposent des actions susceptibles d'intéresser les jeunes ou qui répondent aux demandes et attentes du terrain, et qui pourraient se mettre en place entre plusieurs communes, ils en discutent entre eux, planifient une action ou un projet, déterminent qui est à même de la mener parmi l'ensemble des professionnels et qui du réseau peut les accompagner dans la démarche.

Les activités soutenues en 2018 sont les suivantes:

- 21 février traditionnel tournoi de foot.
Une centaine de jeunes pour notre 9^{ème} édition, répartis en vingt équipes, dont 5 équipes féminines.
- 23 septembre Cap sur l'ouest, Caravane de cyclistes.
Une cinquantaine de jeunes de toutes les communes ont parcourus les 20 kilomètres du circuit.
- 27 septembre Dîner Quizz « Ceci n'est pas une jupe! ».
Une soirée regroupant 20 jeunes filles et jeunes garçons provenant de la majorité des communes de l'ouest. Repas-débat sur la place de la femme dans la société, les idées reçues, les stéréotypes, l'image qu'elles donnent et l'image qu'on leur donne.
- 30 septembre Tournoi de basket 3x3.
30 jeunes se sont affrontés pour cette première édition dans une ambiance amicale et sportive.

*Anne Bourquin Büchi, Présidente
Conseillère municipale à Prilly*

PROTECTION CIVILE (ORPC-ROL)

ASSEMBLÉE RÉGIONALE

L'assemblée régionale, d'un effectif de 41 membres, se présentait comme suit au 31 décembre 2018 :

GRASSO	Luigino	Bussigny
HAEBERLIN	Martine	Bussigny
HUGGLER	Roland	Bussigny
JAQUES	Pierre-Albert	Bussigny
MEYER	Michael	Bussigny
BOURQUIN	Olivier	Chavannes
BULA	Christian	Chavannes
CALLEGARI	Andrea	Chavannes
PEYTRIGNET	Pierre-André	Chavannes
BOSSON	Guy-Paul	Crissier
MARGOT	Daniel	Crissier
RUEGGER	Ernest	Crissier
SCHLÄFLI	Daniel	Crissier
VEILLARD	Serge	Crissier
ADEMI	Murat	Ecublens
ALVAREZ	José	Ecublens
KARPUSHOVA	Irina	Ecublens
LAGRIVE	Gérald	Ecublens
LEIMGRUBER	Jacky	Ecublens
MERMINOD	Jean-Claude	Ecublens
ATI SI SELMI	Soraya	Prilly
BORER	Georges	Prilly
HANISCH	Youri	Prilly
MAILLARD	Christian	Prilly
STAUB	Jean-François	Prilly
STAUFFER	David	Prilly
BEJARANO NIEVA	Martha	Renens
CHATELAN	Anton	Renens
CUDRIG	Jean-Marc	Renens
DIVORNE	Nicole	Renens
DUPERREX	Gérard	Renens
GOLAZ	Pascal	Renens
HERTIG	Philippe	Renens
JEANRICHARD	Jean-François	Renens
NEAL	Richard	Renens
SIEGRIST	Walter	Renens
DEVAUD	Ghislaine	Saint-Sulpice
GOLAZ	Cyril	Saint-Sulpice
MOSER	Jean-Louis	Saint-Sulpice
BLUNDA	Ignazio	Villars-Sainte-Croix
DAVID	Pierre	Villars-Sainte-Croix

Président :	DUPERREX Gérard
Vice-président :	GOLAZ Cyril
Scrutateurs :	MAILLARD Christian CUDRIG Jean-marc
Scrutateurs suppléants :	DEVAUD Ghislaine DAVID Pierre
Secrétaire :	LANG Denis

Membres de la Commission de gestion :

Bussigny-près-Lausanne	MEYER Mickael
Chavannes-près-Renens	PEYTRIGNET Pierre-André
Crissier	BOSSON Guy-Paul
Ecublens	MERMINOD Jean-Claude
Prilly	HANISCH Youri
Renens	DUPERREX Gérard
Saint-Sulpice	MOSER Jean-Louis
Villars-Sainte-Croix	DAVID Pierre

Membres suppléants de la Commission de gestion :

Bussigny-près-Lausanne	HUGGLER Roland
Chavannes-près-Renens	CALLEGARI Andrea
Crissier	RUEGGER Ernest
Ecublens	KARPUSHOVA Irina
Prilly	BORER Georges
Renens	SIEGRIST Walter
Saint-Sulpice	GOLAZ Cyril
Villars-Sainte-Croix	BLUNDA Ignazio

SOMMAIRE DE DÉCISIONS

Séance du 12 juin 2018

Présidence : Youri Hanisch

Présents : 29 **Absents excusés :** 5 **Absents non excusés :** 5 **Vacants :** 2 (Renens & Prilly)

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

Le procès-verbal est admis à l'unanimité.

Préavis 04/2016-2021 Gestion & Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion

C'est à l'unanimité que l'assemblée a accepté les conclusions du préavis, tendant à adopter les comptes et donner décharge au Comité directeur sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017. Ils présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de CHF 1'402'015.57.

Election du Président de l'assemblée régionale

Avec l'accord unanime des délégués, l'assemblée a accepté que les élections statutaires aient lieu à mains levées, en dérogation de l'article 64 du règlement de l'assemblée. A l'unanimité, l'assemblée a élu pour une année à la Présidence, M. Gérard Duperrex, délégué de la Commune de Renens.

Election du Vice-président de l'assemblée régionale

A l'unanimité, l'assemblée a élu pour une année à la Vice-présidence, M. Cyril Golaz, délégué de la Commune de Saint-Sulpice.

Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

L'assemblée a élu à l'unanimité, comme scrutateurs, MM. Christian Maillard (Prilly) et Jean-Marc Cudrig (Renens), et comme scrutateurs suppléants, Mme Ghislaine Devaud (Saint-Sulpice) et M. Pierre David (Villars-Ste-Croix).

Séance du 2 octobre 2018

Présidence : Gérard Duperrex

Présents : 28 **Absents excusés :** 12 **Absents non excusés :** 1

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018

Le procès-verbal est admis à l'unanimité.

Assermentation

Conformément à la Loi sur les communes et les statuts de l'association, il a été procédé à l'assermentation, en qualité de délégué(e)s, de Mme Soraya Ati Si Selmi (Prilly) et de M. Pascal Golay (Renens).

Préavis 05/2016-2021 – Budget 2019 – Rapport de la commission de gestion

C'est à l'unanimité que l'assemblée a accepté les conclusions du préavis, tendant à adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2019, tel que proposé par le Comité directeur.

COMITÉ DIRECTEUR

Au 31 décembre 2018, le Comité directeur était composé de 8 membres, soit :

Président	PANZERA	Marc-André	Saint-Sulpice
Vice-président	CATTANO	Nicole	Villars-Sainte-Croix
Membres	AEBY	Jean-Pierre	Bussigny
	STEINER	Isabelle	Chavannes-près-Renens
	MUHLETHALER	Pierre	Crissier
	FARINE	Michel	Ecublens
	REYMOND	Antoine	Prilly
	GOLAZ	Olivier	Renens
Secrétaire	LANG	Denis	
Tresorière	BRUCHEZ	Véronique	

Le Comité directeur s'est réuni à 4 reprises, les 21 mars, 29 août, 1^{er} et 21 novembre, pour la gestion des affaires courantes de l'ORPC dans le cadre de ses attributions.

Dans le cadre des diverses séances, le Comité a adopté les préavis suivants :

- Les nouveaux statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile de l'Ouest lausannois ;

Et les préavis suivants :

- Préavis 04/2016-2021 Gestion et Comptes 2017, portant sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017 ;
- Préavis 05/2016-2021 Budget 2019, portant sur la proposition de budget pour l'année 2019.

RAPPORT DU COMMANDANT DE L'ORGANISATION

Thèmes :

- 1 Organisation et conduite
- 2 Instruction
- 3 Travaux d'état-major / Planifications / Entraînement des formations
- 4 Structure actuelle du bataillon et projection future
- 5 Dispositif logistique et territorial
- 6 Véhicules d'intervention
- 7 Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes
- 8 Mutations/promotions/libérations
- 9 Objectifs 2018 et nouvelles bases légales
- 10 Conclusion et perspectives d'avenir

M. M.-A. Panzera, Président, a participé à trois séances de l'Association des Présidents des ORPC du Canton de Vaud à Gollion. Les sujets discutés ont été :

- Les projets de règlements liés à CORPUS
- Le budget du Fond cantonal de la PCi (Fr. 6.50 p/hab.)
- La stratégie cantonale de la PCi.

1 Organisation et conduite

1.1 Missions principales du personnel professionnel

- * Gérer les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) et garantir leur formation et entraînement
- * Mettre sur pied les rapports, cours de cadres et cours de répétition de compétence communale/régionale
- * Gérer et garantir l'état opérationnel des constructions, du matériel et des infrastructures de l'ORPC
- * Garantir l'état opérationnel de l'ORPC en matière de conduite des engagements, ainsi qu'en appui des partenaires sécuritaires et autres instances

1.2 Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2018)

L'effectif du personnel professionnel représente 660 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 8 personnes au 31 décembre 2018. L'engagement d'un chef opération à plein temps, répondant aux exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction est prévu dès le 01.09.2019.

La procédure et d'examen des statuts du personnel professionnel de l'ORPC datant de 2001 est aussi en cours en 2019, afin de proposer probablement pour 2020, un nouveau règlement du personnel professionnel de l'ORPC, modernisé et adapté au profil des prestations d'aujourd'hui. Le remplacement d'un préposé à l'entretien des constructions et du matériel qui a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année 2019 est aussi programmé pour le début 2020.

2 Instruction et activités des contingents FIR-FAR

2.1 Effectif du personnel de milice (au 31.12.2018)

Au 31 décembre 2018, les contrôles de l'effectif dénombraient 786 incorporés formés. Il est à noter que ce chiffre relativement confortable a pu être atteint par le transfert exceptionnel de 147 astreints qui nous sont venus de l'ORPC Lausanne-District, en raison de leur contingent surdimensionné par rapport aux nouvelles structures du bataillon.

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement :

27 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétence du SSCM à Gollion (VD) (CCPP).

46 personnes ont suivi des cours complémentaires aux centres de compétence de Gollion (VD) et d'instruction de Schwarzenburg (CH) et ainsi accomplis 129 jours de service.

7 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promus à un grade supérieur.

2.2 Travaux d'état-major / services d'instruction / entraînement des formations

2.2.1 Article 36 LPPCi (cours de répétition)

Les cadres, spécialistes et soldats de l'ORPC se sont entraînés tout au long de l'année dans des services d'instruction répartis dans des phases d'apprentissage, d'entraînement et d'application, suivant le niveau technique recherché et les moyens en encadrement pouvant être engagés. Les points forts en sont les suivants :

Cours de cadres les 26 et 27.04 et cours de répétition FIR-FAR/1 du 28.05 au 01.06.2018

158 miliciens ont réalisé 518 jours de service sur les places d'instruction proposées par nos accords avec les services de sécurité des Hautes Ecoles et sur les sites UNIL et EPFL, dans les places environnantes des constructions PCi de la région, ainsi que sur le site de l'Arboretum (Aubonne) pour des travaux spéciaux. Certains d'entre eux, dont particulièrement les cadres, ont été engagés dans les deux phases semestrielles.

EMRCOL : Entraînement d'un état-major « ad hoc » régional de crise dans le district de l'Ouest lausannois (mai 2018)

Le 30 mai 2018, le SDIS Malley Prilly - Renens, la Polouest et l'ORPC ROL ont collaboré dans le cadre d'un exercice d'urgence, afin de tester la coordination des différentes ressources. Les thèmes et phases étaient les suivants :

L'évacuation partielle d'un EMS dans le cadre d'une vague de chaleur avérée et d'une panne importante d'électricité ; l'incendie d'un grand immeuble et l'assistance à ses habitants, ainsi que la conduite de l'événement en lui-même.

- **Phase 1** de 15h30 à 17h00 : Prise en charge des résidents d'un EMS dans la construction PCi des Baumettes – sous le CACIB – Avenue des Baumettes 9 à Renens.
- **Phase 2** de 19h00 à 21h00 : Incendie d'un immeuble et assistance à ses habitants, Chemin des Biondes 34-36 à Renens.
- **Phase 3** de 21h30 à 22h30 : Rapport de situation de l'Etat-major de conduite ad-hoc et simulation d'un point de presse au PC de la construction PCi des Baumettes à Renens.

Lien vers une vidéo sur www.pcirol.ch

Cours de cadres les 28 et 29.06 et cours de répétition FIR-FAR/2 du 08 au 12.10.2018

92 miliciens ont réalisé 305 jours de service sur les mêmes sites d'instruction, sur certains carrefours routiers, pour l'exercice « Delesta », avec le précieux soutien de la POL (Police de l'Ouest lausannois), ainsi que sur d'autres endroits.

Formation spéciale dans le domaine ABC et la mise en service des tentes de décontamination du type « Utilis » MDC 50, en main de la DGE cantonale, de l'ECA et du SPSL (Lausanne)

Sous la conduite des instructeurs professionnels de l'ORPC Lausanne-District, les deux régions sont associées pour assurer l'état opérationnel de ce contingent de spécialistes. Du 5 au 13 septembre 2018, 26 cadres et spécialistes de notre ORPC ont rejoint les contingents de Lausanne-District, pour effectuer leur formation sur les sites d'instruction de La Rama (Montheron) et la caserne militaire de Moudon.

Dons du sang dans le cadre des Hautes Ecoles (UNIL – EPFL)

Chaque année, un détachement d'une vingtaine de spécialistes de l'ORPC, incorporés dans le domaine assistance et sanitaire, s'engagent en soutien et sous la direction du Service de Transfusion Interrégionale de la Croix Rouge Suisse.

En 2018 et sur 9 journées d'engagement, ils (elles) ont effectué 92 jours de service et participé à la collecte de 2041 poches de sang validées sur 2471 donneurs (euses).

2.2.2 Article 27 LPPCi (interventions en situation d'urgence)

Inondations à Lausanne et environs le 12.06.2018 (03h00 – 18h00)

Alarme par la CTA et par le Piquet PCi VD :

En résumé, les 18 miliciens de l'ORPC ROL se sont engagés sur le site de la Place Centrale à Lausanne et selon les directives de la cellule de conduite de l'ORPC Lausanne-District. Ils ont aussi terminé leur action sur le territoire de l'Ouest lausannois et plus particulièrement en collaboration avec les membres du SDIS Malley-Prilly-Renens.

La nuit du 11 au 12 juin 2018 restera gravée dans la mémoire des Lausannoises et Lausannois, pris par surprise par les flots d'un violent orage. 10 minutes ont suffi pour former des torrents dans les rues et escaliers de la ville.

Engagement « Canicule » au mois d'août 2018

En date du 2 août 2018 à 13h00, après déjà quelques jours et nuits de forte chaleur, la santé publique déclenche le Plan canicule sur le territoire vaudois.

Dès ce moment, tous les partenaires se sont activés et ont été mobilisés dans leur sphère d'action. Les référents communaux, les SDIS et Samaritains, la POL et l'ORPC se sont relayés entre le soir du jeudi 2 et du samedi 4 août, afin d'assurer que toutes les personnes qui figuraient sur les listes définies soient visitées (plus de 350 personnes). Un dernier contingent de visites a été réalisé par les miliciens de l'ORPC le mardi 7 août. L'ordre de maintenir le dispositif du plan canicule s'est étendu jusqu'au 9 août 2018.

Pour l'ORPC, ce sont environ 25 miliciens et personnel professionnel qui se sont engagés depuis le 2 et jusqu'au 07.08.2018 (en service les 2-3-4 et 7 août) La fin des mesures et la levée du plan ont été communiquées par l'autorité compétente le jeudi 9 août 2018, à 13h00.

Fin de la période de veille ordonnée par la Santé Publique, au **31 août 2018**.

2.2.3 Article 27a LPPCi (interventions en faveur de la collectivité)

20km de Lausanne, samedi et dimanche 28 et 29 avril 2018

Dans le cadre de la manifestation organisée par le service des sports de la ville de Lausanne, 22 astreints de l'ORPC Ouest lausannois ont effectué 40 jours de service en s'associant au contingent de Lausanne-District pour des missions de renfort de plantons de circulation et particulièrement dans la gestion des parkings réquisitionnés sur l'espace des Hautes Ecoles (UNIL et EPFL) à Dorigny.

Journée du Sport Scolaire Suisse (JSSS), le 29 et 30 mai 2018 à Lausanne & environs

La manifestation a été organisée par le service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud, avec le soutien de la PCi VD et les ORPC de Lausanne-District et Ouest lausannois.





Ce sont plus de 700 écoliers de la Suisse entière qui ont rejoint Lausanne le 29 mai dernier pour un repas en commun au « Chaudron » de Malley, avant de rejoindre les 11 constructions et sites scolaires organisés par la PCIROL pour une nuitée sous la veille de nos miliciens. Le lendemain ils étaient plus de 3'000 à jouer sur les différents sites réservés aux disciplines sportives dans le Grand

Lausanne. Pour l'ORPC ROL, se sont 41 miliciens, entourés par le personnel professionnel, qui ont effectués 79 jours de services au profit de l'accueil de ces jeunes, leur hébergement et petit déjeuner, ainsi que dans des missions de logistique et mise en place d'infrastructures de sites sportifs.

Festimixx Renens, site de Verdeaux, en juin 2018

L'ORPC a apporté son soutien à l'organisation du Festival des Cultures et musiques de Renens, sur le site de Verdeaux, les 15, 16 et 17 juin 2018.

Ce sont environ 30 miliciens de l'ORPC, entourés d'une partie du personnel professionnel, qui ont œuvré au profit de l'organisateur (Commune de Renens). Ils ont effectué 61 jours de service dans des missions de montage d'infrastructures de tentes, mise à disposition gratuite de matériel et des moyens de transports. Une des autres missions d'importance était le contrôle d'accès aux parkings des exposants, VIP, handicapés, orchestres, officiels de la fête, ainsi que certains axes routiers, interdits à la circulation et sous le contrôle de la POL.



Cette activité s'est déroulée en soirée du vendredi et samedi et jusqu'au petit matin.

Destiny, samedi 30 juin et weekend du 7 et 8 juillet 2018 à Ecublens



Dans l'action au profit de la lutte contre le cancer et pour les enfants touchés par cette maladie, l'ORPC a soutenu l'organisateur par la mise à disposition de matériel et locaux, par un appui en phase logistique et par l'engagement de 25 personnes pour 38 jours de service pour des montages et démontages d'infrastructures et la remise en état du site.

Triathlon de Lausanne, en août 2018

Le 25^{ème} Triathlon de Lausanne s'est déroulé les samedi et dimanche 18 et 19 août 2018, dans le sud de la ville et jusque sur le territoire du district de l'Ouest lausannois, à la hauteur de la commune de Saint-Sulpice. Ce sont plus de 2'000 participants qui se sont lancé sur les différentes épreuves et parcours.

Sous la conduite sécuritaire des corps de polices, les trois ORPC de Lausanne-District, Lausanne-Est et de l'Ouest lausannois se sont associés pour assurer le soutien dans différentes missions au profit de l'organisateur. Pour l'ORPC Ouest lausannois, ce sont 59 miliciens et une partie du personnel professionnel qui ont effectué, sur les deux jours, 111 jours de service.



Il est à noter que, après cette manche du championnat du monde en 2018, Lausanne et environs s'apprentent à recevoir sur les mêmes parcours, le grand final ITU du Tour mondial de Triathlon du 29 août au 1^{er} septembre 2019.

Cap sur l'Ouest dans le district, le 23 septembre 2018

Ce sont 258 miliciens qui ont été convoqués lors de la journée du dimanche 23.09.2018, ainsi que dans les jours de préparatifs et remise en état, pour un volume de 499 jours de service.



35 véhicules de transport de personnes et matériel nous ont été nécessaires pour assurer les nombreuses missions orchestrées dans cette manifestation du district.

Les 9 véhicules de l'ORPC ROL ont été engagés à titre gracieux, ainsi que tout le carburant pris en charge par l'ORPC. La dépense concernant les autres 26

véhicules, réservés dans le cadre de deux entreprises régionales de location, a été couverte par le financement de Cap sur l'Ouest, ainsi que les frais de subsistance pour la confection de plus de 350 « lunch-bag » préparés par un groupe ravitaillement de l'ORPC et distribués aux organes sécuritaires mobilisés ce jour-là.

Marchethon, samedi 6 octobre 2018 à Lausanne-Dorigny

Le 33^{ème} Marchethon de Lausanne s'est déroulé le samedi 6 octobre 2018, en faveur des personnes atteintes de mucoviscidose. Il a réuni 1'143 participants qui ont, avec leurs familles, généré des promesses de dons d'environ CHF 85'000.-, montant qui sera versé intégralement à la Fondation de la Mucoviscidose.



Celle-ci, depuis 1990, vient en aide aux adolescents et adultes de la Suisse entière en attribuant des soutiens financiers mensuels ou ponctuels, afin de les rendre le plus autonomes possible.

35 incorporés cadres et personnel de milice, ainsi qu'une partie du personnel professionnel, ont soutenu la manifestation en assumant des missions de montage et démontage d'infrastructures, de contrôle de sécurité des parcours, de soutien sur les aires de départ et d'arrivée, ainsi que la tenue du stand d'information et régulation du trafic (parking).

31^{ème} Téléthon, les 7 et 8 décembre 2018

L'ORPC de l'Ouest lausannois a organisé le Téléthon 2018 les 7 et 8 décembre, en engageant le potentiel de 84 personnes pour 134 jours de service. Des dispositifs d'animations et de collectes ont été installés sur les principaux centres commerciaux du district, regroupant ainsi les SDIS partenaires, les bénévoles des sociétés locales et associations de divers domaines et l'ORPC.



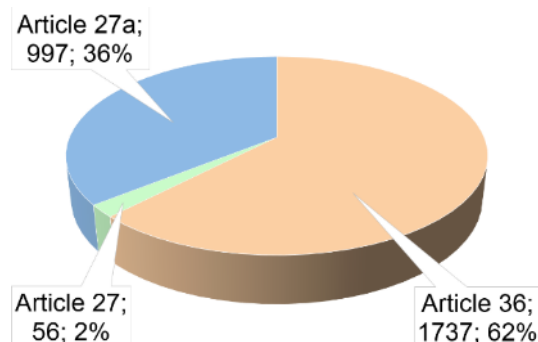
Nous remercions aussi pour leur précieuse collaboration les municipalités de Chavannes-près-Renens et Renens, les services de défense incendie et secours (SDIS) de Chamberonne et Malley-Prilly-Renens, les bénévoles de Chavannes-près-Renens, Ecublens et environs, qui avec l'USL, ont organisé une manifestation dans le cadre de l'Aula du collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens, sous le thème « la plus longue guirlande sur sapin de Noël » par les enfants et la reprise du fameux « papet vaudois et saucisse aux choux ». Merci aux initiateurs et bénévoles pour leur contribution au bon résultat de la collecte 2018.



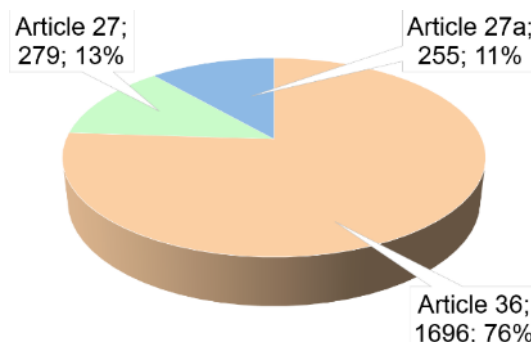
C'est le magnifique montant de CHF 64'000.- qui sera versé au compte de Téléthon Action Suisse pour la collecte 2018.

2.3 Jours de service

Tous ces exercices et interventions représentent pour l'année 2018 un total de 2'790 jours de service, effectués par 1'276 personnes. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2017, et nous constatons également que la répartition entre les types d'interventions peut fortement varier d'une année à l'autre :



2'790 jours de service en 2018



2'230 jours de service en 2017

Légende :

- Article 36 de la LPPCi : Cours de répétition
- Article 27 de la LPPCi : Interventions en situation d'urgence
- Article 27a de la LPPCi : Interventions en faveur de la collectivité

2.4 Officiers de piquet ORPC ROL

L'objectif pour 2018 était d'engager au plus vite les nouveaux candidats à la fonction recrutés en 2017, ainsi que d'assurer leur formation dans le cadre des cours dispensés par le SSCM et par l'expérience acquise en interne, dans les services d'instruction de l'ORPC.

Nous pouvons compter aujourd'hui sur l'engagement de 8 officiers de milice, deux anciens et expérimentés et 6 nouveaux et jeunes candidats, en phase de formation et déjà inclus dans le programme des périodes fixées pour l'année 2019. Ces 8 cadres de milice sont entourés dans leur mission par le personnel professionnel de l'ORPC.



2.5 Structure du bataillon

D'un effectif réglementaire de 621 hommes, le bataillon est aujourd'hui structuré dans sa nouvelle mouture et regroupe un effectif réel de 786 astreints actifs et formés et 6 professionnels. Il comprend entre autres un état-major de 16 officiers (l'effectif réglementaire est de 15 pour l'EM), ainsi que 6 compagnies (type ORPC) représentant 700 cadres, spécialistes et soldats du contingent FAR (appui) ; il faut y ajouter un contingent d'intervenants (FIR) de 76 cadres et spécialistes de milice, tous porteurs de pager.

Effectifs réglementaires (dès 2019) :

EM ORPC	15
6 cp type ORPC (6x101)	606
Total	621

Maintien des distinctions FIR et FAR, mais adaptation apportée au contingent FIR des porteurs de pagers, qui seront intégrés principalement dans les compagnies 2 (La Plaine-Chavannes-près-Renens) et 3 (Fontadel-Prilly).

3 Dispositif logistique et territorial

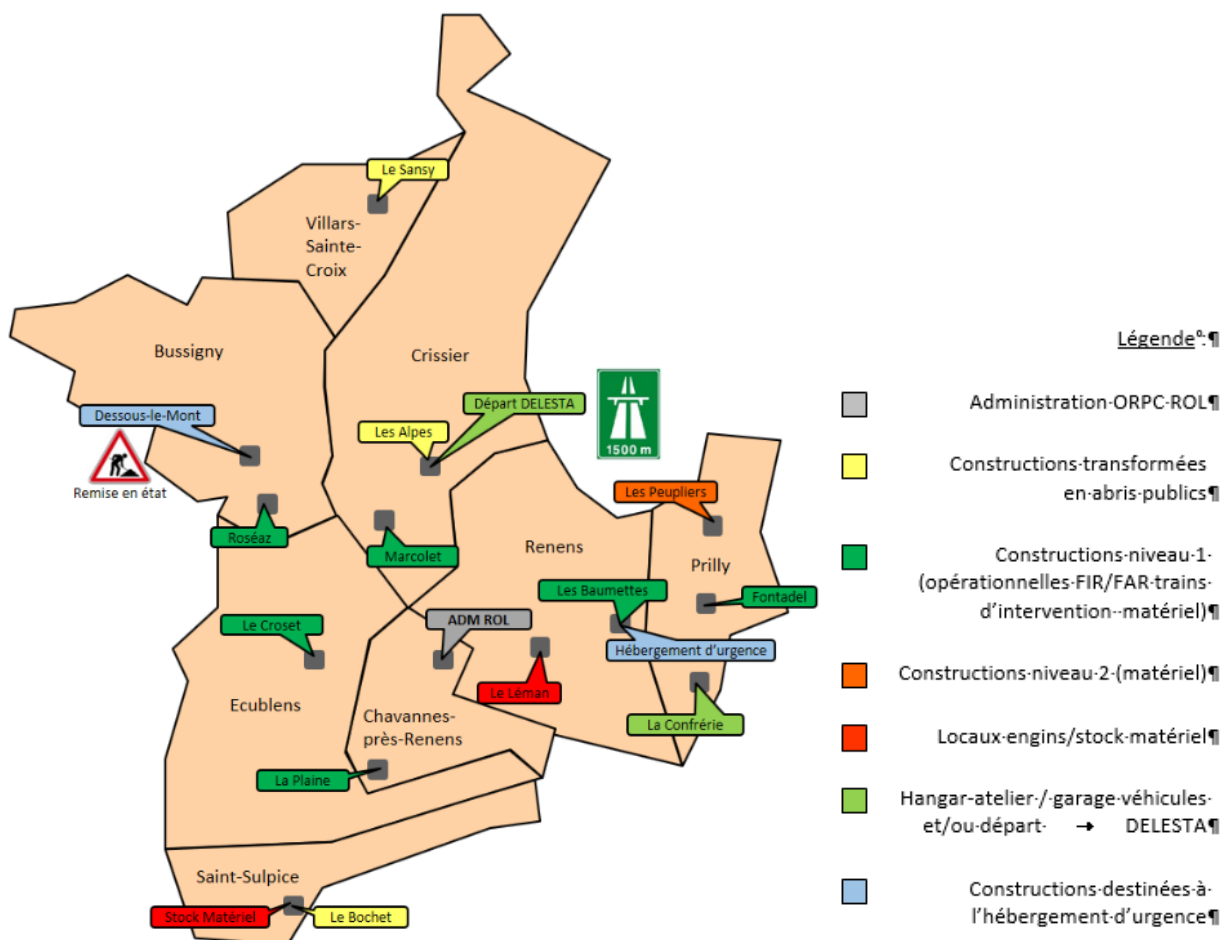
3.1 Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 8 constructions de protection restantes, les deux locaux d'engins séparés, un atelier/hangar et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont en bon état et opérationnels.

L'application des normes sécuritaires des établissements cantonaux (AEAI) ne permettent plus la mise à disposition de nos constructions pour des locations au profit du domaine privé ; néanmoins, l'ORPC entre en matière pour des demandes du domaine public (Hautes Ecoles – collectivités publiques), ceci uniquement avec l'aval des municipalités des communes propriétaires, sous conditions de sécurité élargies et complémentaires, à titre tout à fait exceptionnel. En 2018, 11 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année ; elles sont réparties dans la catégorie des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois, ainsi que des Hautes Ecoles (UNIL/EPFL).

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés à raison de deux périodes de chacune 1 semaine et pour un contingent total de 157 miliciens et 437 jours de service. Au total, ce sont 206 abris (4'050 places protégées) qui ont été visités, 183 sont conformes et en ordre ; les 23 autres seront reconduits en 2019. Pour les statistiques, la région Ouest Lausannois dénombre 2'296 abris pour une totalité de 71'444 places protégées (au 30.11.2018).

Les 3 abris publics (en jaune sur le plan) sont d'anciennes constructions de l'ORPC et répertoriés aujourd'hui dans les places protégées au profit de la population. Ils font partie intégrante des contrôles périodiques réalisés par l'ORPC avec le concours de la section ouvrages du SSCM.



3.2 Accueil des requérants d'asile et situation pour l'Ouest lausannois (EVAM)

Il n'y a plus de construction occupée ou mise en réserve au profit de l'EVAM dans le district de l'Ouest lausannois. La construction PCi de Dessous-Le-Mont à Bussigny, en réserve en 2018, a été libérée en fin de l'année. Sa remise en état et son retour dans le concept opérationnel de l'ORPC ROL est programmée pour le courant de l'année 2019.

3.3 Véhicules de service et d'intervention

L'ORPC dispose actuellement d'un contingent de 10 véhicules de service : 6 bus « Vito-Mercedes » combinés pour le transport de 8-9 personnes + matériel + traction d'engins, 2 PUCH type militaire, deux véhicules légers, dont un pour le Piquet de l'ORPC et un autre pour le transport de matériel léger ; les dix sont la propriété de l'ORPC.



3.4 Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

Sur 451 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois POLYALERT, 12 sont enregistrées dans la région Ouest lausannois.

Essais de sirènes du 7 février 2018 :

Situation pour le district Ouest lausannois

Il s'agissait du troisième test dans le cadre du dispositif POLYALERT.

Sirènes fixes

Sur les 12 sirènes fixes du district, toutes sont connectées sur POLYALERT et ont été testées selon les prescriptions.

Résultat : 12 en ordre, soit 100% de réussite.

Sirènes mobiles

Les 11 sirènes mobiles de l'ORPC ont toutes été testées sur leur capacité sonore. 3 sont posées en permanence sur des nouveaux véhicules et les 8 autres ont été montées sur d'autres véhicules de service.

Résultat : 11 en ordre, soit 100% de réussite.

L'OFPP ayant constaté ce jour-là un dérangement sur le système central de commande à distance des sirènes fixes, un test extraordinaire de disponibilité des sirènes fixes a été reprogrammé le 23 mai 2018, pour toute la Suisse. Il s'est avéré très concluant avec un taux de réussite de 99.3% dans le canton de Vaud.



4 Mutations, promotions, libérations

4.1 Promotions

Au grade de lieutenant

cpl	De Sousa Ricardo	of assist, sct FIR assist 13
cpl	Mendolia Sergio	of aide cond, sct FIR AiC 12
cpl	Bardelloni Javier	of log, sct log 21

Au grade de caporal

sdt	Garate Anderegg Raul	sof aide cond, sct AiC 22
sdt	Micali Arthur	sof mat, sct cdmt 51
sdt	Trutmann Frédéric	sof pionnier, sct FIR appui 15
sdt	Besnier Gaëtan	sof constr, sct cdmt 41

4.2 Libérations (spécialistes FIR / porteurs de pager)

cap	Jobin Aurèle	cdt cp, cp FIR 1 B	2005-2018 / 165 jours de service
cap	Merminod Jean-Claude	rempl cdt cp, cp FIR 1 B	1995-2018 / 301 jours de service

4.3 Libérations (contingent FAR)

Au 31.12.2018, **22 incorporés**, dont 10 cadres/spécialistes et 12 soldats/recrues, ont été libérés de l'obligation de servir dans la PCI (année 1978 ou plus âgé).



5 Objectifs 2019 et nouvelles bases légales

5.1 Objectifs pour l'ORPC

Organisation et concept des services d'instruction au niveau compagnie

- * Recherche de cadres et attribution des fonctions de conduite à l'échelon commandement de compagnie
- * Entraînement des formations au niveau compagnie dans le cadre des cours de répétition annuels
- * Recherche et formation de 15-20 nouveaux spécialistes FIR (porteurs de pagers), pour atteindre un contingent de 100 FIR

Amélioration et développement des moyens

- * Répartition des lots de nouveau matériel technique reçus du SSCM et entraînement à leur utilisation
- * Suite des préparatifs en infrastructures d'hébergement et d'accueil
- * Consolidation et développement des moyens en trains d'intervention (matériel technique)
- * Maîtrise du ravitaillement de ses propres troupes, des partenaires et de la population
- * Entraînement à la conduite dans locaux fixes (PCR) et structures mobiles (PCE)

Uniformisation et développement des procédures

- * Suite des travaux et mise à jour des concepts principaux d'engagements (CODENG ROL)
- * Consolidation du système de gestion des incorporés PISA

Consolidation de la collaboration avec nos partenaires

- * Réussite des grands engagements en faveur de la collectivité, soit la Fête des Vignerons et le Championnat du Monde Triathlon Lausanne 2019
- * PCV et POL ; SDIS, Samaritains, services régionaux et communaux

5.2 Corpus réglementaire PCi vaudoise

Pour la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPi – RSV 520.11) révisée au 01.02.2015.

Les deux premiers règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019 :

- * Règlement sur l'organisation et l'administration de la Protection civile vaudoise (ROAPCi)
- * Règlement sur les interventions et l'instruction de la Protection civile vaudoise (RIIPCi)

Le troisième règlement (Règlement sur les ouvrages de protection ROPCi) est en cours de validation, et son entrée en vigueur est prévue courant 2019 / début 2020.



5.3 Révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002

Le 21 novembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le message sur la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Avec cette révision, le Conseil fédéral modernise le système de protection de la population et l'adapte de façon à répondre de manière plus ciblée aux dangers et risques actuels. Il applique par ailleurs les mesures proposées dans le rapport du 6 juillet 2016 sur la mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+. Dans le domaine de la protection civile, la révision envisage en premier lieu une flexibilisation de l'obligation de servir.

Aujourd'hui, l'obligation de servir commence à 20 ans et se termine à 40. A l'avenir, l'obligation de servir pour la troupe et les sous-officiers sera raccourcie : elle devra débuter entre 19 et 25 ans et durer 12 ans au total ou 245 jours de service au maximum. Concernant les sous-officiers supérieurs et les officiers, la limite d'âge va s'étendre jusqu'à 40 ans, indépendamment du nombre de jours de service accomplis. Il y aura ainsi une harmonisation avec les obligations militaires et du service civil.

Les compétences de conduite des cadres seront également renforcées. Différentes formations de la protection civile doivent pouvoir être engagées plus rapidement. Par ailleurs, des questions portant sur l'infrastructure des constructions protégées et du matériel seront clarifiées. Une base légale devra être aussi créée pour une éventuelle réintroduction d'un service sanitaire au sein de la protection civile. Au final, le but est de parvenir à optimiser la capacité de la protection civile d'intervenir dans la durée.



6 Conclusions et perspectives d'avenir

L'année 2018 s'est révélée comme une année normale en ce qui concerne les engagements et les volumes d'activité liée à la protection civile. 2019 s'annonce pleine de défis, particulièrement en ce qui concerne les appuis importants en faveur de la collectivité, que ce soit pour la Fête des Vignerons à Vevey ou le Championnat du Monde de Triathlon à Lausanne. Les dérèglements climatiques et autres risques de catastrophes nous poussent à persévérer dans nos efforts à maintenir au meilleur niveau l'état opérationnel de nos moyens et d'être prêts en toutes circonstances.

Nous profitons de remercier le Commandant de la PCi vaudoise et son état-major, pour le soutien technique et tactique, ainsi que nos autorités communales qui, par l'encadrement du comité de direction et du conseil intercommunal, nous apportent leur appui permanent. L'ORPC ROL, par son personnel professionnel et tout le contingent de milice, vous en est reconnaissante et vous assure de son dévouement et de sa disponibilité.

*Le Commandant de l'ORPC ROL
Lt col Pierre Annaheim*



Glossaire

ACV	Archives C antonales V audaises
AEAI	Association des E tablissements cantonaux d' A ssurance I ncendie
AiC	A ide à la C onduite
CACIB	C entre A ministratif C ommercial et I ndustriel des B aumettes
CCPP	C entre de C ompétence de la P rotection de la P opulation
CODENG ROL	C onduite D ans l' ENG agement R égion O uest L ausannois
cp/sct/gr	comp agnie/ sect ion/ g roupe
CTA	C entrale T echnique d' A larmer
DELESTA	Délestage autoroutier
DGE	D irection G énérale de l' E nvironnement
DPMA	D étachement P oste M édical A vancé
ECA	E tablissement C antonal d' A ssurances
EM	E tat- M ajor
EMRCOL	E tat- M ajor R égional de C onduite de l' O uest L ausannois
EPFL	E cole P olytechnique F édérale de L ausanne
ETP	E quivalent T emps P lein
EVAM	E tablissement V audois d' A ccueil des M igrants
FAR	F ormation d' A ppui R égionale
FIR	F ormation d' I ntervention R égionale
FIROL	F ormation d' I ntervention R égionale de la région de l' O uest L ausannois
LPPCi	L oi fédérale sur la P rotection de la population et sur la P rotection C ivile
OFPP	O ffice F édéral de la P rotection de la P opulation
ORPC ROL	O rganisation R égionale de P rotection C ivile R égion O uest L ausannois
PCE	P oste de C ommandement E ngagement
PCi	P rotection C ivile
PCR	P oste de C ommandement R égional
PCV	P olice C antonale V audoise
PISA	Système de gestion des incorporés
POL	P olice de l' O uest L ausannois
SDIS	S ervices de D éfense I ncendie et S ecours
SPSL	S ervice de P rotection et S auvetage L ausanne
SSCM	S ervice de la S écurité C ivile et M ilitaire
UNIL	UN iversité de L ausanne
USL	U nion des S ociétés L ocales

SERVICE DU FEU - SDIS Chamberonne



1. Préambule – mot du commandant (Maj Frédéric Jacot)

2018 C'est le début de la 2^{ème} décennie du SDIS Chamberonne.

2018 C'est le début le début de mon mandat de Commandant, c'est le début oui mais....

C'est la continuité et c'est dans un esprit de pérennité que j'ai repris le commandement du SDIS qui est déjà bien rôdé. Après une courte période d'appréhension liée à la fonction, je réalise que déjà plusieurs semaines se sont écoulées.

Les défis d'un commandant sont multiples, gestion administrative, ressources humaines, (parce qu'un SDIS est très similaire à une PME) donner de la formation de qualité, gestion des plannings de service, manifestation, chantier, etc...

Le plus gros défi cette année a sans nul doute été l'introduction et la mise en service de ProSDIS, avec ses contraintes, ses spécificités, ses bugs de jeunesse et ses heures de formation pour tous les niveaux hiérarchiques du SDIS allant du sapeur, aux officiers en passant par le chef d'intervention.

Mais le défi était bien plus gros pour l'ECA je vous l'assure ! C'est après 3 mois de lancement, à l'occasion d'une séance d'information aux Commandants, que l'on a pu prendre la mesure de l'ampleur du.... Non, plutôt **des problèmes** qui affectent tous les SDIS du canton. Tout n'est pas encore réglé mais la mobilisation fonctionne, enfin, restons positif !

Aujourd'hui, après cette 1^{ère} année écoulée, il est temps pour moi de faire le bilan, de prendre la mesure de ce qui fonctionne ou de ce qui peut être amélioré.

C'est également le moment pour moi de faire une rétrospective et de communiquer à tous les membres du SDIS et aux invités sur notre fonctionnement, nos activités et nos interventions.



2. Commission Consultative du Feu (CCF)

Législature 2016-2021

- Mme STEINER Isabelle	Municipale	Chavannes-près-Renens
- M. FARINE Michel	Municipal	Ecublens
- M. PANZERA Marcel André	Municipal	Saint-Sulpice
- M. PAUDEX Michel	Membre	Chavannes-près-Renens
- M. MASSON Claude, secrétaire	Membre	Ecublens
- M. MONTAGNER Sergio	Membre	Saint-Sulpice
- Maj. JACOT Frédéric	Commandant du SDIS Chamberonne	
- Cap. TILLE Cyrille	Remplaçant du Cdt du SDIS Chamberonne	

La présidence est assurée par un tournus selon entente entre les 3 municipaux, ainsi la présidence de la CCF était assurée par M. Marcel-André PANZERA depuis le 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 et depuis le 1^{er} juillet 2018 celle-ci est assurée par Mme Isabelle STEINER.

3. Etat-major

- Commandant Maj JACOT Frédéric
- Remplaçant du commandant Cap TILLE Cyrille
- Quartier-Maître Cap SARTIRANI Michel
- Responsable Formation Cap VERREY Julien
- Responsable Opération Plt CAITUCOLI Stephan
- Responsable Matériel Cap MOSER Didier

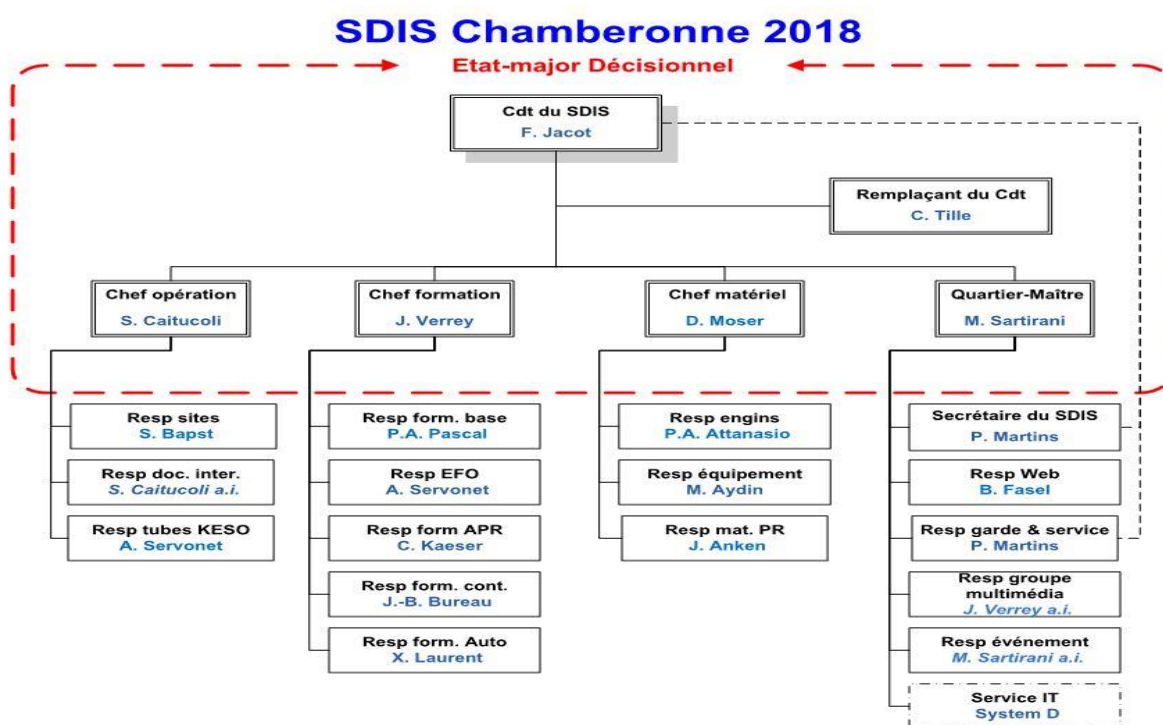
4. Chefs de sections

- Officier Plt KAESER Christophe
- Officier Lt BUREAU Jean-Baptiste
- Officier Lt BAPST Sylvain (Démission au 28 février)
- Officier Lt LAURENT Xavier
- Officier Lt PASCAL Pierre-Alain
- Officier Lt SERVONET Anthony
- Officier Lt VERASANI Fabrizio

5. Administration

- Employée administrative (20 %) Mme MARTINS Peggy

6. Organigramme



7. Effectif

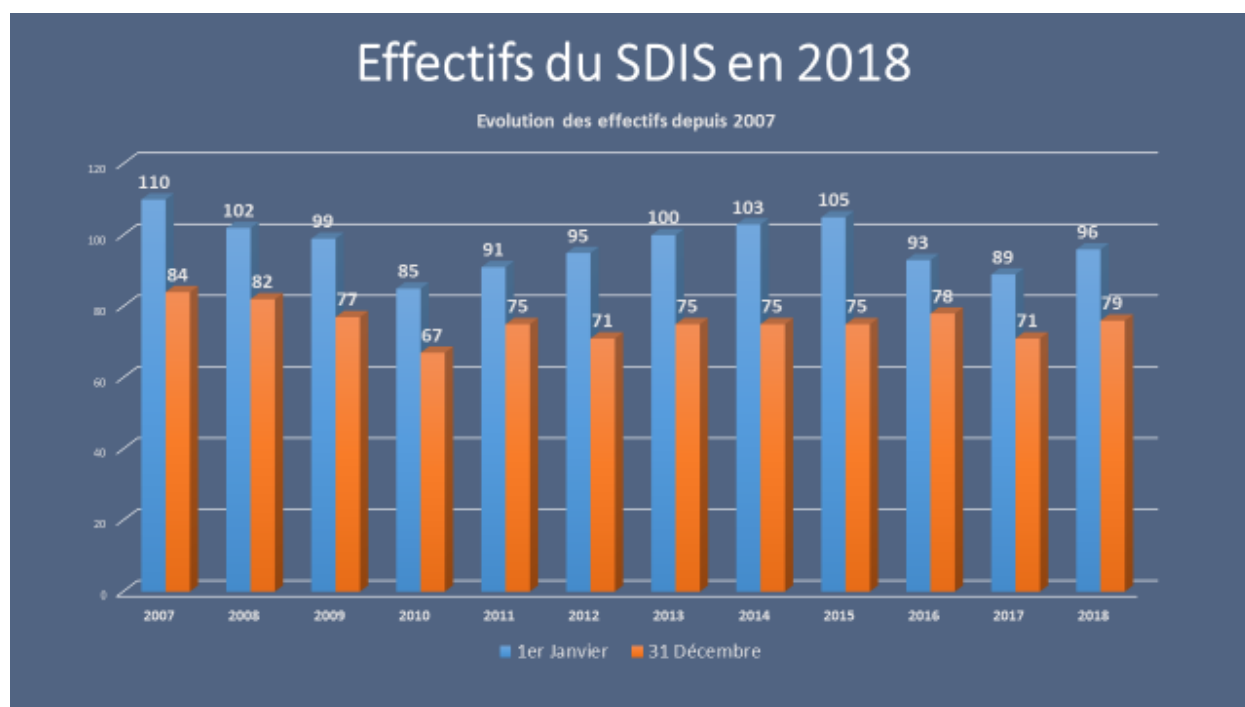
Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif était de 96 personnes dont 88 hommes et 8 femmes repartis entre 74 sapeurs-pompiers, 22 recrues et 1 civile en la personne de Mme Peggy Martins employée administrative à 20 % pour arriver à 79 sapeurs-pompiers dont 70 hommes et 9 femmes et 1 personne civile au 31 décembre.

Au cours de l'année nous avons enregistré 13 démissions et 4 exclusions dont :

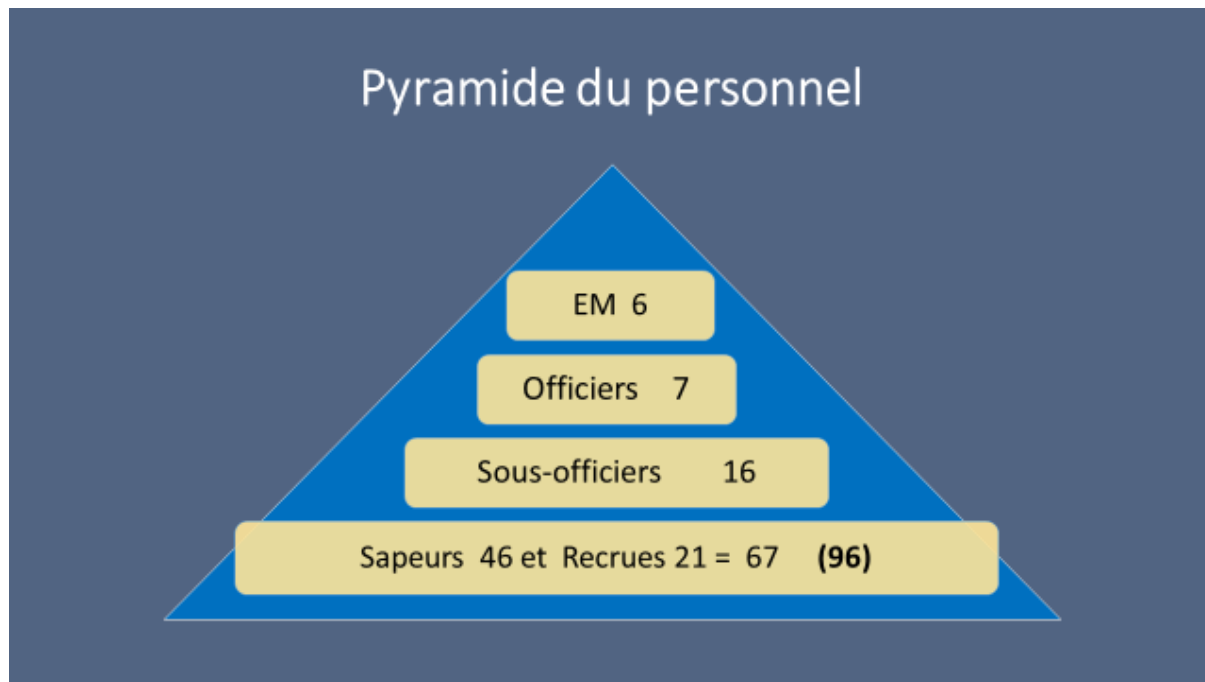
- 6 pour déménagement hors territoire du SDIS
- 4 pour raisons professionnelles
- 3 pour raisons personnelles ou familiales
- 4 pour participations insuffisantes



- Graphique évolutif des effectifs de 2007 à 2018.



- Pyramide du personnel.



8. Formation

- Les objectifs 2018 fixés par le responsable de la formation ont été les suivants :

- Garantir les compétences en fonction des missions du SDIS.
- Renforcer la méthodologie de l'instruction au sein des formateurs et notamment de sous-officiers
- Réorganiser la philosophie de formation en restructurant son organisation.
- Renforcer la responsabilité des cadres dans la formation.

- Programme 2018

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1		1	APR 1.1	1	APR N.2	1	Pâques	1	EM 5	1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3	EM 4	3	APR 3.1	3	
4		4		4		4		4	A-FVSP	4	
5		5		5		5	APR 2.3	5	C-FVSP	5	EM 6 / OF 2
6		6	EM 2/OF 1/SAN E.1	6	EM 3	6		6		6	
7		7		7		7		7	SAN F.2	7	TP 1
8		8	APR 1.2	8	APR N.3	8		8	CC SOF 2	8	
9	REC E / EM 1										APR M.2 / APR M.3
10											OF
11	APR P										DPS 3.1
12											BH
13	TEC 1										
14											
15	CC FORM										
16											
17											
18	APR N.1 / CDTR										
19		19		19		19		19	FAM	19	DPS 3.2
20		20		20	EFO 1	20		20		20	
21		21		21		21		21	Pentecôte	21	APR G.2 / TP 2
22		22	APR 1.3	22	APR 2.1 / CCF	22		22	EFO 3	22	
23	CC OF 1	23		23		23		23		23	
24		24		24		24	DPS 2.2	24	APR M.1	24	
25	CC AC	25		25		25		25		25	TEC 7
26		26	TEC 3	26	TEC 4	26	APR N.4	26		26	EM 7 / TP 3
27		27	DPS 1.2	27	DAP 1	27		27		27	
28		28		28		28		28	TEC 6	28	DPS C
29	TEC 2			29	APR 2.2	29		29	AC 1	29	
30	CC SOF 1			30	Vendredi-Saint	30	TEC 5 / SAN F.1	30	CCF	30	AC 2
31				31				31	APR 3.3		

- Nombre de soirées/séances : 115 (+3)
- Nombre de samedis : 9 (+3)

- Nouveauté 2018 :

Formations de base

Apprentissage et consolidation des 3 thèmes principaux à chaque soirée :

- Lutte contre le feu.
- Sauvetage en hauteur.
- Engins (TP, MP, etc.).

Formations EFO :

Apprentissage et formation pour futurs intervenants DPS organisé en module et évaluation en fin de formation

Formation spécifique DPS-X :

Formation pour DPS extra-muros au centre de formation de Couvet (Val-de-travers, NE)



Quelques chiffres 2018 qui représente la charge demandée à nos collaborateurs :

- Formation de base : 19 soirées de 2,5h → 47,5h / personne
- Formation continue/spécialistes : 31 soirées de 2,5h
3 demi-journées / personne → 92,5h / personne

(Spécialistes = APR, antichute, chauffeurs, machinerie aux engins)

- Formation des cadres : 9 soirées de 2,5h → 23,5h / personne

Formateurs 2018 :

Le responsable de la formation peut s'appuyer sur un pool de formation très performant et notamment avec des instructeurs avec certificat fédéral d'instructeur sapeur-pompier.

- Instructeurs fédéraux 5
- Formateurs internes 31
- Nombre d'heures de préparation cumulées 695 heures (+40h)
- Nombre d'heures de formation SDIS 7340 heures (+350h)
- Nombre d'heures de cours cantonaux ECA 1360 heures (-51h)

Formation de base – DAP/REC

Exercices Détachement d'Appui (DAP/REC)

- Public cible :
 - 38 Recrues et sapeurs du DAP
- Exercices :
 - 10 heures (4 soirées)
- Thèmes :
 - Lutte contre le feu
 - Sauvetage en hauteur
 - Engins divers
 - Formation technique



Formation de base – EFO

Exercices Ecole de Formation (EFO)

- Public cible :
 - 7 futurs membres DPS
- Exercices :
 - 12,5 heures (5 soirées)
- Thèmes :
 - Lutte contre le feu
 - Sauvetage divers
 - Engins et accessoires
 - Techniques d'intervention

Identiques que le DAP mais avec un accent **intervention** et des attentes d'acquisition des connaissances **plus ambitieuses**.

Formation de base – APR

Exercices Ecole de Formation (APR N)

- Public cible :
 - 5 futurs porteurs d'appareils de protection respiratoire
- Exercices :
 - 10 heures (4 soirées SDIS)
- Thèmes :
 - Connaissances générales APR
 - Matériel spécifique au sauvetage
 - Matériel spécifique à l'extinction
 - Liaison et surveillance



Formation de base – SAN

Exercices Ecole de Formation (SAN F + SAN O)

- Public cible :
 - 7 futurs membres DPS
- Exercices :
 - 8,5 heures (3 soirées)
- Thèmes :
 - BLS – AED et administration d'oxygène



Formation continue – DPS

Exercices Détachement de Premier Secours

- Public cible :
 - 44 membres du DPS
- Exercices :
 - 22,5 heures (7 soirées + ½ journée)
- Thèmes :
 - ABC – nouvelle approche
 - Rétablissement
 - Engins du SDIS
 - Intervention
 - Ventilation opérationnelle
 - Hydraulique
 - Engagement FEU



Formation continue – APR

Exercices Détachement de Premier Secours

- Public cible :
 - 31 porteurs d'appareil de protection respiratoire, membres du DPS
- Exercices :
 - 23 heures (6 soirées + ½ journée)
- Thèmes :
 - Techniques sac RIT (secours à un camarade en détresse)
 - Feu de parking sous-terrain
 - Consolidation AO (Action Opérationnelle)
 - APNS, Détection gaz
 - Accoutumance à l'effort
 - Engagement maison du feu (RAMA)

Formation continue – SAN

Exercices BLS – AED

- Public cible :
 - 44 membres du DPS
- Exercices :
 - Recyclage 2,5 heures (1 soirée / 2 ans)
 - Entraînement 2,5 heures (1 soirée / 2 ans)
- Thèmes :
 - Mise en situation (massage cardiaque – respiration avec le masque et défibrillateur)

Les candidatures pour entrer à l'école de formation EFO, se font sur appel puis sélection sur une soirée d'observation et de tests de performance.

La formation continue qui suit la formation de base, est variable d'année en année avec pour but de garder un niveau d'excellence des sapeurs, mais aussi d'amener nos nouveaux intervenants à celui de leurs aînés.

9. Cours de formation ECA

Durant l'année écoulée les membres du SDIS ont suivi diverses formations cantonales :

15 recrues ont terminé avec succès leur FOAD ainsi que le cours de formation de base des sapeurs-pompiers au centre de formation de la RAMA, pour un total de 30 jours (20h/personne) ainsi que 38 sapeurs-pompiers du DPS ont suivi des cours à l'ECA pour un total de 166 jours.

Cours FB01 + FOAD :

- Formation de base recrue
- Public cible :
 - 15 recrues sapeurs-pompiers
- Exercices :
 - 300 heures (2 journées)
- Thèmes :
 - Hydraulique base
 - Moyens de sauvetage
 - Petits moyens
 - Sanitaire base
 - Véhicules et engins

Cours ECA :

- 29 Formations de perfectionnement suivi pour 2018
- Public cible :
 - 38 Sapeurs-pompiers membres du DPS
- Exercices :
 - 1340 heures (166 journées)
- Thèmes :
 - Gestion des relations
 - Formation managériale
 - Protection mission de base ABC
 - Référents ProSDIS (Nouveau)
 - Formation ProSDIS EM du SDIS Chamberonne (Nouveau)
 - Rapport administratif des commandants
 - Recyclage formateur maison de feu

- Formateur maison de feu
- Formation routière – Théorie permis C1
- Protection respiratoire – Perfectionnement
- Phénomènes thermiques
- Formateur de conduite – Théorie permis C1
- Journée technique des DPS
- Feux de cheminées
- Chefs de groupes
- Protection respiratoire – Formateur cantonal APR
- Protection respiratoire – Préposé et recyclage préposé
- Hydraulique – Mousse et mouillant
- Journée technique des commandants
- Journée technique des DPS
- Journée technique des instructeurs
- Conduite d'intervention – Chef d'intervention
- Conduite d'intervention – Conduite d'un groupe
- Conduite d'intervention coordonnée d'un groupe
- Véhicules à propulsion alternative
- Transmissions
- Installations techniques bâtiments
- Module fumée
- Module mousse
- Hydraulique – Base
- Hydraulique – Planification et engagement
- Protection respiratoire - Base
- Hydraulique - Tonne-pompe
- Cours Cadre pour instructeurs (APR, TA, EX, etc.)

10. Diverses gardes et manifestations

Chaque année le SDIS Chamberonne met à disposition des communes des sapeurs-pompiers issus de son effectif pour assurer la défense incendie lors de spectacles dans les différentes salles communales ou pour la sécurité feu lors de la fête nationale du 1^{er} Août.

Salles de spectacle :

- Chavannes
 1. Aula Collège de la Plaine
 2. Grande salle de la Concorde
- Ecublens
 1. Grande salle du Motty
 2. EMS Clair-Soleil
 3. Centre des congrès STCC (EPFL)
- St-Sulpice
 1. Foyer paroissial.

Manifestations effectuées :

- Chavannes
 - Brûler de bûches nouvelle année
 - 3 soirées cinéma
- Ecublens
 - 1 spectacle pour enfants
 - Culte de Noël
 - Fête de Noël de l'EMS Clair Soleil
 - Festival du Feu Equinox

Durant cette année, le SDIS a effectué 8 gardes de grandes salles pour un total de 91 heures.

Manifestation du 1^{er} Août (fête nationale) :

Le SDIS a assuré la sécurité feu ainsi que l'allumage et la surveillance des feux patriotiques des trois communes desservies par le SDIS.

Les 14 sapeurs-pompiers répartis sur 3 sites, cette manifestation totalise un engagement de 114 heures avec la répartition par commune suivante :

Chavannes	6 personnes - 50 heures
Ecublens	4 personnes - 32 heures
Saint-Sulpice	4 personnes - 32 heures

11. Interventions

En 2018, le SDIS Chamberonne est intervenu à 111 reprises sur les trois communes et également sur Lausanne en renfort.

En comparaison avec 2017, il y a une diminution significative des feux et des inondations respectivement sur Ecublens et Chavannes, en revanche les alarmes automatiques n'ont pas connu de diminution comme présumé en 2017 suite à la mise en place de la levée de doute.

- Graphiques illustrant ces 111 alarmes

Répartition des alarmes par commune



Chavannes
38

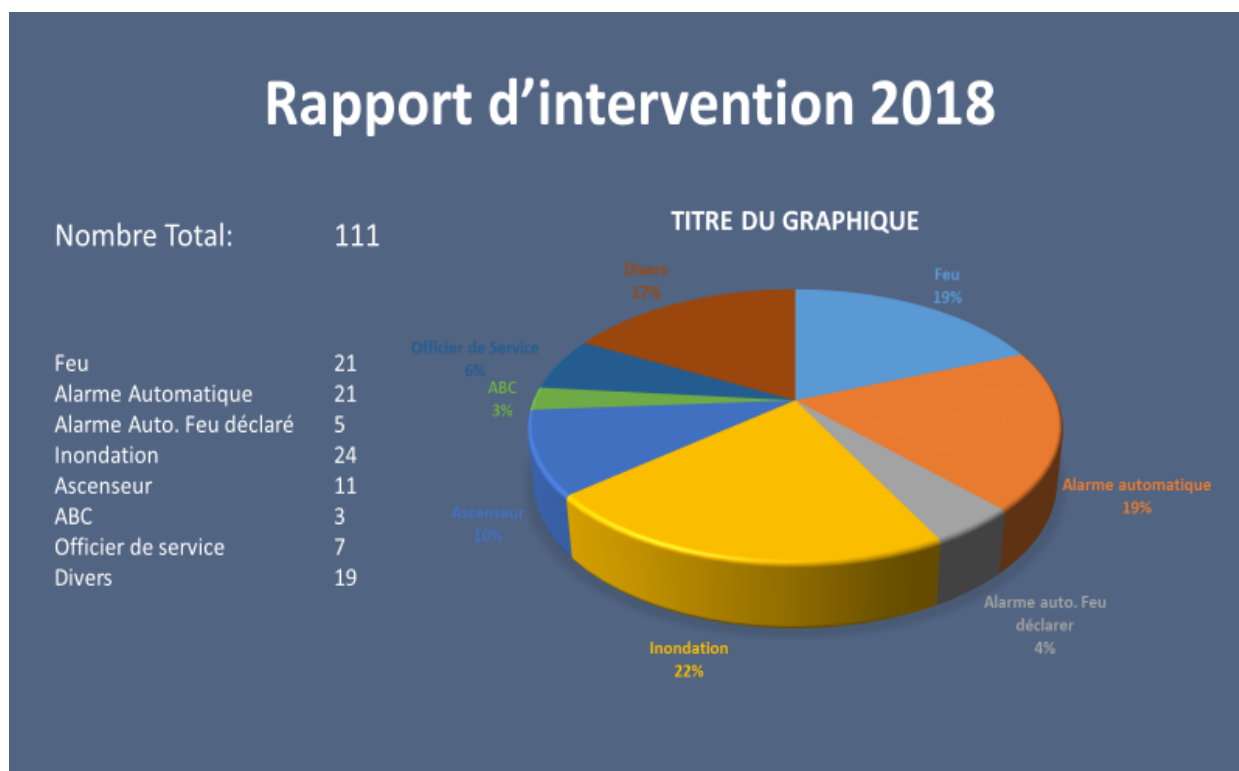


Ecublens
54



Saint-Sulpice
18

Répartition par type d'alarme :



En 2018, le SDIS Chamberonne a connu son taux d'intervention le plus bas depuis sa création :

Rapport d'intervention 2018

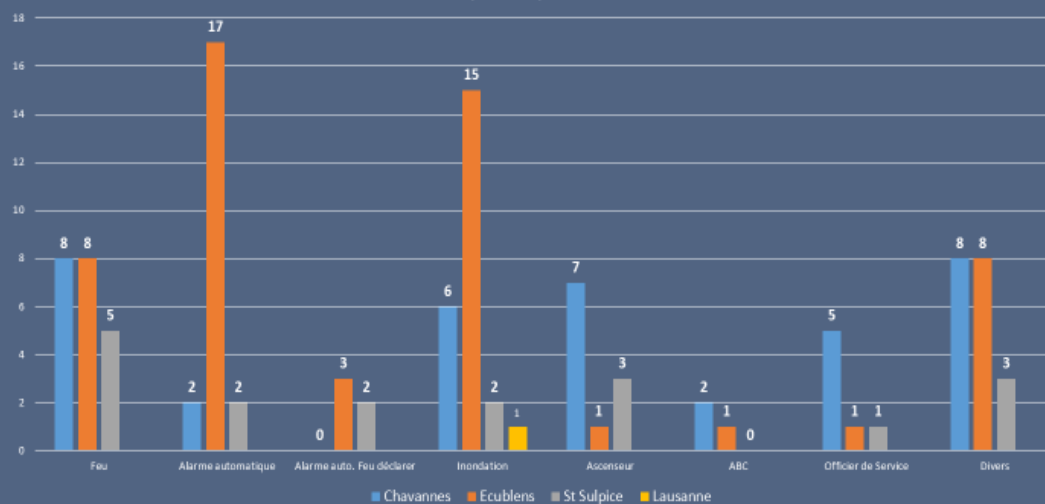
Evolution du nombres d'alarmes depuis 2017



Types et nombres d'alarme par commune :

Rapport d'intervention 2018

Comparaison par commune



Les principales alarmes effectuées en 2018 :

- **26.01.18 – 8h33 à Chavannes** : Feu de cuisine dans un restaurant, un début d'incendie rapidement maîtrisé a provoqué un gros dégagement de fumée à l'intérieur du restaurant.
- **19.02.2019 – 22h51 à Ecublens** : Feu d'industrie chez Thévenaz-Leduc, il s'agit d'une fausse alarme donnée par une personne perturbée connue des services de police.
- **09.03.18 – 9h55 à Chavannes** : Pollution ABC sur route, un camion a perdu une roue suite à une rupture mécanique et de l'huile s'est écoulée sur environ 200 m, la roue folle s'est arrêtée bien plus loin sans faire de blessé ou autre dégât.
- **28.04.2018 – 19h24 à Ecublens** : Feu dans un dépôt qui a été éteint par le déclenchement du système d'extinction Sprinkler, il s'en est suivi une importante inondation sur plusieurs étages du bâtiment.
- **15.05.2018 – 23h40 à Ecublens** : Prévention feu suite à un accident avec un véhicule électrique tombé en contre bas d'un talus sans faire de blessé.
- **02.06.2018 – 18h18 à Chavannes** : Sauvetage d'un petit chien sur un avant-toit, le propriétaire n'étant pas connu, il a été remis par PoOuest au service vétérinaire.
- **05.06.2018 – 06h28 à Chavannes** : Feu de camion, la cabine a été entièrement détruite, la semi-remorque ainsi qu'une bonne partie du chargement ont pu être sauvés.
- **12.06.18 – 01h15 à Lausanne** : Nous sommes alarmés en renfort pour venir en aide au SPSL suite aux multiples événements survenus dans toute la ville.
- **21.07.2018 – 12h52 à St-Sulpice** : La chute d'un arbre en travers de la Venoge sur 2 bateaux, après la sécurisation et le tronçonnage de l'arbre, il a fallu renflouer un des 2 bateaux afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de pollution. Cette intervention a demandé l'assistance de plusieurs partenaires.
- **07.09.2018 – 09h26 à Chavannes** : Inondation sur 3 étages suite à la malveillance d'une personne.
- **25.10.2018 – 08h41 à St-Sulpice** : Feu de cave dans un bâtiment en construction suite à des travaux d'étanchéité.
- **13.12.2018 – 21h43 à Ecublens (EPFL)** : Inondation sur plusieurs étages de laboratoires et salle blanche dans un bâtiment de l'EPFL.

12. Intervention non déclenchée par la CTA

Le plan canicule, actif du 1^{er} juin et 30 août 2018, a été déclenché les 2 et 3 août par la préfecture. Le SDIS Chamberonne avec le concours des Samaritains d'Ecublens et de la PCi ont effectué des visites avec la participation de 23 sapeurs-pompiers pour un total de 66 heures.

13. Matériel

Le dernier lundi de chaque mois les sections techniques des deux sites effectuent l'entretien courant du matériel, des véhicules et de l'équipement des casernes.

Les sections techniques se sont aussi occupées de réaménager quelques véhicules pour qu'ils soient adaptés au nouveau matériel acquis par le SDIS durant l'année.

- Le SDIS a fait l'acquisition du matériel suivant :

- 2 détecteurs multi gaz.
- 2 paires de jumelles.
- 40 sous-vêtements feu pour le DPS.
- 12 Tenues de sortie pour officiers.
- un complément de matériel antichute (cordes dynamiques, mousquetons, poulies).

- L'ECA a procédé au remplacement et révision suivants :

- 26 Appareils de protection respiratoire Draeger PSS 5000
- 39 Masques Draeger Panorama Nova
- 26 Autorolls v6
- 48 révisions de bouteilles d'air comprimé APR

14. Véhicules

L'ECA a également procédé à de petits réaménagements suite à la fourniture de nouveaux matériels, ceux-ci ont concerné les véhicules suivants :

- Caserne 1 :
 - VM (MAC)
 - TPM
 - TP2000
- Caserne 2 :
 - TPM

15. Locaux / Casernes

Les exercices et séances sont répartis de la manière suivante dans nos deux casernes :

- Caserne 1 :
 - ⇒ Exercice DPS
 - ⇒ Cours de cadres SOF
 - ⇒ Cours de cadres OF
 - ⇒ Exercice chef d'intervention (officiers)
 - ⇒ Exercice de reconnaissance de nouveaux sites (industrie, quartier d'habitation, etc.)
- Caserne 2 :
 - ⇒ Séance de la CCF
 - ⇒ Séance EM
 - ⇒ Séance OF
 - ⇒ Soirée de recrutement
 - ⇒ Soirée d'information et équipement des recrues
 - ⇒ Exercice DAP / REC
 - ⇒ Exercice APR
- Complément caserne 2 :
 - ⇒ Siège administratif du SDIS Chamberonne
 - ⇒ Rétablissement APR après exercices et intervention
 - ⇒ Bureau du commandant
 - ⇒ Bureau des officiers
 - ⇒ Stockage équipement EPI

Le matériel de réserve courant pour les exercices et interventions est quant à lui réparti dans les 2 casernes.

La caserne 3 sert de dépôt pour les engins divers (MP, chariot échelles, remorques diverses) ainsi que pour la berce à pont du véhicule modulaire (MAC).

16. Diverses activités

- Les plus importantes :
 - Rapport annuel du SDIS Chamberonne.
 - Représentation du SDIS à l'assemblée de la FVSP et à ses concours, par une équipe Tonne-Pompe qui a obtenu une honorable 5^{ème} place sur 6.
 - Continuation de l'activité physique hebdomadaire par des activités en piscine ou de course à pied.
 - Formation technique du personnel DPS sur le nouveau matériel fourni par l'ECA qui nécessite une formation spécifique.
 - Participation au recrutement cantonal, organisé conjointement par la FVSP et l'ECA.
 - Elaboration du programme et des thèmes d'instructions 2017.
 - Formation continue du groupe antichute par nos formateurs.
 - Assuré le suivi de la formation des sections DPS et DAP/REC.
 - Assuré le suivi de l'école de formation des nouveaux DPS soit 5 soirées de formation de base DPS et 4 soirées APR de préparation aux cours cantonaux APR.
 - Coordination pour divers chantiers sur Ecublens, Chavannes et St-Sulpice.
 - Participation du commandant aux séances pour VIDIS 20-25 (COVIDIS).
 - Représentation du SDIS au rapport annuel de l'ORPC ROL.
 - Représentation du SDIS au rapport annuel du SDIS Malley.
 - Représentation du SDIS au rapport annuel du SPSL SDIS Lausanne - Epalinges.
 - Représentation du SDIS à la cérémonie d'assermentation de la POL (Police de l'Ouest Lausannois) à Chavannes.
 - Représentation du SDIS au Téléthon les vendredi 7 et samedi 8 décembre 2018.

17. Commission consultative du Feu

- Activités de la CCF :

Durant cette année, la CCF a traité, entre autres, les sujets suivants :

- Acceptation du rapport d'activités du SDIS Chamberonne 2018.
- Acceptation des comptes du SDIS pour l'exercice 2017.
après la lecture du rapport de Monsieur Oliva de la bourse de Chavannes.
- Validation des nominations suivantes :
 - Plt Stephan Caitucoli au grade de capitaine au 01.01.2019
 - Lt Jean-Baptiste Bureau au grade de Premier-Lieutenant au 01.01.2019
 - Sgtn chef Mustafa Aydin au grade de Lieutenant au 01.01.2019
 - Sgt Jacques Anken au grade de Lieutenant au 01.01.2019
- Acceptation du budget 2019 du SDIS.
- Acceptation du programme d'instruction 2019 du SDIS.
- Participation au recrutement 2018.
- Représentations diverses lors des manifestations du SDIS.

18. Objectifs 2018

Les objectifs fixés pour cette année ont été atteints, soit :

- ✓ Augmenter le taux de participation aux exercices et aux interventions.
- ✓ Maintenir une qualité de formation optimale de tous les sapeurs DPS et DAP.
- ✓ Continuer de garantir un officier de permanence en journée.
- ✓ Poursuivre la bonne marche administrative et la gestion du budget.
- ✓ Promouvoir le SDIS auprès de nos partenaires et lors de représentation externe.

Les points suivants doivent encore être sujets à une attention particulière :

- ⇒ Renforcer la participation aux exercices et sur certains types d'interventions.
- ⇒ Continuer la transition avec le nouveau système d'aide à l'engagement ProSDIS.
- ⇒ Continuer d'améliorer la bonne marche administrative et la gestion du budget.

19. Conclusions

Pour terminer ce rapport, je tiens à remercier l'état-major, la Commission Consultative du Feu, les Municipalités, les officiers, les sous-officiers, les sapeurs, notre employée administrative et le service de la bourse de Chavannes pour le soutien et l'assistance qu'ils m'ont apportés durant cette première année de commandant ainsi que pour la confiance qu'ils me témoignent.

SDIS CHAMBERONNE
Le commandant



Maj Frédéric Jacot

20. Liste des Grades

Maj	Major
Cap	Capitaine
QM	Quartier-Maître
Plt	Premier-Lieutenant
Lt	Lieutenant
Adj	Adjudant
Sgtnch	Sergent-major Chef
Sgtn	Sergent-major
Four	Fourrier
Sgt	Sergent
Cpl	Caporal
App	Appointé
Sap	Sapeur-pompier
Rec	Recrue

21. Liste des abréviations

ABC	Atomique, bactériologique, chimique
ACVS	Association cantonale vaudoise des samaritains.
AO	Action opérationnelle.
APR	Appareil de protection respiratoire.
APRN	Appareil de protection respiratoire, nouveaux engagés.
BLS-AED	Basic life support (mesures de base pour sauver la vie). Automated external defibrillation (défibrillation semi-automatique externe).
CCF	Commission consultative du feu.
CCVIDIS	Comité de coordination du projet VIDIS.
CPR	Cardio-pulmonary resuscitation (réanimation cardio-pulmonaire).
CTA	Centre de traitement des alarmes
CODIR	Comité directeur.
COPIL	Comité de pilotage.
CCVIDIS	Commission consultative du projet VIDIS
COVIDIS	Comité opérationnel du projet VIDIS.
DAE	Défibrillation semi-automatique externe.
DAP	Détachement d'appui.
DCH	Défense contre les hydrocarbures.
DDIS	Division défense incendie et secours de l'établissement cantonal d'assurance.
DPS	Détachement de premier secours.
DPSN	Détachement de premier secours, nouveaux engagés.
DPMA	Détachement du poste médical avancé.
DSI	Division secours et incendie du SDIS Lausanne - Epalinges.
ECA	Etablissement cantonal d'assurance incendie et éléments naturels.
EM	Etat-major.
EMCC	Etat-major cantonal de conduite.
EN	Elément naturel.
EPI	Equipement de protection individuel.
FAR	Force d'appui rapide.
FIR	Force d'intervention rapide.
FOAD	Formation ouverte à distance.
FSSP	Fédération suisse des sapeurs-pompiers.
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers.
GAS	Groupe d'appui samaritains.
MAC	Module accompagnement
MES	Mise en service.
MP	Motopompe.
OI	Organe d'Intervention.
OIMDE	Schémas de la donnée d'ordre : Orientation, intention, mission, disposition particulière, emplacements.
PC ROL	Protection civile région ouest lausannois.
POL	Police de l'ouest lausannois.
ProSDIS	Système d'aide à l'engagement (nouveau).
REC	Recrue.
RIT	Equipe pour le secours à un pompier en difficulté lors d'intervention (Rescue Intervention Team)
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours.
SP	Sapeurs-pompiers.
SPSL	Service de protection et sauvetage de Lausanne.
SSCM	Service de la sécurité civil et militaire.
SSO	Soutien sanitaire opérationnel.
TC	Société de consultation spécialisée dans le domaine des pompiers et des secours en général Team Consult
TP	Tonne-pompe.
TPM	Transport de personnes et matériel.
TUS	Telekommunikation und sicherheit (Système de détection et transmission d'alarme automatique).
VCI	Voiture chef d'intervention.
VIDIS	Vision intégrée de défense incendie et secours.
VM	Véhicule modulaire.
VTU	Véhicule tout usage.

SDOL "Stratégie et développement de l'Ouest lausannois"

Rapport annuel 2018

L'OUEST LAUSANNOIS: HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

Depuis plus de quinze ans, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Ste-Croix œuvrent pour guider leur développement territorial de façon concertée et cohérente. À travers l'entité Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), créée en 2016 dans le prolongement du Schéma directeur établi en 2003 avec le Canton, les huit Communes ont renouvelé leur engagement à concevoir ensemble leur avenir territorial et urbain.

Aujourd'hui, les huit Communes de l'Ouest lausannois renforcent encore leur collaboration en soumettant à la population un projet commun de vision territoriale: le Plan Directeur intercommunal (PDi-OL). Cet instrument de référence qui, une fois accepté, deviendra contraignant pour les autorités est une image de ce que devrait être le territoire ouest lausannois en 2040: environnement, mobilité, emplois, activités, culture, patrimoine, infrastructures y sont développés dans le but d'offrir la meilleure qualité de vie possible aux habitantes et habitants de demain. L'Ouest lausannois est dynamique et n'a pas fini de nous surprendre !

MISSION

L'entité SDOL a pour mission de développer, par un processus continu et itératif, une vision et une planification globales, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois. Ses travaux – menés de façon subsidiaire aux Communes à l'échelle régionale et intercommunale – contribuent à une identité collective et à la qualité de vie des habitants, tout en répondant à une politique cantonale de densification et de respect de l'environnement. Urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale constituent ses domaines d'activités. SDOL représente aussi les Communes de l'Ouest lausannois au sein des organes du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

STRUCTURE ET ORGANISATION

Trois organes principaux sont au cœur de SDOL et assument l'accomplissement de sa mission: le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

Le Groupe de pilotage (Gropil) représente l'organe suprême de SDOL. Composé des syndics des huit Communes et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que de la directrice de SDOL, il assume la responsabilité des études et projets, de la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre pour adoption aux Municipalités et aux services cantonaux.

La Cellule de pilotage technique (CPT) est l'organe de direction technique de SDOL. Composée des responsables communaux de l'urbanisme, de représentants des services cantonaux ou de leurs suppléants et du Bureau SDOL, elle assure, au niveau opérationnel, la coordination intercommunale et avec les autorités cantonales. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique des études de SDOL. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité régionale et sur la conformité au PALM des dossiers à enjeu régional.

Le Bureau SDOL, sous la responsabilité d'une directrice, assume le fonctionnement de SDOL et rend des comptes au Gropil. Il est administrativement rattaché à la Ville de Renens, à laquelle les sept autres Communes délèguent certaines de leurs attributions pour l'accomplissement de tâches juridiques, administratives et organisationnelles liées à la mission de SDOL.

ACTUALITÉ

DISTINCTION DE L'OUEST 2018

Le début de l'année a été marqué par la cérémonie festive de remise des prix de la première édition de la Distinction de l'Ouest. Cet événement public a eu lieu en mars au Gymnase de Renens. Cinq distinctions et une mention ont été attribuées aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre respectifs. La Distinction de l'Ouest récompense des réalisations exemplaires qui contribuent au patrimoine de demain et à l'identité de ce territoire. Les Communes avaient confié en 2017 l'organisation de cet événement à l'association « Ouest lausannois: Prix Wakker 2011 ». À ce titre, le Bureau SDOL a pris en charge l'organisation de la procédure et de la manifestation. Les Distinctions de l'Ouest se répéteront selon un rythme triennal.

LE PDI-OL: L'ÉMERGENCE D'UN PROJET TERRITOIRE

L'année 2018 a vu prendre forme le projet territoire de l'Ouest lausannois. Cette vision d'un territoire multipolaire et varié, dynamique, paysager et accessible se projette à l'horizon 2040. Elle répond aux enjeux identifiés et aux objectifs formulés dans la phase d'étude précédente. Ce projet territorial, défini plus en détail par 7 orientations stratégiques, est le fruit d'un intense travail réalisé lors de plusieurs ateliers thématiques avec les services communaux. Les huit Municipalités ont validé ce premier volet du futur Plan Directeur intercommunal et décidé de le soumettre en consultation à la population en février et mars 2019.

GROUPE DE PILOTAGE EN 2018

Le Groupe de pilotage (Gropil) se compose des syndics des huit Communes et, avec voix consultative, des membres de la direction ou des cadres des services cantonaux concernés, ou ponctuellement de leurs suppléants. La direction du Bureau SDOL y participe et assure son secrétariat. En 2018, la composition a été la suivante :

Les Communes : C. Wyssa, présidente du Gropil, syndique de Bussigny / J.-F. Clément, vice-président du Gropil, syndic de Renens / A. Clerc, syndic de St-Sulpice / G. Cherix, syndic de Villars-Sainte-Croix / A. Gillièron, syndic de Prilly / J.-P. Rochat, syndic de Chavannes-près-Renens / Ch. Maeder, syndic d'Ecublens / S. Rezzo, syndic de Crissier / A. Widmer, directrice SDOL.

L'État de Vaud : P. Imhof, chef de service du SDT, DTE / A. Rabinovich, SDT, DTE / P.-Y. Gruaz, chef de service DGMR / DIRH / F. Molina, DGMR, DIRH / S. Logean, SPEI, DEIS / S. Rodriguez, DGE, DTE.

Invités : G. Muheim, président de Lausanne Région / P. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région / J. Christin, responsable communication SDOL / Marianne Martin, secrétaire SDOL.

BUREAU

LIEU ET EFFECTIFS

Le Bureau SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, rue de Lausanne 35.

Les postes fixes du Bureau SDOL représentent 7.55 EPT à fin décembre. Ils sont occupés par: Ariane Widmer, directrice (85%), Benoît Biéler, adjoint (80%), Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (60%), Xavier Herpin, chef de projet des Axes forts (100%), Paul-Samuel Maurice, ingénieur transports et mobilité (90%), Cristina Ferrari, secrétaire (70%), Marianne Martin, secrétaire (30%), Caroline Trolliet, secrétaire (60%) jusqu'à fin mai, Aline Berseth, secrétaire 60% dès le 1^{er} mai.

De plus, le Bureau SDOL emploie de manière régulière un stagiaire. En 2018, ce poste a été occupé par Louis Rochoix (100%) jusqu'au 28 février puis par Florence Fasler dès le 1^{er} mars.

En lien avec le PDi, le Bureau a employé sur la base d'un poste à durée déterminée: William Chibli, chargé de projet PDi (80%) jusqu'à fin juin et Delphine Négrier (80%) dès le 1^{er} septembre.

SÉANCES DU GROPI ET DE LA CPT

- 6 séances du Groupe de pilotage (Gropil)
- 1 séance du Gropil (uniquement représentants communaux) sur l'état d'avancement des projets de suppression du goulet d'étranglement de Crissier et des nouvelles jonctions OFROU, le 28 février
- 7 séances de la Cellule de pilotage technique (CPT). Dossier à enjeu régional analysé par la CPT en 2018: Ecublens / Zone d'activités En Reculan.

RENCONTRES ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS

En 2018, les représentants de SDOL ont rencontré diverses autorités pour échanger de l'information et coordonner différents projets et actions. Entre autres :

- Rencontre avec les présidents des Conseils communaux et généraux, le 28 janvier.

PRÉSENTATIONS DE SDOL

En 2018, les représentants de SDOL ont été sollicités à 19 reprises pour faire part de leur expérience :

- Swissbau, Bâle, 17 janvier
- SVI, Association Suisse des Ingénieurs, « Mobilité in Zeiten der Dichte », Berne, 23 janvier
- Université de Lausanne, Biennale Géosciences, « À vélo dans l'Ouest », 13 février
- Logement abordable, Dübendorf, 13 mars
- Université de Genève, « Profession ? Urbaniste », Master en développement territorial, 19 mars
- HEIG-VD, Yverdon, 29 mars
- SVI, « Les infrastructures de transports : vecteurs de qualité pour la densification », Lausanne, 17 avril
- Remix Public Space 2018, Mobilité douce, Pré-Bournoud, Prilly, 30 avril
- EspaceSuisse, colloque, « Les qualités de la densification », Renens, 8 mai
- Züricher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Gemeinwesen, SDOL, CAS, Renens, 8 mai
- Hochschule für Technik Rapperswil, « Agglomerationsprogramme Fallbespiel PALM-SDOL », Zürich, 26 juin
- Service Urbanisme et Bâtiments de la Ville d'Yverdon-les-Bains, visite du secteur Malley, 31 août
- Table ronde, « Théâtres en utopie », Ferme des Tilleuls, Renens, 13 septembre
- Fédération suisse des urbanistes - section romande, Groupe des jeunes, visite du secteur Malley, 28 septembre
- Gymnase de Renens, 2 octobre
- Séminaire des Architectes-Conseils de l'État (France), « L'Ouest lausannois – 15 ans de développement urbain », ECAL, 6 octobre

- Université de Lausanne, Visite de terrain dans l'Ouest lausannois, Master en géographie, 2 novembre
- Office fédéral du logement, Journées du logement, Granges, 8 novembre
- Office fédéral du développement territorial, « Gesellschaftliche Akzeptanz », Berne, 11 novembre.

ÉVÈNEMENTS PUBLICS

Expo Léman 2030

L'importante mutation que connaissent la gare de Renens et ses environs fait l'objet d'une exposition réalisée par les CFF en collaboration avec les tl, les Communes concernées et le Bureau SDOL. Films, maquettes et images de synthèse renseignent les visiteurs sur les projets. Inaugurée en novembre 2014, cette exposition est ouverte au public tous les premiers mercredis du mois, de 17h à 19h à la rue de Crissier 4b, à Renens. Il est possible de la visiter en dehors de ces horaires en s'adressant à: leman2030@cff.ch.

Visite du Conseil d'État vaudois dans le district de l'Ouest lausannois

Le 3 mai, le Conseil d'État vaudois a rendu visite au jeune district de l'Ouest lausannois, qui fêtait ses dix ans sous le slogan « L'Ouest n'a pas fini de vous étonner ». Le Bureau SDOL a été associé à la mise en place de cet événement à plusieurs titres :

- Organisation d'une balade commentée, du centre sportif de Malley à l'ECAL
- Exposition de la grande maquette de l'Ouest lausannois dans le hall de l'ECAL
- Participation à la réalisation du film d'animation 3D réalisé par l'ECAL
- Réalisation du flyer d'invitation.



Cap sur l'Ouest 2018

Après le succès des trois premières éditions (2012, 2014, 2016) du slow-up, les Communes et la préfecture ont reconduit cet événement de mobilité douce le dimanche 23 septembre 2018. Cette année, l'accent a été mis sur les dix ans du district et l'histoire des Communes de l'Ouest. Le Bureau SDOL s'est impliqué dans l'organisation de la manifestation par le biais de son délégué à la mobilité douce, avec la coordination des animations générales et la mise sur pied du concours spécial pour les dix ans du district.

Inauguration de la piste mixte (piétons-vélos) Bussigny-Crissier

Une nouvelle piste pour la mobilité douce a été réalisée par les Communes de Bussigny et Crissier (mesure infrastructurelle du projet d'agglomération). Cette mesure est une première étape d'une liaison plus conséquente entre Crissier-Bré et Bussigny. L'inauguration a eu lieu le 3 décembre 2018, en présence de représentants des Communes, du Canton et des différents milieux intéressés. Le Bureau SDOL a contribué à l'organisation de cet événement, notamment en en assurant la communication.



COLLABORATIONS DIVERSES

Le Bureau SDOL a participé à diverses rencontres et contribué à des projets académiques et de recherche :

- Office fédéral de l'environnement (OFEV), actualisation de la Conception « Paysage Suisse » (CPS), ateliers thématiques avec les services fédéraux, 21 mars et 5 décembre
- EPFL, Atelier Anne Lacathon, densification du quartier gare de Renens-Ecublens, 29 mai
- EPFL-ENAC, Master en entreprise, Delphine Dumas, Développement urbain du secteur Jonction-Venoge: Stratégie énergétique 2030
- EPFL-ALICE, Planes-Gardens, installations pédagogiques, St-Sulpice-Évian, Ecublens, programme propédeutique, projet d'architecture, 2018-2019
- Semaine ENAC, « Remix Public Space »: aménagements provisoires à Pré-Bournoud, Prilly, 30 avril - 4 mai
- Visions prospectives pour le Grand Genève, « Habiter la ville-paysage du 21^e siècle », Consultation internationale, décembre
- Conférence tripartite, « Développement cohérent du territoire dans les structures régionales globales ville-campagne », 22 mars, 16 avril et 28 novembre pour la rencontre régionale.

Le Bureau SDOL a établi une collaboration avec la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (ENAC) de l'EPFL en lien avec un projet de master en entreprise dans le domaine la planification énergétique sur le secteur Jonction d'Ecublens-Venoge. La pré-étude s'est déroulée en automne 2018 et le travail de master a été défendu avec succès en juillet 2018.

PUBLICATIONS

- Image directrice des transports publics, Horizons de planification 2018-2022 et 2023-2028, Rapport final, mai
- Secteur Jonction d'Ecublens-Venoge, Rapport final, novembre
- Distinction de l'Ouest 2018, Les Cahiers de l'Ouest n°2, Infolio, mars
- Replay, Animer la friche, Les Cahiers de l'Ouest n°3, Infolio, novembre
- Revue Patrimonial, Le territoire, article «Le patrimoine et le développement de l'Ouest lausannois».

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Le Bureau SDOL apporte un soutien actif à plusieurs études menées au niveau communal en participant à des groupes de suivi, jurys de concours et collèges d'experts ainsi qu'en apportant son expertise. Le Bureau SDOL a ainsi accompagné les projets suivants :

- Dans le domaine de l'urbanisme, notamment à Prilly (Viaduc), à Renens (Pont Bleu), à Crissier (Lentillières-Nord, En Chise), à Ecublens (En Mapraz)
- Dans le domaine des infrastructures de transports bénéficiant de contributions cantonales ou fédérales (par exemple l'étude du BHNS à Bussigny)
- Dans le domaine de la mobilité douce, pour des projets techniques ou de promotion (jury du concours pour une nouvelle passerelle à la route de la Pierre à Ecublens, réflexions d'accessibilité mobilité douce à Bussigny, coordination de la mise en place du service de vélos-cargo partagés "Carvelo2go", etc.).

FINANCES

La comptabilité du Bureau SDOL est intégrée à celle de la Ville de Renens avec la section 1900. Elle comprend deux rubriques distinctes: le budget de fonctionnement et le budget des études.

Le budget de fonctionnement inclut les frais annuels du Bureau. Il est financé par les Communes, au prorata de leur population (à l'exception de la Ville de Prilly, qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre de SDOL, le solde faisant partie du SDNL) et par une subvention du Canton. La convention avec le Canton a été renouvelée en décembre 2017. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans. Elle se fonde sur la LATC. Le montant accordé par le SDT correspond à 2.2 ETP soit un montant de Fr. 142'650.- au maximum

Les études de SDOL font l'objet d'un budget annuel assorti d'une répartition des frais. Les clés de répartition varient en fonction du projet et des partenaires intéressés. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale en matière de pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Toutes les dépenses en relation avec les études font l'objet de contrats (respectivement de confirmations d'offre) entre le Bureau SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le Bureau SDOL : elles sont payées par la Ville de Renens et refacturées ensuite aux différents partenaires, sauf pour le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) qui est intégré aux comptes d'investissement de la Ville de Renens avec la section 3711.

COMPTES 2018

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 1'235'587.07, dont

- Fr. 867'077.67 à la charge des Communes (soit Fr. 11.95/habitant)
- Fr. 142'650.00 à la charge du Canton.

La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Annonces et documentation: moins de dépenses que prévu.
- Frais de manifestation: l'événement « Rendez-vous de l'Ouest » n'a pas eu lieu.
- Honoraires mandats spécialistes: moins de dépenses que prévues pour la mobilité douce. L'événement Cap sur l'Ouest a été directement financé par les communes.
- Pas de voyage d'étude du Gropil.
- Ainsi que diverses autres petites économies.

Études

Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 107'583.84, dont

- Fr. 82'853.80 à la charge des Communes
- Fr. 27'730.04 à la charge du Canton.

La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Image directrice des TL / AP aménagements routiers : le montant budgété a été utilisé pour:
 - l'étude de la Ligne 701 / Prolongement à Prilly – Galicien / étude d'opportunité: l'étude a débuté en 2018 et se poursuivra en 2019
 - l'étude de la Ligne 33 qui devait débiter fin 2018, mais a été repoussé à début 2019
- Les études Vallaire-Venoge/Espaces publics, Renges-Venoge/Etat des lieux DP et stratégie de reconfiguration et TP / étude d'opportunité et de faisabilité d'une liaison Nord Ouest ont été repoussées à l'année 2019.
- La réserve pour études diverses a été partiellement utilisée pour l'étude de l'état des lieux des zones d'activités et industrielles (ZIZA) dans l'Ouest lausannois.

Par ailleurs, le bureau SDOL a travaillé pour l'étude du Plan directeur intercommunal de l'Ouest-lausannois qui figure dans les comptes d'investissements de la Ville de Renens. Seuls les frais de fonctionnement du chargé de projet (1940) sont imputés sur les comptes de SDOL puis transférés dans le compte d'investissement de la Ville de Renens. Le montant de l'étude du Plan directeur intercommunal (y compris chargé de projet) se monte à Fr. 220'243.- pour l'année 2018.

Les frais de fonctionnement du Chef de projet Malley ont été imputé en 2018 sur les comptes de SDOL en attendant la mise en place de la Fabrique de Malley (1950) Ces frais ont été refacturés à la Fabrique de Malley.

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
19	STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS	1'591'554.21	1'591'554.21	1'852'800.00	1'852'800.00	1'696'968.99	1'696'968.99
1900	SDOL - Frais de fonctionnement	1'235'587.07	1'235'587.07	1'276'700.00	1'276'700.00	1'263'870.24	1'263'870.24
191	SDOL -Total Chantiers 1 à 7	107'583.84	107'583.84	281'000.00	281'000.00	142'415.00	142'415.00
1910	SDOL - Chantier 0 / Général	43'573.70	43'573.70	56'000.00	56'000.00	35'919.25	35'919.25
1912	SDOL - Chantier 2 / Secteur Bussigny à Sébeillon	50'105.04	50'105.04			37'503.00	37'503.00
1914	SDOL - Chant.4 / Sect. zones activités St-Sulpice-Ecublens	1'411.90	1'411.90	20'000.00	20'000.00	35'609.05	35'609.05
1915	SDOL - Chantier 5 / Espaces publics et mobilité douce	8'185.20	8'185.20	50'000.00	50'000.00	29'711.70	29'711.70
1916	SDOL - Chantier 6 / Transports	4'308.00	4'308.00	130'000.00	130'000.00	3'672.00	3'672.00
1917	SDOL - Chantier 7 / Nature et paysage			25'000.00	25'000.00		
1940	SDOL - PDI - Plan directeur intercommunal	88'273.10	88'273.10	92'700.00	92'700.00		
1950	SDOL - Frais de fonctionnement Malley	160'110.20	160'110.20	172'400.00	172'400.00	171'777.75	171'777.75
1951	SDOL - Etudes Malley					118'906.00	118'906.00
1961	SDOL - Etudes axes forts / AFTPU			30'000.00	30'000.00		

STRUCTURES PÉRENNES

PLATE-FORME LOGEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS

Créée en décembre 2013, la plate-forme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL) a mis sur pied deux ateliers en 2018. Le 28 mars, à Bussigny, le 9^e atelier de la PFL-OL, intitulé « L3PL. Pourquoi ? Comment ? », a permis d'échanger sur les opportunités offertes par la nouvelle loi sur la préservation et la promotion du parc locatif et ses implications pour les politiques de logement communales. Le 10^e atelier, « Mon voisin est ferblantier », organisé le 7 novembre à St-Sulpice, s'est penché sur divers aspects et enjeux de la mixité fonctionnelle, quand activités et logements sont réunis dans un même quartier.

La participation active des représentants communaux, techniques et politiques ainsi que celle des présidents des Conseils communaux, des représentants des Commissions d'urbanisme et de quelques autres invités auxquels la plate-forme s'est ouverte selon les thèmes traités montre le besoin et l'intérêt de discuter et d'échanger sur le logement, en faisant dialoguer les préoccupations sociales et urbanistiques.

Invitée par la Confédération à se présenter lors d'un séminaire sur le thème « projets-modèles dans le domaine du logement: un Tour de Suisse », la PFL-OL a été représentée par les membres de son bureau et la présidente du Gropil SDOL le 8 novembre dans le cadre des Journées du logement de Granges, organisées par l'Office fédéral du logement. Un résumé de la présentation donnée à cette occasion est disponible en français et en allemand sur les pages internet de l'OFL.

Limité dans le temps, le soutien de la Confédération et du Canton au lancement de la PFL-OL s'est prolongé en 2018. Les comptes-rendus des ateliers sont publiés sur le site internet de SDOL. Mme Anne Merminod (St-Sulpice) préside la PFL-OL et M. Didier Divoirne (Renens) en est le vice-président.

GD/GT MOBILITÉ

La mobilité forme l'un des enjeux principaux de l'Ouest lausannois. Pour prendre en charge cette thématique, qui nécessite une étroite collaboration entre les collectivités publiques et les partenaires concernés, un Groupe technique (GT) a été constitué en juillet 2014. Le Groupe décisionnel (GD) Mobilité a, lui, été créé suite à la réflexion sur la structure de SDOL: sa présidence est assurée par M. Alain Gillièron (Prilly) et sa vice-présidence par Mme Tinetta Maystre (Renens). Le GD est composé des municipaux en charge des transports ainsi que de représentants du Canton, de la Police de l'Ouest lausannois (POL), des Hautes Écoles et des tl. Pour la coordination avec les secteurs adjacents, des représentants de Région Morges, des MBC et de la Ville de Lausanne sont également invités aux séances. Le Bureau SDOL assure le secrétariat des GD/GT. Cinq séances du GD Mobilité ont eu lieu en 2018 et les dossiers suivants y ont été traités:

- Le suivi de l'étude exploratoire du métro m1
- Le suivi de mise en œuvre des mesures infrastructurelles des PALM 2007 et 2012 ainsi que l'appel à projet de la Confédération
- L'examen de la Confédération sur le PALM 2016
- Le processus de coordination des chantiers
- La Gestion Coordonnée du Trafic de l'Agglomération Lausanne-Morges
- Le suivi du projet autoroutier d'étranglement du goulet de Crissier et sa mise à l'enquête
- La consultation de l'horaire CFF 2019
- La coordination avec Région Morges
- L'étude d'opportunité du prolongement de la ligne 701 MBC
- L'étude d'avant-projet de passage de la ligne 33 tl en bus articulés
- L'étude d'avant-projet du BHNS PP10 à Crissier et Bussigny
- Divers dossiers liés à la mobilité douce (suivi des développements VLS, jalonnement vélos, vélos-cargo partagés, projet de signalisation des impasses « passe-partout »)

Sortie à Delémont et la Chaux-de-Fonds

Le 24 avril 2018, le Bureau SDOL a organisé une sortie des GT et GD Mobilité sur la thématique des interfaces de transports et places de gare récemment réaménagées. La matinée a été consacrée à la visite de la place de la Gare de Delémont (prix FLUX 2016) et la présentation du projet de réaménagement par l'urbaniste communal ainsi que le maire de Delémont. L'après-midi s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds avec une visite de la place de la Gare, de l'interface de bus récemment réalisée (prix Hochparterre) et du nouveau quartier Le Corbusier, toutes trois commentées par l'urbaniste communal.



CELLULE DE COORDINATION DES CHANTIERS

L'Ouest lausannois sera particulièrement impacté par les chantiers à venir : projets de tramway et bus en site propre, du LEB et de CFF Léman 2030, sans oublier les grands projets urbains en cours et l'entretien régulier de la voirie. Pour disposer d'une vision globale des travaux et de leurs conséquences ainsi que faciliter le partage d'informations entre les intervenants, un groupe de travail s'est constitué entre les services communaux des travaux, les gestionnaires de réseaux, le Canton, la police et les tl. L'animation de ce groupe de travail est assurée par le Bureau SDOL. Un processus intercommunal d'information et d'analyse des impacts des chantiers est en cours de mise en place.

La Ville de Lausanne a poursuivi le développement d'une nouvelle base de données de partage des informations sur les chantiers planifiés dans les secteurs Ouest et Centre lausannois afin de gérer les chantiers impliquant différents acteurs. La maquette de cet outil a évolué courant 2018 et les besoins de l'Ouest lausannois ont été pris en compte par Lausanne pour finaliser le système. La migration vers le nouvel outil est planifiée pour février 2019.

GRUPE VÉLO (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué Mobilité douce, le Groupe vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à trois reprises en présence de représentants communaux et des associations ATE et Pro Velo. De nombreux sujets y ont été présentés, notamment:

- Suivi des projets d'axes forts de transports publics (AFTPU) du point de vue de la mobilité douce (projets partiels 1, 2, 5 et 10)
- Information sur le projet de vélos-cargo en libre-service (CarVelo2go)
- Jalonnement vélo du PALM
- Projet de signalisation des impasses avec dérogation pour la mobilité douce
- Suivi du dossier des vélos en libre-service (VLS)
- Cap sur l'Ouest 2018
- Organisation d'une première tournée à vélo GVOL sur le terrain, avec visite de projets ou problématiques localisés.

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

Les huit Communes de l'Ouest lausannois révisent leur Plan directeur communal respectif dans une démarche conjointe de « Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) ». Dans le respect de leurs spécificités, ce plan expose les grandes orientations et les principes d'aménagement du district. Il offre une vision d'ensemble des projets et coordonne les actions sur le territoire. La démarche de PDi-OL permet de rationaliser les coûts des études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Elle s'appuie fortement sur les études de planification menées ces dix dernières années.

La phase d'élaboration du PDi-OL a débuté le 23 mai 2016. La démarche se déroule en six étapes. Après avoir établi un diagnostic de la situation actuelle et fixé des objectifs en 2016 et 2017, l'année 2018 a été principalement dédiée à l'étape 4, qui porte sur le projet de territoire de l'Ouest lausannois. Des ateliers thématiques (urbanisme, mobilité, environnement, paysage, énergie, etc.) ont été organisés au premier semestre de l'année, regroupant, en plus des représentants communaux, les représentants des services cantonaux concernés et des experts extérieurs. Le second semestre a permis l'élaboration d'un premier rapport intermédiaire du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, qui a été soumis aux huit Municipalités pour prise d'acte et validation en novembre et décembre 2018. Ce rapport intermédiaire, auquel le chapitre sur la mise en œuvre manque encore, sera mis en consultation auprès de la population durant les mois de février et de mars 2019.

Le chapitre sur la mise en œuvre et les mesures sera élaboré au cours du premier semestre 2019. Le PDi-OL complet sera ensuite transmis aux services cantonaux pour examen préalable, puis mis en consultation publique. Il devra ensuite être adopté par les Conseils communaux et généraux des Communes, puis approuvé par le Conseil d'État. Il deviendra alors contraignant pour les autorités et servira de guide pour les actions à entreprendre durant les vingt prochaines années.

Divers groupes d'accompagnement sont sollicités et permettent d'intégrer les différents partenaires à la démarche:

- Le Groupe décisionnel assume le portage politique et le pilotage du projet. Représentant des Municipalités, il est composé des syndics et municipaux en charge de l'urbanisme et d'un représentant du SDT (sous la présidence de Stéphane Rezso, syndic de Crissier et la vice-présidence de Tinetta Maystre, municipale de Renens ainsi que de Jean-Daniel Luthi, municipal de Bussigny).
- Le Groupe technique constitue l'équipe de projet : il est composé de représentants des services communaux de l'urbanisme.

- Le Groupe technique Mobilité apporte son expertise dans le domaine de la mobilité.
- Des Groupes de concertation (l'un regroupant des conseillers communaux et généraux, l'autre les représentants de la société civile) sont également consultés à chaque étape. Leurs avis et propositions (formulés lors d'ateliers de travail ou transmis par courrier) sont intégrés dans les réflexions et font évoluer les rapports intermédiaires.
- Lors d'ateliers thématiques, d'autres spécialistes sont associés à la démarche, notamment les délégués communaux à l'énergie ou des experts indépendants ainsi que les autres services communaux et cantonaux concernés par les thématiques traitées.
- Une présentation du Plan directeur a été faite aux autres secteurs du PALM pour assurer la coordination. Elle est intervenue lors de la Direction technique du PALM du mois d'avril.

SITES

SECTEUR JONCTION D'ECUBLENS-VENOGE (SITE E)

La future jonction d'Ecublens va profondément modifier le contexte urbain du secteur en le désenclavant, mais également en créant une nouvelle attractivité. Deux études ont été lancées en 2015 pour apporter des réponses à ces enjeux. L'étude *Lignes directrices et stratégie d'aménagement*, menée par les Communes d'Ecublens et de Bussigny et pilotée par le Bureau SDOL, vise à accompagner la nouvelle jonction d'un programme d'aménagement urbain et de développement économique. Le rapport final de cette étude a été validé fin 2018. Son contenu est versé au dossier de Plan directeur intercommunal (PDi-OL). Un 2^e atelier de réflexion, consacré à la mise en oeuvre des lignes directrices de l'étude, aura lieu avec les acteurs directement concernés en février 2019.

L'étude d'accessibilité multimodale en lien avec la future jonction d'Ecublens, pilotée par le Canton, apporte des réponses aux nouveaux enjeux engendrés par l'ouverture de la jonction pour les cyclistes, les transports publics et la circulation routière dans le secteur. Elle a été finalisée en 2018.

SECTEUR CROIX-DU-PÉAGE (SITE E)

Dans la perspective de l'arrivée du tramway à Croix-du-Péage, et pour répondre aux demandes de certaines entreprises implantées dans le secteur, la Commune de Villars-Ste-Croix a souhaité étudier la possibilité d'une densification du secteur d'activités de Croix-du-Péage. Un mandat a été attribué à un bureau spécialisé pour identifier les verrous à une densification du secteur et élaborer des propositions d'adaptation du règlement en vigueur. L'étude, pilotée au niveau technique par le Bureau SDOL, a débuté en 2017. Ses résultats confirment l'opportunité d'adapter le règlement des constructions (RPGA) pour permettre une densité et une hauteur des bâtiments plus importantes et assouplir certaines règles contraignant la constructibilité. L'étude a fait l'objet d'une présentation au Conseil général de la Commune à l'automne 2018. Suite à cette présentation, la Municipalité de Villars-Sainte-Croix a confirmé son souhait de modifier le RPGA, ce qui sera effectué durant l'année 2019.

SECTEUR VALLAIRE-VENOGE (SITE G)

Les Communes d'Ecublens et de St-Sulpice, en collaboration avec le Canton et le Bureau SDOL, ont décidé en 2016 de mandater un bureau spécialisé pour réaliser une image directrice du secteur. Cette dernière s'appuie sur une analyse de la situation foncière et immobilière du site et a été développée sur la base de différents scénarios d'évolution. Soumise pour validation aux différents partenaires durant l'année 2018, l'image directrice a été versée au dossier du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL). Dans ce cadre, les grandes orientations seront mises en consultation publique puis adoptées par le Conseil communal. Elles obtiendront alors leur assise légale. Avec l'aboutissement de la phase de planification directrice, le pilotage de ce dossier est repris par chacune des Communes concernées.

INFRASTRUCTURES

GARE DE RENENS

Le projet de réaménagement de la gare de Renens et de ses abords est mené par les Communes de Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens, les CFF, l'État de Vaud ainsi que les tl. Le chantier a débuté en juin 2015 avec les travaux d'un nouveau passage sous-voies, plus large que l'actuel et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Bureau SDOL continue, selon les besoins, à soutenir les Communes pour la communication globale du projet et assure l'accueil de la population au pavillon d'information Léman 2030 lors de son ouverture mensuelle.

Le Bureau SDOL accompagne également les Municipalités concernées dans leurs discussions avec le Canton, les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) sur la desserte de la gare de Renens par les trains grandes lignes ainsi que lors des consultations sur les projets d'horaires pour les années suivantes.

NOUVELLES JONCTIONS AUTOROUTIÈRES

Le Bureau SDOL a participé à la mise en place d'une coordination avec le Canton, l'OFROU et les Communes pour le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier. Une séance avec le Gropil, le Canton et l'OFROU en février a permis d'échanger sur l'avancement du projet.

Un historique des études et décisions des Communes de l'Ouest lausannois sur ce projet a été réalisé et partagé avec les partenaires concernés.

Les représentants du Bureau SDOL ont accompagné les Communes dans le cadre de la mise à l'enquête publique de ce projet (du 9 novembre au 12 décembre 2018). Le Bureau SDOL a participé à 2 séances d'information publique (Ecublens, Chavannes) et un courrier du Gropil SDOL a été transmis à l'OFROU pour confirmer le soutien à l'opportunité des projets de nouvelles jonctions.

RC76-JONCTION VENOGÉ-ECUBLENS

En octobre 2018, la DGMR a mis en place la démarche pour l'étude des mesures d'accompagnement nécessaires à la jonction d'Ecublens. Cette démarche fait suite à l'étude d'accessibilité de la jonction d'Ecublens réalisée par le bureau Transitec. Le but est d'aboutir à un aménagement et un principe d'exploitation pour les trois branches des RC 76 et 79 qui convergent sur la jonction, permettant de répondre à l'ensemble des enjeux. Le Bureau SDOL est intégré dans le groupe technique et le groupe décisionnel de l'étude.

AXES FORTS (AFTPU)

Le Bureau SDOL collabore avec la direction du projet des axes forts. Il conduit, respectivement participe, aux études de la phase de planification des projets partiels des axes forts suivants : le tramway t1 (partie Ouest lausannois, PP2) et son extension (PP1), le BHNS (PP5) sur la route de Cossonay et son prolongement vers Bussigny (PP10) ainsi que l'évolution du m1. À ce titre, les représentants du Bureau SDOL participent aux séances des COPROJ et des Groupes techniques (27 séances) ainsi que de la Cellule de communication (4 séances) et du Groupe de concertation (1 séance). S'ajoutent à ces séances 8 séances spéciales pour la thématique du choix de terminus du PP1.

Projet Tramway t1 - tronçon Galicien à Renens-Gare (PP2)

Les activités se sont principalement concentrées sur :

- La préparation des enquêtes complémentaires sur Renens : PAP complémentaire rue du Terminus, PAP complémentaire place nord de la gare et PAP complémentaire passage du 1^{er} août. Il s'agit de reprises du projet pour son amélioration. Ces dossiers d'enquête seront déposés début 2019.
- L'adjudication du dernier lot du mandat Génie civil sur Renens. Le chantier est prêt à démarrer dès la décision du Tribunal fédéral.
- La préparation et le démarrage des travaux sur le secteur de la place de la gare de Renens: démolitions, déviation de réseaux et déplacement des chaussées.
- L'élaboration des conventions entre les t1 et les Communes pour le financement, la conduite du projet et la gestion des ouvrages.

Prolongement du Tramway t1 jusqu'à Bussigny-Croix-du-Péage (PP1)

En 2016, l'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) a été voté par le Grand Conseil et la phase de projet d'ouvrage initiée. Les appels d'offres ont été lancés pour les mandats Génie civil, Urbanisme, Environnement et Trafic. L'étude « itération urbanistique », réalisée en 2016, sert de référence pour coordonner, dans le temps et l'espace, les projets de développement des quartiers avec les aménagements du tramway.

Dans le but de conjuguer au mieux l'aménagement de l'infrastructure du tram et le développement urbain, une étude de synthèse des planifications et projets (urbanisation et mesures infrastructurelles) a été réalisée en tenant compte des différents horizons de planification. Mandatée conjointement par SDOL et la DMGR, cette étude fournit un aperçu global des projets à mener autour de l'axe du tram ainsi que les données nécessaires au calcul du nombre de voyages (données nécessaires au calcul du taux de couverture). Le choix du terminus (Villars-Ste-Croix ou Cocagne) interviendra début 2019 et se basera notamment sur les renseignements fournis par cette étude.

L'année 2018 a été consacrée à l'élaboration du projet d'ouvrage : les différentes variantes d'aménagement ont été étudiées et les choix effectués sur chaque secteur.

Projet de BHNS sur la route de Cossonay, de Montétan à Crissier-Bré (PP5)

L'année 2018 a été consacrée à la poursuite des discussions avec les opposants et la moitié des oppositions a été levée. La Commission immobilière poursuit les négociations avec les riverains impactés et accompagne le traitement des oppositions. Le dossier d'appel d'offres Génie civil a été produit durant l'année 2018. Sa publication début 2019 permettra le vote des crédits d'ouvrage mi-2019.

Les plans de signalisation sont terminés et la publication est prévue en janvier 2019.



Prolongement du BHNS de Crissier-Bré à Bussigny-Gare (PP10)

Les crédits EMPD pour la participation cantonale ont été votés en septembre 2016 pour débiter les études d'avant-projet. Le préavis pour la part communale a été approuvé par le Conseil communal de Bussigny en juin 2017. L'organisation du projet ainsi que le découpage en un tronçon communal sur Bussigny et un tronçon route cantonale hors agglomération ont été validés. Suite à l'appel d'offres pour une étude d'avant-projet lancée en 2017, le mandat a été attribué au bureau BG et l'étude démarrée en septembre 2018.

Elle doit contribuer à choisir la meilleure variante de terminus du BHNS à la gare de Bussigny et à répondre aux enjeux d'aménagement de l'espace public, de circulation de bus bi-articulés ainsi que de mobilité douce.

Le pilotage de cette étude est délégué au Bureau SDOL et celle-ci est connectée à la partie PP10 RC-Crissier, pilotée par la DGMR. SDOL participe également au groupe de suivi de ce secteur, pour lequel un avant-projet et une étude trafic sont en cours.

Métro m1

Afin de permettre son développement programmé, l'agglomération Lausanne-Morges déploie un réseau d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Lors de sa séance du 17 novembre 2017, la délégation politique (DEPOL) des AFTPU a validé la constitution d'un nouveau projet partiel relatif au développement du m1.

Les représentants de SDOL participent au groupe technique et au comité de projet de ce nouveau projet partiel m1. Le Bureau SDOL a été particulièrement impliqué dans la rédaction du cahier des charges de l'étude exploratoire. Cette dernière sera réalisée en 2019 : elle servira à définir la demande à satisfaire par le m1, le système de transport adapté pour y répondre et l'estimation de ses coûts.

ÉTUDES THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES

TRANSPORTS PUBLICS

Suite à la validation de la nouvelle image directrice 2025 des transports publics dans l'Ouest lausannois le 22 novembre 2017, puis de la séance intercommunale du 15 janvier 2018, des études ont été engagées pour mettre en œuvre des mesures.

Les groupes spécifiques pour les projets de passage en bus articulés sur la ligne 33 des tl et le prolongement de la ligne 701 des MBC ont contribué à définir des cahiers des charges pour réaliser des études préliminaires et une étude d'avant-projet. Le Bureau SDOL est en charge du pilotage du mandat d'avant-projet de la ligne 33 et fait également partie du groupe de suivi du projet de développement de la ligne 701.

Pour coïncider avec la mise en service du tram ainsi que du BHNS dans l'Ouest lausannois et les développements urbains planifiés, l'ouverture de ce nouveau réseau s'effectuera par étapes.

ZONES INDUSTRIELLES ET ZONES D'ACTIVITÉS (ZIZA)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, les zones industrielles et zones d'activités (ZIZA) doivent désormais être régies à l'aide d'un système de gestion des zones d'activités (SGZA). À ce jour, la définition précise de ce système pour l'agglomération Lausanne-Morges n'existe pas encore et le Canton souhaite le définir et le mettre en place durant l'année 2019.

À l'échelle cantonale, une Stratégie de gestion des zones d'activités a abouti en 2016, sur la base de données cartographiques datant de 2013. Elle fait l'état des lieux des ZIZA dans le Canton et pose les enjeux liés à cette thématique.

Afin d'établir un premier état des lieux des ZIZA à l'échelle ouest-lausannoise, les huit Communes ont mandaté le bureau LMLV, auteur de l'étude cantonale, pour qu'il recentre les données de cette recherche sur l'Ouest lausannois.

Terminée en juin 2018, cette analyse a permis d'établir un état de la situation des ZIZA ainsi que d'identifier les enjeux spécifiques à ces territoires. Elle a ensuite alimenté le Plan directeur intercommunal (PDi) en cours d'élaboration. Sur cette base, les autorités pourront se déterminer sur les secteurs maintenus à long terme en ZIZA et ceux à reconverter. Les résultats de cette analyse serviront également de donnée de base pour l'étude territoriale Activités du PALM.

INSTRUMENTS

SITE INTERNET

À l'adresse www.ouest-lausannois.ch, le site de SDOL se déploie en une carte interactive sur laquelle le visiteur peut afficher les principaux projets en cours. Le site présente également les thématiques abordées conjointement par les huit Communes et le Canton pour le territoire ouest-lausannois ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé de l'avancement des projets.

MAQUETTE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1000, réalisée par l'Atelier des maquettes de l'EPFL, continue d'être actualisée au gré des opportunités et de l'avancement des projets. Les bâtiments construits durant les dernières années sont progressivement ajoutés. Des modules complémentaires ont par ailleurs été commandés pour Bussigny, Ecublens et Crissier, permettant de couvrir pratiquement l'entier de la surface urbanisée de l'Ouest lausannois. Certains modules sont présentés de façon permanente au pavillon de l'expo Léman 2030 ou dans les locaux de l'Université de Lausanne. En 2018, pour les dix ans du district, le Conseil d'État s'est déplacé dans l'Ouest lausannois. À cette occasion, la maquette a été exposée dans son ensemble à l'ECAL.



AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

FONCTIONNEMENT

Gouvernance PALM

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM. Dans ce cadre, les représentants de SDOL ont participé à 3 séances du Copil PALM et à 12 séances de la DT PALM. Les principaux sujets traités au sein de ces plates-formes, avec incidences sur l'Ouest lausannois, ont été les suivants :

- L'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007 et 2012
- Le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures
- Le suivi de l'évaluation du PALM 2016
- Le dépôt du prochain projet d'agglomération
- Le cadrage, respectivement le suivi des études *Activités et Planification énergétique*
- L'élaboration du budget des études du PALM pour l'année 2019
- La préparation de la Conférence d'agglomération 2019

Une réflexion quant à la planification des études PALM a été initiée en fin d'année. Les résultats sont attendus début 2019.

Depuis 2017, le SDT met sur pied une série de rencontres avec les bureaux des schémas directeurs et des agglomérations du Canton de Vaud. Ces rencontres se font sous la forme d'informations et de discussions, ou d'ateliers participatifs. Le Bureau SDOL a participé aux 4 séances qui ont eu lieu en 2018. Les sujets principaux abordés dans ce cadre ont été les suivants:

- La nouvelle LATC et les Plans directeurs intercommunaux d'agglomération selon la nouvelle loi
- La densification des centres et le traitement des réserves en zones d'habitation et mixtes dans les agglomérations
- Le système de gestion des zones d'activités
- Le processus de demande de subvention pour les études
- Le processus de signature des accords sur les prestations et des protocoles additionnels.

Rencontres des présidents des schémas directeurs et des régions

Une rencontre des présidents a eu lieu pour évoquer notamment la question du lien à établir entre le futur Plan directeur d'agglomération et le PA5.

Convention de subventionnement

Suite à l'entrée en vigueur en 2016 de la modification de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les décisions de subventionnement des bureaux des agglomérations se fondent dorénavant sur la LATC et non plus sur la Loi sur l'aide au développement économique. Ce changement a pour conséquence le renouvellement de la convention entre l'État et les Bureaux des agglomérations vaudoises. Ainsi, une première nouvelle convention entre le SDT et SDOL a été ratifiée en mars pour l'année 2017. Début 2018, une deuxième convention de subventionnement – portant sur les années 2018 à 2020 – est entrée en vigueur. Les montants des subventions ont été ajustés dans le but d'harmoniser et de coordonner les soutiens financiers cantonaux mais aussi de soutenir l'ensemble des structures existantes (plus de structures avec la même enveloppe financière).

GS Mobilité douce

Le Bureau SDOL a pris une part active au Groupe mobilité douce du PALM (4 séances). Les sujets traités ont été, entre autres, le suivi du développement des vélos en libre-service, le suivi du projet de jalonnement vélo à l'échelle de l'agglomération ainsi que le projet de voie verte d'agglomération.

Groupe tl/vélos

Le groupe tl/vélos, intégrant les représentants des associations cyclistes, les schémas directeurs, la direction tl et les représentants des conducteurs, est actif depuis 2017. Il permet un échange d'expériences entre usagers cyclistes et conducteurs, notamment pour les questions de performance et de sécurité, de complémentarité entre ces deux modes ainsi que d'évolution du matériel et des besoins utilisateurs. En 2018, 3 séances ont eu lieu, dédiées, entre autres, à une présentation des nouveaux types de véhicules et de vélos ainsi qu'à une évaluation des aspects d'angle-mort.

PALM 2016

Évaluation de la Confédération

Le PALM fait partie des 37 projets d'agglomération de 3^e génération soumis à la Confédération. À l'échelle de la Suisse, les contributions de la Confédération pour l'ensemble des projets d'agglomération s'élèveront à 1,08 milliards de francs.

Le PALM comprend notamment 45 mesures de mobilité – correspondant à un investissement de 400 millions de francs – et des mesures pour le développement du réseau de transports publics dont, en particulier, la 2^e étape du métro m3 entre le Flon et la Blécherette et de nouveaux tronçons de bus à haut niveau de service (BHNS). Toutes ces mesures prétendent à un cofinancement fédéral.

Sur la base de l'évaluation du projet par la Confédération en fonction du rapport coût-utilité, le PALM 2016 a obtenu un taux de contribution fédéral de 35% (taux maximum 40%), correspondant à un montant total de 156,066 millions de francs (mesures des listes A et B). Les points forts du projet qui ont été mentionnés par la Confédération dans son examen sont, entre autres, la bonne coordination urbanisation/transport, la structure limpide du projet, le concept multimodal de mobilité et la poursuite de la stratégie de densification. Le retard important de la mise en œuvre (1^e génération) a en revanche pénalisé le résultat de l'évaluation.

Le message relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération a été soumis au Parlement en septembre 2018 pour une adoption des crédits en juin 2019. Les accords sur les prestations et les protocoles additionnels signés par les partenaires du PALM devraient être transmis à la Confédération par le Conseil d'État en août 2019 pour une signature des accords sur les prestations par la cheffe du DETEC en automne 2019.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES PALM

Monitoring des mesures d'urbanisation

L'adoption de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018 a posé le cadre pour la mise en œuvre des mesures d'urbanisation (Mesures A11 et F12). Elle comprend le dimensionnement du potentiel d'accueil et la mise en place d'un système de suivi des mesures d'urbanisation. Ce système permet de stimuler la réalisation des réserves en zone à bâtir, de faciliter l'approbation des plans d'affectation par le Canton, tout en respectant les perspectives de croissance attribuées par le PDCn à l'horizon 2030, et d'assurer un monitoring périodique de l'état d'avancement des mesures d'urbanisation.

Le travail de dimensionnement du potentiel d'accueil a été complexifié par la problématique des zones d'activités et par l'objectif cantonal de mettre en place un système de gestion à l'échelle du Canton (Mesures D11 et D12). Ces réflexions sont toujours en cours et peuvent impacter le traitement des plans partiels d'affectation (zones d'habitation et mixtes et zones d'activités).

Suivi des mesures infrastructurelles des PALM 2007 et 2012

Le Bureau SDOL a été à disposition des Communes pour leurs demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles.

Le tableau de bord intégrant l'ensemble des mesures PALM 2007 et 2012 avec les informations sur leur avancement a été mis à jour. Le sujet de la cartographie SIG illustrant ces mesures a été porté au DT PALM pour démarrer une réflexion plus large sur la création d'un outil interactif à l'échelle du territoire du PALM.

SDOL a également relayé l'appel à projets de la Confédération aux Communes de l'Ouest lausannois. Il s'agit d'utiliser les cofinancements perdus par certains projets des PALM 2007 et 2012 (abandonnés ou réalisés sans demande de cofinancement) pour de nouveaux projets similaires assez mûrs pour être entrepris.

Suivi des mesures infrastructurelles du PALM 2016

Le Bureau SDOL a géré les questions et remarques des Communes relatives à la stratégie mobilité du projet d'agglomération 2016. Les mesures du PALM 2016 ont été intégrées au tableau de bord avec celles des PALM 2007 et 2012.

Les crédits pour la réalisation des mesures du PALM 2016 seront votés en 2019 et le Bureau SDOL soutient les Communes pour les demandes de contributions fédérales au même titre que pour les mesures des PALM 2007 et 2012.

STRATÉGIE TOURS

La « Stratégie d'implantation des tours dans l'Agglomération Lausanne-Morges », adoptée en 2015, a le statut d'un instrument d'aide à la décision. Elle instaure des critères, des outils d'analyse et un pool d'experts pour aider à évaluer chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances. Le pool d'experts Tours est composé comme suit : M.-P. Mayor, présidente, architecte urbaniste EAUG EPFL FSU / L. Geninasca, vice-président, architecte EPFZ FAS SIA / R. Winogron, architecte paysagiste SIA / L. Deon, architecte EPFZ FAS SIA / M. Keller, secrétaire du pool d'experts, architecte. Aucun dossier n'a été soumis au pool en 2018.

PLANIFICATION ÉNERGETIQUE A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au programme de mise en œuvre du projet d'agglomération, le Copil PALM a été informé en décembre du lancement de l'étude pour la planification énergétique. L'étude sera réalisée entre 2018 et 2019 et conduite par la DGE dans le cadre des structures de projet du PALM. Des groupes spécialisés et de consultation ont été constitués à cette occasion. Certains représentants communaux, dont le Bureau SDOL, les gestionnaires des réseaux et les fournisseurs d'énergie participent à ces groupes. Cette planification définira, entre autres, les principes directeurs en vue de l'établissement d'un Plan directeur des énergies de réseaux au sein du périmètre compact du PALM.

DÉPÔT DU PROCHAIN PROJET D'AGGLOMÉRATION

Les réflexions initiées en 2017 quant à la nécessité de déposer un 4^e projet d'agglomération en 2020 ont abouti à la décision du Copil PALM de juin de renoncer à déposer un PA4 et de viser le dépôt d'un projet de 5^e génération en juin 2025. Une lettre d'intention a ainsi été signée par les partenaires du PALM.

VALORSA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, la Commune de Saint-Sulpice dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, elle a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.



Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année, afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que des politiques de gestion des déchets et surtout de la communication.

La Commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

VALORSA a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant des flaconnages, nouvelle filière de déchets. Ces événements et d'autres présences lors de manifestations (slow-up de l'Ouest, écoles à Echallens, ...) ont permis d'aller à la rencontre de la population en informant sur les déchets urbains.

Comme toutes les Communes suisses, Saint-Sulpice doit transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets comme le verre qui donnent le droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme Internet. Cet outil statistique permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans ; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, VALORSA a dû cette année encore se concentrer sur la dizaine de Communes ayant un procédé de lagunage par phragmicompostage. A Penthaz, il a fallu retravailler ce produit, près de 500 tonnes, pour le rendre incinérable. Pour toutes les STEP, l'élimination de leurs boues s'organise via un calendrier Internet mis en place par le périmètre en essayant au maximum d'éviter les ruptures de charge.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des Communes-actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000 personnes concernées par le périmètre. Parallèlement, le bureau de VALORSA répond à tous les points spécifiques à la gestion des déchets. La collaboration avec la Commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour l'épauler dans ses problématiques journalières.

		2018 en tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur / électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur / électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur / électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur EPURA Incinérateur SAIDF TRIDEL	Chaleur / électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie suisse	Carton / papier
	Verre	4'810	40 % chez Vetropack, 60 % en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts / incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique / incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et tout public	Séance d'information plateforme de saisie des statistiques 2 jours de stage pour apprentis. Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales